

Rapport d'évaluation à mi-parcours de la charte du Parc naturel régional du Verdon

2008-2014



Parc naturel régional du Verdon
Domaine de Valx
04 360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél standard : 04 92 74 68 00
www.parcduverdon.fr



Champs de lavandins - Plateau de Valensole



Gorges du Verdon – commune de La Palud-sur-Verdon



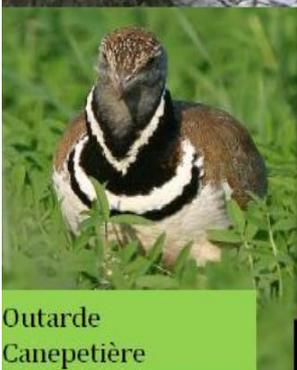
Voie d'accès à la chapelle Notre Dame de Beauvoir – Moustiers-sainte-Marie



Lac de Sainte-Croix du Verdon vu depuis le village



Colonnes romaines – Riez-la-Romaine



Outarde Canepetière



Vautour Fauve



Petit Rhinolophe

Photos PNRV

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
PRESENTATION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON	5
CHAPITRE 1 : CADRE DE L'EVALUATION	7
Partie 1. L'EVALUATION DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX	8
A. Une arrivée progressive dans les textes.....	8
B. Pourquoi évaluer ?.....	8
C. Une démarche volontaire et expérimentale menée par le Parc du Verdon.....	9
Partie 2. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION INTERMEDIAIRE	12
A. Qu'est-ce qu'on évalue ?.....	12
B. Construction du référentiel d'évaluation.....	13
C. Sources et organisation du rapport.....	15
CHAPITRE 2 : BILAN EVALUATIF DU FONCTIONNEMENT DU PARC	17
Partie 1. STRATEGIE ET GOUVERNANCE	18
A. 2008-2009 : mise en œuvre de la nouvelle charte du Parc	18
B. Evaluation du fonctionnement et évolution à mi-parcours.....	21
C. Fonctionnement des instances.....	23
D. Analyse des avis émis.....	29
E. Analyse des conventions.....	31
Partie 2. ANALYSE DES MOYENS	36
A. Analyse des moyens financiers - section de fonctionnement (2008-2014).....	36
B. Programmes financiers : le Parc comme catalyseur du développement territorial....	43
C. Analyse des moyens humains.....	45
CHAPITRE 3 : BILAN EVALUATIF DES PROJETS	46
Partie 1. MISE EN ŒUVRE DU PROJET	47
A. Avancement de la mise en œuvre de la charte.....	47
B. Description de la méthode des fiches évaluation.....	56
Partie 2. POUR UNE TRANSMISSION DES PATRIMOINES (AXE A)	57
Partie 3. POUR QUE L'HOMME SOIT LE CŒUR DU PROJET (AXE B)	86
Partie 4. POUR UNE VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES (AXE C)	110
Partie 5. POUR L'EXPERIMENTATION DE RELATIONS NOUVELLES ENTRE LES TERRITOIRES (D)	151
Partie 6. GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU (SAGE / CONTRAT RIVIERE)	169

CHAPITRE 4 : REGARD PORTE SUR LE PARC	219
Partie 1. METHODOLOGIE DU QUESTIONNAIRE.....	220
Partie 2. REGARD PORTE PAR LES ELUS ET LES PARTENAIRES	221
A. Profil des répondants.....	221
B. Implication dans la vie du Parc du Verdon.....	222
C. Appréciation de la stratégie développée dans la charte.....	225
D. Appréciation des actions menées.....	228
E. Appréciation des impacts et perspectives.....	231
Partie 3. PERCEPTION DU PARC PAR LES CITOYENS.....	234
Partie 4. IMPACT DES OUTILS ET DEMARCHES DE COMMUNICATION	234
CHAPITRE 5 : PRECONNISATIONS	235
Partie 1. RECOMMANDATIONS POUR L'ORGANISATION INTERNE ET LE SUIVI	236
Partie 2. PRECONISATIONS POUR L'EVALUATION FINALE DE LA CHARTE	238
INDEX DES SIGLES	240
GLOSSAIRE.....	242
ANNEXES	244

AVANT-PROPOS

Dans ce rapport, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon pourra être désigné par les termes suivants : « le Parc », « le Parc du Verdon » ou « le PNR du Verdon ».

Les Parcs naturels régionaux pourront être désignés par les termes « les Parcs » ou « les PNR ».

La Fédération des Parcs naturels régionaux pourra quant à elle être désignée par les termes « la Fédération », « la Fédération des Parcs » ou « la Fédération des PNR ».

NB : tous les sigles qui figurent dans ce rapport sont expliqués dans l'index des sigles. Les noms communs suivis d'un astérisque () sont expliqués dans le glossaire.*

PRESENTATION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Le Parc du Verdon, quatrième Parc naturel régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte aujourd'hui 46 communes réparties sur les deux départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var (cf. figure 1). Il a été créé en 1997¹, sur la base d'une première charte (1997-2004) qui traitait trois enjeux* majeurs du territoire : l'eau, le paysage et le patrimoine naturel ainsi que les activités agricoles, forestières et touristiques. Cette première charte n'avait pas été écrite en vue d'une évaluation en continu. Suivant l'obligation légale, elle a tout de même fait l'objet d'un bilan évaluatif. Après une période de révision², une nouvelle charte fut approuvée en 2008 entraînant le reclassement du Parc (cf. figure 2).

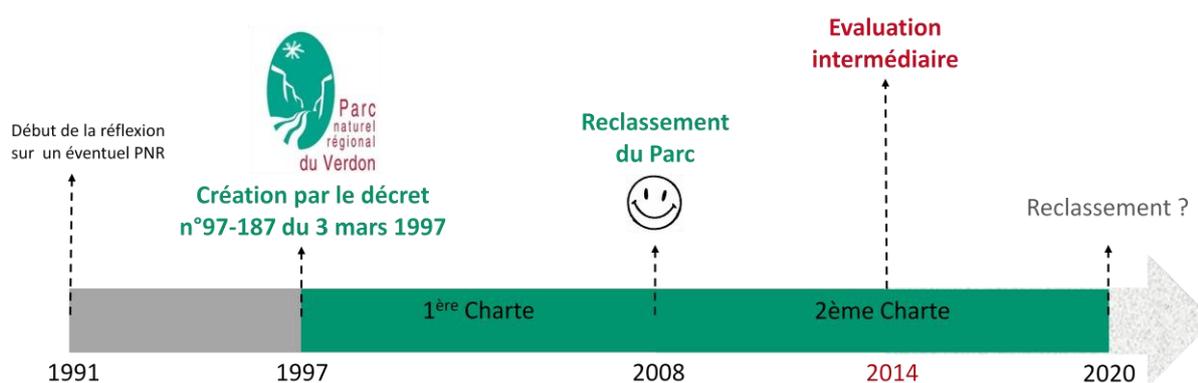
Figure 1 : LOCALISATION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON



¹ Décret n° 97-187 du 3 mars 1997 portant classement du Parc naturel régional du Verdon.

² Bilan évaluatif de l'action du Parc naturel régional du Verdon pour la période 1997-2004, PNR du Verdon, 2005.

Figure 2 : LE PARC DU VERDON EN QUELQUES DATES



Cette deuxième charte couvre la période 2008-2020. Suivant l'architecture préconisée par le Fédération des Parcs naturels régionaux, elle est structurée en 4 axes, 16 orientations et 47 mesures. Cette fois-ci, **les prémices d'un dispositif de suivi-évaluation ont été instaurées** : une **mesure de la charte y est justement dédiée** « Mettre en œuvre un outil d'observation du territoire pour le suivi et l'évaluation de la politique du Parc » (mesure D.1.4) et des **indicateurs de réalisation et d'évaluation* ont été listés pour chaque mesure**. Toutefois, on peut les considérer comme de simples **propositions puisqu'aucun** des indicateurs de la charte **n'est accompagné des précisions nécessaires** (définition, source des données, fréquence d'actualisation, technicien responsable du remplissage de l'indicateur...). Par ailleurs, la terminologie « indicateur d'évaluation » semble peu appropriée car les exemples proposés dans la charte renvoient davantage à des indicateurs de territoire (« évolution du nombre d'agriculteurs sur le territoire ») ou à des indicateurs de perception ou de résultat (« évolution des paysages sur les sites à enjeux », « évolution de la perception du Parc et de son action » - il faut mener une enquête d'opinion pour le savoir).

Encart 1: LES AXES DE LA CHARTE 2008-2020

- A. Pour une transmission des patrimoines
- B. Pour que l'Homme soit le cœur du projet
- C. Pour une valorisation durable des ressources
- D. Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre les territoires

CHAPITRE 1 : CADRE DE L'ÉVALUATION

Partie 1. L'ÉVALUATION DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

A. Une arrivée progressive dans les textes

Dans le décret de 1967 instituant les PNR, rien n'était précisé sur la procédure de reclassement des Parcs. Ils étaient alors reclassés sans passer par une démarche d'évaluation. En 1988, un nouveau décret a apporté des précisions sur la procédure de reclassement des Parcs. L'article 8 stipulait : « *la demande de renouvellement du classement (...) comprend un bilan de l'action du Parc qui sert de base à la révision de la charte* ». L'obligation de réaliser un bilan constitue le premier pas vers l'évaluation, mais il ne s'agit encore que de **rendre compte de l'action du Parc**. Sept ans plus tard, **l'évaluation finale de la charte fait son entrée dans les textes avec la circulaire n° 95-36 du 5 mai 1995³** : « La révision de la charte s'appuie sur (...) un **bilan** de l'action du Parc depuis le dernier classement, comportant une **évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs de la précédente charte** ». L'article R. 244-3 de ce décret précise que « *la charte est établie ou révisée à partir d'un inventaire du patrimoine et d'une analyse de la situation culturelle, sociale et économique du territoire (...)* ».

Encart 2 : VERS L'OBLIGATION DES ÉVALUATIONS INTERMÉDIAIRES ?

En 2012, un décret est publié pour apporter des modifications à la procédure de classement des PNR⁴. L'article 4 modifie l'article R 333-3 du code de l'environnement et ses modifications s'appliquent aux Parcs dont la délibération engageant la révision ou la création est **postérieure au 26 janvier 2012**.

L'article précise : « *La charte comprend : (...) un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la charte. Ces dispositifs indiquent la périodicité des bilans* ». Ainsi, il n'y a pour le moment qu'un nombre limité de Parcs soumis à ces nouvelles règles et la périodicité des bilans n'est pas imposée. Toutefois **la Fédération encourage la réalisation d'évaluations intermédiaires**. Avec la parution de ce décret, l'analyse de l'évolution du territoire et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte ne sont plus abordées seulement sous l'angle de la révision de la charte. **Elles doivent désormais être anticipées tout au long de la mise en œuvre de la charte**. Un référentiel d'évaluation ou des indicateurs doivent être élaborés en même temps que la charte.

B. Pourquoi évaluer ?

Avant toute chose, il est nécessaire de savoir qu'un Parc naturel régional n'est pas un Parc « à vie » mais qu'il doit mériter son label pour être reclassé à la fin de la période de la charte. Selon le public, les finalités d'une évaluation sont différentes. On distingue généralement quatre finalités (Conseil Scientifique de l'Évaluation⁵).

Pour les personnes en charge du projet (ici le Parc), l'évaluation correspond à une logique managériale où l'une des problématiques sous-jacentes est la gestion des moyens. Elle permet de :

³ Prise pour l'application du décret n°94-765 du 1^{er} septembre 1994 relatif aux Parcs naturels régionaux.

⁴ Décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 relatif aux Parcs naturels régionaux et portant diverses dispositions relatives aux Parcs naturels marins et aux réserves naturelles.

⁵ Instance nationale remplacée par décret du 18/11/1998 par le Conseil National de l'Évaluation.

- gérer le bon déroulement du projet et savoir à tout instant où en est l'atteinte de chaque objectif*, comment évolue chaque action, notamment grâce au suivi (finalité opérationnelle).
- faire des choix en connaissance de cause et pouvoir établir des priorités au regard des analyses conduites (finalité décisionnelle).
- capitaliser des informations sur la conduite des actions pour tirer les enseignements des erreurs et améliorer les interventions (finalité formative dans une logique d'amélioration continue).

Pour les financeurs, les autorités et le public, l'évaluation correspond à une logique de communication et de transparence qui permet de :

- rendre des comptes sur l'utilisation des budgets et donner au public les clés pour comprendre les logiques de fonctionnement d'un projet, les éclairer sur le sens et sur les conséquences des actions menées, et plus largement contribuer au débat public sur l'utilité de l'intervention.

Parfois mal comprise, l'évaluation des politiques publiques fait peur. Les craintes viennent souvent d'un amalgame avec d'autres démarches, comme l'audit ou le contrôle, qui s'intéressent toutes deux aux procédures et aux écarts. L'évaluation quant à elle est un **mode de questionnement, une démarche d'analyse de l'action publique** qui permet de prendre la mesure de ce qui a été fait et de porter un **regard critique global et partagé sur un projet**. Elle est l'un des éléments déterminants d'un projet de développement durable et a été **inscrite à ce titre dans le cadre de référence national du Ministère**⁶ : « *L'évaluation doit permettre de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, des attentes de la population. Elle doit également être l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens affectés et de permettre leur évolution* ».

C. Une démarche volontaire et expérimentale menée par le Parc du Verdon

Emergence du projet

Dans la mesure où le reclassement du Parc du Verdon est antérieur à 2012, **ce dernier n'était pas concerné par l'obligation d'une évaluation à mi-parcours**. Ce rapport est donc le fruit d'une **démarche volontaire de la part des élus et des techniciens du Parc du Verdon**. C'est un projet éminemment politique qui découle de **l'ambition d'une amélioration de l'action du Parc**. Le projet a émergé à la suite d'un constat des élus du Parc, qui lors du bureau du mois de mai 2013 ont soulevé plusieurs difficultés :

- *De nombreuses actions portées par le Parc sont reprises par les intercommunalités émergentes d'où le besoin de clarifier certaines actions et d'éviter les doublons (notamment au vu des difficultés financières).*
- *La perception du Parc reste souvent limitée à l'aspect "contraignant" et "écologique".*
- *La difficulté à rendre lisible le rôle d'accompagnateur du Parc ou le "aider à faire". »⁷*

Suite à ce constat, les élus ont conclu à l'utilité d'un bilan évaluatif à mi-parcours et d'une réappropriation de la charte afin de redéfinir des objectifs opérationnels* tenant compte de l'évolution du contexte et du territoire.

⁶ *Projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux. Cadre de référence*. Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et l'Energie, août 2013.

⁷ Source : compte-rendu du bureau du Syndicat mixte du PNR du Verdon, mai 2013.

Cette réflexion était également motivée par le **désir de procéder à un « bilan de mandat » en vue du renouvellement du bureau du Parc** (calé sur les échéances des élections municipales de mars 2014). La demande était de pouvoir répondre à la question « *Qu'avons-nous fait pendant ce mandat ? Où en est-on dans la mise en œuvre de la charte ? Que peut-on préparer ou proposer aux prochains élus ?* ».

Objectifs de la démarche

Le Parc du Verdon a donc décidé de réaliser une évaluation intermédiaire en 2014, à mi-parcours de son classement 2008-2020. Les objectifs principaux : **juger de l'avancement de la mise en œuvre de sa charte et des résultats des actions menées**. La démarche comporte plusieurs sous-objectifs :

- **définir une méthode d'évaluation partagée** : savoir ce qu'il faut évaluer (référentiel et critères), quand, par qui, comment tout en restant dans une démarche pragmatique et appropriable par les élus ;
- **ne pas perdre la mémoire du travail engagé** grâce à la réalisation du **bilan des six premières années** de la mise en œuvre de la charte. « *Où en est-on de ce qui était prévu ? Pourquoi en est-on là ?...* » Ces questions nécessitent un travail de mémoire et de synthèse. Au regard de ce bilan, il est possible d'évaluer **l'état d'avancement de la mise en œuvre de la charte** ;
- **mettre en place un dispositif de suivi en continu** de la charte et des actions du Parc notamment via l'utilisation du logiciel EVA⁸ - **finalité opérationnelle** ;
- au besoin, réorienter les actions de la seconde période et établir des priorités (pour le programme d'actions 2015-2017) – **finalité décisionnelle** ;
- **améliorer la lisibilité des actions** pour les décideurs/financeurs/publics -**finalité démocratique** ;
- **préparer la révision de la charte** en testant une méthode d'évaluation⁹ - **finalité formative**.

La plus-value de cette démarche d'évaluation intermédiaire est de permettre, au besoin, de réorienter l'action du Parc lors de la seconde période (2014-2020) et d'anticiper la révision finale de la charte. L'originalité de la démarche vient de la volonté de l'équipe (élus et techniciens) de s'approprier les enjeux de l'évaluation ainsi que de mettre en place et tester un référentiel.

Pilotage du projet

Pour favoriser l'appropriation de la démarche, l'évaluation a été menée en interne. Pilotée par les membres du bureau, qui s'y sont penchés lors de plusieurs réunions (elle a été portée par un groupe de travail constitué d'un des co-directeurs, du chargé de projet Gestion de l'Information et de l'évaluation ainsi que par un chargé de projet Evaluation). Des tests ont été réalisés dès 2012 pour préparer le travail. Toute l'équipe des techniciens, à plus forte raison les chargés de pôle, a été impliquée dans la synthèse des actions menées entre 2008 et 2014 ainsi que dans l'évaluation de la pertinence et de la cohérence des projets. Cette démarche d'évaluation a nécessité un long travail de formation sur l'évaluation et ses outils (logiciel EVA par exemple) ainsi que de partage de références au sein de l'équipe technique. Suite à plusieurs séances de travail en interne avec l'équipe et les élus, des propositions de réorganisation des instances et de l'équipe ont été formulées. Il est également apparu nécessaire de faire évoluer certains outils communs comme la méthode de suivi des avis ou encore tableau du DOB (débat d'orientation budgétaire), voué à disparaître au profit d'EVA.

⁸ Logiciel développé par la Fédération des Parcs naturels régionaux. Il permet le suivi de la charte et des divers programmes portés par les Parcs sous la forme d'un tableau de bord* interactif.

⁹ La démarche de révision de la charte interviendra vers 2017 (sauf si la durée de classement passe de 12 à 15 ans).

Déroulement

2012	Réflexion en interparc Provence-Alpes-Côte d'azur et accompagnement par le Conseil régional pour définir la méthode et les moyens à mobiliser. Suivi des réflexions de la Fédération des Parcs et du Ministère de l'environnement.
20 mars 2012	Premiers échanges en bureau : diagnostic et objectifs de l'évaluation. Choix de la méthode et recherche des moyens : démarche pilotée en interne par la direction, appui du chargé de projet SIG-évaluation, accueil d'un stagiaire sur 6 mois prolongé sur un CDD de 5 mois, + achat de données Insee et moyens de communication. Budget global : 34 000 euros.
15 mai, 3 juillet et 6 septembre 2013	Plusieurs séances en bureau du Parc pour construire le référentiel (objectifs/critères) – complété par le travail de l'équipe.
Été 2013	Création et passation d'un questionnaire pour évaluer le fonctionnement des instances du Parc (et plus particulièrement des commissions).
8 octobre et 5 novembre 2013	Journées de réflexion en interne (séminaire d'équipe) : bilan de fonctionnement, propositions d'amélioration du fonctionnement politique et évolution de l'organisation de l'équipe.
23 octobre et 13 novembre 2013	2 séances du bureau : présentation du bilan de fonctionnement et des propositions de l'équipe : diagnostic et propositions d'évolutions qui aboutiront au nouveau règlement intérieur du Syndicat mixte en 2014 (réorganisation politique) et à la réorganisation de l'équipe (constitution des pôles...).
Mars 2014	Démarrage du stage de Sophie Suel : à partir du référentiel, élaboration des fiches d'évaluation, accompagnement des responsables de pôle pour leur remplissage (phase qui prend beaucoup de temps). Organisation du forum de juin 2014.
5 juin 2014	Réunion de présentation de la démarche à la DREAL (en visioconférence avec le Ministère).
26 au 30 juin 2014	Forum du Parc : regard des partenaires et des élus sur le bilan 2008-2013 et expression des enjeux/besoins pour la seconde moitié de la charte.
Juillet à février 2014	Rédaction du rapport d'évaluation, analyses complémentaires (moyens généraux, financements, analyse des avis, des conventions...)
1er semestre 2015	Rédaction d'une synthèse à diffuser et restitution à organiser.
28 avril 2015	Journée de restitution de la démarche et de relecture avec l'ensemble de l'équipe et les présidents de commissions (sous forme d'ateliers)
19 juin 2015	Présentation de la démarche au conseil scientifique et échanges
7 juillet 2015	Validation du rapport et de la synthèse en bureau du Parc.

Partie 2. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION INTERMEDIAIRE

A. Qu'est-ce qu'on évalue ?

Il s'agit d'évaluer la charte et les actions du Parc selon les deux niveaux suivant :

- **Niveau stratégique*** : pour déterminer si la charte prend en compte les enjeux* réels du territoire et si le projet proposé est **cohérent** et **pertinent** ;
- **Niveau opérationnel** : pour voir si les projets menés dans le cadre des programmes d'actions pluriannuels ont permis d'atteindre les objectifs* (**efficacité**).

Pour évaluer ces deux niveaux, nous avons choisi des questions évaluatives classiques, c'est-à-dire des questions qui peuvent se poser à différentes échelles (projet global, groupe d'actions, action unique...) et pour tout type de projets. Les questions évaluatives retenues sont les suivantes (cf. figure 3) :

PERTINENCE : *les objectifs* de la charte répondent-ils aux enjeux* du territoire ?*

⇒ Savoir si la stratégie définie dans la charte traite bien des besoins et des enjeux* du territoire du Verdon. Savoir aussi si de nouveaux enjeux ont émergés et si le Parc s'en est saisi.

REALISATION : *où en est la mise en œuvre de la charte ?*

Y-a-t-il des engagements de la charte sur lesquels le Parc ne travaille pas encore ou trop peu ? Si oui, lesquels et pourquoi ?

⇒ Pouvoir réorienter, au besoin, les actions de la deuxième période de la mise en œuvre de la charte au regard de l'évaluation intermédiaire ; pouvoir expliquer dès maintenant les raisons pour lesquelles le Parc pourrait ne pas conduire les actions prévues (par exemple dans le cas d'une compétence qui passerait du Parc à une autre collectivité ou à un EPCI).

COHERENCE INERNE : *les moyens utilisés pour la mise en œuvre par le Parc permettent-ils d'atteindre les objectifs* ?*

⇒ Savoir le Parc a bénéficié des moyens financiers, humains et techniques nécessaires à la conduite du projet. Si les moyens ne sont pas proportionnés aux attentes, il faudra par exemple proposer une nouvelle répartition des moyens ou en améliorer l'efficacité.

COHERENCE EXTERNE : *les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?*

⇒ Dans la mesure où le Parc n'est pas le seul acteur à agir sur un territoire (cf. encart 2), définir les liens entre son projet et ceux des autres acteurs. Les actions sont-elles complémentaires ? / contradictoires ? / redondantes ? / sans lien ? ... (cf. encart 3). Cette question est d'autant plus importante dans le Verdon depuis que la structuration du territoire en intercommunalité s'est renforcée.

EFFICACITE : *les objectifs* fixés sont-ils atteints ?*

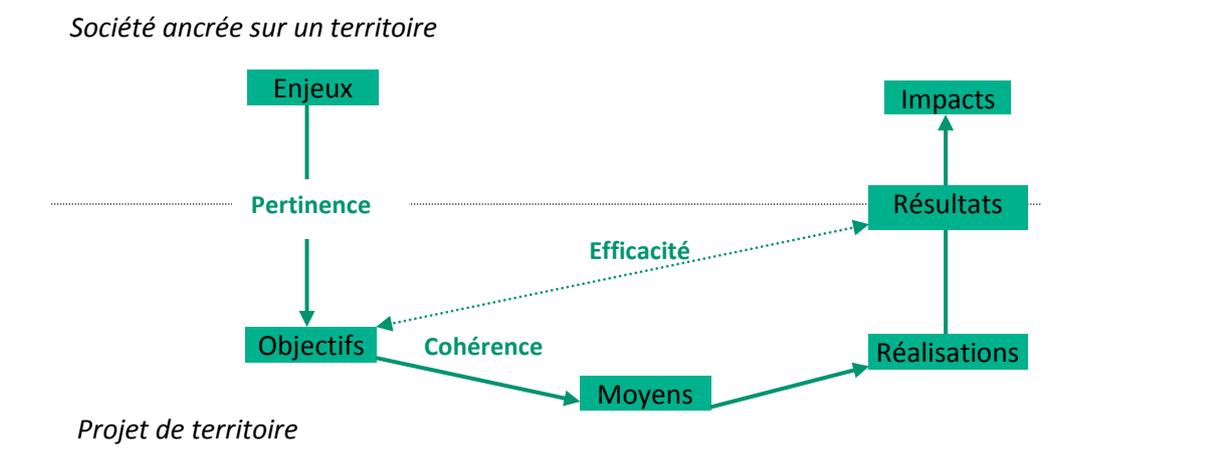
⇒ Il s'agit d'une question centrale mais pour laquelle on ne pourra répondre que partiellement puisque beaucoup de projets ont été mis en place dans la durée et que leurs impacts ne peuvent être perçus qu'à long terme.

Encart 3 : LE PARC N'EST PAS UNE ILE EN AUTARCIE (physique, politique, économique...)

Les résultats observés lors de l'évaluation ne peuvent pas tous être imputés au Parc car **l'évolution du territoire est le fruit de la politique d'une multitude d'acteurs**, mais aussi parce qu'il existe des tendances régionales ou nationales fortes contre lesquelles il est difficile d'agir ! Par exemple, imaginons que la SAU¹⁰ diminue dans un PNR. Cela correspond à une tendance nationale, qui peut être renforcée par certains événements (suppression d'aides de la Politique agricole commune, concurrence d'une autre région agricole proche, pression foncière...). Il est donc **NECESSAIRE** de mener l'évaluation au regard de l'évolution et des dynamiques territoriales¹¹. C'est là le rôle des observatoires, dont la création est préconisée dans la mesure D. 1.4 de la charte du Parc (« Mettre en œuvre un outil d'observation du territoire »).

S'il est difficile d'isoler l'impact d'un PNR, c'est aussi parce que le Parc agit souvent de manière indirecte en incitant les acteurs de son territoire à faire ou ne pas faire certaines choses, sans avoir de moyens contraignant pour les y obliger.

Figure 3 : CYCLE D'UN PROJET DE TERRITOIRE



B. Construction du référentiel d'évaluation

15 objectifs généraux pour évaluer la charte

Contrairement à la méthode employée dans la plupart des évaluations finales des Parcs, nous n'avons pas choisi d'évaluer la charte en suivant sa structure (c'est-à-dire orientation par orientation ou mesure par mesure). Nous n'avons pas non plus appliqué exactement la méthodologie de la Fédération des Parcs, qui encourage à réaliser l'évaluation par projet, car on en compte plus de 70 pour la période 2008-2013. Il a donc fallu trouver et construire une autre échelle pour pouvoir évaluer les actions mises en place par le Parc : le référentiel d'évaluation*.

¹⁰ Superficie agricole utilisée.

¹¹ Pour approfondir l'analyse de l'évolution du territoire, une étude Insee a été commandée par le Parc pour dresser un portrait de territoire (démographie, activité économique, tourisme, déplacement, équipement, logement...). Cette étude fait suite à un rapport Insee de : *Parc du Verdon : un développement différencié est et ouest*.

Suivant la méthodologie de la Délégation à l'Évaluation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les évaluations à mi-parcours des Parcs de Lorraine et des Caps et Marais d'Opale prises pour exemple, nous avons donc procédé à une « retranscription » de la charte en **15 objectifs généraux** (cf. encart 4). Pour ce faire, les élus du bureau sont partis d'une relecture de la charte pour se réapproprier ses enjeux et ses engagements. En s'interrogeant sur l'évolution du contexte territorial, ils ont pu pointer les nouveaux enjeux, comme celui de la transition énergétique, peu pris en compte au moment de la rédaction de la charte. Les objectifs opérationnels proposés par le bureau ont ensuite été retravaillés par l'équipe évaluation. Transversaux, ils synthétisent l'ensemble des projets conduits par le Parc. Par exemple, l'objectif général 1 « *Améliorer la connaissance des patrimoines* » renvoie à l'acquisition de savoirs dans différentes disciplines comme l'écologie, la culture, la géologie, l'archéologie... Il reprend toutes les mesures de la charte liées à des actions de connaissance (mesures A.1.1, A.3.1, B.1.2, C.2.1...).

La plupart des objectifs du référentiel* ont été élaborés selon des types d'action plutôt que selon des thématiques, **hormis les objectifs liés à l'eau qui figurent indépendamment sous la forme de 5 objectifs généraux (qui suivent les 5 enjeux du SAGE)¹²**. Cette retranscription permet de mener une analyse transversale des actions ainsi que d'évaluer les projets que le Parc mène actuellement mais qui ne correspondent pas directement à des engagements de la charte. L'objectif 7 du référentiel synthétise par exemple les projets en matière d'énergie renouvelable et de changement climatique qui sont inscrits au programme d'actions 2011-2013 mais qui ne figurent pas comme tel dans la charte. Les objectifs généraux permettent donc également d'évaluer ces projets « émergents » (Plan Climat Energie).

Encart 4 : LES 15 OBJECTIFS GENERAUX DU REFERENTIEL D'EVALUATION* :

CHARTÉ

1. Améliorer la connaissance des patrimoines
 2. Préserver la diversité biologique et la géodiversité
 3. Gérer de manière concertée les ressources naturelles et paysagères (eau, sites naturels...)
 4. Informer et valoriser les connaissances auprès des différents publics
 5. Susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication
 6. Préserver un tissu économique diversifié et équitablement réparti sur le territoire
 7. Accompagner l'adaptation aux mutations économiques et environnementales et préparer la transition énergétique du territoire
 8. Donner de la valeur à l'ensemble des activités sociales et économiques participant à la création de liens et de richesses
 9. Promouvoir une qualité d'aménagement permettant l'amélioration du cadre de vie et le respect des ressources
 10. Renforcer la coopération à différentes échelles et poursuivre l'expérimentation
-

¹² Les objectifs 11 à 15 se rapportent à l'évaluation du contrat de rivière. Ils dérogent à l'objectif de transversalité car l'évaluation du contrat-rivière est une demande singulière de l'Agence de l'Eau. Le choix a été fait de mener les deux démarches conjointement.

11. Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques
12. Préserver et valoriser le patrimoine naturel lié à l'eau, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes
13. Aller vers une gestion solidaire de la ressource
14. Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques
15. Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux

Structure du référentiel

Les 15 objectifs généraux constituent l'armature du référentiel d'évaluation* (annexe 1). Il s'agit d'un cadre commun pour l'évaluation. Une page spécifique dans le référentiel a été rédigée pour chaque objectif général. Elle comporte les catégories suivantes :

critères évaluatifs* (1) ; questions évaluatives (2) ; rappel des objectifs de la charte (3) ; dispositifs des programmes d'actions (4) ; indicateurs* de réalisation / résultats (5) ; indicateurs du territoire (6)¹³.

Pour chaque objectif du référentiel, des critères d'évaluation⁽¹⁾ ont été construits avec les élus du Parc puis ont été affinés par des chargés de mission du Parc. Cela a permis aux élus d'exprimer librement ce qu'ils attendent des actions du Parc, c'est-à-dire ce qu'ils mettent derrière les objectifs, derrière les mots... Cette étape de réflexion a aussi permis de fixer de manière consensuelle les attentes qui sont parfois différentes suivant les élus. Un critère évaluatif* traduit ce sur quoi on juge l'atteinte de l'objectif. La réponse à ces critères est apportée dans les fiches évaluation du rapport, tout comme la réponse aux questions évaluatives*(2). Les catégories 3 et 4 permettent de faire le lien avec la charte et le programme d'actions. Pour déterminer les indicateurs^(5 et 6), nous avons travaillé avec l'équipe pour retenir certains indicateurs de la charte et pour en définir d'autre au besoin. Nous avons défini deux types d'indicateurs : les indicateurs de réalisation et de résultats, qui permettent d'objectiver les actions menées directement par le Parc, et les indicateurs de territoire. L'indicateur de réalisation est souvent quantitatif (exemple : *nombre d'animations auprès des écoles*) mais pas toujours (exemple : perception de l'image du Parc par les habitants). Quant aux indicateurs d'état et de suivi du territoire, ce sont des données quantifiées qui permettent de contextualiser les actions menées.

Pour illustrer le lien entre le référentiel d'évaluation et la charte, un tableau de correspondance a été créé (annexe 2).

C. Sources et organisation du rapport

Documents de référence

Pour réaliser cette évaluation, nous nous sommes principalement basés sur les documents rédigés par ou pour le Parc. Parmi ces documents, nous pouvons citer :

- les deux chartes du Parc et les documents associés

¹³ Pour plus de précisions sur les termes, se reporter au glossaire.

- tous les documents de présentation du Parc du Verdon (portraits de territoire Insee de 2008 et de 2014 (annexe 3), documents de communication, une thèse de sociologie)...
- les contrats de Parc et leurs bilans
- Les comptes-rendus des bureaux
- les journaux du Parc (Par Nature et Inf'eau)
- les programmes d'actions annuels 2008, 2009 et 2010 et pluriannuels 2011-2013 et les rapports d'activités (2009, 2010, 2011 et 2012)
- les fiches décrivant les projets et les actions, ainsi que les bilans
- les avis émis par le Parc ainsi que les conventions établies
- les bases de données du système d'information territorial (SIT)

La recherche d'information sur la période 2008-2014 a montré toute l'importance de la capitalisation des données. Au Parc elles sont classées depuis 2007 suivant un archivage informatique. L'utilisation du logiciel EVA, acquis en 2012, est restée faible jusqu'à présent, hormis pour quelques techniciens qui ont testé certaines fonctions. La charte y a été renseignée ainsi que les intitulés des dispositifs du programme d'actions 2011-2013. Pour l'évaluation intermédiaire, l'outil EVA n'a donc que peu été utilisé. Outre les sources écrites, nous nous sommes basés sur l'analyse des techniciens du Parc et des élus.

Présentation du rapport

Ce rapport constitue la synthèse du travail d'évaluation mené en 2013 et 2014 sur la période 2008-2014 durant laquelle deux programmes d'actions ont été mis en place. Il se compose de 4 chapitres :

1. Cadre de l'évaluation

Pour en savoir plus sur ce que dit la loi sur l'évaluation et pour mieux comprendre ses objectifs et ses méthodes.

2. Bilan évaluatif du fonctionnement du Parc.

Ce chapitre revient sur le fonctionnement de la structure, c'est-à-dire sur sa gouvernance (organisation des instances, participation des élus...) et sur les relations du Parc avec d'autres structures du territoire à travers l'analyse des conventions de partenariat et des avis émis.

3. Bilan évaluatif des projets.

Ce chapitre commence par un point sur **l'avancée de la mise en œuvre de la charte** puis dresse le bilan des différents projets menés. Chaque objectif général du référentiel fait l'objet d'une fiche évaluative.

4. Regard porté sur le Parc.

Comment le Parc est-il perçu sur le territoire par les différents acteurs (élus, partenaires, habitants...) ? Est-il suffisamment connu ? Son action est-elle jugée utile ? Autant de questions qui permettent de prendre du recul sur l'intégration de la structure Parc naturel régional au sein du territoire du Verdon. Mais s'agissant d'une évaluation intermédiaire, la nécessité de recueillir ces avis n'a pas été retenue comme principale priorité, bien que ces questions soient extrêmement intéressantes. Plusieurs démarches ont tout de même été menées, comme l'organisation d'un **forum participatif** lors duquel une centaine d'élus, habitants et partenaires se sont impliqués sur l'identification des enjeux du territoire (annexes 4 et 5). Deux **questionnaires d'évaluation** ont été soumis aux anciens élus du comité syndical (mandat 2008-2014) ainsi qu'aux structures partenaires du Parc.



**Un document de synthèse à destination des élus et des partenaires a été rédigé.
Il est consultable sur demande au Parc du Verdon.**

CHAPITRE 2 : BILAN EVALUATIF DU FONCTIONNEMENT DU PARC

Partie 1. STRATEGIE ET GOUVERNANCE

Les **périodes de renouvellement de charte sont toujours propices à des évolutions** ayant plusieurs origines : s'adapter au nouveau contexte, se réorganiser en fonction de priorités redéfinies, faire évoluer les pratiques pour tenir compte des retours générés par les phases de concertation.... Il s'agit d'un véritable atout pour les Parcs, dont l'organisation est directement dépendante des objectifs de la charte, que de pouvoir s'adapter rapidement, être réactifs et souples.... C'est une chance mais également un défi permanent qui oblige à sans cesse faire évoluer organisation politique et technique...

L'évaluation à mi-parcours a produit les mêmes effets qu'une révision en permettant d'adapter notre fonctionnement aux résultats du bilan évaluatif.

A. 2008-2009 : mise en œuvre de la nouvelle charte du Parc

Les enjeux

Le contexte de renouvellement de la charte entre 2006 et 2008 a été très difficile au niveau local : au printemps 2007, les communes ont été sollicitées pour délibérer sur le projet de nouvelle charte. Cette étape a été l'occasion pour beaucoup de communes de faire remonter un **certain nombre de questionnements et d'incompréhensions quant à la posture du Parc, à son fonctionnement et aux relations que cette structure entretient avec les forces vives du territoire**. Ces remontées faisaient écho aux remarques émises pendant l'enquête publique. Ces remarques ont obligé le Parc à prendre en compte la **nécessité d'une plus grande proximité avec ses partenaires, d'une plus grande capacité d'écoute et de réactivité** aux demandes qui lui sont faites.

Ces attentes ont déjà été exprimées lors du bilan de la première charte et intégrées : les « défis » de la nouvelle charte : « *La nouvelle charte accorde une grande importance à l'appropriation des objectifs du Parc par le plus grand nombre* ». Elle fait de la démocratie participative un enjeu central. En mettant « *l'Homme au cœur du projet* », elle reconnaît toute l'importance des questions de développement culturel, d'éducation à l'environnement et au territoire, de participation des acteurs au processus d'élaboration des actions, qui sont le socle d'une politique de développement durable » (extrait du projet de charte du Parc naturel régional du Verdon 2008-2020).

Ainsi, la nouvelle charte du Parc présente des ruptures fortes et des évolutions marquées avec l'ancien projet de territoire. Ce nouveau projet doit en effet amener le Parc à construire peu à peu un avenir plus riche autant en terme de contenu, puisque la structure doit **s'adapter à de nouveaux enjeux (développement de nouvelles missions comme la culture et l'énergie)**, qu'en terme de méthode et de stratégie puisque des besoins forts de **rapprochement avec les communes et les habitants**, ainsi que des besoins de politique partenariale avec les autres structures du territoire ont été mis en lumière. Le Parc se doit en outre de **mettre en œuvre des actions exemplaires, innovantes et expérimentales dans l'ensemble de ces domaines**. L'enjeu majeur qui se pose désormais est de mettre en œuvre les orientations exigeantes de ce projet. Pour cela une interrogation et une revisite de l'organisation du Parc ont été menées, autant en interne (c'est à dire au niveau de l'équipe technique, de ses liens avec les élus, de fonctionnement de différents organes) qu'en externe (lien avec les autres structures du territoire, les communes, les habitants...).

La méthodologie

Afin d'initier ces profondes évolutions, les élus du Parc ont décidé de mobiliser des moyens d'animation, d'accompagnement méthodologique

- 1 animateur,
- 1 groupe de travail,
- 1 consultant.

La première étape accomplie par le groupe de travail et l'animateur a été de faire un constat croisé en procédant à une synthèse du regard des élus du bureau, des conseils municipaux et des techniciens sur le Parc. Le groupe de travail ainsi constitué comprenait les deux directeurs et sept membres de l'équipe technique volontaires. **Il s'est emparé de toutes les données disponibles traitant de « ce qui a été dit sur le Parc »** : compte rendus des conseils municipaux au moment du vote, rapport de l'enquête publique, étude sociologique sur la réception sociale du Parc par ses habitants, séances de débats avec les élus du bureau etc... Deux membres de l'équipe se sont également portés volontaires pour réaliser une **enquête auprès de l'ensemble de l'équipe** pour connaître leur sentiment sur ces événements, le rôle du Parc, les représentations de leur travail... L'ensemble de ses données ont ensuite été croisées et triées pour obtenir une sorte de programme de travail qui serait à mettre en œuvre pour appliquer la nouvelle charte. Ce programme a ensuite été discuté avec les élus du bureau qui l'ont validé. Ces derniers ont d'ailleurs décidé de participer à ce travail essentiel et de nommer quatre référents au sein du groupe de travail charte. La démarche a permis de construire collectivement une organisation du Parc permettant de répondre aux engagements de la nouvelle charte.

Le groupe s'est ensuite engagé dans une démarche de réflexion pour redéfinir le rôle du Parc et sa posture : accompagné par l'UNADEL, il a consacré plusieurs séances à remettre le Parc dans son contexte (quelles relations avec les autres acteurs, les intercommunalités ? quel positionnement du Parc en fonction des grandes tendances auxquelles est soumis le territoire ? quelle finalité du Parc ?) et à se questionner sur les pratiques professionnelles de l'équipe technique (au service de quoi travaillons-nous ? quels sont nos métiers ? quelles compétences développer en animation, stratégie, aide à la décision, ingénierie... ?), quelle place et quelle relation élu/technicien ? quelle organisation ?...). L'ensemble de ces questionnements, de ces échanges, de ces réflexions a débouché sur la **construction de 7 chantiers prioritaires pour la mise en œuvre de la nouvelle charte** :

- **Former l'équipe pour être plus à l'écoute du territoire, plus réactif, accompagner les projets des acteurs.**
- **Construire un projet commun** définissant la place et le rôle du Parc et déclinant la stratégie de mise en œuvre de la charte et créer un référentiel commun à l'équipe: socle de valeurs communes, objectif commun.
- **Evaluer** : construire une grille de lecture commune qui permette de guider les choix d'intervention en fonction de critères (impacts sur le territoire, nombre d'acteurs touchés...).
- **Stabiliser la situation financière** pour stabiliser les effectifs, assurer l'évolution des actions et la continuité de l'animation territoriale.
- **Travailler en partenariat** : définir les liens avec les autres intercommunalités, pays, départements... et parties prenantes dans la mise en œuvre de la charte.

- **Développer la participation** : mettre en œuvre les actions à partir des attentes, besoins, propositions et impulsions des acteurs (associations, habitants...) et créer des espaces d'interaction élus/société civile/techniciens à l'intérieur du Syndicat mixte.
- **Redéfinir et renforcer le rôle des délégués** dans la conduite du Syndicat mixte et dans le lien entre le Syndicat mixte et le territoire.

Les actions menées

L'accueil des nouveaux délégués : en prévision des élections municipales, le groupe de travail a proposé une **démarche de formation des nouveaux délégués** au Parc. Il fallait avant apporter les informations nécessaires à chaque conseil municipal pour lui permettre de choisir son délégué en toute connaissance de cause. En effet, tous les constats nous prouvaient à quel point ce choix était stratégique pour la suite. Un **document très synthétique expliquant ce que le Parc pouvait représenter pour chaque élu communal et rappelant quel était le rôle du délégué a donc été diffusé** au lendemain des élections. Il fallait que ce document parvienne à chacun des 600 conseillers municipaux du territoire, avant la réunion qui désignerait le délégué. La tâche a été rendue plus difficile par l'important taux de renouvellement des élus municipaux.

Une fois les délégués élus, **une journée d'information et de présentation du Parc a été organisée** à leur attention : elle a permis d'explicitier leur rôle, une appropriation des objectifs du Parc et de ses modes opératoires. C'était aussi une première rencontre pour la plupart d'entre eux avec l'équipe technique. Lors de cette première rencontre **plusieurs propositions ont été retenues** et mise en œuvre par la suite :

- Création de l'intranet pour les délégués ;
- Mise en œuvre d'un cycle de rencontres thématiques, à vocation informative, organisées à partir des besoins exprimés par les délégués (conseils syndicaux thématiques : ex : sur les boues de station d'épuration, le photovoltaïque, le foncier...);
- Réalisation d'un compte-rendu synthétique des décisions du bureau et du comité syndical diffusé à tous les délégués et à toutes les mairies pour affichage.

Le groupe a également mené des réflexions et des échanges préparatoires à la relance des commissions et au lancement du conseil de développement. Des notes ont été proposées aux élus du bureau puis du comité syndical. En interne, **un séminaire d'équipe a permis de faire un bilan du fonctionnement des commissions et de construire des références communes**, des règles de fonctionnement et un guide d'animation pour la relance des commissions. Une journée a également été organisée pour les délégués afin de leur présenter les objectifs et les actions suivies par chaque commission.

Parallèlement, un **appel à candidatures était lancé lors de la fête du Parc afin de constituer un comité de préfiguration du conseil de développement** prévu dans la charte. Il s'agissait pour ce groupe de volontaires de définir l'objectif, le rôle et le mode de fonctionnement du futur conseil de développement. Après plusieurs réunions, une délégation du comité a présenté ses propositions aux élus du bureau qui les ont validées. **La réunion de lancement du conseil de développement a donc été organisée au printemps 2009.**

Un troisième chantier relatif à **la formation de l'équipe** a débuté en 2009 constitué de trois modules :

- L'animation de réunions et de groupes de travail ;
- La conduite de projets et l'évaluation ;
- La concertation.

Concernant l'évaluation, un premier exercice a été réalisé dans le cadre de la préparation du programme d'actions 2009 : des indicateurs de lecture ont été appliqués à chaque action et ont permis une analyse des répartitions budgétaires en fonction des impacts pressentis, de l'origine des projets, de leur durée de mise en œuvre....

Plusieurs débats ont été organisés en comité syndical pour définir la stratégie de mise en œuvre de la charte dans la perspective des programmes d'actions 2009-2011 et 2011-2013. Ils ont permis de valider des priorités d'actions, des principes de travail.

B. Evaluation du fonctionnement et évolution à mi-parcours

Bilan de fonctionnement de l'organisation politique et technique

Pour compléter le bilan de fonctionnement des instances, il était également nécessaire de procéder à un **bilan évaluatif de notre fonctionnement politique et technique**. Pour ce faire il a fallu créer les conditions de ce moment délicat qu'est l'analyse critique du fonctionnement d'une structure. Délicat ? Oui, car c'est toujours difficile d'allier prise de recul et capacité de critique constructive sans que personne (élu ou technicien) ne se sente jugé... L'évaluation n'est pas un audit. C'est également une des raisons qui nous a poussés à **réaliser ce travail en interne**, sans appui extérieur : **l'évaluation est devenue levier de management**. Afin d'évaluer le fonctionnement de la structure nous avons procédé en plusieurs temps :

- Partage d'un diagnostic du fonctionnement des instances, de l'organisation politique et administrative, de l'organisation de l'équipe (annexe 6) ;
- Elaboration de propositions d'évolution ;
- Validation des choix par les élus et traduction dans des documents de référence.

Des séances de travail avec l'ensemble de l'équipe ont permis de proposer des analyses aux élus du bureau portant sur différents items :

- Le rôle des élus ;
- La composition, le rôle et le fonctionnement des instances ;
- La coopération : participation et partenariat ;
- La prise de décision ;
- Les « métiers » du Parc et l'organigramme ;
- La gestion du temps ;
- L'organisation « matérielle ».

Evolution de l'organisation suite à l'évaluation

Plusieurs échanges en bureau ont abouti en **2014 à la modification de l'organisation politique du Syndicat mixte et des règles de fonctionnement**, validées par le **nouveau règlement intérieur voté en comité syndical le 3 juin 2014**.

Parmi les principales modifications, le nombre de commissions a été réduit à cinq :

- Patrimoines naturels ;
- Eau et milieux aquatiques (ouverte aux élus des 69 communes du SAGE) ;
- Sites, Paysages et Aménagement du territoire ;
- Diffusion des connaissances (éducation, culture, communication, participation et lien social...) ;
- Développement (agriculture, tourisme, énergie, numérique...).

Le rôle et le fonctionnement des commissions ont évolué : **présidées par un vice-président du Parc, organisées en commission restreinte pour la prise de décisions** et commission ouverte aux partenaires et aux acteurs du territoire pour les phases de propositions et de mise en œuvre des actions. **Le rôle des vice-présidents** a également été accru et l'importance de l'inter commission réaffirmée comme un des principaux lieux de pilotage de la charte et de mise en pratique de la transversalité. **L'articulation et le rôle des différentes instances** (délibérantes, consultatives ou plus opérationnelles) ont été clarifiés. Des instances spécifiques dont les règles de fonctionnement étaient définies par ailleurs ont été intégrées au règlement intérieur afin d'avoir une vision globale : commission locale de l'eau, COPIL Natura 2000... Il en a été de même pour les instances plus opérationnelles comme le comité marque dont les règles ont été intégrées au règlement intérieur et la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels créée fin 2013 dans la perspective de mise en œuvre de l'Opération grand site des gorges.

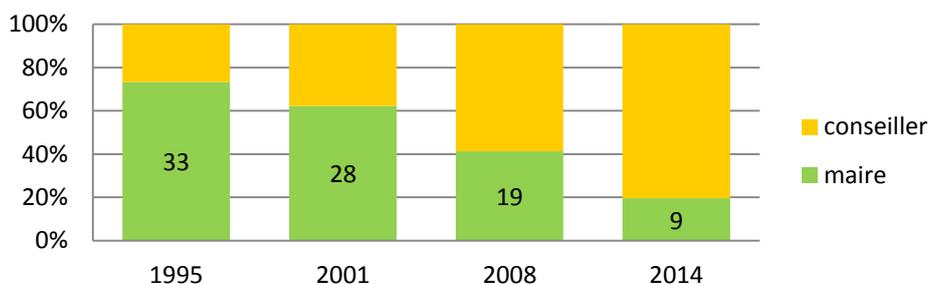
2013 : création d'une régie d'aménagement

En décembre 2013, le Parc crée une **régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés** de son territoire. Le but : assurer, seule ou en association avec les collectivités publiques (et les opérateurs publics ou privés le cas échéant) la maîtrise d'ouvrage des aménagements nouveaux et en assurer la gestion. Les interventions ont vocation à permettre de manière prioritaire la **mise en œuvre de l'Opération Grand Site** mais également **l'aménagement et la gestion de l'ensemble des sites naturels fréquentés tant des gorges du Verdon et du lac de Sainte-Croix** que de ceux de l'ensemble du Parc naturel régional du Verdon. La régie est en outre habilitée à mettre à disposition ses moyens, à titre onéreux et dans le respect le cas échéant du droit de la concurrence, à tous opérateurs publics et privés qui la solliciteraient à cet effet, dans la mesure où cela ne porterait pas préjudice à ses missions statutaires. Il s'agit d'une régie dotée de l'autonomie financière au sens de l'article L 2221-10 du Code général des collectivités territoriales. De ce fait, elle est administrée, sous l'autorité du Président du Syndicat, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

Le rôle des communes et des intercommunalités

Une attention particulière devra être portée à l'articulation avec les élus municipaux. **Le contexte renforçant le rôle des intercommunalités, un risque de distanciation des élus municipaux existe.** De plus en plus d'actions accompagnées par le Parc sont portées par les intercommunalités. Ce risque est accru par l'implication moindre des maires du territoire dans le fonctionnement du comité syndical du Parc. En effet, dans les petites communes ce sont les maires qui siègent dans les conseils communautaires et souvent ils ne peuvent assumer toutes les délégations (voir le graphique ci-dessous).

Part des maires dans l'ensemble des délégués au Parc entre 1995 et 2014



L'enjeu est d'autant plus important que ce sont les communes qui gardent le pouvoir de valider les nouvelles chartes. L'intégration des communautés de communes proposée dans le cadre de l'évolution des statuts du Parc ne doit pas aboutir à une coupure ou un « décrochage » des élus communaux.

Comme en 2008, un temps particulier a été consacré à **l'accueil des nouveaux délégués** issus des élections municipales de 2014. Un document d'information (*L'essentiel du Parc en 6 questions*) a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux au lendemain des élections. Une **journée d'accueil a été organisée en avril 2014 pour créer les conditions d'une prise de poste réussie** : présentation de la charte, fonctionnement du Parc, actions en cours... Remise d'un « pack » nouveau délégué contenant les documents de référence.

Suite à cette réorganisation politique, une **réorganisation technique** a été opérée avec la **création de 5 pôles qui succédaient à une organisation entre 2008-2013 en 9 missions** (Agriculture, Tourisme, Développement, Forêt, Patrimoine naturel, Eau, Culture, Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) et Urbanisme). Basés sur les nouvelles commissions « resserrées » et ayant pour objectifs de garantir davantage de transversalité, plus d'opérationnalité, les pôles sont les suivants :

- Développement [7 agents]
- Sites, paysages et aménagement [7 agents]
- Patrimoines naturels [4 agents]
- Diffusion des connaissances [8 agents]
- Eau et milieux aquatiques [3 agents].
- + le pôle Direction et équipe administrative, secrétariat et accueil, administration et comptabilité, logistique [9 agents¹⁴].

Cette réorganisation nécessite également la mise à jour du projet d'équipe et donc :

- L'actualisation du référentiel *Métiers du Parc* et des fiches de poste : notamment pour formaliser le renforcement du rôle des responsables de pôle, cadres intermédiaires et clarifier leur niveau hiérarchique.
- Formaliser le nouvel organigramme précisant le regroupement en équipes plus transversales et plus opérationnelles.
- Engager un travail sur les compétences: identification, valorisation, plan de formation.
- Formaliser les procédures liées au travail en mode projet pour être davantage dans le concret, le transversal, la proximité avec le territoire et pour capitaliser autour des démarches participatives.
- Nouveau règlement intérieur de l'équipe: notamment organisation et circulation de l'information, accueil des nouveaux arrivants...

C. Fonctionnement des instances

Bureau du Parc

Le règlement intérieur du Syndicat mixte indique que le bureau doit se réunir au minimum 6 fois par an. Entre 2008 et 2014, il y a eu 58 réunions du bureau (voir le tableau ci-dessous) et le règlement a été respecté pour chacune des années.

¹⁴ Source : trombinoscope 2014.

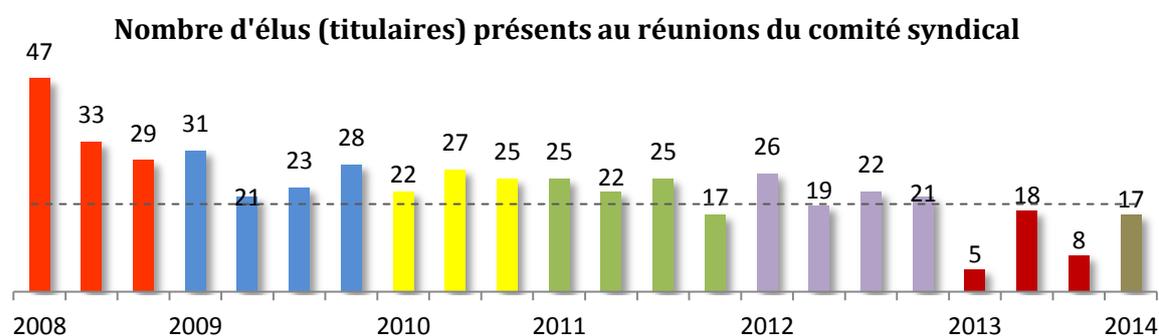
Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Nombre de réunions du bureau ¹⁵	9	8	9	8	8	9	7	Total : 58
Taux de présence des membres du bureau	68 %	64 %	60 %	56 %	57 %	54 %	58 %	Moyenne : 60 %

La participation moyenne au bureau a été de **11 membres par réunions du bureau**, soit un **taux de présence des membres de 60 %** (annexe 7). Au fil des années, la participation des membres du bureau a légèrement diminué. Suite au changement de mandat des élus communaux en 2014, la participation est repartie à la hausse. A sept reprises¹⁶ le quorum n'a pas été atteint ; à chaque fois un nouveau bureau a été convoqué, avec très peu de membres présents (3 en moyenne). Le Conseil régional s'est fortement impliqué : il a été représenté par au moins un de ses membres lors des trois-quarts des bureaux (42/58). Le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence a lui aussi été bien représenté (39/58). A l'inverse, le Conseil général du Var a quant à lui été représenté à moins de la moitié des réunions (22/58). Depuis 2011, les membres du bureau issus de cette collectivité n'ont assisté qu'à 3 réunions.

Dans le cadre des échanges liés à l'évaluation à mi-parcours, les membres du bureau ont proposé des évolutions afin d'améliorer le fonctionnement du bureau : ils ont pointé un besoin d'alléger l'ordre du jour, de cibler les questions les plus stratégiques sur le bureau (avis du Parc, notamment sur les documents d'urbanisme...), les débats de fonds ou les décisions sur les grands projets ... déléguant à l'inter commission (réunion des vice-présidents et du président) plus de pouvoir de décisions sur l'avancement des projets et la préparation des débats du bureau. Cependant le bureau reste une instance très importante dans la vie du Syndicat mixte, le rythme des réunions est soutenu et demande une grande motivation aux élus volontaires. Cela a été rappelé au moment des élections de 2014.

Comité syndical (CS)

Entre 2008 et 2014¹⁷, il y a eu **23 comités syndicaux**¹⁸, soit entre 3 et 5 réunions par an (annexe 8). Sont systématiquement invités les 108 élus délégués au Parc (54 titulaires et autant de suppléants). Pour la période, on compte en moyenne **22 élus par CS**, soit un **taux de présence d'environ 41 %** (voir graphique ci-dessous). Lorsqu'un élu titulaire ne peut être présent, c'est son suppléant qui est amené à le remplacer. Il arrive aussi quelquefois que deux élus d'une même commune soit présent, ce qui porte le nombre moyen d'élus par réunions à 33.



¹⁵ Ne sont pas comptées les réunions convoquées suite à une réunion du bureau où le quorum n'était pas atteint.

¹⁶ 2 (2010) + 1 (2011) + 1 (2012) + 1 (2013) + 2 (2014).

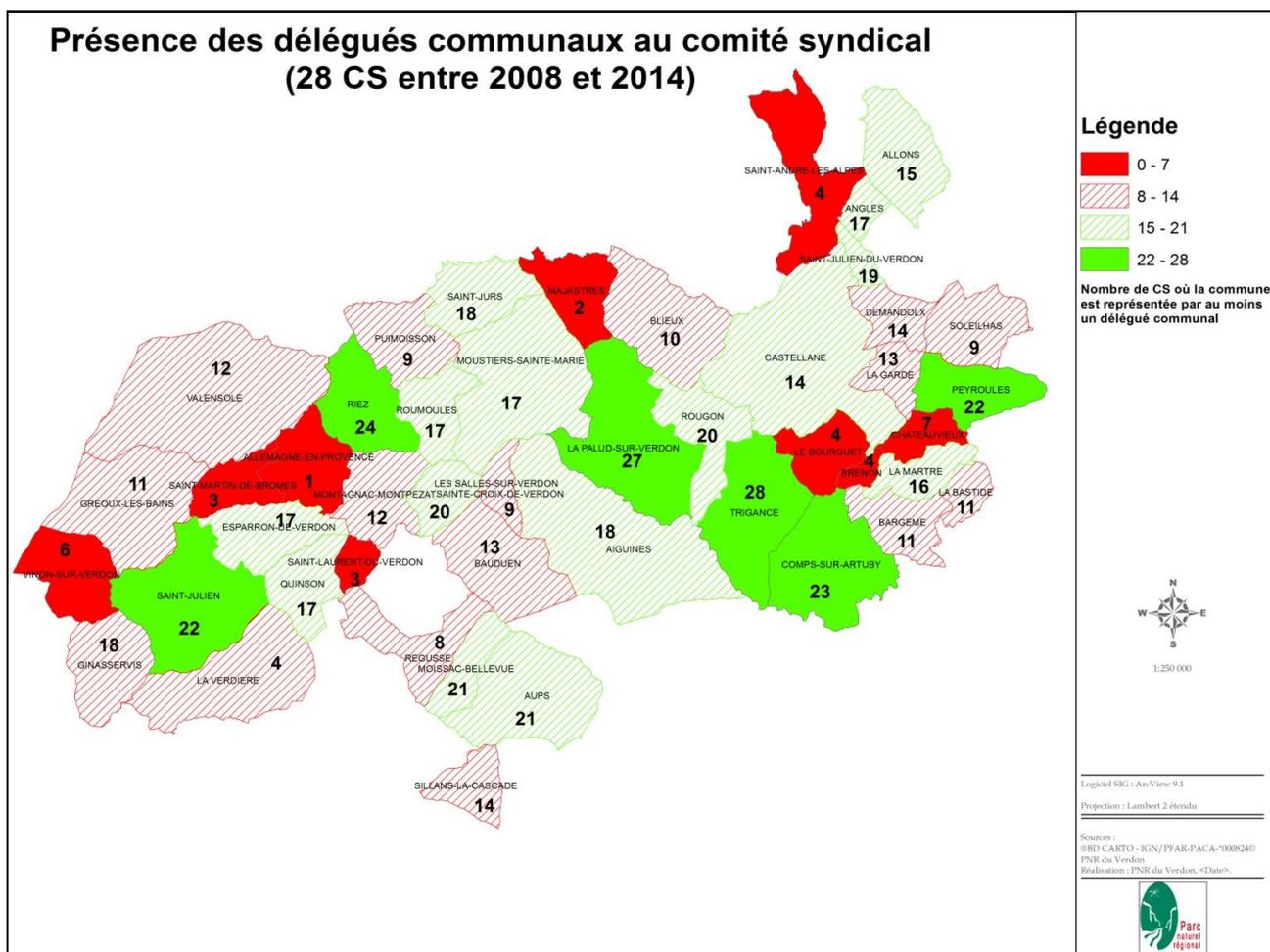
¹⁷ Avant les élections communales et les changements de délégués au Parc.

¹⁸ Lors de 5 CS, le quorum n'a pas été atteint et les membres ont à nouveau été convoqués pour un CS supplémentaires. Le total est donc de 28 CS en tout.

Pour avoir une idée plus précise de la participation des différentes collectivités, il faut donc regarder plutôt le **taux moyen de présence des 49 collectivités** (lorsqu'au moins un délégué par collectivité est présent) : il est de 57 %. En d'autres termes, **à chaque CS, plus de la moitié des collectivités membres est représentée (28/49)**. Ce taux de participation des communes restent cependant assez faible et cache de fortes disparités territoriales : 10 communes ont été représentées à moins d'un quart des CS, tandis que 6 communes l'ont été à plus de trois-quarts des CS (voir la carte ci-dessous). On peut noter une bonne participation de la Région, représenté à tous les CS par au moins un délégué. Le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence a été lui aussi bien représenté (taux de présence : 78 %). Quant au Conseil général du Var, le taux de présence est légèrement inférieur : 57 %.

A partir de 2009, on observe une baisse de la participation des élus et le « décrochage » de certaines communes. L'essoufflement des délégués au Parc atteint son paroxysme en fin de mandat : en 2013, le taux de présence moyen des élus n'est plus que de 26 % et moins de la moitié des collectivités est représentée aux CS de cette année-là.

La question de la participation des élus dans les instances décisionnelles a été débattue et plusieurs propositions ont été adoptées pour renforcer leur rôle au sein du Parc. Le règlement intérieur a été modifié. Une des principales attente était liée à la prise en compte de l'explosion des réunions organisées par les différentes structures du territoire et notamment les nouvelles intercommunalités. Les élus sont sur-sollicités et c'est pourquoi ils choisissent de s'impliquer préférentiellement dans les réunions les plus opérationnelles ou répondant davantage à l'intérêt communal. Ce constat a notamment abouti à la proposition de réduire le nombre de commissions du Parc (passage de 9 à 5).



Cependant, pour ne pas finir sur un constat trop pessimiste, on note une évolution positive de l'implication des élus locaux dans le fonctionnement du Parc comparé au précédent mandat. Au-delà de l'analyse quantitative, on note surtout une évolution qualitative (articulation délégué/maire ; transmission des informations aux conseils municipaux ; implication dans les commissions....).

Cette dynamique a été confortée par des actions spécifiques à destination des élus (diffusion large des comptes-rendus des instances, mise en place d'un intranet des élus, évolution de la conduite des réunions...). Pour faciliter le travail de compréhension des enjeux et la prise de décisions, des comités syndicaux thématiques (CS thématiques) ont été organisés plusieurs fois par an à la demande des élus pour approfondir un sujet précis (apport de connaissance, débat...). Entre 2008 et 2014, 13 CS thématiques ont été organisés, principalement sur des sujets liés à l'urbanisme et au développement économique.

Année	Nombre	Thématiques
2008	1	Accueil des projets de production énergétique industrielle d'origine solaire
2009	3	Circulation motorisée ; foncier ; stratégie de mise en œuvre de la charte.
2010	2	Entreprendre autrement dans le Verdon : les outils du développement économique en milieu rural ; Le Grenelle et les communes
2011	2	Le rôle de l'élu ; Visite de la Société du canal de Provence
2012	1	Quel urbanisme durable pour nos communes rurales ?
2013	1	Foncier agricole, espaces-test agricoles
2014	3	Transition énergétique ; Tiers-lieux ; Loi Alur
Total	13	

Commissions thématiques¹⁹

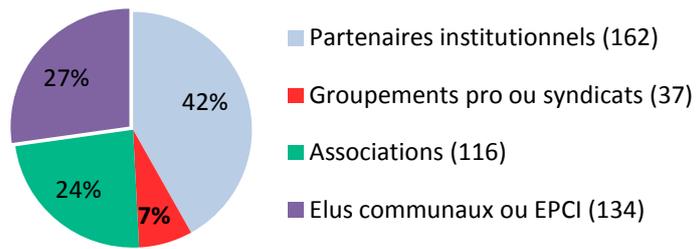
Les commissions thématiques sont les organes de réflexion du Parc. Elles regroupent des élus volontaires du comité syndical et des collectivités adhérentes du Parc et des partenaires pour réfléchir aux **enjeux du territoire**, aux évolutions à venir et proposer des projets pour y répondre. Leur rôle est de définir la **stratégie** du Parc sur chaque thématique pour mettre en œuvre les orientations de la charte, en définissant des **priorités**, puis des **projets** ou des activités. Lorsqu'une priorité retenue est complexe ou nécessite un travail de longue durée, la commission peut créer un groupe de travail pour définir et coordonner les projets et les activités à mener. Les actions qui font ensuite l'objet d'un projet concret sont mises en œuvre par un comité de pilotage.

Entre 2008 et 2014, les commissions étaient au nombre de 9 et les missions techniques suivaient cette organisation (agriculture, tourisme, développement, forêt, patrimoine naturel, eau, culture, EEDD, urbanisme). Elles pouvaient régulièrement travailler en inter commission.

¹⁹ Source : document interne « *Bilan de fonctionnement des commissions du Parc* ». Analyse à partir d'un traitement statistique des feuilles de présence aux réunions des commissions thématiques entre 2008 et fin 2013 et d'un questionnaire d'analyse rempli par les chargés de mission (annexe 9).

449 personnes inscrites dans les commissions lors du lancement (2008).

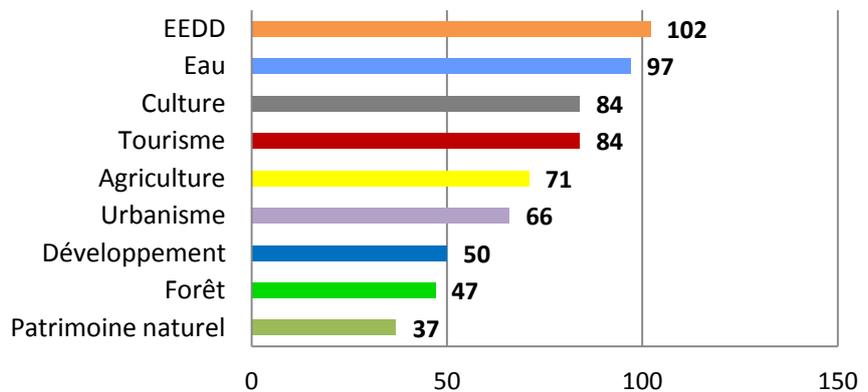
Répartition des membres des commissions (2008-2013)



D'après les chargés de mission, **les acteurs clés de la thématique étaient inscrits**, hormis pour les commissions :

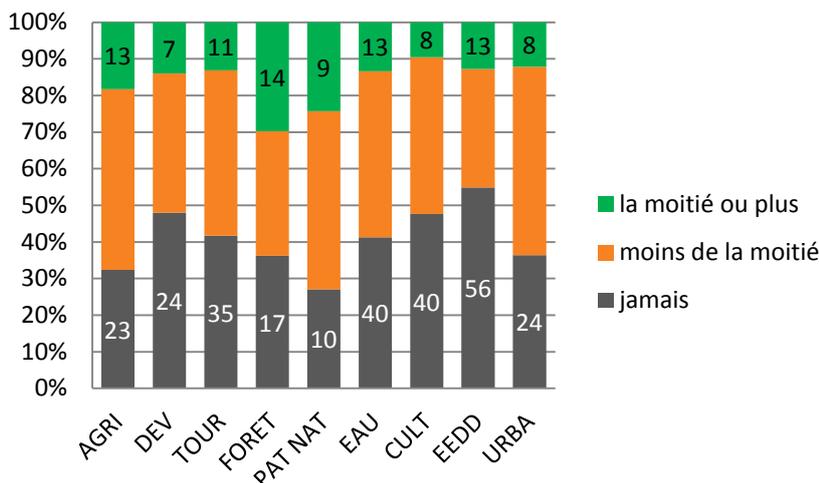
- *Tourisme* (peu d'OT et peu d'acteurs des APN).
- *Développement* (manque de regroupement de la part des acteurs économiques). Les acteurs clés étaient parfois davantage impliqués dans les groupes de travail ou les COPIL (*développement*).

Nombre d'inscrits dans les commissions en 2008

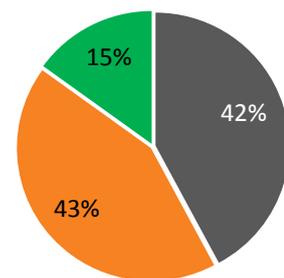


111 personnes étaient inscrites à plusieurs commissions.

Taux de participation des membres aux différentes commissions



Taux de participation moyen aux commissions



Généralement, les commissions s'appuient sur un **noyau dur de membres** (élus pour les commissions *Tourisme* et *urbanisme* ; membres institutionnels et associatifs pour les commissions *Eau*, *Culture*, *EEDD*).

Fréquence des réunions des commissions : entre 1 à 2 / an (soit entre 5 et 11 par commission entre 2008 et 2013).

En ce qui concerne les **liens avec le conseil de développement**, ils ont été dans la majorité des cas très limités (*patrimoines naturels*, *forêt*, *tourisme*, *urbanisme*) malgré des tentatives de coopération

(*Développement* : sur l'énergie et l'ESS ; *Culture*). Les seules commissions ayant eu des liens sont l'*EEDD* (chronique du CrieuR...) et l'*Eau* sur la démarche de réception sociale des épandages de boues de STEP.

Concernant les **liens avec le conseil scientifique**, ils ont été inexistants pour la plupart des commissions (*Eau, Urbanisme, Développement, Forêt, Tourisme*) et ponctuels pour d'autres (inventaires communaux de la biodiversité pour la commission *EEDD*). Seules les commissions *Patrimoine Naturel* et *Culture* ont eu des liens réguliers, notamment via des membres présents dans les deux instances. Pour ce qui est des **liens entre les différentes commissions**, ils ont été nettement plus importants car de nombreuses thématiques ou projets sont transversaux (annexe 9).

Commentaires sur le fonctionnement des commissions : certains chargés de mission déplorent un manque d'appropriation de la charte, de portage politique et/ou de vision stratégique de la part des membres des commissions, souvent liés à des présidents inégalement impliqués. Il en est de même à fortiori pour les groupes de travail et les comités de pilotage. Les élus sont en général peu présents dans les débats et l'animation des réunions revient souvent essentiellement aux chargés de mission. Celle-ci est rendue difficile par la nature disparate des membres et par le suivi d'un nombre important d'actions. La fréquentation des commissions a d'ailleurs beaucoup baissé en milieu de mandat : est-ce lié à la sur-sollicitation des membres (qui pour certains sont engagés dans d'autres structures comme les communautés de communes...), ou à une baisse de l'intérêt porté au travail de la commission ?

Par ailleurs, il est écrit dans le règlement du Syndicat mixte que les commissions sont les organes « *de suivi et d'évaluation de la mise en place de la charte et des actions menées* ». Or les démarches évaluatives ont peu été menées dans ces instances.

A l'avenir, il faudrait d'avantage inclure les membres des commissions dans la démarche d'évaluation, en proposant par exemple des ateliers lors des réunions des commissions de fin de programme d'actions.

Les commissions ont été réduites à 5 (*Développement, Sites, paysages et aménagement, Patrimoines naturels, Diffusion des connaissances, Eau et milieux aquatiques*). Cette réorganisation est intervenue en 2014 suite aux élections municipales et l'arrivée de nouveaux délégués communaux au Parc. Ainsi, les membres qui appartenaient à plusieurs commissions sont sollicités aujourd'hui pour moins de réunions. La réorganisation prévoit également davantage de délégation donnée aux vice-présidents du Parc et notamment leur désignation par le bureau pour présider les commissions. Cette évolution fait suite aux difficultés rencontrées lors du précédent mandat : certains présidents (désignés au sein de la commission) ne participaient jamais ou très rarement aux réunions du bureau (manque de cohérence) et étaient parfois peu impliqués dans la vie de la commission et de la mission technique. Il a été souhaité de responsabiliser davantage les présidents de commission, d'en réduire le nombre et de formaliser des délégations plus claires.

L'analyse du fonctionnement des autres instances²⁰ sera effectuée lors de la révision finale de la charte.

²⁰ Commission locale de l'eau, COPIL Natura 2000, comité de gestion de la marque, commission mixte, commission d'appel d'offres, conseil de développement, conseil scientifique, association des amis du Parc.

D. Analyse des avis émis²¹

Dans le cas des projets d'aménagement suffisamment importants pour être soumis à enquête publique ou des démarches de rédaction / révision de documents de planification (PLU, SCOT...), le Parc est sollicité pour émettre un avis (cf. encart 5). Pour ce faire, l'équipe technique prend connaissance des dossiers et vérifie la compatibilité des objectifs avec la charte. L'avis est ensuite soumis à la délibération des élus du bureau ou de l'instance concernée (COFIL Natura 2000 ou CLE principalement). Lorsque l'avis rendu est négatif, des recommandations sont apportées pour encourager le porteur de projet à aller dans le sens de la charte. Il s'agit d'un travail long et peu visible pour les habitants, mais néanmoins essentiel pour garantir le respect de la charte. Le suivi des avis émis a été formalisé par deux indicateurs :

- **nombre d'avis émis par le Parc en matière de circulations motorisées, de survols, de manifestations sportives, d'activités industrielles ou d'installations diverses** (mesure C.5.2 Prévenir les nuisances liées aux activités).
- **nombre (et nature) des avis émis par le Parc sur des projets d'aménagements** (mesure D.1.2 Promouvoir une qualité d'aménagement).

Au-delà de ces deux indicateurs, une typologie des avis a été créée pour un suivi annuel.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
NOMBRE TOTAL D'AVIS	10	27	28	13	21	41	<u>140</u>
Manifestations sportives et dérogation pour navigation	4	8	5	6	13	21	57
Projet de centrale photovoltaïque	1	7	9	1	0	2	20
Les travaux liés à l'eau, les documents de planification liés à l'eau	1	3	3	0	2	10	19
Document d'urbanisme (PLU, POS, SCOT)	1	5	3	1	4	2	16
Projets d'aménagement	0	1	3	2	0	3	9
Installation Classée Pour l'Environnement	0	2	5	0	0	1	8
Travaux sur les lignes RTE et projets d'électrification	2	0	0	2	1	0	5
Unité Touristique Nouvelle	0	1	0	0	0	1	2
Documents de planification sectorielle (SRCE, Schéma régional de l'éolien)	0	0	0	0	1	1	2
Autre	1	0	0	1	0	0	2

Encart 5 : LEGISLATION SUR LES AVIS EMIS PAR LES PARCS

Article R 244-15 du Code de l'Environnement :

« Lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux envisagés sur le territoire du Parc sont soumis à la procédure de l'étude ou de la notice d'impact en vertu de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et des textes pris pour son application, l'organisme chargé de la gestion du Parc est saisi de cette étude ou de cette notice pour avis dans les délais réglementaires d'instruction. »

Article L 133-1 du Code de l'Environnement

IV - « Lors de leur élaboration ou de leur révision, les documents de planification, d'aménagement et de gestion des

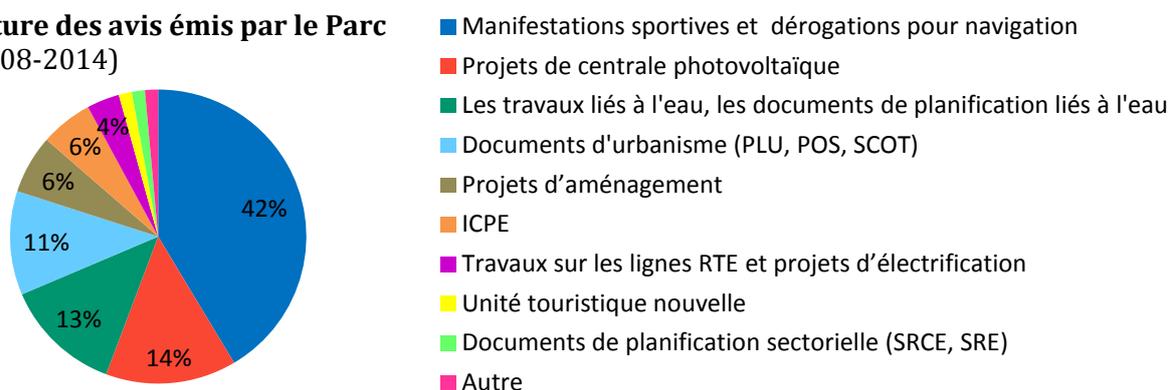
²¹ Annexes 10 et 11.

ressources naturelles relatifs à l'énergie mécanique du vent, aux carrières, à l'accès à la nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme et à l'aménagement ou à la mise en valeur de la mer sont soumis pour avis à l'organisme de gestion du Parc naturel régional en tant qu'ils s'appliquent à son territoire ».

Entre 2008 et 2013, le Parc a rendu **140 avis** sur diverses thématiques. Le graphique ci-dessous montre que la tendance globale est à l'augmentation du nombre d'avis rendus (même si une baisse est enregistrée en 2011 et 2012). Cette évolution peut s'expliquer à la fois par l'augmentation des sollicitations de la part des porteurs de projet ainsi que par la montée en compétence de l'équipe technique (par exemple dans le cas des projets de centrales photovoltaïques ou des avis concernant la gestion de l'eau depuis 2013). L'augmentation des avis émis concoure à une plus forte reconnaissance du Parc comme structure de conseil et de vigie sur le développement des projets locaux.

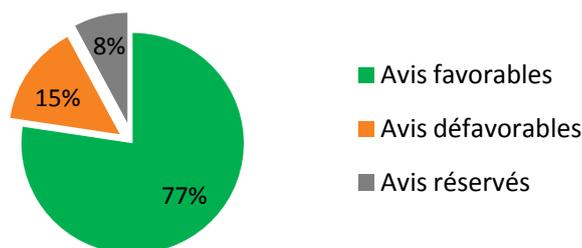
La majorité des avis émis (plus de 40 %) concerne des manifestations sportives ou des dérogations pour la navigation (voir tableau ci-dessous). Depuis 2008, le nombre d'avis émis dans cette catégorie n'a cessé d'augmenter. Dans le Verdon, de nombreuses activités de pleine nature sont organisées (cyclisme, trail, canyoning, navigation, équitation...) et nécessitent un encadrement pour limiter les atteintes à l'environnement. Le plus souvent (plus de 90%) les avis délivrés sont favorables car les manifestations sont reconduites d'année en année. Toutefois, des recommandations sont toujours apportées sur l'enlèvement de la signalétique (rubalise, panneaux...) et le ramassage des déchets.

Nature des avis émis par le Parc (2008-2014)



Le graphique ci-dessous montre que plus des trois-quarts des avis émis sont favorables : on peut y voir le signe d'une prise en compte précoce de la nécessaire compatibilité du projet avec les objectifs de la charte. Les avis défavorables ont souvent été émis pour des projets d'ICPE ou pour des documents de planification.

Position exprimée dans les avis



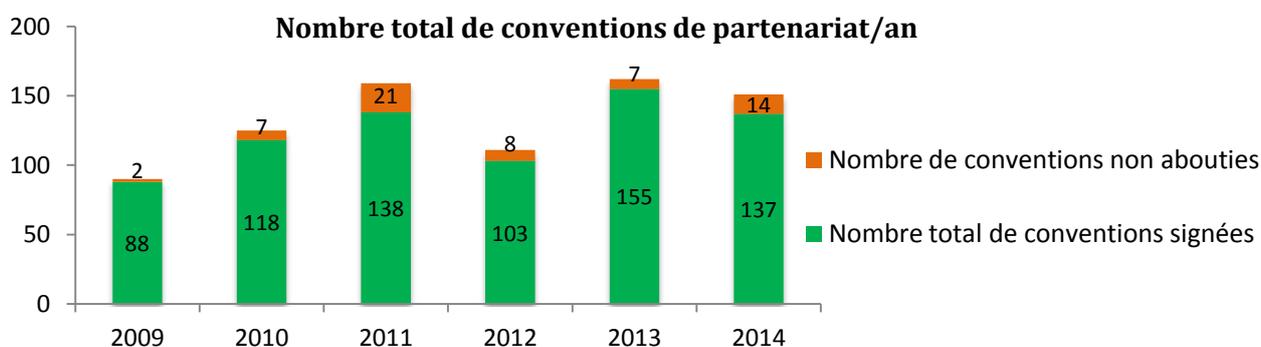
En ce qui concerne les avis sur les projets photovoltaïques, on peut noter une augmentation des sollicitations en 2010 suite à la loi dite POPE²². Les projets ont émergé en 2009 et les avis ont été émis par le Parc en 2010, sur la base d'un document de cadrage²³. Beaucoup de projets ont obtenus un avis défavorable (12 avis défavorables sur 18, les autres projets ont obtenus soit un avis réservé soit seulement quelques remarques). Raisons principales : des projets prévus sur des terres agricoles ; un impact paysager négatif ou encore des projets prévus sur des terrains privés (pas forcément de retombées économiques pour la collectivité). La suspension provisoire de l'obligation d'achat pendant une période de trois mois (décret n°2010-1510 suspendant l'obligation d'achat photovoltaïque) a entraîné la diminution du nombre de projets et donc d'avis émis après 2010.

Si la rédaction des avis constitue un outil de veille sur la compatibilité des grands projets locaux avec la charte, l'efficacité de ces derniers reste limitée par le fait que la décision finale revient au porteur de projet et est validée in fine par l'Etat (contrôle de légalité).

C'est pourquoi un suivi des avis émis doit être mis en place pour savoir quelle est leur réelle portée (sont-ils réellement pris en compte au moment des décisions ?). Un tableau partagé pour le suivi a été créé.

E. Analyse des conventions²⁴

On l'a vu, le Parc est amené à travailler avec les autres structures du territoire. De nombreux partenariats sont donc formalisés par des conventions. Elles sont de diverses natures (opérationnelle, financière, prestation, partenariat...). Entre juillet 2009 et juillet 2014, **739 conventions ont été signées** par le Parc (graphique ci-dessous). Sur cette même période, 59 conventions n'ont pas abouti en raison de l'absence de signature de l'un des signataires.



Convention de partenariat avec la Société du Canal de Provence (SCP)

Le 10 juillet 2008, le Parc naturel régional du Verdon et la Société du Canal de Provence signaient une convention de partenariat qui traduisait leur « *volonté partagée de travailler ensemble à la préservation de ce bien commun qu'est le* »



²² La loi n° 2005-781 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) du 13 juillet 2005.

²³ Le Parc a produit un document intitulé « Position du Parc du Verdon concernant l'installation d'équipement du type centrale solaire photovoltaïque ou thermique de grande surface ».

²⁴ Annexes 12 et 13.

Verdon », et plus largement « *contribuer ensemble à l'aménagement équilibré et au développement durable de la région Provençale* ».

La Société du Canal de Provence est une **société d'économie mixte ayant le statut original de Société d'Aménagement Régional (SAR)**. Elle remplit une mission de service public en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels. Par voie de concession, elle construit, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du Canal de Provence, qui reviendront à la collectivité concédante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2038. La SCP a pour mission la création et la gestion des réserves et ouvrages de transport d'eau nécessaires, en complément des ressources locales, à la desserte du territoire régional et la fourniture d'eau aux communes, particuliers, agriculteurs et industriels. Elle possède en outre des compétences en matière d'ingénierie et de développement.

Durant les 6 années sur lesquelles portaient la convention, le partenariat s'est traduit par un grand nombre d'actions (arrêtées dans des programmes opérationnels annuels) qui visaient 3 grands objectifs :

- gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau,
- préserver la qualité des eaux du Verdon,
- accompagner le développement durable du territoire du Parc.

Grace à ce dispositif, la SCP et le Parc ont encouragé les collectivités locales à investir dans des installations exemplaires de traitement des eaux usées dans le but de préserver la qualité des eaux du Verdon. C'est ainsi que la SCP a contribué à hauteur de près de 1,4 M€ sur l'ensemble de la période à la modernisation d'une dizaine de stations de traitement des eaux usées (STEP des communes suivantes : La Martre, Montagnac, Esparron-de-Verdon, Régusse, Les Salles-sur-Verdon, Quinson, Aups...) et à l'installation de toilettes sèches dans une dizaine de communes riveraines en les aidant à boucler leurs plans de financement. La SCP a par ailleurs apporté son appui au développement durable du territoire du Parc en mettant à sa disposition des moyens d'ingénierie sous la forme d'un fonds d'aide au conseil doté d'un volume annuel de 30 journées d'expertise dans différents domaines de compétences de la société (hydraulique, hydrogéologie, agronomie...). **Un budget annuel de 350 000 € était alloué au programme opérationnel, dont 300 000 € pour les STEP et 50 000 € pour le fonds d'aide au conseil.**

De l'avis des élus du Parc et des bénéficiaires, ce partenariat qui est une application concrète du principe de solidarité aval /amont souhaité et adopté par les actionnaires de la SCP, a été extrêmement positif et fructueux. C'est la raison pour laquelle le comité syndical du Parc et le Conseil d'administration de la SCP ont souhaité renouveler cet accord de partenariat et en prolonger la durée pour une nouvelle période de 6 ans (2014 – 2020).

Convention de partenariat avec EDF Unité de Production Méditerranée

Signée en avril 2008 pour trois ans, la convention de partenariat définissait des axes de collaboration technique et/ou financière entre le Parc et EDF : gestion concertée de la rivière, développement économique local respectueux du Verdon et de ses ressources, sensibilisation au développement durable. A titre d'exemple, en 2010, EDF s'est engagé aux côtés du Parc pour la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs de la charte et du projet de SAGE : participation à la gestion de la ripisylve et à l'observatoire de l'eau, mise en œuvre des travaux pour l'augmentation des débits réservés aux barrages de Chaudanne et Gréoux, travaux pour la restauration des continuités piscicoles et la gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix, participation à l'étude sur la gestion des herbiers dans les retenues et à l'étude sur l'aménagement de la queue de retenue



de Saint-André, accompagnement des dispositifs Classe Parc et écocardes... En 2011, les deux partenaires ont réalisé un bilan de la mise en œuvre de la convention (bilan disponible auprès du Parc) ont confirmé leur intérêt de poursuivre ce partenariat. Réunis en comité syndical du PNR Verdon à La Martre le 12 octobre 2011, les élus ont validé le fait de :

- reconduire la convention de partenariat, sur une période plus longue correspondant à la charte du PNR : 2012-2020.
- garder les mêmes objectifs, et les décliner en axes d'intervention opérationnels.

Vélo Loisir en Provence

Pour la structuration et le développement d'une offre d'itinérance et de découverte du Verdon à vélo, pour différents publics et différents types de pratiques, une convention de partenariat a été signée en 2013 avec l'association Vélo Loisirs en Lubéron qui a ainsi transféré l'expérience menée depuis plusieurs années avec le PNR Lubéron dans le Verdon.

Réseau des Parcs de Provence Alpes Côte d'Azur (Interparc)

Le Verdon n'est pas un territoire isolé. La contiguïté d'autres espaces naturels protégés, existants ou en projet, permet d'échanger, de collaborer et de mutualiser certains moyens. Le réseau des 5 parcs de Provence-Alpes Côte d'Azur (l'Interparc) a donc été créé en 2011 et officialisé auprès de l'ensemble de leurs partenaires. Dans un contexte de fragilité juridique et financière grandissante, les Parcs naturels régionaux sont convaincus qu'en s'organisant mieux, en partageant plus, en renforçant leur lisibilité, en développant leurs réseaux techniques et opérationnels, ils pourront mieux assumer leurs missions fondamentales. De nombreuses coopérations se sont ainsi développées en interparc. Citons par exemple : le système d'information territorial (SIT), la charte européenne du tourisme durable (CETD), la réflexion collective sur la résorption des points paysagers... De manière plus pratique des conventions ont également été signées avec le Parc du Lubéron, par exemple, pour de la mise à disposition de temps de travail sur les questions des marchés publics, de l'aide au démarrage du projet de restauration de la bergerie de Valx...

Partenariat Radio Verdon

En 2009, un partenariat a été conclu avec Radio Verdon. La convention prévoyait que la radio diffuse des nouvelles sur le Parc ainsi que des émissions régulières, des spots de sensibilisation ou encore des jeux. L'objectif était de toucher la population quasiment sans délai et sans intermédiaire et de valoriser les actions exemplaires du territoire du Parc, d'organiser des débats et de communiquer sur les grands enjeux du Verdon. Ce partenariat permet de contrôler les informations qui sont diffusées sur le Parc par ce média. En 2009, le Parc a occupé plus de 45 heures d'antenne, soit l'équivalent de 7 minutes par jour. En 2012, la convention a été renouvelée pour 8 mois (29 émissions, 16 annonces, 338 diffusions, durée totale 30 heures). En 2014, un rendez-vous hebdomadaire du Parc a été mis en place : « L'écho du Parc ». Ces émissions sont diffusées à heure et jour fixe chaque semaine sur les différentes fréquences de Radio Verdon. Elles peuvent être réalisées en direct ou préenregistrées dans le studio de Castellane ou par téléphone.

La durée de chaque émission est souple : de 5 à 40 minutes. Une émission peut prendre plusieurs formes :

- émission entre l'animatrice de Radio Verdon et un représentant du Parc (élu ou technicien),
- reportage sur un thème,
- interview d'un acteur (élu, professionnel, association, créateur, partenaire, pratiquant d'une activité, visiteur, jeune, etc. ; en studio ou sur le terrain),
- émission en direct d'une manifestation (Paroles d'ici, Fête du Parc, etc.)

Le sujet d'une émission peut donc porter sur un métier, une mission, une action, un acteur /partenaire du Parc que nous voulons valoriser, une manifestation que nous organisons, un thème, un savoir, un patrimoine ou une histoire. Pour exemple, les sujets traités dans les émissions « Echo du Parc » et à l'écoute en direct ou en différé sur le site de la radio <http://www.radio-verdon.com> :

- *Inventaires de la biodiversité*
- *Les chroniques du Crieur du Verdon*
- *Restauration du patrimoine : formation sur la chaux*
- *Natura 2000, une démarche volontaire pour préserver la biodiversité remarquable*
- *Projet de ferme pédagogique à Valx : objectifs, avancement des travaux, futurs chevriers...*
- *Télétravail et comment le numérique peut m'aider dans mon travail*
- *Le Verdon à Vélo : partenariat Parc - Vélo Loisir Provence*
- *Transition énergétique Inventons un monde sans pétrole... ou presque !*
- *Marque Parc et activité de parapente*
- *Le métier de Technicien rivière au Parc : rôle, missions ...*

Partenariat avec l'Ecole d'Avignon

Le Centre de formation à la réhabilitation du patrimoine architectural, dit École d'Avignon est née en 1983 d'une ambition de définir les compétences nécessaires pour intervenir sur le patrimoine architectural en agissant au cœur de la filière réhabilitation. Son action à rayonnement international concerne la conservation et la réhabilitation du patrimoine, son architecture, ses matériaux, ses métiers, ses techniques et ses ressources. L'école est passée d'un centre de formation à un centre de ressources. Elle propose un ensemble de prestations visant à apporter un accompagnement à différents acteurs. L'école d'Avignon intervient, dans le cadre de sa convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, auprès des collectivités pour les soutenir dans leur programme de restauration de leur patrimoine.

Considérant que la charte du Parc naturel régional du Verdon prévoit d'améliorer la connaissance générale des patrimoines et des paysages ainsi que de maintenir les techniques traditionnelles en soutenant des actions de formation qui permettrait d'éviter la disparition des savoir-faire et d'aider les entreprises du territoire à être plus compétitives sur le marché de la réhabilitation, un partenariat a été envisagé avec l'Ecole d'Avignon.

La convention de partenariat définit les axes d'un programme d'actions pluriannuels « 2011-2012-2013 » portant sur les volets suivants :

- « **Amélioration de la connaissance** » qui a donné lieu à la réalisation d'un **guide « Architecture et arts de bâtir traditionnels du Verdon »**.
- « **Sensibilisation des différents publics** », au travers de la mise en place des **chantiers participatifs**.
11 chantiers ont été réalisés dans ce cadre-là, permettant de former les habitants aux techniques de restauration traditionnelles (enduit et badigeon à la chaux, pierre sèche, calade) permettant de restaurer des chapelles, lavoir, apier, fontaine....
- « **Transmission des savoir-faire** » avec mise en place de formation les employés communaux sur la technique de la pierre sèche.

Cette convention a été reconduite tacitement en 2014 mais son devenir en 2015 reste à voir suite à une augmentation excessive du coût de la prestation pédagogique pour les chantiers écoles.

France Nature Environnement

Depuis 2012 un rapprochement avec France nature environnement s'est opéré notamment dans le cadre de la volonté d'intégrer des mesures de précaution concernant les gaz de schiste dans le SAGE Verdon. D'autre part ce rapprochement a entraîné la formalisation d'un partenariat en 2014 pour la mise en œuvre de formations à l'attention des professionnels de l'eau vive du Verdon (jusqu'alors organisées par le Parc).

Partie 2. ANALYSE DES MOYENS

A. Analyse des moyens financiers - section de fonctionnement (2008-2014)

Recettes de fonctionnement (2,4 M€/an)

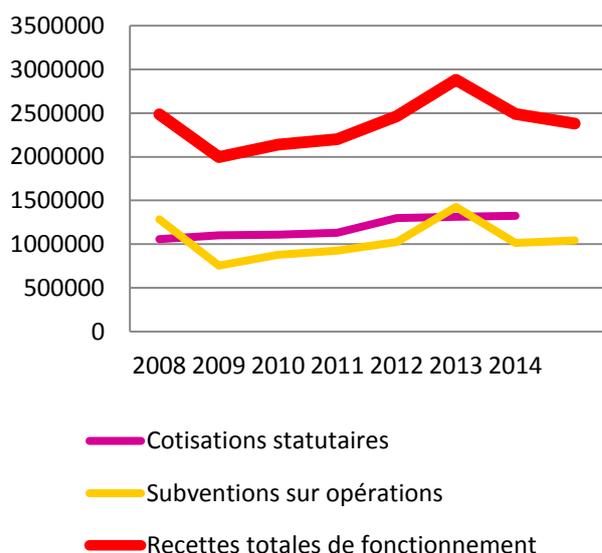
Les Parcs naturels régionaux disposent d'un budget de fonctionnement qui obéit aux règles de la comptabilité des collectivités locales. Les recettes de fonctionnement des Parcs représentent en moyenne 2,5 M€ par Parc²⁵. Le Parc du Verdon suit ces chiffres, puisqu'il **dispose en moyenne de 2 415 873 €/an**²⁶. Les recettes de fonctionnement sont composées de **4 types de contributions** :

1. les **cotisations statutaires** des membres du Parc (région, départements et communes)
2. la **dotation forfaitaire** de l'Etat
3. les **subventions sur opérations (pour les programmes d'actions)**
4. les **recettes propres**.

Répartition des recettes de fonctionnement (2008 à 2014)



Evolution des contributions aux recettes de fonctionnement hors dotation Etat et recettes propres



1. Comme dans la plupart des Parcs, les **recettes de fonctionnement proviennent pour plus de moitié (51%) des cotisations statutaires** (Région, départements et communes du Parc). En valeur absolue, on observe une légère augmentation sur la période. Ces **cotisations statutaires représentent en moyenne 1,2 M€/an** [voir le focus 1].

2. A ces cotisations s'ajoute une **dotation forfaitaire de l'Etat** (Ministère en charge de l'Ecologie) de 125 000 €/an (dotation stable sur la période, qui représente **5 % des recettes**). En 2013, la dotation moyenne de l'Etat aux Parcs était de **108 000 €/an**, ce qui place le Verdon légèrement au-dessus de la moyenne.

3. Les recettes de fonctionnement sont en outre alimentées par des **subventions pour les programmes d'actions** (les subventions sur opérations), à **hauteur de 43 %** (soit 9 points de + que la moyenne des PNR), ce qui représente **en moyenne 1 M€/an**. Ces recettes sont **globalement en hausse depuis 2009**, avec un pic en 2013 lié au report de recettes sur opérations suite à un pic d'activité en 2012 (Congrès des Parcs et programme européen ETRA pour les actions éducatives). **Le Parc fait preuve d'une bonne capacité à mobiliser des subventions pour ses opérations et ses postes** [voir le focus 2].

4. Enfin, les **recettes propres** apportent environ 21 500 €/an (1%) et sont stables. Elles proviennent par exemple des ventes de la boutique du Parc (pour 50 %), mais aussi des différents loyers ou redevances liées au plan de gestion du domaine de Valx-Félines (locations de terres, de résidence...).

²⁵ Données sur le budget de fonctionnement 2013 des Parcs naturels régionaux. Fédération des Parcs naturels régionaux, 2014.

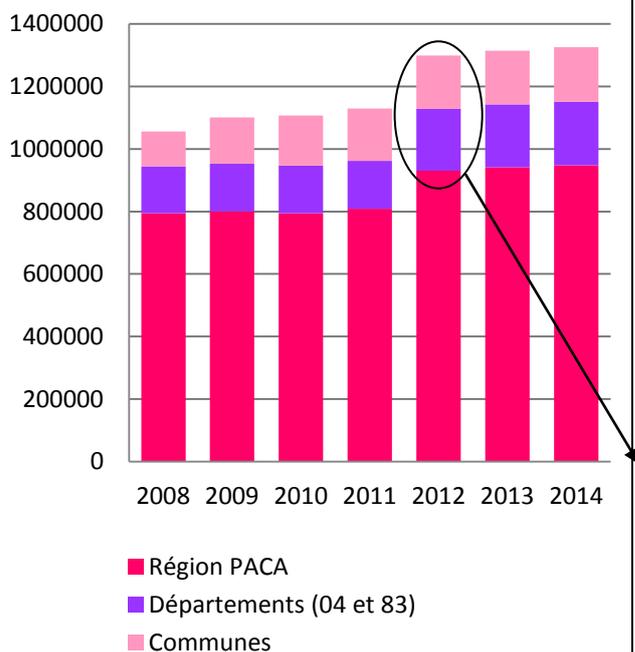
²⁶ Annexe 14.

Plus globalement, on peut noter une **augmentation notable des recettes entre 2009 et 2013** (presque 1 million de plus en 2013 qu'en 2009, soit une augmentation de 44 %). Les recettes se stabilisent en 2014 aux alentours de 2,5 M€.

A titre de comparaison, le **Parc naturel régional des Causses du Quercy**, proche du Verdon par sa superficie et son nombre d'habitants (180 000 hectares et 31 000 habitants) avait en 2013 1 127 000 € pour budget de fonctionnement, **soit 1,8 M€ de moins que le Verdon en 2013**.

Focus 1 : Recettes statutaires (1,2M€/an)

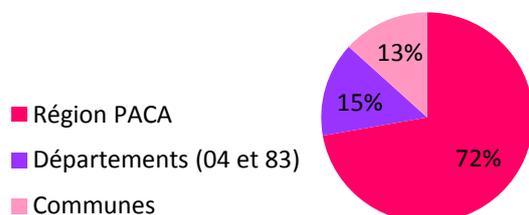
Evolution des cotisations statutaires



Parmi les membres du Parc qui versent une cotisation statutaire, **c'est la Région qui réalise le plus gros des efforts (72 %)**. Les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence y contribuent à hauteur de 15 % et les communes du Parc à hauteur de 13 %. Sur la période, le niveau de participation des différentes collectivités territoriales aux recettes statutaires est resté stable. En valeur absolue, les cotisations statutaires ont augmenté de 26 % sur la période. Cette augmentation s'explique par trois raisons :

- l'augmentation du montant des cotisations des départements et de la Région, qui est indexé chaque année sur la variation du taux de l'indice Insee des prix à la consommation hors tabac.
- l'augmentation de la population (la cotisation des communes est proportionnelle au nombre d'habitants -population comptabilisée au titre de la DGF).
- suite au rapprochement entre le Syndicat mixte des pays du Verdon (SMPV) et le Parc en 2012 (transfert de certaines missions comme l'énergie ou le numérique), une partie des cotisations dévolues au SMPV et versées par la Région et les départements ont également été transférées au Parc.

Contribution moyenne des différents membres du Parc dans les cotisations statutaires (2008-2014)



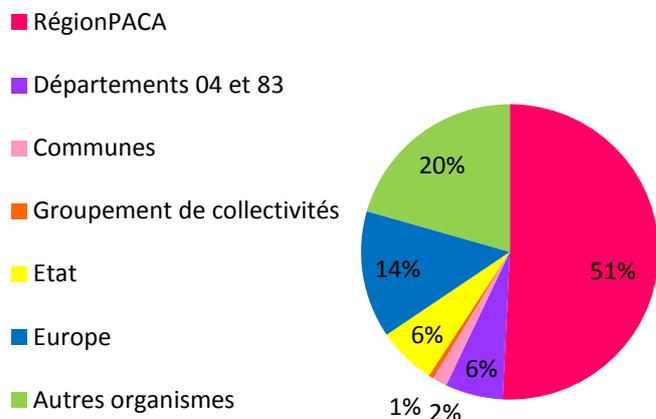
En comparaison avec l'implication financière des régions dans les autres Parcs, **la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a une place prépondérante dans les cotisations statutaires (16 points de plus pour le Verdon car la moyenne est de 56 %)**. Sa cotisation s'élève en moyenne à **860 000 €/an**. Elle est passée de 794 795 € en 2008 à 947 855 € en 2014 (soit une **augmentation de près de 20%**).

A l'inverse, **les départements contribuent moins aux cotisations statutaires que ceux des autres Parcs (13 % contre 27 %)**. En moyenne, leur cotisation représente **173 000 €/an** (contre 370 000 € en moyenne dans les autres Parcs).

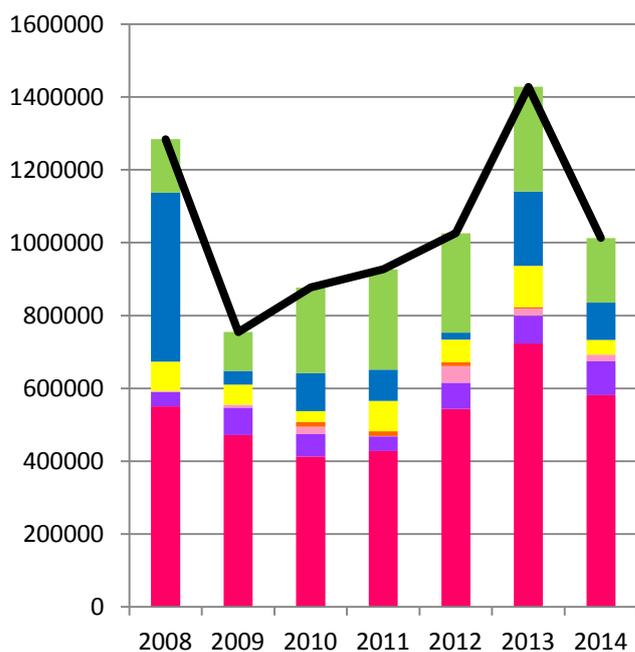
Enfin, les communes du Parc **versent en moyenne 158 000 €/an, ce qui est dans la moyenne des autres Parcs naturels régionaux**. La cotisation des communes représente donc en moyenne **4 €/an/habitant (DGF)** (elle était de 3 euros en 2004).

Focus 2 : subventions pour les programmes d'actions

Participation moyenne des financeurs aux subventions sur opérations (2008-2014)



Evolution des subventions sur opérations par financeurs



Les subventions sur opérations sont des financements qui font l'objet soit de recherche dans le cadre des lignes classiques d'intervention des financeurs soit de négociation dans le cadre de la construction de programmes financiers globaux. Elles sont indispensables à la mise en œuvre des programmes d'actions pluriannuels ; le syndicat n'ayant pas la capacité d'autofinancer l'ensemble des actions.

Là encore, la Région est le principal financeur (entre 43 % et 62% du total), principalement via les différentes conventions d'objectifs, avec un apport moyen de **530 273 €/an**. Entre 2010 et 2013, la participation financière de la Région a augmentée de 75 % (en valeur absolue) pour atteindre en 2013 le chiffre record de 723 749 € (le Parc naturel régional de Camargue a reçu en 2013 570 000 € de la part de la Région au titre des subventions sur opérations). Une diminution des financements est enregistrée en 2014, avec un apport de 140 000 € de moins qu'en 2013. **Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur représente un apport vital pour la mise en œuvre des programmes d'actions. La diversification des financements est un enjeu à creuser.**

20 % des subventions sur opération sont apporté par d'autres organismes, comme l'Agence de l'eau, l'ADEME ou encore EDF (dans le cadre d'un partenariat financier). Leur participation est liée à des actions précises et varie suivant les années. Elle représente entre 11% et 30% des subventions sur opérations). Il faut noter que de nombreuses aides sont liées au portage du SAGE Verdon par le Syndicat mixte de gestion du Parc et qu'il faudrait pouvoir relativiser les comparaisons budgétaires avec d'autres Parcs en isolant les dépenses liées plutôt à la charte et les dépenses liées plutôt au SAGE ! Avec la modification des statuts envisagée pour passer à un syndicat à la carte, le suivi budgétaire sera plus facile puisque chaque objet (charte et SAGE) aura son propre budget.

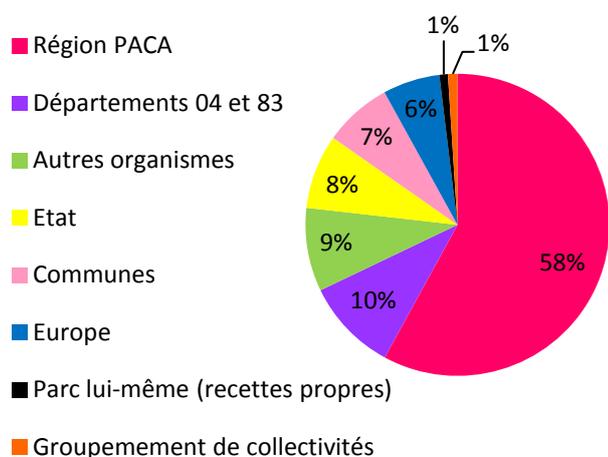
L'Europe représente également un apport non négligeable puisqu'elle finance en moyenne sur le période 16 % des subventions pour le programme d'actions. Cette part est extrêmement variable (36 % en 2008 et 2 % en 2012, soit presque 500 000 € d'écart) et est notamment liée aux rythmes de mise en œuvre des fonds et des programmes européens. Notons cependant que le portage (en lien avec le Pays A3V) d'un programme

LEADER est primordial pour la mise en œuvre d'une partie importante des actions du Parc et des acteurs du territoire.

Globalement, les subventions accordées au Parc ont progressées depuis 2009. Le pic de subventions en 2008 est dû au renouvellement de la charte et celui de 2013 s'explique par le report de subventions pour le financement du congrès des Parcs de l'année précédente.

Que ce soit par le biais des cotisations ou des subventions sur opération, les financeurs du Parc sont multiples.

Part des différents contributeurs aux recettes de fonctionnement du Parc (2008-2014)

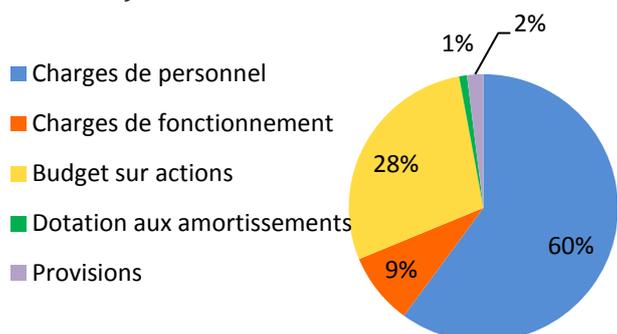


Financement moyen / an sur la période	
Région (cotisations +subventions sur opérations)	1 389 979 €
Départements (cotisations +subventions sur opérations)	238 197 €
Autres organismes (subventions sur opérations)	214 595 €
Etat (dotation +subventions sur opérations)	191 283 €
Communes (cotisations +subventions sur opérations)	174 232 €
Europe (subventions sur opérations)	145 445 €
Parc lui-même (recettes propres)	21 548 €
Groupement de collectivités (subventions sur opérations)	5 924 €

Pour reprendre la comparaison avec les PNR des Causses du Quercy, la participation de la Région Midi-Pyrénées ne représente que 38 % de leur budget total (cotisations + opérations).

Dépenses de fonctionnement (2,3 M€/an)

Répartition des dépenses de fonctionnement par type de charges (2008-2014)

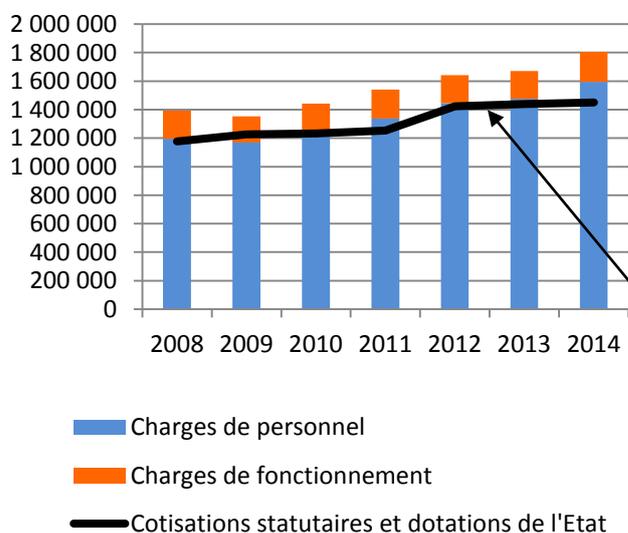


Sur la période, la moyenne des **dépenses de fonctionnement est d'environ 2,3 M€/an**. Elles sont en augmentation et représentent depuis 2010 plus de 2 millions.

Comme dans tous les Parcs naturels régionaux, la **première dépense (60 %) vient des charges de personnel**, qui correspondent à environ **1,4 M€/an**. Avec le **renforcement de l'équipe technique du Parc** (équivalent-temps-plein) sur la période (31 Equivalent-temps-plein en 2009 à 39 en 2014 ; les charges de personnel ont logiquement augmentées et cela explique l'augmentation générale des dépenses.

Moyenne annuelle des dépenses par type de charges (2008-2014)	
Charges de personnel	1 354 097 €
Charges de fonctionnement	195 913 €
Budget sur actions	639 841 €
Dotations aux amortissements	21 057 €
Provisions	44 286 €
Dépenses totales	2 364 127 €

Charges de personnel et de fonctionnement au regard des recettes dues aux cotisations statutaires et à la dotation de l'Etat



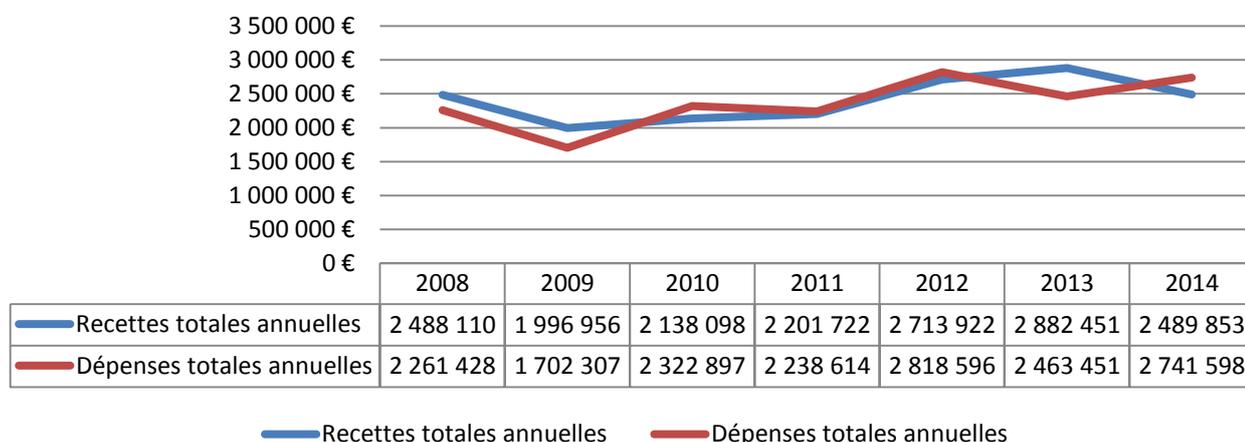
Les **charges liés aux actions menées par le Parc** (appelé budget sur actions) représentent le **deuxième poste de dépense (28%)**, avec environ **640 000 €/an** [voir le focus 3]. La tendance est à l'augmentation des dépenses sur programme d'actions (+ 67 %). cela est en partie due à la montée en compétence de l'équipe technique et à son augmentation. Les dépenses très importantes de l'année 2012 s'expliquent par la tenue du Congrès des Parcs.

Les **charges de fonctionnement** (charges liées à l'entretien de la maison du Parc, frais liés aux véhicules de services, fournitures de bureau...) représentent quant à elles 9 % des dépenses (environ 200 000 €/an). Malgré l'augmentation du nombre de techniciens, les charges de fonctionnement ont peu évolué (part variable entre 7 et 11%).

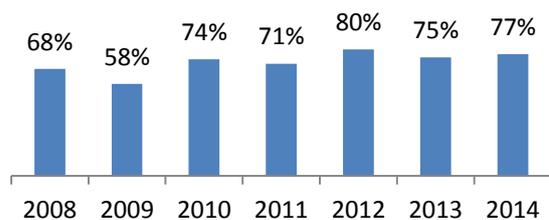
Dans la mesure où le Syndicat mixte intervient principalement en coordination et ingénierie de projet sur un territoire, il est normal d'observer une prédominance des charges de personnel sur les dépenses des programmes d'actions. Face à l'importance représentée par les dépenses de personnel et de fonctionnement, les cotisations statutaires et la dotation de l'Etat ne suffisent pas à les financer [graphique ci-contre].

Les dépenses de fonctionnement sont à mettre en rapport avec les recettes annuelles [graphique ci-dessous]. Le montant annuel des dépenses est en général proche du montant annuel des recettes, ce qui prouve la capacité du Parc à utiliser comme il le doit son budget. L'excédent de budget de certaines années (2008, 2009, 2013) permet de dépenser plus que ce que les seules recettes du Parc ne permettraient et explique que les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes pour les années 2010, 2011, 2012 et 2014. Sur la période, le Parc dégage un excédent d'environ 360 000 €.

Rapport entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement



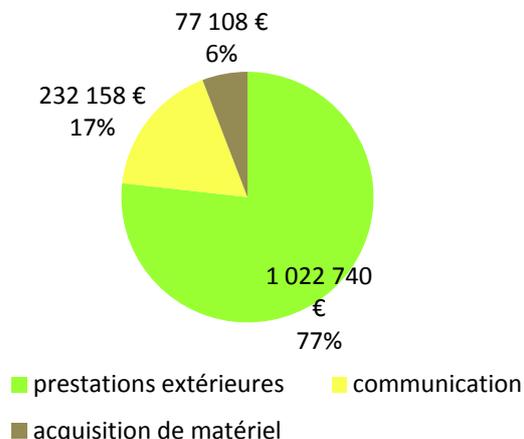
Taux de réalisation entre dépenses prévues et dépenses réalisées



Au-delà du rapport entre recettes et dépenses, il est intéressant de regarder le taux de réalisation des dépenses. Chaque année, le Syndicat mixte prévoit ses dépenses dans un budget prévisionnel. En fin d'année, le bilan est dressé du taux de réalisation des dépenses. Ce taux est de 72 % sur la période. Cela traduit une bonne capacité à budgéter les actions prévues et à les réaliser.

Focus 3 : budget sur actions (640 000 €/an)

Répartition des dépenses sur programme d'actions en 2013 et 2014 (hors salaire)



Le budget sur actions concerne le programme d'actions. Une typologie des dépenses a été réalisée pour 2013 et 2014, et fait ressortir que plus des trois-quarts des dépenses sont relatifs à ce que l'on pourrait qualifier de prestations « externes ». 17 % des dépenses concernent tout ce qui a trait à la communication et 6 % sont dues à de l'acquisition de matériel.

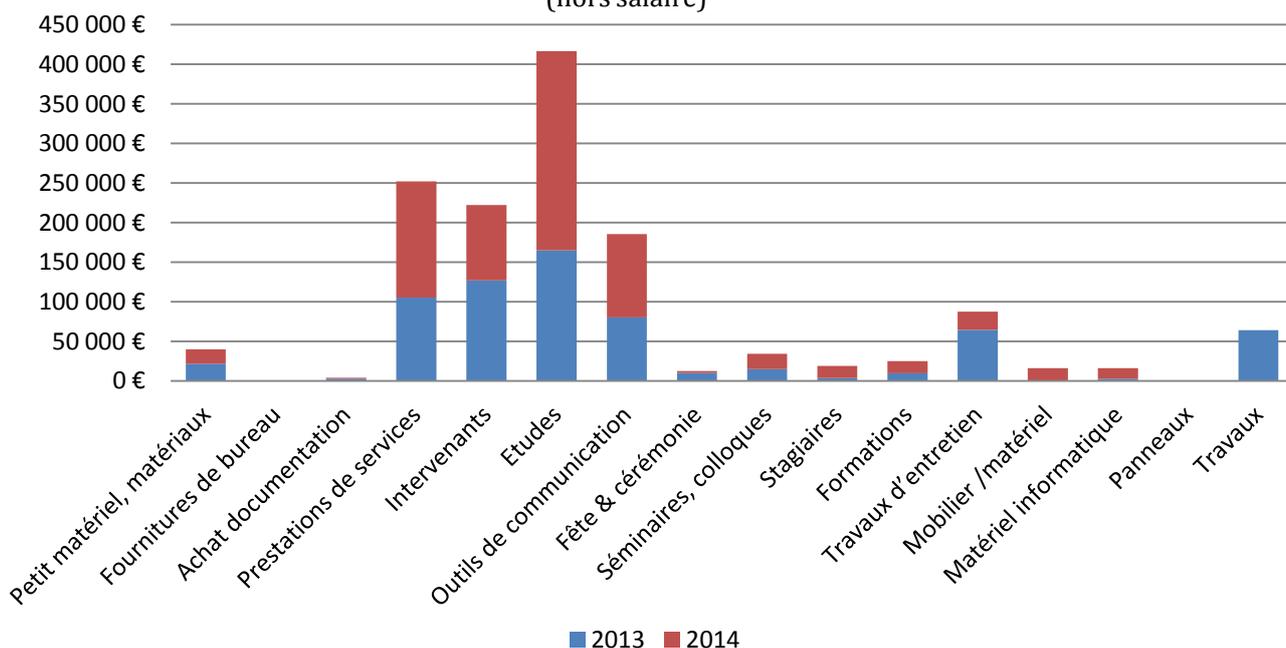
Explication de la légende :

Prestations « extérieures » = prestations de services, intervenants, études, stagiaires, formation et travaux d'entretien.

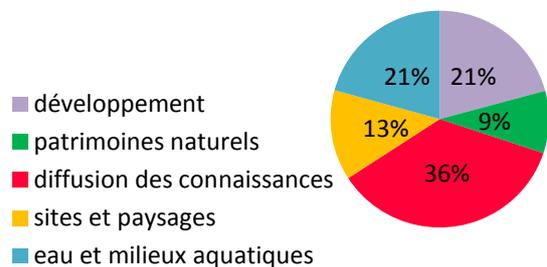
Communication = outils de communication, fêtes et cérémonies, séminaires et colloques.

Acquisition de matériel = petit matériel, matériaux, fournitures, documentation, mobilier, matériel informatique, panneaux

Répartitions des dépenses sur programme d'actions en 2013 et 2014 (hors salaire)



Répartition moyenne par commissions les dépenses du budget sur action (2013-2014)



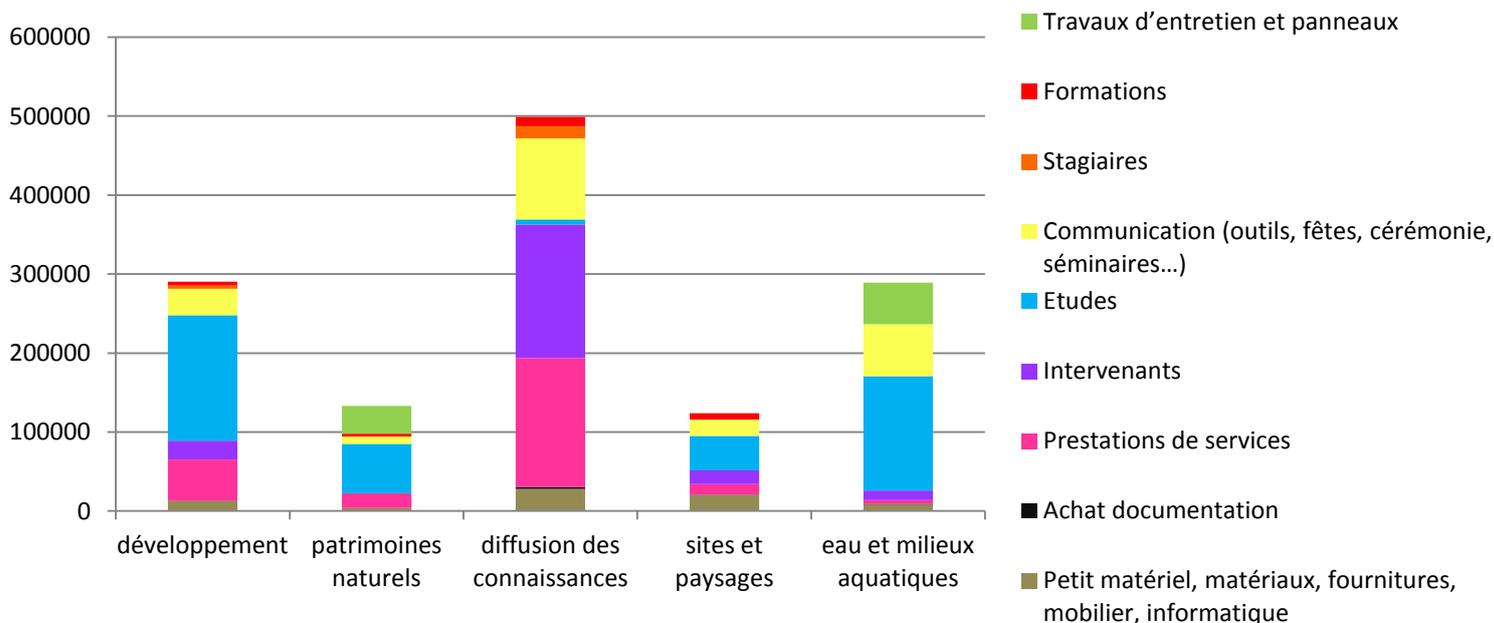
Le graphique ci-dessus fait ressortir les dépenses liées aux études. Le Syndicat mixte porte en effet de nombreuses études pré-opérationnelles afin d'orienter au mieux ses actions et d'aider les collectivités locales à bien orienter leurs politiques. Certaines de ces études nécessitent un important budget.

Le graphique ci-contre présente la part des dépenses des différentes commissions dans les dépenses du budget sur actions. Les dépenses de salaires ne sont pas incluses dans ce graphique. C'est la commission *Diffusion des connaissances* qui réalise le plus gros des dépenses (36 %), ce qui s'explique en partie par son action transversale et par le portage d'un ambitieux programme pédagogique.

A noter également que ce graphique met en avant les thématiques où le Parc a vocation à être opérateur directement (ex : éducation à l'environnement) de celles où il a plutôt vocation à être dans l'accompagnement d'autres maîtres d'ouvrage (ex : sites et paysages). Les commissions *Développement* et *Eau et milieux aquatiques* réalisent chacune 21 % des dépenses. Les commissions *Sites et paysages* et *Patrimoines naturels* réalisent moins de dépenses (respectivement 13 et 9%). Cela s'explique par le fait que ces deux commissions fonctionnent surtout grâce au travail d'ingénierie réalisé par les techniciens.

D'une manière générale, les agents des PNR de la Région passent en moyenne 50 % de leur temps en ingénierie de projet et 24 % en étude, conseil, avis, animation de réunions **qui profitent souvent à d'autres partenaires sur le territoire**²⁷.

Répartition des dépenses sur programme d'actions par commission en 2013 et 2014



²⁷ Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur – *Etude stratégique sur les Parcs naturels régionaux existants et en cours de création*. EDATER, février 2007.

B. Programmes financiers : le Parc comme catalyseur du développement territorial

Essentiel pour une structure qui ne possède pas de ressources directes puisqu'elle ne lève pas l'impôt, **la recherche de financement fait l'objet d'un travail attentif**. Ces financements passent par des partenariats comme la convention d'objectifs signée avec le Conseil régional, l'Etat et les Conseils généraux ; les programmes européens, le contrat de rivière ou encore les conventions passées avec EDF et la SCP (chapitre 2-Partie 1-E.). Ces aides financières sont rendues possibles par la force de lobbying, de négociation et de persuasion que représentent le Syndicat mixte et l'expertise développée sur la recherche de financements par l'équipe technique.

Programme LEADER « Confluence autour du Verdon » 2007-2013

Suite au premier programme LEADER « Autour du Verdon » (2002-2007), le Parc a co-porté un deuxième programme LEADER intitulé « Confluence autour du Verdon ». L'objectif prioritaire du Groupe d'Action Local (Parc et Pays A3V réunis) sur la période était de rassembler les acteurs du Verdon pour mener une stratégie de développement de l'emploi et des revenus des habitants. Il s'agissait de donner aux acteurs locaux les moyens de développer la notoriété du territoire en s'organisant pour améliorer l'accueil des visiteurs, et de consolider le tissu économique en s'appuyant sur les ressources emblématiques locales (activités et produits locaux) et la créativité, bien réelle, des gens du Verdon. Les programmes LEADER sont des leviers d'action car les crédits ne sont débloqués que lorsque des fonds publics sont mobilisés simultanément. Pour la période 2007-2013, le programme LEADER a permis de mobiliser **3 556 544 €** pour le territoire (dont **1 676 000 €** financés par le fond FEADER).

Une évaluation globale et finale de l'action du G.A.L. a été réalisée en 2014 et est disponible auprès du Parc ou du Pays A3V. Cette évaluation a fait ressortir globalement de « bons » projets, « intéressants », « des projets bien travaillés et de bonne tenue » qui « ont poussé à la qualité ». Il y a eu 26 emplois créés, 181 partenariats conclus et 125 nouveaux produits ou services. **87 dossiers ont été programmés pour une subvention moyenne d'environ 19 500 €**. Sur le volet territorial, 77 opérations ont été développées auprès de 44 porteurs de projets. La faiblesse du nombre de projets privés a été déplorée et des regrets ont été exprimés quant à la dimension innovante et originale des projets.

Le partenariat entre le pays A3V et le Parc du Verdon est un des points de satisfaction à relever avec une coordination effective entre les deux structures et une adhésion commune aux objectifs et à la volonté de réussite du LEADER. Autre satisfaction : la participation des équipes de pilotage et d'ingénierie des deux structures sur le soutien au porteur et sur le suivi du programme. On retiendra les projets emblématiques suivant : **Pays Gourmand, VTT, monastère de Ségriès, grès d'Annot, atelier de transformation de la châtaigne, ligne des Pignes...**

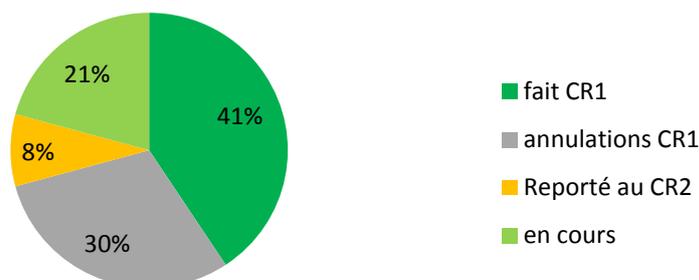
Contrat de rivière Verdon (et avenant) 2008-2014²⁸

Les études préalables au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ayant abouti à des propositions d'actions consensuelles, cohérentes avec le SAGE, pouvant être mises en œuvre sans attendre son approbation, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un contrat de rivière en parallèle à l'élaboration du SAGE. **Le label contrat de rivière a ainsi été attribué le 20 janvier 2006** par le bureau du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse sur la base du dossier préalable de candidature. Le contrat a été validé par le

²⁸ Disponible sur demande au Parc.

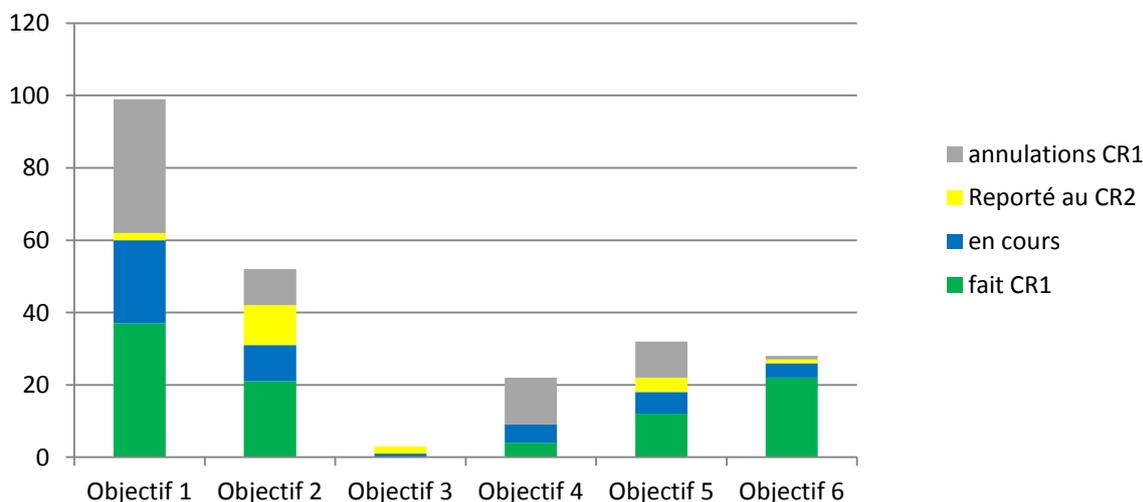
Comité rivière le 14 février 2008, par le comité de bassin le 29 mai 2008 et a été signé le 10 juillet 2008. Il est mis en œuvre depuis (avenant en 2011 pour intégrer de nouvelles actions et le prolonger jusque fin 2014). D'un montant global initial de 34 millions d'euros, l'avenant l'élève à **44 millions d'euros**, le programme d'actions du contrat de rivière s'articule autour de 6 grands objectifs (voir l'encadré jaune plus-bas) correspondant aux enjeux du SAGE, déclinés en **235 opérations**. **Le bilan du contrat de rivière est disponible sur demande auprès du Parc**. Un nouveau contrat de rivière devrait voir le jour pour la période 2014-2020.

Etat d'avancement en 2014 des actions programmées au contrat de rivière 2008-2014 (CR1)



Sur 235 opérations du contrat de rivière Verdon, 41% sont réalisées et 21% sont en cours, **soit 62% de réalisation**. **8% des phases sont reportées dans le contrat suivant (CR2)**. Pour beaucoup, il s'agit des phases travaux, faisant suite aux études réalisées dans le premier contrat. Enfin, de nombreuses actions ont été annulées (30%) soit parce que les projets n'étaient plus d'actualité ou avaient mal été évalués en 2008 ou bien parce qu'ils n'avaient pas pu être reportés (type réseau).

Avancement des actions programmées par objectif du contrat en 2014 (en nombre d'actions)



Dans le graphique ci-dessus, on constate que **de nombreuses actions sont encore en cours** (particulièrement dans l'objectif 1), que le plus grand nombre de report est dans l'objectif 2 (lié au **démarrage massif des phases études mais pas des phases travaux**), que les annulations marquent surtout

1. Qualité des eaux superficielles et souterraines
2. Préservation et valorisation du patrimoine naturel
3. Conciliation des usages
4. Fonctionnement hydraulique et biologique
5. Gestion solidaire
6. Gestion globale cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon

le non-report des travaux sur les réseaux (objectifs 1 et 5) ou la nécessité de redéfinir les besoins (objectif 4).

En quelques chiffres : le contrat de rivière a permis de **mettre en œuvre environ 96 actions** sur 236. **Il reste 49 actions en cours et 20 seront proposé en report dans contrat de rivière 2.**

10 stations d'épuration

10 toilettes sèches

3 restaurations des continuités écologiques

6 dossiers en fin de phase d'étude (les travaux seront proposés au report au contrat de rivière 2)

13 zones humides étudiées en phase de pré-plan de gestion.

C. Analyse des moyens humains

L'analyse des moyens humains a été partiellement conduite dans le cadre de la réorganisation de l'équipe en pôle transversaux et fera l'objet d'une analyse approfondie lors de l'évaluation finale.

CHAPITRE 3 : BILAN EVALUATIF DES PROJETS

Partie 1. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

A. Avancement de la mise en œuvre de la charte

La charte du Parc traduit le projet de territoire pour 12 ans et se concrétise par une longue liste d'engagement. Où en est-on après les 6 premières années de mise en œuvre ? Dans le tableau ci-après **on a représenté visuellement l'avancée de la mise en œuvre de la charte**. Il s'agit d'une autoévaluation de l'équipe du Parc pour déterminer si les rôles listés pour le Parc ont été tenus. L'intérêt de ce travail est de **mettre en lumière l'avancée générale de la mise en œuvre des différentes orientations** mais également de **pointer ce qui n'a pas été mis en place et d'en expliquer les raisons** (manque de financement, action jugée non prioritaire, compétence « perdue par le Parc », manque d'implication/intérêt des partenaires...). Puisqu'il reste 6 ans avant le renouvellement de la charte, il est normal que le Parc n'ait pas encore œuvré à la réalisation de tous ses engagements. Le bilan des actions menées lors des 6 premières années se trouve dans les parties suivantes de ce chapitre.

Attention : évaluer le respect des engagements pris par les autres signataires de la charte (Etat, collectivités, partenaires institutionnels...) demande une prise de recul importante et une implication de leur part dans la démarche évaluative. C'est pourquoi nous nous sommes concentrés sur l'analyse du respect des engagements pris par le Syndicat mixte de gestion du Parc.

Méthode :

Nous sommes partis de la relecture de la charte, notamment du **paragraphe « rôle du Parc » précisé dans chaque mesure** (annexes 15 et 16). A mi-parcours, les responsables de pôle ont déterminé le niveau d'avancement des engagements listés dans ce paragraphe, en utilisant le code couleur suivant :

- vert : rôle réellement tenu par le Parc (des actions sont conduites de manière satisfaisante).
- jaune : rôle en partie tenu par le Parc (des actions sont conduites mais jugées insuffisantes).
- rouge : rôle non tenu par le Parc (pas d'actions menées).

Nous avons ensuite attribué une valeur numérique à chaque couleur : **1 pour les rôles tenus (vert), 0,5 pour les rôles en partie tenu (jaune) et 0 pour les rôles non tenus**. Pour plus de clarté, nous avons décidé de déterminer le pourcentage d'avancement de la mise en œuvre de la charte à l'échelle des *orientations*. Nous avons donc additionné les valeurs obtenues dans les différentes mesures constituant l'orientation pour ensuite les mettre au regard du nombre total de rôles listés. Ce rapport a ensuite été calculé en pourcentage. **Notons bien que cette échelle d'avancement n'exprime pas la réussite des actions du Parc mais qu'elle a plutôt une visée pédagogique : attirer l'attention sur les objectifs sur lesquels on devra davantage se concentrer dans la seconde période de mise en œuvre de la charte.**

Ex : Pour l'orientation « Promouvoir une qualité d'aménagement », il y a au total dans les 4 fiches mesures 14 points vert et 2 points jaune : la note est donc de 15/16, soit 93,75 % d'avancement).

Orientation de la charte

Rôle du Parc NON TENUS à mi-parcours et *commentaire*

Avancement de la mise en œuvre de la charte par orientation et par mesure

A.1 Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel

Contribuer au **développement de la connaissance par des conventions de partenariat** avec des organismes de recherche et initier des programmes de recherche sur proposition du conseil scientifique : *initié avec le travail d'évaluation du fonctionnement du conseil scientifique, mais manque de moyens humains pour aller plus vite. Sera initié avec le lancement du travail sur la Trame verte et bleue.*

Recenser l'ensemble des **zones humides** (en plus de celles recensées dans le SAGE) et réaliser un **atlas cartographique** pour le présenter aux communes concernées : *actualisation de l'inventaire non menée faute de moyens humains suffisants mais relance de la dynamique en 2015. Atlas non réalisé mais une base de données sur les zones humides a été développée en interparc et nécessite d'être renseignée en 2015.*

Participer au **suivi des tétraonidés** au sein de l'Observatoire des Galliformes de Montagne : *le Parc est toujours membre de l'Observatoire mais il participe moins en raison du manque de moyens humains et de la difficulté de motiver bénévoles et partenaires techniques vu la rareté des Tétrasylyre.*

Engager des **actions expérimentales de gestion/suivi d'espèces ainsi que d'habitats d'espèces, à la demande / en lien avec d'autres organismes** *MAET en faveur de l'Outarde canepetière, démarche mise en place en faveur de l'Apron du Rhône. Mais pas de démarche mise en place sur des espèces gibier (pas de sollicitation).*

Participer au **réseau national Grands Carnivores et s'associer au suivi du loup** : *3 agents formés par l'ONCFS mais participation aux suivis du réseau loup/lynx peu active (1-2 sorties/agent/an). Dans le cadre de la stratégie pastorale en cours de définition au Parc, la participation aux suivis pourrait être renforcée.*

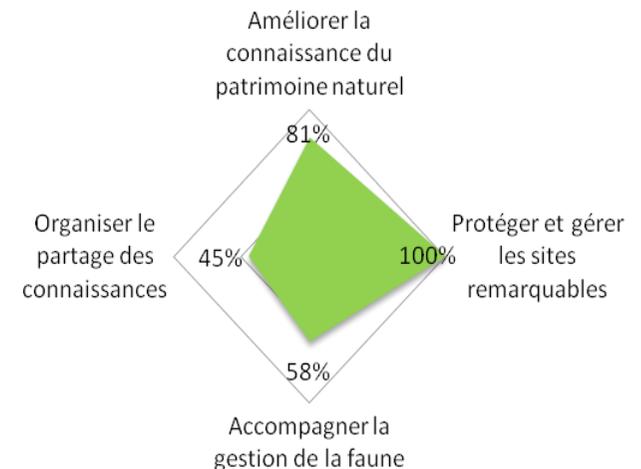
Initier / accompagner des **programmes de réintroduction d'espèces** : *discussions (comité syndical, conseil scientifique, forums avec les partenaires techniques). Mais pas d'action prévue au moins sur la période 2015-2017.*

Editer un **calendrier de l'ensemble des animations / manifestations de sensibilisation** proposées sur le territoire et **concevoir des outils de communication** pour la transmission des connaissances scientifiques : *difficultés pour faire paraître régulièrement le Courrier scientifique. Cela a vraiment desservi le Parc. Le livret écrevisses est une bonne chose mais est resté trop ponctuel. Ces questions seront abordées lors de la refonte de la stratégie éditoriale.*

Valoriser le travail des associations environnementalistes (leur permettre de restituer régulièrement devant les élus du Parc les résultats de leurs actions) : *Pas de réflexion engagée faute de moyens humains.*

Réaliser / diffuser des **outils de communication sur la circulation des véhicules terrestres** dans les espaces naturels : *rien de concret mais initiatives en appui à des communes pour arrêts municipaux, tentative de travailler sur la problématique de la piste d'accès au Chiran.*

Poursuivre le travail sur les **corridors écologiques** : *thématique abordée via le SAGE et le contrat de rivière (projet Colostre) et via la démarche REGAIN en cours de*



définition (volet IAE). Depuis plusieurs années, réunions avec le Parc du Luberon et le SMAVD sur la zone de confluence Durance-Verdon, mais difficulté sur ce site multi acteurs, multi-problématique, sur 4 départements, de faire naître un projet concret et une démarche d'animation. Faisabilité relancée en 2015 avec le Parc du Luberon et le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD).

A.2 Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

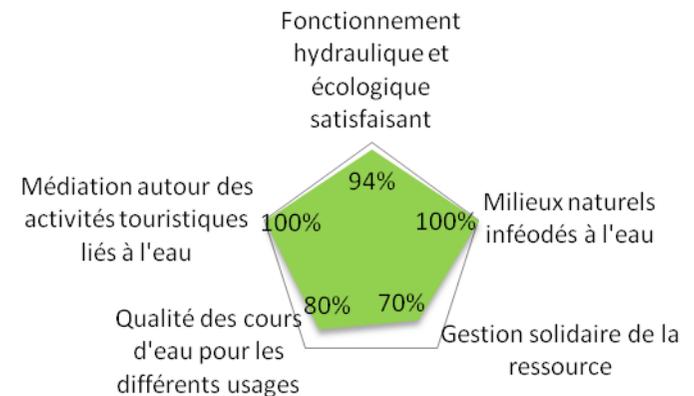
Veiller à la **mise en œuvre des travaux de confortement** définis dans le cadre des études du Schéma Global : lacunes, à développer au prochain contrat de rivière. Les communes ont beaucoup de difficultés pour la mise en œuvre de ces projets (très lourds techniquement et financièrement et très mal financés. Manque de compétences techniques et de ressources humaines en termes d'accompagnement : compétence hydraulique peu développée au PNR). A développer au prochain contrat de rivière, en lien avec la mise en place de la compétence GEMAPI.

Initier et soutenir des **actions de sensibilisation pour la lutte contre le gaspillage dans la consommation d'eau** : lacunes. Démarches d'élaboration de plans de gestion de la ressource réalisées sur 2 des 4 bassins sensibles. Actions mises en œuvre sur le bassin de l'Artuby (tour d'eau agricole, mise en place d'un OUGC, SDAEP en cours...). Messages de sensibilisation via la lettre d'information Inf'eau Verdon, et pour les usagers de l'eau situés hors bassin dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société du canal de Provence. Programme sur les économies d'eau à développer au prochain contrat.

Favoriser la **définition d'objectifs de qualité des eaux souterraines** et encourager les actions visant à atteindre ces objectifs : *le SAGE ne fixe pas d'objectif de qualité des eaux souterraines supplémentaires par rapport aux objectifs du SDAGE. Il fixe des objectifs de réduction des pesticides (objectifs généraux, non quantifiés et sans portée juridique). Une démarche est en cours sur le plateau de Valensole : important programme visant à accompagner l'évolution des pratiques agricoles, mené par le Parc et la Chambre d'agriculture, en partenariat avec la Société du Canal de Provence et Sup Agro Montpellier.*

Conduire la réflexion pour la mise en place de **l'Observatoire de l'eau et des milieux aquatiques** du bassin versant du Verdon : *grosses difficultés, manque de moyens humains. Manque de moyens humains pour faire avancer la démarche.*

S'appuyer sur les compétences des départements pour la réflexion sur **l'amélioration des performances de l'assainissement non collectif (ANC)** et conduire la réflexion sur **l'assainissement des campings**, et le recyclage des **boues de stations d'épuration** : *l'ANC relève de la compétence des SPANC (pas de plus-value du Parc : accompagnement des départements, rôle des DDT). Pour les boues des STEP, le Parc a saisi son conseil de développement pour réfléchir à la question des épandages de boues de stations d'épuration (acceptation sociale), qui a abouti à la définition d'actions à mettre en œuvre (amélioration de l'accès à l'information, mise en place d'une instance de concertation ...). Le Parc a réalisé un état des lieux des pratiques et a édité une plaquette.*



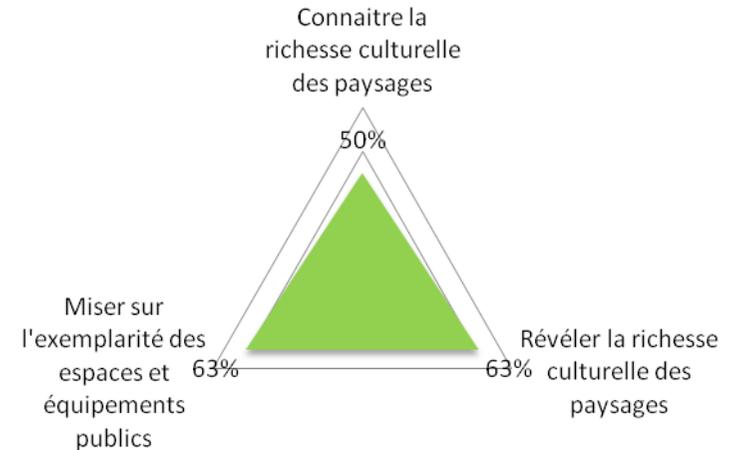
A.3 Préserver l'identité des paysages

Mettre en place un **observatoire photographique du paysage** : *outil développé en interparc mais non considéré comme prioritaire lors de l'établissement des programmes d'actions.*

Réaliser un **inventaire des arbres remarquables**, le valoriser auprès du public : *action jugée non prioritaire par les élus en 2011 et jamais programmée. Le travail a davantage porté sur le patrimoine bâti.*

Rechercher les **moyens financiers nécessaires pour définir et mettre en œuvre un programme de gestion et de suivi des arbres classés** à l'inventaire des arbres remarquables (conventionnement avec propriétaires volontaires) afin d'en assurer la sauvegarde et la transmission : *non réalisé car considéré comme non prioritaire.*

Accompagner les collectivités volontaires dans **l'élaboration de plans de paysage** : *pas encore mis en place mais programmé au prochain programme d'actions.*



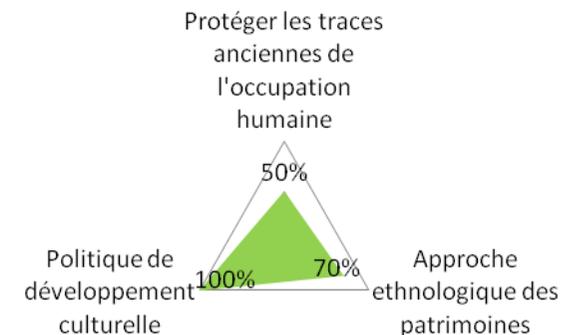
B.1 Favoriser la réappropriation, l'expression et la pratique culturelle

Inviter le conseil scientifique du Parc à **hiérarchiser les priorités d'action** en termes de recherche et de protection : *difficulté de rattacher les membres du conseil scientifique aux actions (mesures B.1.1 et B.1.2).*

Assurer un rôle de **veille sur l'évolution de ces patrimoines** : *ponctuel et pas exhaustif.*

Mettre en place des **partenariats avec les organismes scientifiques et techniques concernés** (tels que Musées de France) ainsi qu'avec **des organismes de recherche** : *réseau des musées non actif mais à relancer lors de sollicitations ponctuelles. collaborations ponctuelles. Le travail avec les organismes de recherche commence mais reste à développer.*

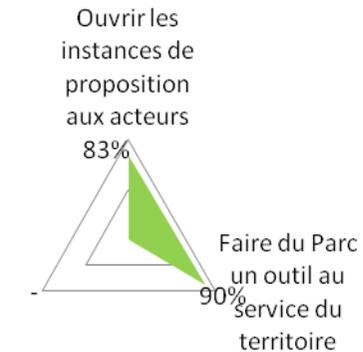
Animer un **observatoire du territoire lié aux patrimoines préhistoriques, archéologiques et historiques**, en relation avec les administrations et services en charge de leur protection : *le Parc n'a pas la compétence dans ces domaines et ces informations, considérées comme des données sensibles, sont détenues et gérées par le Service régional d'archéologie, appartenant à la DRAC.*



B.2 Impliquer les acteurs locaux dans le projet

Animer un réseau de bénévoles du Parc constitué par appel au volontariat au sein de la population : *non réalisé, hormis la création de l'association des amis du Parc, avec laquelle l'équipe technique n'est que peu en contact (mesure B.2.2).*

Organiser une **concertation régulière avec le conseil de développement** : *manque de lien et de répondant de la part du conseil de développement malgré l'amorce sur le travail sur la jeunesse et les nouveaux arrivants et la démarche sur la réception sociale de l'épandage des boues de STEP.*



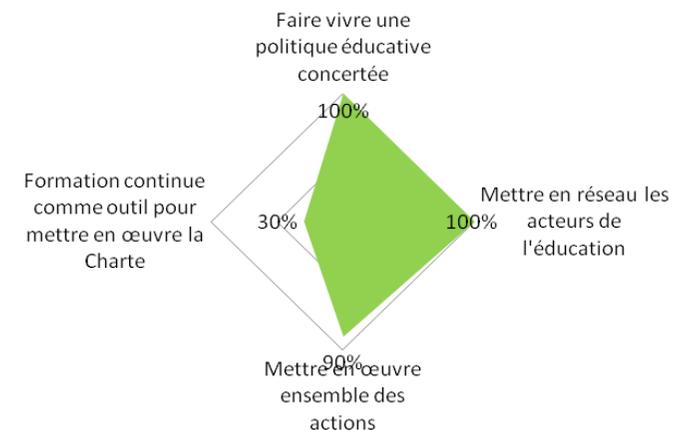
B.3 Développer une conscience citoyenne par l'éducation

Définir et mettre en œuvre des **actions éducatives** sur (et en dehors de) son territoire, notamment sur le **domaine de Valx-Féline** : *le projet prend forme maintenant que la ferme pédagogique de Valx est achevée et les agriculteurs installés. Le recrutement d'un animateur est en cours.*

S'appuyer sur les dispositifs existants sur les deux départements (Espace Régional Emploi Formation, Missions Locales, Pactes Territoriaux pour l'Emploi.) - Contribuer à **développer des formations pour faciliter la pluriactivité** (notamment en complémentarité avec le tourisme estival : *pas de relation directe. A construire pour une reconnaissance de la formation proposée aux partenaires.*

Contribuer à la **création d'une offre de formation auprès des architectes et bureaux d'études** pour la conception de bâtiments HQE, pour l'intégration des énergies renouvelables et des conceptions HQE dans les bâtiments et pour l'utilisation de techniques « traditionnelles » représentatives de l'identité du Verdon dans la construction : *pas de formations à destination des architectes et des bureaux d'études mais un conseil architectural mis en place.*

Contribuer à **développer l'offre de formation et d'apprentissage** pour conserver et transmettre les patrimoines et savoir-faire du Verdon auprès des artisans et des personnels communaux : *actions initiées mais à renforcer et à poursuivre car les enjeux sont forts.*

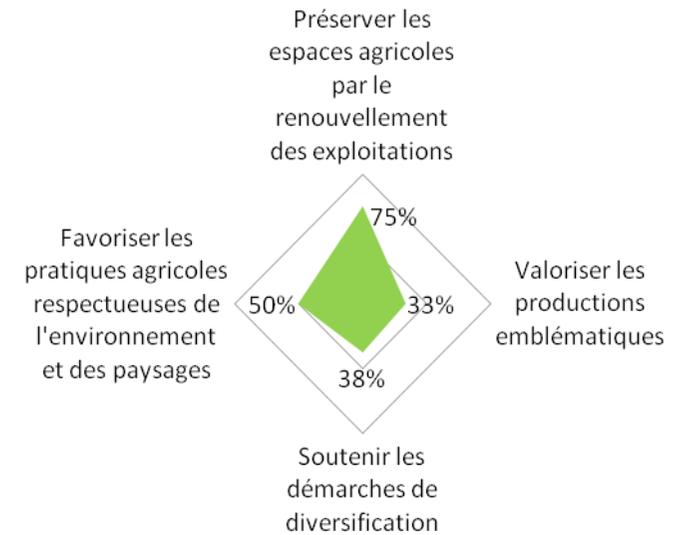


C.1 Contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable

Coordonner / animer un **observatoire des exploitations agricoles** sur le territoire : *l'observatoire n'a pas été créé (et les RGA sont trop distants dans le temps). Pourtant, la nécessité d'un observatoire se pose d'autant que l'évolution est rapide et que la disparition des exploitations s'accélère. Cependant, le fait de participer à des projets avec les partenaires comme chambre ou Mutualité sociale agricole (MSA) permet d'avoir des données régulièrement.*

Sensibiliser les producteurs à **l'intérêt de bénéficier de signes officiels de qualité** / Participer à la **mise en place par les différentes filières de signes officiels de qualité** en relation avec les partenaires compétents / Appuyer la création ou la reprise d'ateliers de transformation en privilégiant les démarches HQE : *La marque Parc est l'outil privilégié de reconnaissance proposée par le Parc. Cependant le Parc fait intervenir l'INAO chaque fois que des démarches de producteurs émergent.*

Susciter des **partenariats avec les organismes de recherche, les universités et les centres de formation agricole** / **Capitaliser les données existantes** sur les productions au travers du centre de ressources : *lien avec les unités de recherche trop peu développé.*



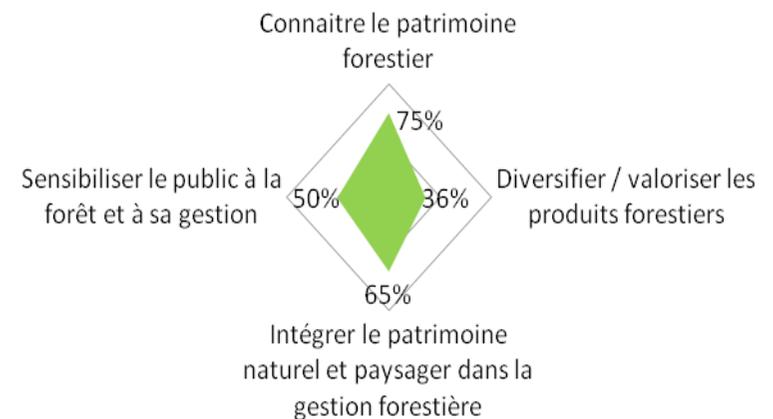
C.2 Promouvoir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers

Mettre en place, avec des partenaires, des **outils d'amélioration de la connaissance des peuplements forestiers en forêt privée**, dans l'optique d'une gestion forestière concertée. Favoriser la réalisation de Plans de développement de massif adaptés aux besoins locaux : *réflexions mais pas d'actions abouties notamment en raison des coûts financiers.*

Accompagner la **structuration et la sécurisation des approvisionnements, simultanément à l'apparition de chaufferie bois-énergie** sur le territoire du Parc

Sensibiliser propriétaires et exploitants forestiers aux **garanties de gestion durable que la certification peut apporter** et à la nécessité de la certification pour une meilleure valorisation des produits : *les communes forestières le font déjà au travers de l'adhésion PEFC.*

Inciter les propriétaires à **réaliser une étude d'impact** lors de la conception des projets de desserte forestière, afin de déterminer les tracés en tenant compte de



la sensibilité écologique et paysagère : *pas de dessertes*.

Proposer aux propriétaires privés volontaires la réalisation d'un diagnostic écologique préalable à l'élaboration ou à la révision des Plans Simples de Gestion : *aucun diagnostic réalisé mais cela reste une priorité pour le Parc*.

Accompagner techniquement les propriétaires privés intéressés par des **mesures de gestion à caractère environnemental sur la base du diagnostic écologique** et mobiliser des moyens financiers pour la prise en charge de surcoûts éventuels induits par ces mesures

Contribuer, aux côtés des propriétaires et des gestionnaires, à la **gestion de la fréquentation dans les espaces forestiers** : *uniquement fait via la mission des écogardes*.

Développer avec les acteurs de la forêt publique et privée des **actions éducatives autour de la forêt** : *des formations ont été proposées aux adultes mais pas de participants*.

Intégrer la question forestière dans le schéma touristique avec le souci de la **gestion de la fréquentation des espaces les plus sensibles** et de la valorisation des espaces propices à l'accueil : *enjeu identifié peu en phase avec l'évolution du terrain*.

C.3 Mettre en œuvre une politique de développement touristique durable

Créer une **cellule « de veille »** sur les opportunités d'activités et d'accompagnement de **nouvelles installations** dans le Parc.

Conduire la réalisation d'un **plan d'interprétation des ressources patrimoniales** des territoires du Parc : *en cours de lancement en 2015*.

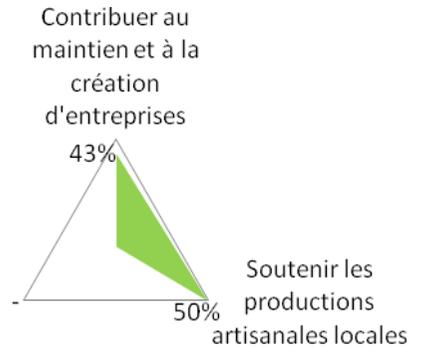


C.4 Accompagner et promouvoir un développement économique respectueux du Verdon

Contribuer à la **création de pépinières d'entreprises, d'ateliers relais et à la création d'un service d'aides aux entreprises** (secrétariat, comptabilité...) : *des essais de partenariat ont été conclus mais la plus-value du Parc n'est pas dans ce champ de l'économie.*

Veiller à la qualité de la réflexion intercommunale en matière de **développement des espaces d'accueil d'entreprises et à la qualité environnementale** (rejets, architecture, paysages, énergie...) : *la mission urbanisme a conduit deux projets amont de préfiguration de zone. Mais c'est un enjeu fort insuffisamment traité.*

Travailler à **l'amélioration de la qualité des produits et des services** au travers de **démarches de progrès sanctionnées** notamment par l'attribution de la marque Parc naturel régional du Verdon : *l'outil existe mais les moyens pour le développer sont trop faibles.*



C.5 Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie

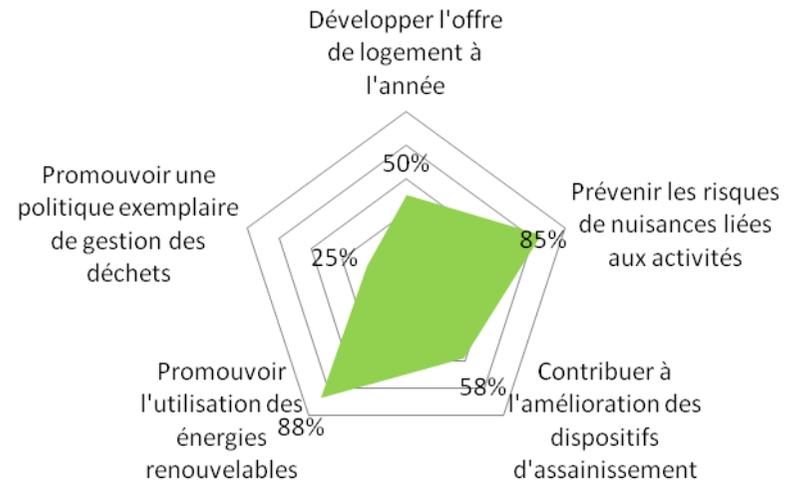
Aider les communes à **définir une stratégie locale d'utilisation des sols** - **Veiller à la cohérence des démarches** initiées par des collectivités situés tout ou partie sur son territoire : *pas encore de stratégie foncière mais aide dans le cadre de l'accompagnement des documents de planification (SCOT et PLU).*

Favoriser le développement des cultures pour les biocarburants : *attention : concernant les biocarburants, c'est aujourd'hui une stratégie qui s'avère une fausse bonne idée en matière de préservation des terres agricoles et d'efficacité énergétique.*

Favoriser la mise en place de **schémas directeur d'assainissement communal** : *de nombreux projets ont été réalisés notamment grâce à la convention de partenariat avec la SCP. Par contre en termes d'accompagnement des projets le Parc s'est surtout impliqué sur les toilettes sèches, pour l'assainissement collectif et non collectif d'autres structures étant compétentes (SATESE, Conseils généraux...). Dans le cadre du SAGE, des objectifs ambitieux allant au-delà de la réglementation ont été fixés pour les rejets d'assainissement.*

Stratégie pour la régulation des activités motorisées dans les espaces naturels : *travail à venir sur le programme d'actions 2015-2017.*

Développer à l'attention des élus et des publics des **moyens de communication et de sensibilisation informant sur la réglementation relative à la circulation des véhicules** terrestres dans les espaces naturels : *la stratégie pour la régulation des activités motorisées n'a pas encore été élaborée. A venir dans le prochain programme d'action.*

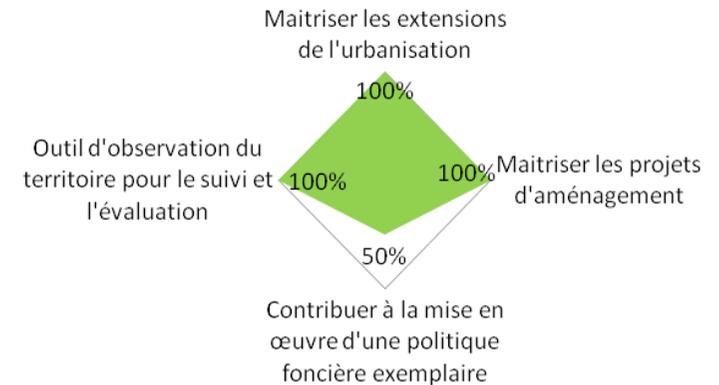


Mettre en œuvre **des opérations expérimentales** (dans le domaine des déchets) sur de nouveaux procédés: *peu développé, mais en cours tout de même avec le projet de méthaniseur.*

D.1 Promouvoir une qualité d'aménagement

Hiérarchiser la **sensibilité des espaces agricoles** (afin de **planifier l'implantation des bâtiments agricoles** dans le respect des paysages): *c'est l'un des objets du plan de paysage et biodiversité / Trame verte et bleue (programme d'actions 2015-2017).*

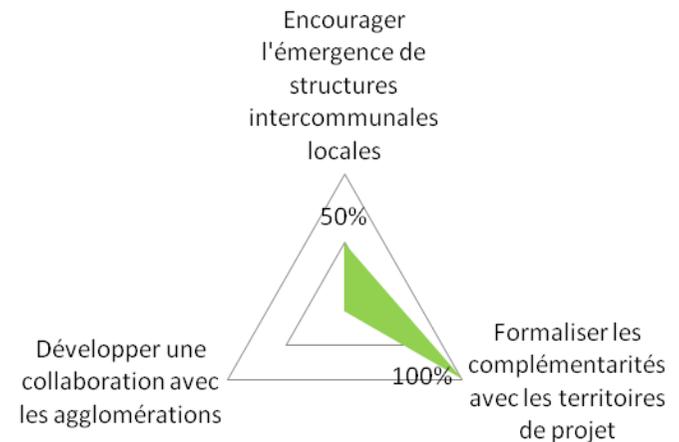
Animer aux côtés des collectivités et des partenaires concernés des **opérations exemplaires de protection du foncier** et suivre les tendances d'évolutions du foncier du territoire.



D.2 Renforcer les complémentarités avec les intercommunalités de projet

Accompagner les réflexions des communes et des intercommunalités existantes sur l'évolution de l'organisation intercommunale, et **accorder une priorité à la programmation de projets élaborés dans un cadre intercommunal**: *structuration intercommunale progressive et parfois tardive du territoire. Le rôle du Parc d'accompagnement n'est pas toujours reconnu. Encore beaucoup de projets sont portés à l'échelle communale.*

Négocier avec les agglomérations des conventions de partenariat - Valoriser les acteurs culturels, socio-économiques du territoire par une collaboration avec les agglomérations - Faire bénéficier aux habitants du territoire des services éducatifs, culturels, sportifs développés par des agglomérations: *l'action s'est plutôt concentrée sur le partenariat avec les intercommunalités et les communautés d'agglomérations dont les agglomérations font partie mais pas spécifiquement sur les agglomérations elles-mêmes.*



D.3 Développer les fonctions d'expérimentation et de transfert d'expériences



Informe la population du Verdon des objectifs réciproque du projet de coopération décentralisée et présente régulièrement les résultats obtenus : des expérimentations menées mais les acteurs locaux ne pas assez impliqués ; pas de retours d'information par les habitants.



B. Description de la méthode des fiches évaluation

Pour faire le bilan des actions menées et proposer des commentaires évaluatifs, nous avons donc choisi l'échelle des objectifs généraux du référentiel. A chaque objectif correspond une fiche évaluation. Ces fiches sont classées suivant les axes de la charte et sont précédées d'une partie *Contexte*. La fiche se compose des items et parties suivantes :

Enjeux : reprise des enjeux listés dans la charte. Un enjeu est ce que l'on peut gagner ou perdre et qui est propre à un territoire (Larousse). Il faut une bonne connaissance du territoire (forces, faiblesses, opportunités, menaces...) pour les définir.

Ce que dit la charte : Mesures de la charte qui se rapportent à l'objectif.

Partie 1 : Actions menées et résultats : Bilan des réalisations.

Commissions référentes : les commissions listées sont celles de l'ancienne organisation du Parc (avant la modification du règlement interne en 2014).

Critères d'évaluation : ce sur quoi on juge de l'atteinte d'un objectif. Ils ont été définis par les élus du bureau et représentent le niveau d'atteinte.

Principales actions engagées : deux périodes ont été distinguées suivant les programmes d'actions pluriannuels.

- tableau 2008-2010 : la recherche d'antériorité s'est avérée difficile c'est pourquoi les informations sont moins fournies.
- tableau 2011-2013 : les dispositifs du programme d'actions 2011-2013 ont été « replacés » dans les objectifs généraux auxquels ils se rapportent (le bilan de ce programme d'actions est disponible en annexe 17).

Chiffres clés : renseignement des principaux indicateurs* de réalisation de la charte pour quantifier les actions qui peuvent l'être.

Partie 2 : Evaluation et perspectives : jugement sur ce qui a été fait. Réponse aux trois principales questions évaluatives*.

Partie 2. POUR UNE TRANSMISSION DES PATRIMOINES (AXE A)

OBJECTIF 1 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES

1. Rappel du contexte territorial et évolution 2008-2014

Territoire mondialement connu avec le site du grand Canyon, le Verdon possède de très **nombreuses richesses patrimoniales**. En ce qui concerne le patrimoine naturel, la **diversité biologique y est exceptionnelle**, avec près d'un tiers de la flore française (soit 2000 espèces). La **variété des milieux naturels** favorise également la présence d'une faune très riche, avec un cortège important d'**espèces emblématiques et menacées** aux échelles régionale, nationale et européenne (Ex : Outarde canepetière, Alouette calandre, Tétralyre, Aigle royal, Faucon pèlerin, Vautour fauve, Vautour moine et Vautour péronoptère, Chevêche d'Athéna, Bruant ortolan, Petit Rhinolophe, Murin de Capaccini, Apron du Rhône, Pique-prune, Rosalie des Alpes, Proserpine, Apollon, Criquet hérisson etc.). Indépendamment des incidences possibles de l'évolution climatique sur certaines de ces espèces, leur maintien sur le territoire du Parc nécessite une stratégie couplant amélioration des connaissances, actions de gestion et de préservation (voire de restauration) et actions de sensibilisation.

Du point de vue du patrimoine naturel, l'amélioration des connaissances est un **prérequis indispensable** pour mieux évaluer les enjeux de conservation de ces espèces et proposer des actions adaptées, aux bonnes échelles. L'effort d'amélioration des connaissances doit également porter sur la biodiversité dite " commune ", souvent mal connue et qui pourtant constitue une composante majeure de la biodiversité. De surcroît, un grand nombre de ces espèces habitantes de nos villages et des milieux façonnés par l'Homme, sont de très bonnes sentinelles de l'évolution de la qualité des milieux, que ce soit les milieux agricoles et agro-pastoraux, les milieux aquatiques, les milieux forestiers ou rupestres (rochers, falaises). La démarche des inventaires citoyens de la biodiversité initiée en 2012 sur la commune d'Allons, est une des approches développées pour mieux connaître et faire connaître cette biodiversité au quotidien, pourtant fragile et souvent méconnue.

Les chiffres de l'Inventaire Forestier National (IFN) montrent un **taux de boisement du territoire proche de 55 à 60 %**, soit plus que la moyenne régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur (46 %). Si la majorité de ces forêts sont jeunes car issues des reboisements RTM²⁹ ou en situation de reconquête d'anciens espaces agro-pastoraux, certaines forêts sont remarquables par leur ancienneté et abritent de vieux arbres, refuges de biodiversité (problème de l'entretien des forêts).

La présence de la **rivière du Verdon concourt à l'unité du territoire** et constitue une réelle plus-value en termes de milieux aquatiques et d'accès à la ressource en eau. **Le patrimoine géologique est lui aussi remarquable** puisqu'il englobe une grande partie de la Réserve géologique de Haute-Provence et des secteurs riches en fossiles. A ciel ouvert, on peut observer l'histoire géologique de la région avec des structures monumentales comme les gorges du Verdon et les massifs préalpins.

La **diversité des paysages** (existence de 7 entités morpho-éco-paysagères) entraîne de nombreux changements d'ambiance et illustre la capacité des générations passées à s'adapter à tous types de sols, de reliefs, de végétations et de climats... Ces paysages sont jalonnés de marqueurs humains avec une grande variété de patrimoine culturel bâti traditionnel et vernaculaire. Ces petits patrimoines sont des oratoires, chapelles, restanques, etc. avec une présence très importante du patrimoine religieux et de châteaux. L'inventaire du patrimoine bâti a été commencé en 1996 et actualisé en 2008, essentiellement sur le patrimoine bâti public, permettant de dénombrer environ 1

²⁹ Restauration des Terrains en Montagne.

300 édifices, tous cartographiés et dans le Système d'information territorial (SIT). Un travail spécifique d'inventaire participatif (avec des associations) a été mené sur les cabanons et pigeonniers du plateau de Valensole, portant l'inventaire à 1 630 édifices. Ces inventaires ont débouché sur plusieurs projets de valorisation allant du guide sur l'architecture locale à la conduite de chantier bénévole de restauration du bâti, et permettant ainsi une transmission de savoirs et pratiques locales. Plus largement, ces édifices sont les **témoins de la vie des gens d'ici** et éléments identitaires de ces paysages. Cette dimension-là est à développer, permettant ainsi de relier le patrimoine matériel à l'immatériel, à l'histoire et aux pratiques locales.

Peuplé à partir de 50 000 ans avant Jésus-Christ, le Verdon regorge de vestiges anciens de l'occupation humaine et le patrimoine archéologique est une des fiertés de la région. Moins évident à percevoir que le patrimoine bâti, ils sont des témoins de la vie passée et de la construction de ce territoire. Le Parc n'a pas mené de programme de recherche mais a accompagné, incité, et valorisé plusieurs projets en mobilisant des moyens financiers (programme de recherche autour du site de la Baume à Castellane), en alertant les services compétents (mobilisation du Service Régional d'Archéologie sur la fragilité du site de la gravure rupestre du Bison de Ségriès), ou encore en mettant en avant les connaissances autour d'éditions ou rencontres (édition du courrier scientifique hors-série autour du programme de recherche du territoire Riez). La légitimité du Parc à intervenir dans ces domaines se situe dans l'accompagnement et l'encouragement de la connaissance sur le territoire.

Enfin, la **position charnière entre Alpes et Provence** a valu au Verdon sa vocation ancienne de lieu de passage et d'échanges, à l'origine aujourd'hui d'une grande **diversité des cultures locales**. C'est donc de manière tout aussi fine que l'on doit s'intéresser aux patrimoines immatériels par des approches ethnologique, sociologique et historique afin d'en comprendre toute la complexité et ses influences. La diversité des patrimoines culturels est donc tout aussi remarquable et riche, et encore très ancrée dans l'oralité.

▪ **Quelles sont les nouvelles connaissances ?**

Concernant le patrimoine naturel, la période 2008-2013 a permis de mettre l'accent en terme d'inventaires **essentiellement sur les espaces agricoles** (grandes cultures) et **les milieux aquatiques**. Cet effort de connaissance était indispensable dans le sens où les espaces agricoles en grande culture sont parmi les espaces pouvant évoluer le plus vite et soumis à diverses pressions (urbanisme...). Ainsi, à l'échelle nationale, le déclin des espèces de milieux ouverts et semi-ouverts est le plus prononcé dans les espaces agricoles de grandes cultures. La conduite du SAGE Verdon, la réalisation de travaux d'entretien en rivière et la présence d'un maillage de zones humides sur le territoire du Parc nécessitait également de se doter d'indicateurs de suivi de l'impact et de l'efficacité des actions menées.

Un travail d'inventaires et de suivis a également été **initié sur la flore et la faune des milieux rupestres** (flore des falaises, chauves-souris et oiseaux se reproduisant en falaise, dans des cavités), en lien notamment avec la fréquentation humaine et la pratique des activités de pleine nature. Ces inventaires, conçus pour donner lieu ensuite à des suivis réguliers, permettront d'alimenter l'Observatoire du Territoire.

Le Parc a également initié un travail en 2011 sur la thématique des forêts anciennes et bois sénescents, avec une démarche co-portée avec la commune d'Aiguines et l'ONF sur la Hêtraie du Grand Margès.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec la Réserve géologique de Haute-Provence, un inventaire des sites d'intérêt géologique a été réalisé sur le territoire du Parc (2006 et 2010). Cet inventaire doit permettre de mettre sur pied un plan d'actions pour la préservation et valorisation du patrimoine géologique.

Pour réaliser les inventaires sur le patrimoine naturel, la période 2008-2013 a été consacrée à développer et essayer de conforter une stratégie basée à la fois sur :

- **Acquérir et développer des compétences au sein de l'équipe technique** afin d'être en capacité de réaliser des inventaires et suivis en interne (valorisation des compétences et de l'ingénierie Parc, souci d'économies, mieux connaître le territoire...)
- **Renforcer les partenariats avec les partenaires techniques** et notamment les associations produisant de la donnée naturaliste (ex : CEN PACA)

- Essayer **de faire émerger et animer peu à peu un réseau de correspondants locaux** faisant remonter leurs observations naturalistes, tout en sollicitant ponctuellement des prestataires spécialisés sur certains inventaires, nécessitant des moyens techniques et humains spécifiques.

Cette stratégie d'acquisition de connaissance a été accompagnée par :

- Le **développement d'une base de données sur la faune** (interparc –SIT FAUNE) afin de centraliser, structurer et valoriser les différentes données produites sur le territoire ;
- L'adhésion à la démarche régionale SILENE, regroupant les différents acteurs régionaux producteurs de données naturalistes publiques, afin de favoriser l'accès et le partage des données entre les différentes structures.

L'état des connaissances en termes de **patrimoine culturel** s'est fortement accru et amélioré surtout en ce qui concerne le patrimoine bâti, en témoignent les inventaires menés cités précédemment. La naissance en 2010 de la commission Culture au Parc et de l'arrivée d'une chargée de mission ont permis d'ouvrir le travail à de nouvelles thématiques relevant de l'immatériel c'est-à-dire en lien avec l'histoire, l'ethnologie et la sociologie. C'est donc tout un ensemble de la connaissance du Parc qu'il reste à explorer en se connectant aux travaux déjà menés et en montant des partenariats. L'objectif est de concevoir cet axe autour de la mutualisation et de l'intervention de partenaires. Le lien avec le Conseil scientifique est à travailler.

▪ **Quels sont les acteurs de l'amélioration de la connaissance des patrimoines sur le territoire ?**

Concernant le patrimoine naturel, le Parc a cherché à mutualiser les moyens et à travailler en synergie avec d'autres acteurs producteurs de données naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels. Ainsi, pour la production et l'échanges des données naturalistes, le Parc est partenaire de la démarche régionale SILENE. Des acteurs associatifs régionaux comme le CEN PACA, la LPO PACA, le Groupe Chiroptères de Provence (GCP), l'association Proserpine etc. contribuent à produire de la donnée naturaliste sur le territoire du Parc. Le Conservatoire du littoral et les Conseils généraux, de par leur politique respective de maîtrise foncière et l'élaboration de plans de gestion sur leurs sites en gestion, sont aussi des acteurs importants pour améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel sur le territoire du Parc. Le Conseil Régional, via sa politique des Réserve Naturelles Régionales (RNR) et la présence à ce jour d'une RNR sur le territoire du Parc (Saint-Maurin –commune de la Palud-sur-Verdon) contribue également à la production de données naturalistes. Enfin, la Réserve nationale géologique de Haute-Provence (RGNHP) est un acteur majeur pour les connaissances sur le patrimoine géologique, sa préservation et sa valorisation.

En termes de patrimoine archéologique, le Parc doit travailler en relation avec des acteurs identifiés et compétents tels que le service régional d'archéologie et les services départementaux d'archéologie. La place qu'occupe le musée de Préhistoire des gorges du Verdon à Quinson est primordiale dans l'acquisition de connaissances et la mobilisation de chercheurs. Le groupe de chercheurs mobilisés autour du territoire de Riez pose un regard complémentaire sur d'autres périodes tout aussi riches. Le travail mené sur le patrimoine bâti ne peut s'imaginer sans un travail étroit avec le service régional de l'Inventaire, rattaché » désormais à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le nombre important d'associations locales concourant à l'amélioration des connaissances de leur commune n'est pas à négliger tant est riche et qu'elle aide à améliorer nos connaissances.

En termes de patrimoine bâti, le Parc s'est rapproché du Service régional de l'Inventaire notamment pour coordonner les inventaires menées par les deux structures et enrichir la base de données, dans un but de partage de l'information et de mutualisation. De ce fait, le Parc da été formé aux techniques d'inventaires.

En termes de patrimoine immatériel relevant de la sphère historique, sociologique et ethnologique, c'est un véritable travail de réseau qui doit s'opérer entre les associations locales comme Petra Castellana, mais également les musées d'ethnologie de Draguignan et Salagon. Enfin, **le Parc doit arriver également à monter des partenariats avec les organismes de recherches et universités.**

A la croisée des différents patrimoines, la place du conseil scientifique du Parc est également fondamentale pour permettre des connexions avec le monde de la recherche et favoriser la diffusion et la valorisation des connaissances.

▪ **Quels sont les patrimoines les moins étudiés ?**

Concernant l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel :

- les espaces agropastoraux sont encore peu étudiés et on manque d'informations en vue de proposer des outils de gestion pour la préservation de ces milieux et de conforter l'activité pastorale (ex : diagnostic et outils de suivi des MAEC/MAE systèmes etc.) ;
- l'inventaire des zones humides doit être réactualisé ;
- il est nécessaire de compléter les indicateurs de biodiversité en milieu agricole ;
- on ne dispose d'aucun élément de suivi de l'évolution des paysages, en lien avec les écosystèmes (approche éco paysagère) ;
- La cartographie des habitats " naturels " (différents types de garrigues, pelouses, forêts etc.) réalisée en 2001 par le Conservatoire Botanique de Gap Charance n'a pas été réactualisée, son pendant sur le département du Var n'existe pas et il est indispensable d'harmoniser la typologie (description) des milieux entre le département du Var et des Alpes de Haute-Provence. Ce travail d'actualisation permettrait aussi de décrire leur état de conservation. Lacune importante dans les porters à connaissance du Parc (documents d'urbanisme etc.) ;
- la biodiversité des espaces forestiers a été peu étudiée.

Concernant l'amélioration des connaissances sur le patrimoine culturel :

- poursuivre l'inventaire du patrimoine bâti sur l'ensemble des communes en lien avec le Service régional de l'Inventaire ;
- conforter les programmes de recherche sur le territoire en lien avec les structures compétentes notamment dans le domaine de l'archéologie ;
- pouvoir mieux connecter le travail sur l'inventaire avec l'architecture, les techniques traditionnelles et également l'histoire et les modes de vie locale tout en faisant le lien passé / présent ;
- poursuivre l'amélioration des connaissances sur le patrimoine archéologique, organiser l'accès et le partage des données pour une valorisation de ces patrimoines ;
- développer des programmes de recherches et de valorisation autour des patrimoines identitaires du Verdon dans le cadre d'un plan d'interprétation des patrimoines

Enjeux

- Un développement continu des connaissances naturalistes porté par différents acteurs en vue de mieux protéger le patrimoine naturel et géologique.
- Des suivis pluriannuels pérennes nécessaires pour évaluer l'évolution de la biodiversité sur le territoire, en lien avec les objectifs et pressions identifiés dans la charte.
- Des actions partagées de gestion/préservation et de valorisation du patrimoine naturel basées sur les connaissances acquises.
- Une amélioration continue de la connaissance des patrimoines bâtis (d'un point de vue architectural, culturel, historique...) archéologiques et immatériels pour mieux les connaître, préserver et restaurer ainsi que pour valoriser les savoir-faire provençaux et l'identité du territoire.
- Des acteurs variés impliqués dans le cadre de programme de recherches.

Ce que dit la charte du parc

- A.1.1 - Améliorer la connaissance du patrimoine naturel
- A.2.4 - Assurer une qualité des cours d'eau permettant une la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques³⁰
- A.3.1 - Connaître la richesse culturelle des paysages
- B.1.1 - Protéger les traces anciennes de l'occupation humaine
- B.1.2 - Développer une approche ethnologique des patrimoines
- C.1.4 - Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du paysage
- C.2.1 - Connaître le patrimoine forestier pour une gestion durable
- C.2.3 - Intégrer le patrimoine naturel et paysager dans la gestion durable

2. Actions menées et résultats

Commissions référentes : Patrimoines naturels, Forêt, Culture, Urbanisme et paysages.

Critères d'évaluation :

- Portage, soutien et suivi de démarches d'amélioration des connaissances de l'état et de l'évolution des patrimoines
- Développement de partenariats pour améliorer les connaissances et mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux

Principales actions engagées :

³⁰ NB : les engagements liés à l'eau et à la mise en œuvre du SAGE sont traités dans un référentiel indépendant (cf. fiches 11, 12, 13, 14 et 15).

PERIODE 2008-2010

Priorité	Synthèse des actions	Commentaire
Inventaires écologiques sur sites remarquables	<p>Inventaires liés à la démarche Natura 2000 : Plateau de Valensole (oiseaux en grandes cultures, insectes des vieux bois/morts, chauves-souris forestières)</p> <p>Inventaires Sites d'intérêt écologique majeur du Plan de Parc : Saint-Maurin (La Palud sur V), Saint-Maimes (Trigance)</p> <p>Lac de Sainte-Croix : Pré-diagnostic écologique (2009).</p>	<p>Natura 2000 : les inventaires ont été un des supports de l'élaboration du document d'objectifs du Plateau de Valensole.</p> <p>Les inventaires réalisés sur les sites d'intérêt écologiques majeur du Plan de Parc ont été valorisés comme suit : Saint-Maurin : réalisation d'un plan de gestion et classement du site en RNR. Saint-Maimes : information/support de sensibilisation auprès des utilisateurs du site.</p> <p>Le diagnostic écologique du lac de Sainte-Croix : Porter à connaissance lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, projets d'aménagements sur les rives du lac.</p>
Inventaires/suivis d'espèces remarquables	<p>Milieux aquatiques : Ecrevisse à pieds blancs (2010) - 60 km de cours d'eau, Apron du Rhône.</p> <p>Milieux agricoles : Bruant ortolan (2009)</p> <p>Suivis scientifiques : faune : Outarde canepetière (2008-2010). Flore : Armoise insipide (2008-2010)</p>	<p>L'inventaire de l'Ecrevisse à pieds blancs viendra alimenter l'Observatoire du Territoire –volet Biodiversité et milieux aquatiques (suivis pluriannuels à pérenniser). Les inventaires du Bruant ortolan et de l'Outarde canepetière (suivis pluriannuels à pérenniser) viendront alimenter l'Observatoire du Territoire –volet Biodiversité et milieux agricoles. Le suivi de l'Armoise insipide a donné lieu à un article dans le Courrier scientifique du Parc.</p>
Inventaire géologique sur les nouvelles communes	Complément (2010) apporté à l'inventaire des sites géologiques sur les nouvelles communes adhérentes.	Cet inventaire actualisé doit servir de support à la mise en place d'un plan d'actions pour la préservation et valorisation du patrimoine naturel
Définition de la politique culturelle	Naissance de la commission Culture, identification des besoins et choix des priorités d'actions pour 2011-2013.	Priorité 1 - Définir la politique culturelle du Parc. Priorité 2 : analyse et proposition.
Inventaire du petit patrimoine bâti	Travail de valorisation du patrimoine en pierre sèche et du petit patrimoine bâti et informatisation des inventaires existants, mise à jour des données et prospection dans les nouvelles communes du Parc.	
Connaitre la richesse culturelle des paysages	Incitation et suivi à l'élaboration des Plans paysages communaux ou diagnostic poussé en paysage lors de l'élaboration du PLU.	Non réalisée : question paysagère reconnectée aux projets plutôt que diagnostics thématiques. Etudes paysagères pré-PLU réalisées dans le cadre d'une autre action.

Période 2011-2013 (Source : synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013)

Dispositif et avancement ³¹	Synthèse des actions prévues	Commentaire	Gouvernance	Niveau de transversalité axes de la charte
Mieux connaître pour mieux protéger	<p>Inventaires : <u>En appui à l'élaboration du SAGE Verdon :</u> Castor (2009), poursuite des inventaires sur l'Ecrevisse à pieds blancs (2013) sur 32 km de cours d'eau <u>En milieu agricole (dont bâti) :</u> Inventaire de la Chevêche d'Athéna (2012) et du Petit Rhinolophe (2012-2013) <u>En milieu forestier :</u> Inventaires floristiques dans la Hêtraie du Grand Margès (2011) <u>Milieus rupestres (falaises...) :</u> Inventaires oiseaux (2010) <u>Inventaires citoyens de la biodiversité :</u> Allons (2012), Ginasservis (2013) <u>Inventaires Natura 2000 :</u> Sur le plateau de Valensole : Bruant ortolan, Busard cendré, Crave, Outarde canepetière Suivis scientifiques : <u>En milieu agricole (grandes cultures) :</u> Outarde canepetière Colonies majeures chauves-souris <u>Systèmes agro-pastoraux :</u> Armoise insipide (2010-13) Flore et habitats d'une zone humide</p>	<p>Les inventaires des espèces/milieus aquatiques sont venus renforcer l'élaboration du SAGE Verdon (diagnostic/enjeux).</p> <p>De manière générale, les inventaires réalisés en milieu agricole et milieux aquatiques ont été conçus pour venir alimenter l'Observatoire du Territoire –volet évolution de la Biodiversité, dans le cadre de suivis pluriannuels à mettre en place sur la période 2015-2017.</p> <p>Les inventaires floristiques réalisés dans la Hêtraie du Grand Margès ont confirmé l'originalité et le caractère remarquable de cette forêt et conduit la commune d'Aiguines à solliciter la reconnaissance de cette forêt remarquable dans le cadre du réseau national des Réserves biologiques forestières.</p> <p>Les données produites sur l'Apron du Rhône ont été valorisées dans l'élaboration et mise en œuvre du plan de gestion sur le cours du moyen Verdon.</p>	Inventaires retenus et proposés par la Commission Patrimoine naturel	

³¹ En gris : terminé / en jaune : à pris du retard, mais pas de problème notable.

	(Estoudeou-Majastres 2011-13) <u>Milieux rupestres</u> : Flore des falaises (2011) Colonies majeures chauves-souris <u>Milieux aquatiques</u> : Apron du Rhône (2011-2013).			
De l'acquisition au partage des connaissances naturalistes	Animation et réalisation d'atlas de la biodiversité à l'échelle communale. Poursuite de la capitalisation de connaissances dans la base Faune du système d'information territorial (SIT) et partage des informations avec le grand public via cet outil. Amorce d'un Observatoire du Patrimoine naturel. Développement des porteurs à connaissance du Parc.	La mise en place des inventaires participatifs de la biodiversité était une demande forte de la commission Patrimoine naturel.	Actions discutées et proposées par la Commission Patrimoine naturel	
La biodiversité au quotidien : un enjeu pour notre territoire	Action d'inventaire participatif : « à la recherche des hirondelles de nos villages ». Programme d'animations sur l'intérêt de préserver les haies et les arbres isolés. Actions pour favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.	La réflexion sur la manière de mieux intégrer et de prendre en compte la biodiversité " commune " a conduit à réorienter les actions et notamment à les redécliner dans la démarche des inventaires participatifs de la biodiversité (ex : inventaire des hirondelles). Le travail pressenti sur l'intérêt de conserver les haies et les arbres isolés n'a pas été lancé mais pourrait être repris via 2 programmes d'actions à venir : - le lancement de l'identification de la TVB ³² à l'échelle du territoire du Parc et de sa mise en œuvre ; - dans le cadre de la démarche Natura 2000 et d'un projet agroécologique en cours de montage sur le plateau de Valensole.	Actions discutées et proposées par la Commission Patrimoine naturel, non retenues car non prioritaires	
Mise en place d'un plan d'actions du patrimoine géologique sur le territoire du Parc	Réalisation d'inventaires faune/flore en appui à la désignation de sites en réserve. Réalisation d'un chantier de fouilles Inventaire des mousses et étude	Un chantier de fouilles exploratoire a également été réalisé sur un site de la commune de Moissac Bellevue, afin d'en préciser les enjeux de connaissance et de conservation. Plus globalement, un plan d'actions a également été défini,	Actions discutées et proposées par la Commission	

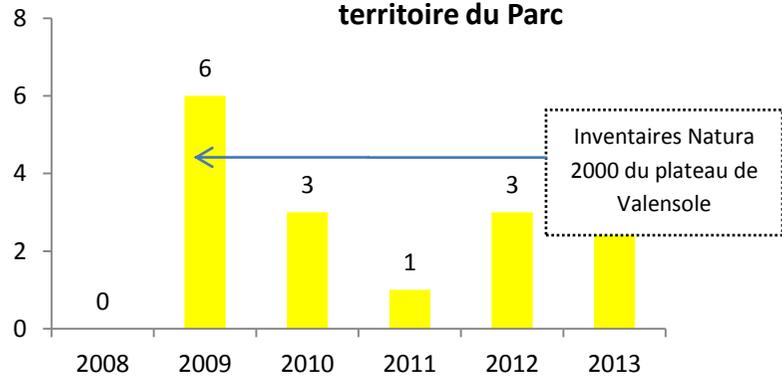
³² Trame verte et bleue.

	palynologique. Elaboration d'une carte géologique simplifiée sur le territoire du Parc.	sur la base de l'inventaire des sites géologiques. Cependant, hormis les 2 actions citées précédemment, ce plan d'actions, s'appuyant de manière complémentaire sur des actions de gestion/préservation et de valorisation, n'a pas vraiment été amorcé. Il reste à l'enclencher et lui donner de la visibilité sur la période 2015-17.	Patrimoine naturel	
La forêt, biodiversité et patrimoine naturel	Participation aux réflexions sur la biodiversité forestière. Expérimentation de l'Indice de Biodiversité Potentielle. Réalisation d'un inventaire des arbres remarquables.	Priorité donnée au travail engagé sur la Hêtraie du Grand Margès (projet de Réserve biologique).	3 COPIL Hêtraie Grand Margès	
Suivi des travaux du conseil scientifique	Mobilisation des partenaires autour de la sauvegarde du bison de Ségries, suite à une sollicitation du conseil scientifique.	Rencontre des partenaires amorcées pour une prise de conscience collective, mais un retard dans pour passer dans la phase opérationnelle prévue pour octobre 2014	Conseil scientifique	
Diagnostic préalable au plan de préservation et de valorisation des patrimoines	Projet « raconte-moi ton Verdon » pour définir les cultures locales, les éléments patrimoniaux autour desquels les habitants s'identifient.	Phase 1 et 2 : 1 - étude scientifique avec un sociologue et un ethnologue, 2 - création artistique s'appuyant sur l'étude et la parole des habitants.	4 COPIL	
Programme de valorisation des patrimoines bâtis du Verdon et de transmission des savoir-faire	Inventaire des cabanons et pigeonniers du plateau de Valensole Développement de la base de données petit patrimoine du SIT (action interparc et harmonisation avec l'inventaire complet du Service régional de l'Inventaire)	Le développement de base de données SIT pour la mettre en cohérence avec celle du Service régional de l'Inventaire a pris du retard : la base technique a été travaillée et la mise en cohérence sera réalisée en 2014.		

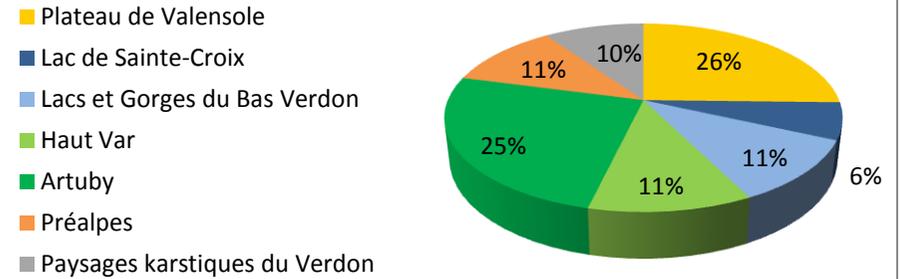
Chiffres clés sur la période 2008-2013

- **Nombre d'inventaires réalisés** (mesure A.1.1) : 16 inventaires naturalistes sur la période (cf. graphique ci-dessous)
 - dont **nombre d'inventaires réalisées en forêt** (mesure C.2.1) : 1 en forêt (hêtraie d'Aiguines)
 - **Evolution de la surface du territoire couverte par des inventaires du patrimoine forestier** (mesure C.2.1) : non renseigné
- **Nombre de diagnostics écologiques réalisés sur la forêt** (mesure C.2.3) : 0
- **Nombre d'observations validées dans le SIT Faune sur la période** : environ 2 700 relevés.
 - dont **nombre de données géoréférencées relatives à la forêt** (mesure C.2.3) : donnée non connue.
- **Nombre de communes sur lesquelles ont porté les inventaires par année** : graphique page suivante.

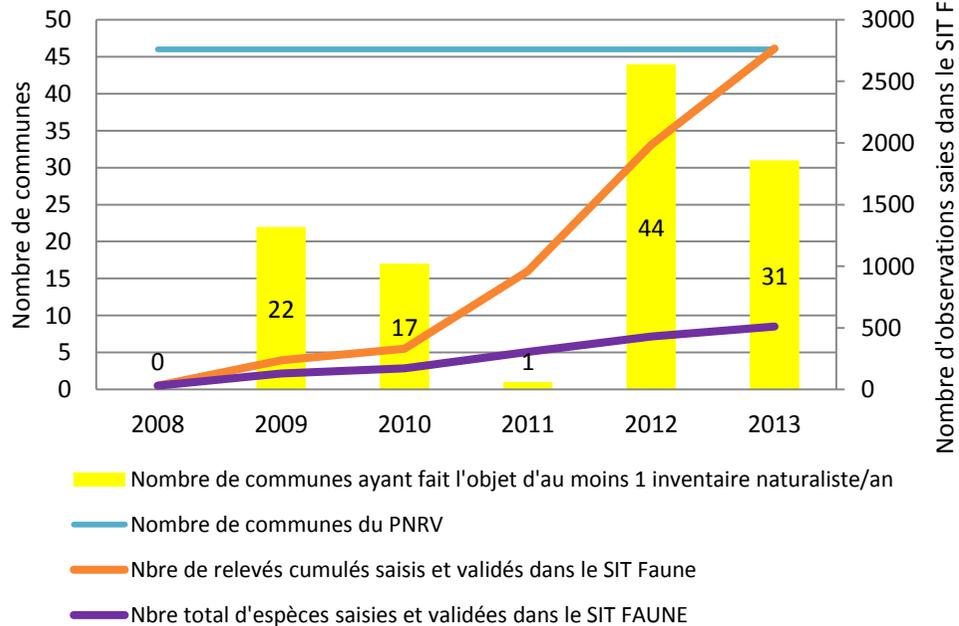
Nombre d'inventaires naturalistes/an réalisés sur le territoire du Parc



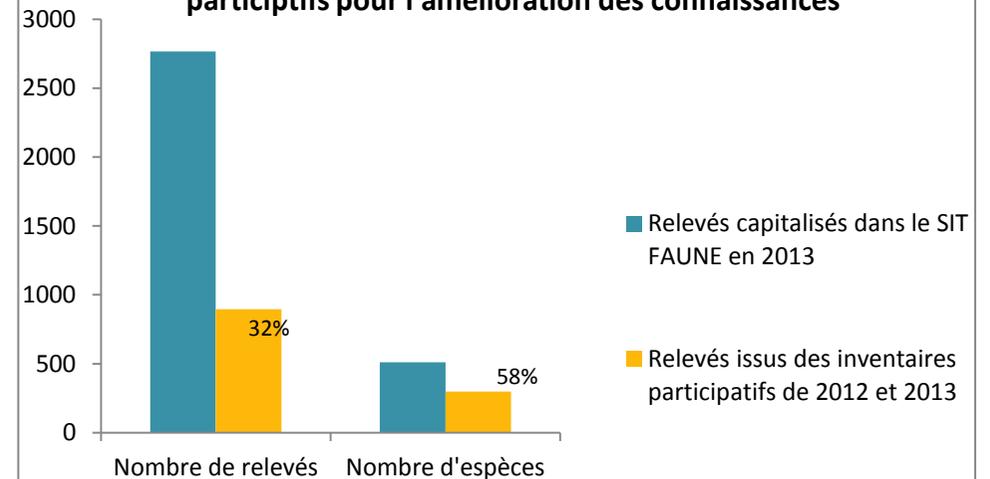
Répartition des inventaires naturalistes par entité paysagère du Plan de Parc sur la période 2008-2014



Evolution de l'état des connaissances dans la base de données Faune inter-parc (SIT Faune) et de l'effort d'inventaire communal



Représentativité de la démarche des inventaires participatifs pour l'amélioration des connaissances



Depuis 2010, on observe un " effort de connaissance " marqué et régulier qui se traduit notamment par une augmentation significative du nombre de relevés faunistiques. En 2013, le SIT FAUNE (territoire PNRV) totalise ainsi un peu plus de **2 700 relevés validés**, pour **environ 500 espèces contactées**. Globalement, ces inventaires sont assez bien répartis sur le territoire du Parc (cf. graphique page précédente). En 2012 et 2013, plus de la moitié des communes ont été couvertes par au moins 1 inventaire faunistique. La localisation des inventaires reste cependant étroitement liée à la spatialisation des enjeux étudiés et bien entendu à la distribution des populations d'espèces (aire de présence/absence). A noter que le nombre d'espèces observées est un indicateur qui ne peut être utilisé seul pour rendre compte de l'évolution de la connaissance, puisque certains inventaires ne portent que sur une seule espèce (ex : Castor, Ecrevisse à pieds blancs, Chevêche...).

Enfin, si les inventaires participatifs de la biodiversité ne portent annuellement que sur une seule commune, ils représentent néanmoins près **du tiers des relevés faunistiques annuels** et **plus de la moitié des espèces observées** (période 2012-2013). Bien que limitée géographiquement, cette démarche contribue ainsi grandement à l'acquisition de connaissances sur le territoire du Parc.

■ **Nombre d'espèces protégées/listes rouges inventoriées :**

Faune	Flore	Sources
Espèces protégées : 13 Espèces liste rouge nationale : •en danger critique d'extension (CR) : 1 •en danger (EN) : 1 •vulnérable (VU) : 5 •préoccupation mineure (LC) : 6	Espèces protégées : 2 Espèces liste rouge nationale : •Quasi menacée (NT) : 2	<i>Liste rouge des poissons d'eau douce de métropole (2009)</i> <i>Liste rouge des crustacés d'eau douce de France (2012)</i> <i>Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008)</i> <i>Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)</i> <i>Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine -1 (2012)</i>

■ **Nombre d'espèces ayant fait l'objet d'un inventaire spécifique (2008-2014) : 15**

Faune : 13	Flore : 2
Bruant ortolan : 2009 Chevêche d'Athéna (observatoire interparc) : 2012 Fauvette à lunettes (2009) Pie-grièche méridionale : 2014 Outarde canepetière : suivi annuel de 2003 à 2014 Grand Duc d'Europe/Faucon pèlerin/Aigle royal/Crève à bec rouge –espèces rupestres (LPO PACA 2010) Castor d'Europe : 2011/2012 Ecrevisse à pieds blancs : 2010/2013 Apron du Rhône : 4,2 km prospectés (prospections complémentaires 2010/2011 de bornage de population) Petit Rhinolophe : 2012/2013	Doradille du Verdon (Doradille de Jahandiez) : 2010/2012 Moehringie de Provence : 2010/2012

■ **Surfaces et linéaires inventoriés :**

- Ecrevisse à pieds blancs : 89,5 km (cumul inventaires de 2010 et 2013)

- Castor d'Europe : linéaire prospecté de 44 km (2011/2012)
- Chevêche d'Athéna : échantillonnage à l'échelle du territoire du Parc : 1400 points d'écoute/125 participants
- Fauvette à lunettes : échantillon de 64 parcelles en lavandin (370 ha –soit 13,7% des surfaces en lavandin de la ZPS du plateau de Valensole en 2009).
- Pie-grièche méridionale : échantillonnage à l'échelle du territoire du Parc (60 mailles de 2 km de côté/223 carreaux prospectés de 500m de côté, soit surface totale échantillonnée de 5575 ha.
- Petit Rhinolophe : inventaires à l'échelle du territoire du Parc (GCP 2012/2013)
- Bruant ortolan : à l'échelle de la ZPS « Plateau de Valensole »
- Flore des falaises : donnée non renseignée

- **Nombre de personnes mobilisées pour les inventaires participatifs de la biodiversité** : 437 personnes (2011-2013)
- **Vocation des actions de connaissance réalisées (hors patrimoine naturel) (mesure A.3.1.)** : thématique culturelle (soulèvement républicain de 1851 – événement historique – faire connaître un événement historique ; mouvements migratoires sur la zone Riez – La Palud – Aiguines – comprendre l'évolution du territoire ; définir les identités culturelles du Verdon)
- **Evolution de la connaissance du patrimoine culturel (mesure B.1.1)** : 2 domaines approfondis – pour le patrimoine bâti agricole du plateau de Valensole avec les cabanons et pigeonniers ; et pour les identités culturelles des habitants du territoire
- **Projets de recherche dans le domaine culturel suivi ou commandés** : 4 (domaine architecture petit patrimoine, archéologie, sociologie et ethnologie-histoire).
- **Nombre de pigeonniers et cabanons inventoriés** : aux alentours des 300
- **Nombre et nature des données collectées (mesure B.1.2)** : patrimoine culturel immatériel (données type entretiens, parole, écrits)
- **Nombre de conventions de partenariats** :

Concernant le patrimoine naturel	Partenariats pour développer une approche ethnologique des patrimoines (C-IR-B.1.2)
Convention de partenariat avec la RGNHP (2003) Convention de partenariat avec le CEN PACA (2005) Charte du réseau « Conservation de la flore Alpes-Ain » Convention partenaire de la démarche régionale SILENE (2013) Convention de partenariat avec le CEPHE-CRNRS (2012) pour la réalisation d'atlas de la biodiversité du Sud Est de la France.	Convention de partenariat avec l'université d'Aix-Marseille – Licence 3 anthropologie pour une enquête de terrain d'un groupe d'étudiants et de la production de rapports) Cf. fiche 4.

- **Autres types de partenariats (mise en réseau, aide à recherche de partenaires financiers et techniques** : dans le domaine de l'archéologie, 2 partenariats informels (1 : DRAC – service régional d'Archéologie, la mairie de Moustiers-Sainte Marie, le musée de Préhistoire et le Service départemental d'Archéologie, autour du bison de Ségries ; 2 – aide à la recherche de financements pour un projet de fouilles sur le canton de Comps-sur-Artuby) ; et 1 formel avec le collectif de recherche de Riez sur l'édition du courrier scientifique pour publier l'état de la connaissance des fouilles.

3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

NB : les réponses aux questions évaluatives concernent essentiellement le volet patrimoine naturel. Pour les autres aspects, voir la fiche 4.

1/ Pertinence – *Les objectifs de la charte en matière d'amélioration de la connaissance des patrimoines correspondent-ils aux enjeux du territoire ?*

La charte du Parc (orientation 1.1) précise que l'amélioration des connaissances est un préalable indispensable pour éclairer les choix en matière d'aménagements, de politique de protection de la biodiversité et pour définir les modalités de gestion. La charte précise également que loin de se limiter à une logique d'inventaires, la connaissance doit intégrer une fonction d'observatoire des évolutions du territoire.

En termes d'inventaires naturalistes, la charte ciblait plus particulièrement les enjeux suivants :

- espèces endémiques/sub-endémiques
- flore messicole
- oiseaux nicheurs à faibles effectifs (en particulier espèces forestières ou semi-forestiers montagnards comme la Gélinoite des bois et le Tétrasyre)
- colonies de chauves-souris
- inventaire des zones humides
- caractériser les pelouses sèches, en particulier les pelouses d'altitude

Depuis 2008, les inventaires menés ont été ciblés prioritairement pour répondre aux enjeux suivants :

- se doter d'indicateurs de suivi de la biodiversité en milieu agricole (grandes cultures, paysage agricole incluant le bâti), s'agissant d'espaces en pleine mutation (évolution de la Politique agricole commune, contexte réglementaire, espaces sujets à diverses pressions) ;
- apporter un appui au diagnostic écologique du SAGE Verdon et en termes d'indicateurs de pression et d'évaluation de l'état de conservation de la biodiversité des milieux aquatiques ;
- Améliorer les connaissances sur la flore et la faune rupestre, en lien avec les pratiques d'activités de pleine nature.
- Inventaire du patrimoine géologique

Les inventaires naturalistes portés par le Parc depuis 2010, retenus comme prioritaires par les membres de la commission Patrimoine naturel au regard des enjeux de territoire identifiés, s'inscrivent ainsi bien globalement dans le programme d'inventaires prévu dans la charte, montrant ainsi une assez bonne cohérence et pertinence des enjeux identifiés dans la charte du Parc en matière d'amélioration des connaissances.

En particulier, depuis 2012, le Parc oriente plus fortement ses efforts sur une stratégie de suivis scientifiques, afin d'alimenter une démarche d'observatoires (Observatoire du Territoire/Projet d'Observatoire interparc / Observatoire régional de la biodiversité).

Un inventaire a été mené à l'échelle du territoire du Parc sur les colonies de reproduction du Petit Rhinolophe (chauve souris), espèce emblématique sur le territoire du Parc et reflet de la qualité des milieux agricoles et de leur fonctionnalité écologique. Par l'intermédiaire des inventaires de la flore en falaise, un protocole de suivi de stations à Doradille de Jahandiez – espèce endémique des gorges du Verdon- a été mis en place.

Seul écart que l'on pourrait souligner, le fait que les inventaires n'aient pas porté sur le Tétrasyre et la Gélinotte des bois mentionnés dans la charte. Si le Parc est membre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne, le suivi du Tétrasyre n'a pas été retenu à ce jour comme prioritaire, notamment en raison de la difficulté de mobiliser de nombreuses personnes pour réaliser les suivis sur de très vastes espaces abritant désormais très peu de mâles chanteurs (problématique notamment de fermeture des milieux). La difficulté de mobiliser des moyens humains conséquents, ainsi que la rareté de l'espèce, constituent ainsi un frein majeur à la réalisation de tels suivis et au-delà posent question sur la pertinence de tels suivis dans ce contexte.

La Gélinotte n'a pas non plus fait l'objet d'études spécifiques, considérant que cette espèce, à contrario du Tétrasyre, est en extension en lien avec l'avancée de la forêt.

Le choix a très clairement été mis sur les espaces agricoles qui sont susceptibles d'évoluer rapidement, que ce soit en termes de pratiques culturales (évolution de la Politique agricole commune), que du fait de pressions extérieures fragilisant ces milieux (prévenir le risque d'extension de l'urbanisation au détriment des espaces agricoles, développement des parcs photovoltaïques. L'évolution des milieux agricoles n'avait pas suffisamment été prise en compte dans la charte.

Concernant les espaces forestiers, la priorité a été mise sur les actions de préservation des vieilles forêts, avec pour première action la démarche de création d'une Réserve Biologique dans la hêtraie du Grand Margès ; et la proposition de contrats Natura 2000 sénescents auprès des propriétaires forestiers privés.

L'enjeu de mieux appréhender les pelouses d'altitude sera abordé via le souhait du Parc d'étudier la faisabilité d'intégrer le dispositif Alpages Sentinelles, à l'interface entre pastoralisme et biodiversité dans un contexte de transition climatique.

Suite à l'inventaire des sites d'intérêt géologique réalisé sur son territoire en 2006 par la Réserve géologique de Haute-Provence, le Parc a contribué en 2014 à renseigner l'inventaire Géotope porté au niveau national par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Un plan d'actions sur la géodiversité implique pour les prochaines années de se pencher dorénavant sur des outils de valorisation de ce patrimoine géologique remarquable et la préservation de sites géologiques majeurs.

Enfin, **fait marquant que l'on peut souligner et qui n'était appréhendé dans la mesure A.1.1 de la charte**, la période 2008-2014 a fait émerger un nouvel enjeu, celui de ne pas se focaliser uniquement sur les espèces rares et considérées comme patrimoniales ; mais de travailler également sur la biodiversité dite " ordinaire " en s'appuyant notamment sur une démarche participative citoyenne.

Cf. fiche 12 pour faire le lien avec les patrimoines liés à l'eau et fiche 3.

2/ Cohérence – *Les moyens alloués à l'amélioration et au partage des connaissances permettent-ils d'atteindre les objectifs ?*

Concernant les moyens alloués à l'amélioration des connaissances naturalistes, les ressources humaines dédiées au sein du Parc à la mission Patrimoine naturel, ont pendant plusieurs années été contraintes à 2 ETP :

- 1 ETP pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie du Parc en matière de biodiversité (Chargé de mission Patrimoine naturel)
- 1 ETP pour assurer l'élaboration puis l'animation de 6 sites Natura 2000, couvrant une surface totale de près de 70 000 ha.

Au regard des multiples enjeux du territoire liés à la biodiversité et notamment **du rôle attendu du Parc au niveau des porteurs à connaissance et en terme d'outils de sensibilisation des divers publics, cette configuration a montré ses limites dans les capacités du Parc à être plus ambitieux**, notamment pour répondre à son objectif de

mettre en place un observatoire du Territoire (volet biodiversité). A souligner par ailleurs que depuis 2010, **les ambitions en matière de sensibilisation et de gestion/préservation des zones humides ont également été revues à la baisse, en raison d'une insuffisance de moyens humains.**

Entre 2012 et 2014, en lien également avec la structuration du pôle Patrimoines naturels, l'équipe technique dédiée à ces enjeux a progressivement été confortée. Elle compte dorénavant 4,75 ETP répartis comme suit :

- 1 ETP dédié à l'animation du pôle Patrimoines naturels, la définition, la mise en œuvre et le suivi des actions ; ainsi que pour partie à l'animation du conseil scientifique ;
- 2 ETP dédiés à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc ;
- ½ ETP à l'interface entre enjeux agricoles/biodiversité/enjeux Eau ;
- ½ ETP pour porter la démarche d'inventaires participatifs de la biodiversité ;
- et à compter de 2015 :
 - un renfort supplémentaire d'1/2 ETP du dispositif Ecogardes, sur la mise en œuvre d'inventaires et de suivis naturalistes ;
 - un quart temps (0,25 ETP) dégagé pour relancer une stratégie en faveur des zones humides.

Enfin, les enjeux liés à la préservation de la biodiversité sont également pris en compte et traités au sein des autres pôles de l'équipe technique du Parc.

La principale faiblesse du Parc reste à ce jour le faible nombre d'outils permettant la diffusion des connaissances et leur valorisation auprès du grand public. Une forte attente est exprimée par la Commission Patrimoines naturels depuis plusieurs années en termes d'éditions sur le patrimoine naturel. **La relance d'une stratégie éditoriale à compter de 2015 devrait permettre au Parc de combler son retard et les manques dans ce domaine.**

Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Le travail effectué au sein de la mission Patrimoine naturel suit la stratégie globale pour la biodiversité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (cf. fiche 2) et les actions conduites se sont inscrites dans sept plans d'actions nationaux et régionaux. Avec le développement du SIT en interparc et l'implication dans la démarche SILENE, le Parc agit réellement en cohérence avec d'autres acteurs de l'amélioration des connaissances.

3/ Efficacité – Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Critère évaluatif* (défini avec les élus)	Commentaire évaluatif
Portage, soutien et suivi de démarches d'amélioration des connaissances de l'état et de l'évolution des patrimoines	Les élus du comité syndical du Parc ont acté l'importance pour le Parc de maintenir une démarche active d'inventaires mais aussi de suivis scientifiques, dans le but de se doter d'indicateurs de suivi de l'évolution de la biodiversité sur le territoire du Parc. Ces indicateurs, qui demanderont à être complétés au fur et à mesure doivent alimenter le volet « biodiversité » d'un Observatoire du Territoire actuellement en préfiguration. Enfin, la convention d'objectifs signée entre le Parc, l'Etat et le Conseil régional est également un outil de programmation financière en appui à ces inventaires et suivis scientifiques. Cette convention d'objectifs n'est pas retreinte aux

	seules actions portées en maîtrise d'ouvrage du Parc mais permet également de soutenir les actions des partenaires techniques œuvrant sur le territoire du Parc en faveur de l'amélioration des connaissances des patrimoines. Le système d'information territorial (SIT), outil de connaissance et de porter à connaissance des PNR de Provence-Alpes-Côte d'azur, est également un support d'amélioration et de partage des connaissances, ouvert aux différents acteurs œuvrant sur ces patrimoines. Les suivis naturalistes menés par le Parc permettent d'alimente le SIT.
Développement de partenariats pour améliorer les connaissances et mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux	Mobilisation d'un réseau : Partenaire de la démarche SILENE (portail régional des données naturalistes publiques), le Parc naturel régional du Verdon reverse les données d'inventaires saisies dans la base de données Faune du SIT (SIT FAUNE) dans SILENE. Ainsi, les données sont partagées avec le réseau des acteurs régionaux producteurs de donnée naturaliste, animé par la DREAL PACA et le CEN PACA. Les données sur la flore sont également transmises au Conservatoires botaniques pour être intégrées dans SILENE FLORE.

Réorientation :

Un enjeu important reste le **développement de partenariats pour l'amélioration des connaissances, en particulier avec le réseau des universités, des muséums et plus généralement des acteurs de la recherche appliquée**. Cette démarche, qui nécessite un temps d'animation dédié, notamment en lien avec le conseil scientifique du Parc, commence à se renforcer. A la faveur de suivis scientifiques complexes et de projets nécessitant des compétences renforcées et/ou des approches multidisciplinaires (ex : Etude d'impact du piétinement dans le lit du Verdon, démarche agro-écologique de territoire –REGAIN...), le Parc a sollicité et s'est rapproché d'acteurs de la Recherche Appliquée comme l'Université de Provence, l'IRSTEA et le CNRS. A la faveur de la réalisation d'atlas faunistiques biogéographiques, le Parc a également signé une convention de partenariat avec le Laboratoire de Biogéographie et Ecologie des Vertébrés (BEV) de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE), rattaché au Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS).

Le réseau interparc et celui du RREN (Réseau Régional des Gestionnaires d'espaces naturels) doit également permettre d'initier et dynamiser ces partenariats entre les acteurs de la recherche et les gestionnaires d'espaces naturels. Cet objectif est également l'un des volets de la Stratégie Globale de la Biodiversité portée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les efforts déployés ces dernières années doivent donc être poursuivis et renforcés d'ici l'échéance de cette seconde charte du Parc.

La déclinaison à venir de la Trame verte et bleue sur le territoire du Parc, devrait être un vecteur supplémentaire pour développer ces partenariats et passerelles entre les acteurs de la recherche appliquée et un gestionnaire de territoire comme un Parc naturel régional.

La notion d'inventaire des patrimoines naturels est aujourd'hui élargie au patrimoine naturel en lien avec l'activité agricole (regain et natura2000 sur le plateau).

Améliorer la fonction d'observation liée aux changements notamment climatique (alpages sentinelles, regain...).

Renforcer l'amélioration des connaissances par un renfort supplémentaire d'1/2 ETP du dispositif Ecogardes, sur la mise en œuvre d'inventaires et de suivis naturalistes ;
Un quart temps (0,25 ETP) dégagé pour relancer une stratégie en faveur des zones humides.

OBJECTIF 2 : PRESERVER LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET LA GEODIVERSITE

1. Rappel du contexte territorial et évolution 2008-2014

Le Parc naturel régional du Verdon abrite un **patrimoine écologique et une biodiversité exceptionnels**. Avec plus de 2000 espèces floristiques et une faune aussi remarquable qu'emblématique, le Verdon est une destination touristique prisée : sites majestueux (naturels ou artificiels) et paysages variés liés à l'eau, la roche, la verticalité ou à des cultures typiques (lavandin, truffe, élevage ovin...). Mais ces richesses patrimoniales sont soumises à de multiples **pressions anthropiques**, tout comme elles peuvent/pourront également être impactées par l'évolution climatique. Le **mitage urbain, l'intensification des pratiques agricoles** et la **fréquentation touristique saisonnière** entraînent la **réduction des habitats naturels** et la **diffusion des pollutions** (dégradation des eaux, décharges sauvages...). La **déprise pastorale** concourt à des **processus de fermeture des milieux** et à **l'abandon progressif de l'aspect rural et agricole des paysages**. Le petit patrimoine bâti, porteur d'un héritage culturel fort (murets, restanques, cabanon...) est dépendant du maintien des activités agricoles ou du travail de valorisation de la mémoire du territoire.

Le territoire du Verdon est intégré dans une région PACA riche d'une extraordinaire diversité de milieux naturels et d'espèces associant caractères méditerranéen et alpin. Avec un taux de 75% d'occupation naturelle, la région possède la plus grande étendue d'espaces naturels des régions françaises et abrite près des 2/3 des espèces végétales françaises, 1/3 des espèces d'insectes et de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et nicheurs. Le pourtour méditerranéen est l'un des 10 hotspots de biodiversité de la planète. Il abrite environ 10% des espèces répertoriées mondialement alors que la mer Méditerranée ne représente qu'1% de la surface globale des océans. Les zones de protection y sont nombreuses puisque la région PACA possède 4 des 10 Parcs Nationaux français, 18 réserves naturelles (nationales ou régionales), et 6 parcs naturels régionaux. Depuis le début de la réflexion sur le renouvellement de la charte, plusieurs structures Parc ont vu le jour sur le territoire : le PNR des Alpilles en 2007, le PNR Préalpes d'Azur en 2012 et le Parc national des Calanques. En 2014, 3 projets de Parcs naturels régionaux sont toujours à l'étude, montrant la volonté du territoire de préserver ses patrimoines de manière harmonieuse. Enfin, la Réserve Nationale Géologique de Haute-Provence est un acteur important pour la gestion, la préservation et la valorisation du patrimoine géologique. Son territoire recoupe 15 communes du Parc naturel régional du Verdon.

Comment évolue la diversité biologique sur le territoire ?

La faune et la flore du Verdon, entre influences climatiques méditerranéennes et montagnardes, se caractérisent par une très grande diversité d'espèces ainsi que par la présence d'espèces endémiques, rares ou menacées. Le maintien des **fonctionnalités** écologiques et du **cortège des espèces dites " communes " est également un enjeu important**. On assiste actuellement à l'échelle mondiale à une crise majeure d'extinction des espèces animales et végétales, dont la responsabilité incombe surtout aux hommes. Les causes anthropiques de régression de la biodiversité sont bien identifiées : destruction, dégradation et fragmentation des espaces naturels, surexploitation des ressources au-delà des capacités de renouvellement, pollution de l'eau, de l'air et des sols qui perturbent les cycles biologiques, diffusion d'espèces envahissantes qui entrent en compétition avec les espèces locales, effets du changement climatique.

Quels sont les acteurs de la gestion des espaces naturels ?

Une stratégie efficace de préservation des patrimoines naturels passe par une synergie et une mutualisation entre différents acteurs intervenant dans la gestion des espaces naturels (maîtrise d'usage/maîtrise foncière/protection réglementaire), tant au niveau des moyens d'animation que des outils et moyens financiers.

7 acteurs principaux interviennent de manière active, aux côtés de la structure Parc, sur le territoire du Parc :

- Les Conseils généraux de part leur politique des Espaces Naturels Sensibles
- Le Conseil régional via sa politique des Réserves naturelles régionales (1 RNR sur le territoire du Parc)

- L'Etat à travers différentes démarches et suivis d'outils réglementaires encadrant certaines pratiques (arrêtés préfectoraux...)
- Le Conservatoire du littoral (maîtrise foncière)
- Le Conservatoire des Espaces Naturels de Provence (CEN PACA) (plusieurs sites en gestion sur le territoire du Parc)
- La Réserve Nationale Géologique de Haute-Provence (protection réglementaire)
- L'Office national des forêts (ONF) notamment via sa politique des Réserves biologiques forestières (1 en projet)

A noter également que :

- L'association le Groupe Chiroptères de Provence peut être co-signataire de conventions de gestion pour la préservation de colonies de chauves-souris ;
- L'association la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) –délégation PACA- gère également, dans le cadre du programme de réintroduction du Vautour fauve, le site du charnier et est cosignataire avec les éleveurs de conventions pour l'implantation et la gestion de placettes d'alimentation individuelle.

Enjeux

- Une diversité biologique animale et végétale remarquable ET ordinaire à conserver et à conforter.
- Des atouts paysagers (sites renommés, perceptions visuelles) à l'origine d'une identité locale forte sur lesquels s'appuyer.
- Maintien des milieux ouverts à fort enjeu écologique.
- Une géodiversité exceptionnelle à préserver et mettre en valeur.
- Des activités humaines à conforter et/ou à faire évoluer pour un développement équilibré du territoire et une préservation des ressources.

Ce que dit la charte du Parc

- A.1.1 - Améliorer la connaissance du patrimoine naturel
- A.1.2 - Protéger et gérer les sites remarquables
- A.1.3 - Accompagner la gestion de la faune remarquable
- A.2.2 - Reconquérir et préserver les milieux naturels fragiles inféodés à l'eau³³
- A.3.3 - Miser sur l'exemplarité des espaces et des équipements publics
- C.1.4 - Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du paysage
- C.3.1 - Préserver et protéger l'environnement et les ressources patrimoniales associées au tourisme
- C.3.2 - Piloter la mise en œuvre d'un tourisme durable

2. Actions menées et résultats

Commissions référentes : Patrimoine naturel ; Forêt.

Critères d'évaluation :

- Mise en œuvre des modalités de protection contractuelle ou réglementaire adaptées aux enjeux des sites écologiques et géologiques majeurs (dont zones humides)

³³ NB : les engagements liés à l'eau et à la mise en œuvre du SAGE sont traités dans un référentiel indépendant (cf. fiches 11, 12, 13, 14 et 15).

- Animation pour la mise en œuvre des objectifs Natura 2000
- Limitation de l'impact des activités humaines (barrages, érosion, dérangement, déchets, pollution, dégradation, urbanisation, implantation d'espèces invasives...) sur les sites sensibles
- Suivi de l'évolution de l'impact de l'agriculture sur le paysage et l'environnement (déprise/enfrichement intensification...)
- Sauvegarde, suivi et réintroduction d'espèces
- Restauration de milieux naturels (dont continuité écologique)

Principales actions engagées :

PERIODE 2008-2010		
Priorité	Synthèse des actions	Commentaire
Gestion/préservation des espèces et des sites remarquables	<ul style="list-style-type: none"> - Classement du site de Saint-Maurin en Réserve Naturelle Régionale (2009) - Protection de la grotte d'Esparron de Verdon par Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) (2009) - Mise en place de mesures agroenvironnementales en faveur de l'Outarde canepetière et la petite faune sur le Plateau de Valensole (dispositif Agrifaune 2008-10 et animation 2011-2012). - Animation de plans de gestion de sites remarquables : chantier de débroussaillage de la zone humide du Plan d'Anelle (PNRV -La Martre) ; débroussaillage du Petit Plan de Canjuers (CEN PACA -Aiguines), restauration d'un maillage de haies dans la plaine de la Mourotte (CEN PACA –La Verdière). - Poursuite programme réintroduction du Vautour fauve (LPO PACA) 	<p>Toutes les actions projetées ont abouti.</p> <p>Sur cette période 2008-2010, le Parc a maintenu un effort d'animation et d'ingénierie important pour répondre aux objectifs de la charte en particulier sur les sites d'intérêt écologique majeur.</p>
Mise en place de la démarche Natura 2000	<p>Poursuite de la mise en place du réseau Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'animation sur le site des Gorges de Trévans (près de 340 ha engagés en mesures agroenvironnementales par des éleveurs) - Approbation du document d'objectifs des sites des Basses et Grandes Gorges du Verdon et passage en phase d'animation (mise en œuvre) 	<p>En 2010, le Parc du Verdon était dorénavant animateur de 4 sites Natura 2000</p>

PERIODE 2011-2013 (Source : synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013)				
Dispositif et avancement ³⁴	Synthèse des actions prévues	Commentaire	Gouvernance	Niveau de transversalité axes de la charte
Préserver la biodiversité dite remarquable sur le territoire du Parc	<p><u>Gestion / préservation d'espèces et d'espaces :</u></p> <p>Poursuite des MAET en faveur de l'Outarde canepetière sur le plateau de Valensole</p> <p>Réflexions autour de la conservation des plantes messicoles.</p> <p>Poursuite des actions pour les zones humides : le Plan d'Anelle, la RNR de Saint-Maurin, le marais de Château-Garnier, Bouges (Natura 2000).</p> <p>Préservation dans le Verdon de l'Apron du Rhône (contribution à l'élaboration d'un plan de gestion sur le cours du moyen Verdon)</p> <p>Elaboration d'un plan de gestion sur le camp militaire de Canjuers (CEN PACA).</p> <p>Poursuite du programme « vautours » sur le territoire du Parc. Poursuite du plan d'actions « chauves-souris ».</p> <p>Etude de faisabilité de la réintroduction du Bouquetin des Alpes sur le territoire du Parc</p> <p>Poursuite du programme de réintroduction du Vautour fauve. Réintroduction du Vautour moine (LPO PACA)</p>	<p>En 2013 : 15 agriculteurs engagés dans les MAET Outarde pour une surface cumulée de 124 ha.</p> <p>Parc partenaire d'un CASDAR messicoles lancé en 2012</p> <p>Elaboration d'un contrat Natura 2000 sur le marais de Bouges, accompagnement sur les autres sites (à défaut du Plan d'Anelle). Défaute d'animation sur le site du Plan d'Anelle, faute d'ingénierie suffisante.</p> <p>Animation d'un projet d'Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) signé le 15/11/2012</p> <p>(CEN PACA). Action à reprogrammer dans la convention d'objectifs 2015-2018</p> <p>Cf. LPO PACA</p> <p>A rediscuter pour le volet 2015-2017 du futur Contrat de Parc.</p> <p>Terminé (2012 et 2013)</p>	<p>Partenariat CA/ONCFS/PNRV/CEN PACA/Fédération de chasse</p> <p>COPILCASDAR</p>	

³⁴ En gris : terminé / en vert : se passe comme prévu / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable / en rouge : est à l'arrêt, importants problèmes rencontrés

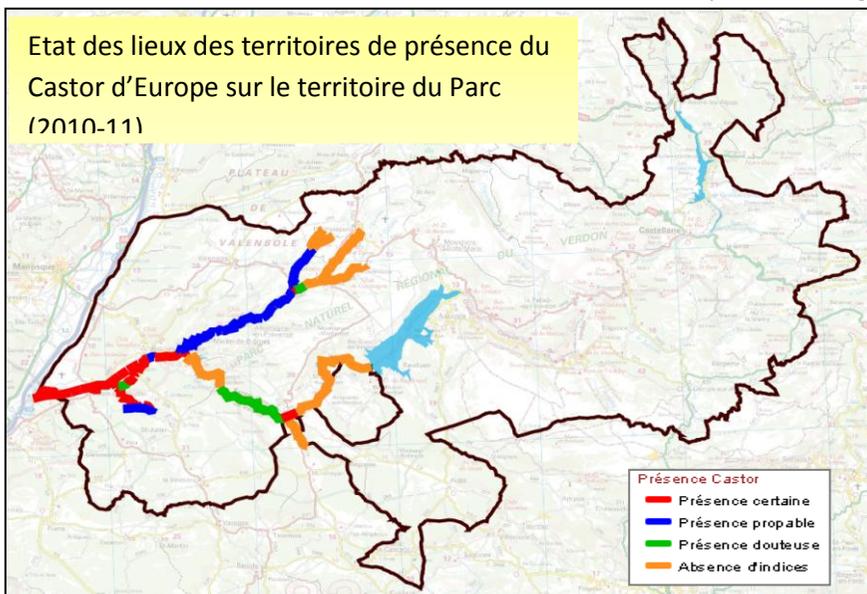
Mise en place de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc	Animation des documents d'objectifs de 4 sites Natura 2000. Elaboration puis mise en œuvre du document d'objectifs du plateau de Valensole (recrutement d'un poste).	Poursuite de l'animation Lancement de l'élaboration du Docob Plateau de Valensole et approbation préfectorale le 2 août 2013. Fin 2013, le Parc est dorénavant animateur de 6 sites Natura 2000.	Natura 2000	
La forêt : biodiversité et patrimoine naturel	Expérimentation d'îlots de sénescence	2011 : Diagnostic de l'intérêt patrimonial de la Hêtraie du Grand Margès. 2012/13 : Projet en cours de Réserve biologique dirigée (délibération du Conseil municipal)	COPIL Mairie d'Aiguines/ONF/PNRV	

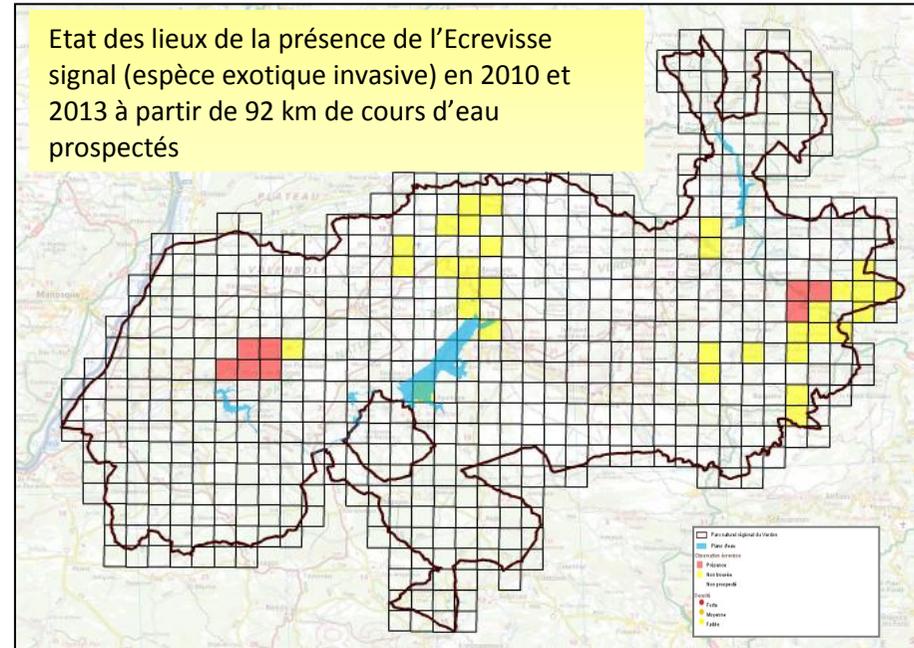
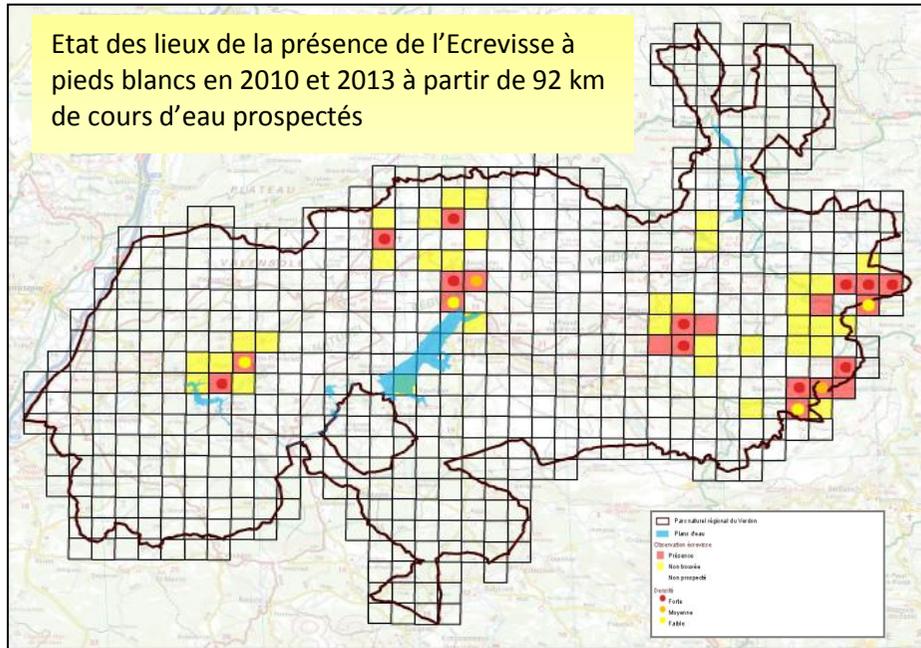
Chiffres clés sur la période 2011-2013

Afin de suivre l'évolution de la biodiversité en lien avec les pressions et enjeux identifiés dans la charte du Parc, le Parc a identifié des premiers indicateurs biologiques -en particulier en milieu agricole (grandes cultures) et en milieux aquatiques - et qui devront faire l'objet de suivis réguliers sur la durée de la charte.

Par exemple, la Chevêche d'Athéna, espèce autrefois commune et liée aux paysages agricoles façonnés pas la polyculture et l'élevage, dépend étroitement du maintien de vieux vergers, d'arbres à cavité et du petit patrimoine bâti agricole (cabanons) pour nicher. A partir d'un inventaire réalisé à l'échelle du Parc en 2012, le suivi des populations permettra d'évaluer la dynamique de l'espèce et son état de conservation. L'Outarde canepetière, suivie depuis plusieurs années sur le plateau de Valensole, est aussi une espèce emblématique étroitement dépendant des couverts et pratiques agricoles.

Pour les milieux aquatiques, au côté des suivis institutionnels effectués en rivières (ex : réseau RHP...), le suivi de l'Ecrevisse à pieds blancs, du Castor d'Europe et le suivi de la répartition d'espèces exotiques à caractère invasif (végétales et animales) doivent permettre d'évaluer dans le temps l'évolution de l'état de conservation des cours d'eau. L'actualisation de l'inventaire des zones humides doit permettre également d'évaluer l'évolution de leur état de conservation depuis leur recensement en 2006.

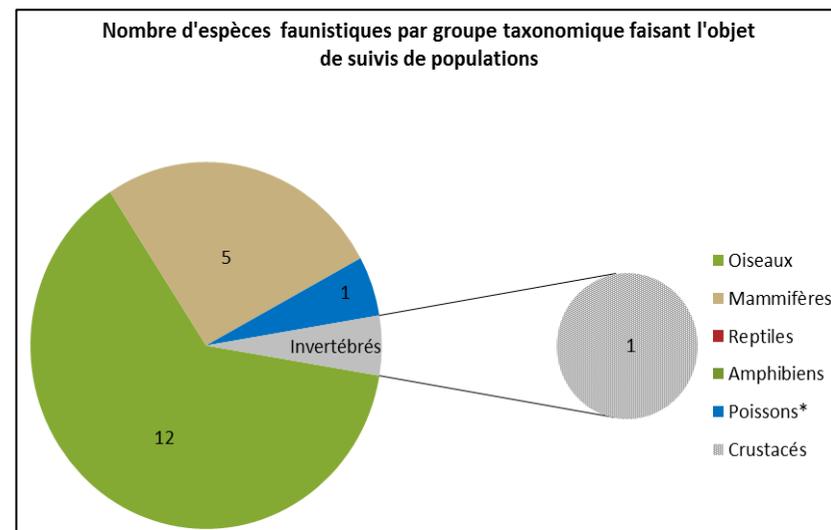




Focus des actions de gestion/préservation sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon (A.1.2)

Dans la Notice et le Plan de Parc sont **identifiés des sites d'intérêt écologique majeur** qui, de par leurs habitats naturels, la faune et la flore remarquable qu'ils abritent, leur intérêt géologique, nécessitent des mesures de gestion adaptées et de préservation prioritaires. La charte indique ainsi que le Parc du Verdon mettra en place sur ces sites un programme d'inventaires et une animation renforcée auprès des propriétaires et usagers ; et proposera la mise en place de plans de gestion et/ou de mesures de protection adaptées (outils contractuels/réglementaire/foncier) en fonction des enjeux, du contexte et des souhaits des propriétaires et usagers.

En 2014, à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte, **plus de 60% de ces sites** font l'objet d'une démarche d'animation et de préservation, avec l'appui notamment de partenaires comme les départements (Politique des Espaces Naturels Sensibles), le Conservatoire du littoral et le Conservatoire des Espaces Naturels de Provence (CEN PACA) via leurs politiques de maîtrise d'usage/maîtrise foncière.

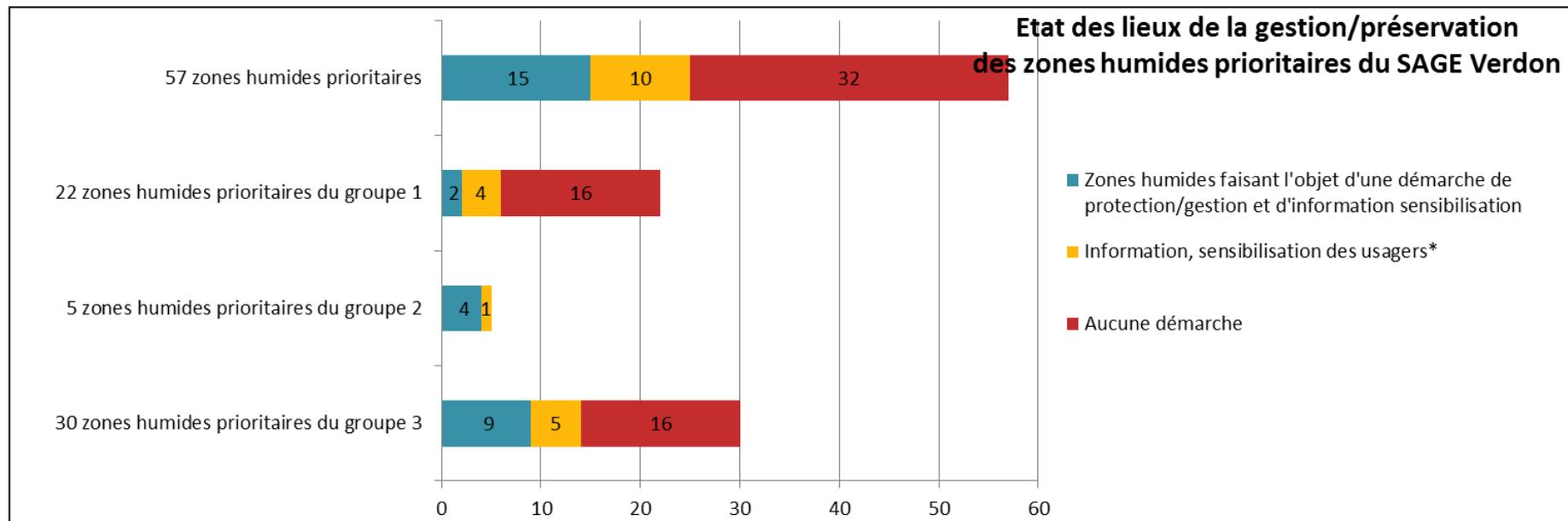


La préservation des zones humides recensées dans le SAGE Verdon constitue également un enjeu important. Sur les 184 zones humides inventoriées, 57 ont été retenues comme " prioritaires " au regard d'une analyse multicritères croisant leur intérêt patrimonial, leur précarité en terme de protection, les pressions qui s'exercent sur elles ainsi que leur intérêt fonctionnel et paysager. Ces 57 zones ont été réparties dans 3 groupes eux-mêmes hiérarchisés :

Groupe 1 (22 sites) : zones humides qui présentent à la fois un **fort intérêt patrimonial mais sont également les plus menacées** à court ou moyen terme et ne bénéficient **d'aucun statut de protection** ni de plan de gestion spécifique.

Groupe 2 (5 sites) : zones humides à fort intérêt patrimonial mais ces **dernières font l'objet d'une démarche d'animation** et de gestion spécifiques (plan de gestion et/ou convention de gestion...) ; et/ou sont situées au sein du territoire du Parc national du Mercantour (cœur de Parc/zone d'adhésion indifféremment).

Groupe 3 (30 sites) : zones humides présentant également un grand intérêt patrimonial mais dont **l'intégrité semble peu menacée** à court/moyen terme (au regard des pressions anthropiques).



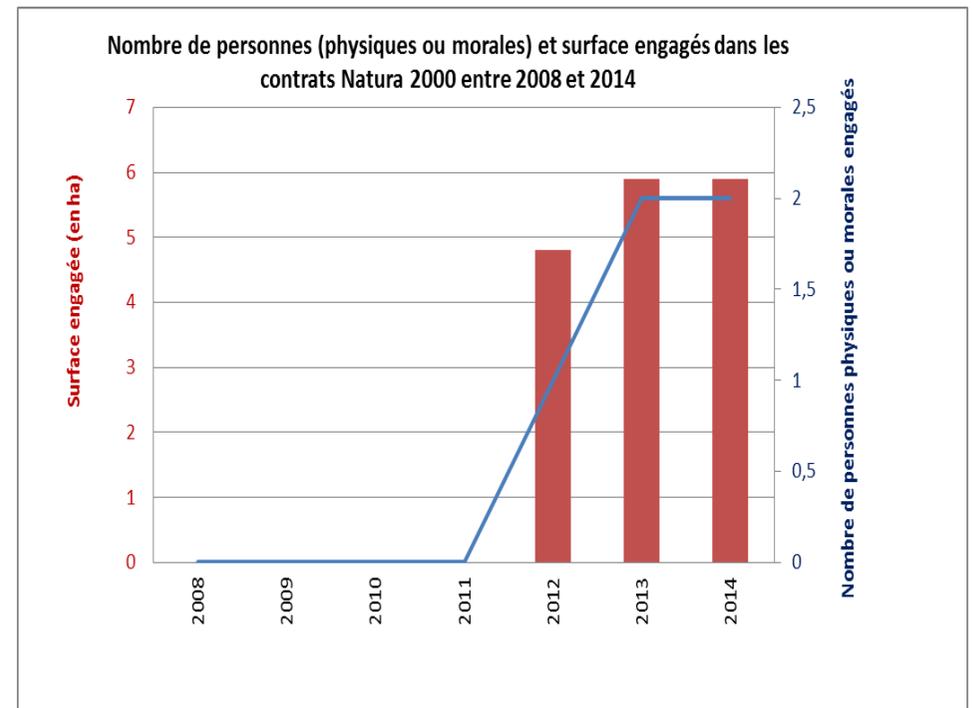
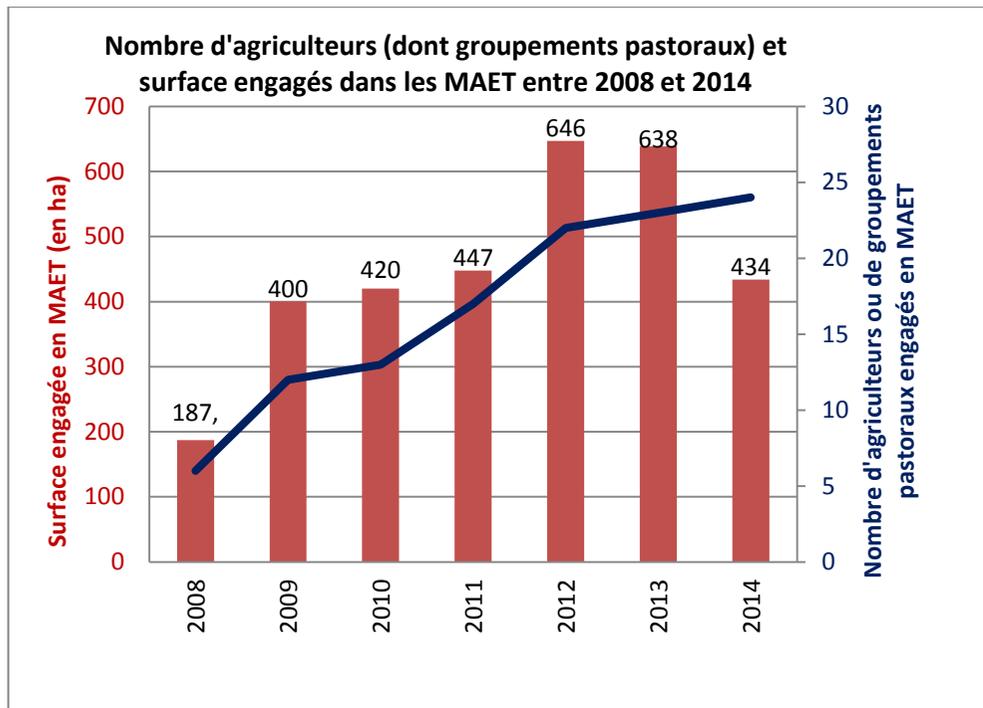
En particulier, le SAGE a fixé un délai de 5 ans à compter de sa publication, pour mettre en place un programme d'actions de gestion/préservation, de manière concertée, à minima sur les zones humides du groupe 1. Pour les zones humides où aucune démarche n'aura été menée ou pu aboutir, le Préfet pourra les désigner en Zones Humides d'Intérêt Ecologique Particulier (ZHIEP).

En 2013, 73% des zones humides du Groupe 1 ne font l'objet d'aucune démarche de gestion/protection ou même d'une démarche d'information/sensibilisation auprès des propriétaires/usagers. De manière générale, sur l'ensemble des zones humides identifiées comme prioritaires dans le SAGE Verdon (59), plus de la moitié ne font actuellement l'objet d'aucune démarche d'animation spécifique visant à maintenir ces zones humides, les préserver, voire les restaurer.

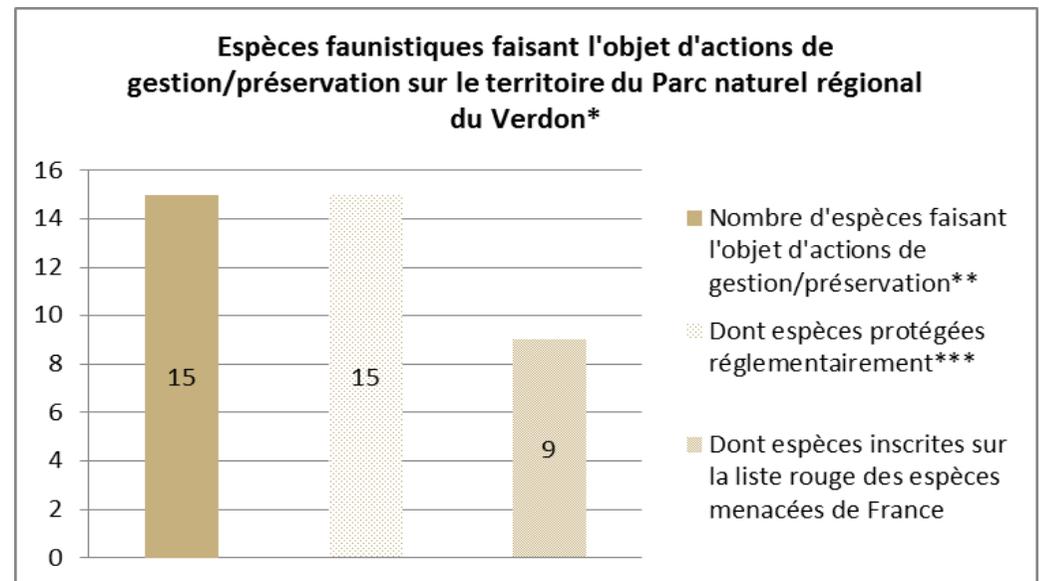
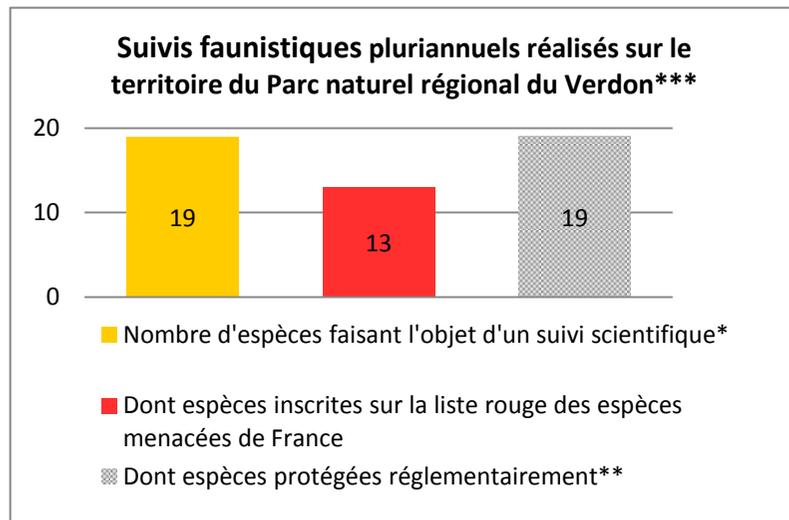
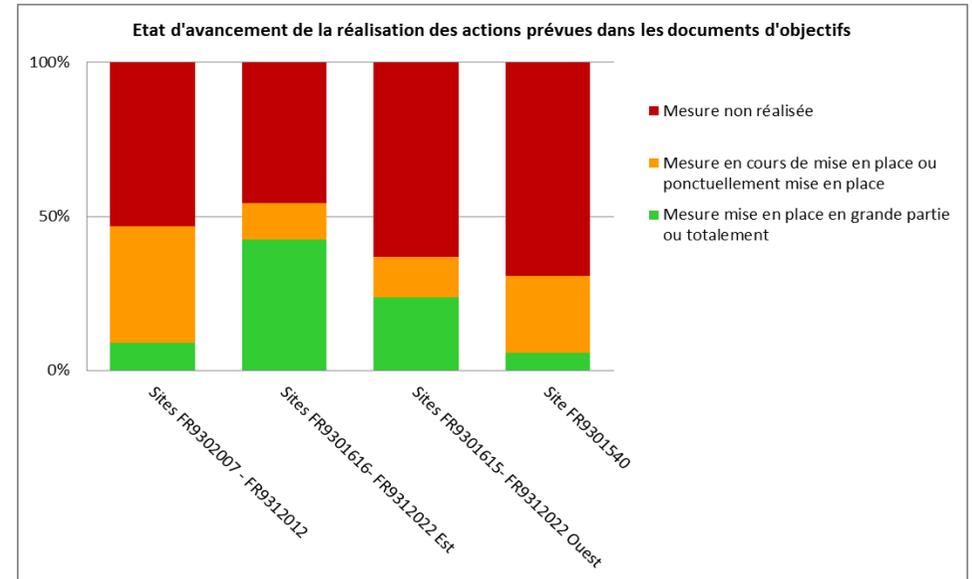
La démarche Natura 2000

Fin 2013, le Parc naturel régional du Verdon est animateur de 6 sites Natura 2000 et a animé de 2008 à 2013 (campagne PAC) la mise en place de mesures agroenvironnementales sur les espaces pastoraux (mesures tournées essentiellement sur la réouverture et le maintien de milieux ouverts) et en grandes cultures (préservation de l'Outarde canepetière) ; ainsi que de contrats Natura 2000 (ciblés sur la préservation et gestion de zones humides).

Surfaces acquises en vue de la protection des sites remarquables (mesure A.1.2) : graphique ci-dessous.



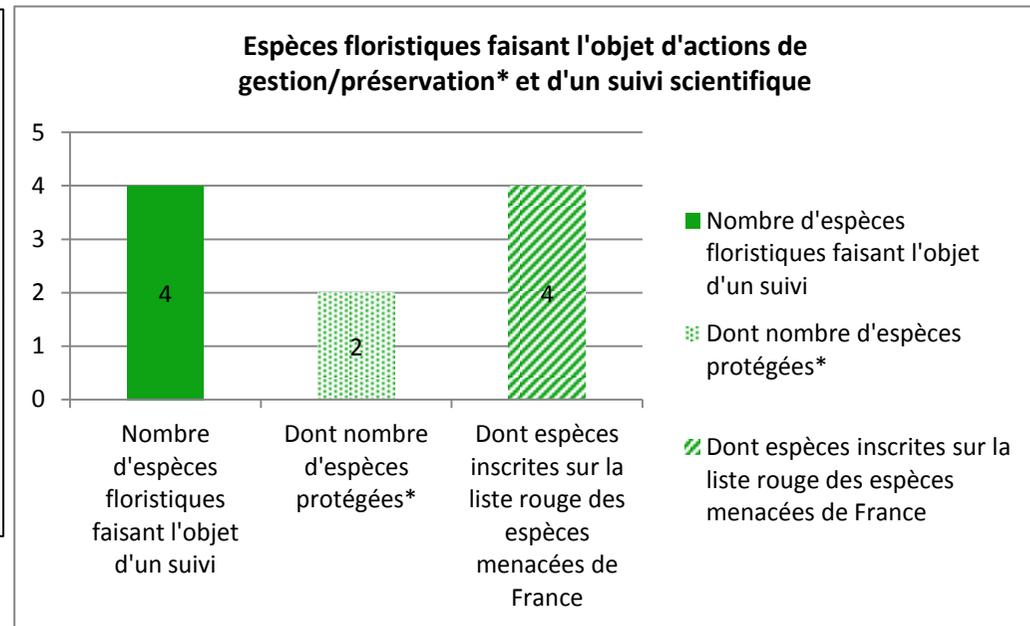
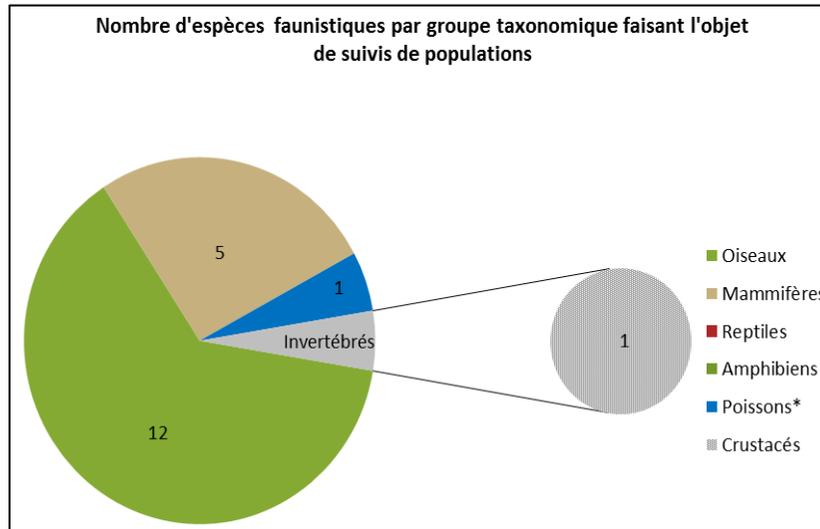
- **Nombre de contrats/MAET/Chartes Natura 2000** : non renseigné
- **Contrats Natura 2000** : 2
- **MAET (de 2008 à 2013)** : non renseigné
- **Chartes Natura 2000** : 0
- **ETP/an sur Natura** : 2 ETP (de 2008 à 2013 : 1 ETP ; à partir de fin 2013 : 2 ETP)
- **Nombre de conventions signées avec les propriétaires ou usagers des sites** (mesure A.1.2) : 4
- **Nombre de plans de gestion** (en cours de rédaction, élaborés et mis en œuvre) (mesure A.1.2) : 2
- **Evolution des populations (faune sauvage)** (mesure A.1.3) : Cf. Observatoire de la biodiversité sur le territoire du Parc
- **Nombre (et type) de partenaires impliqués dans les opérations de suivi de réintroduction** (mesure A.1.3) : 1 (LPO PACA)
- **Nombre d'espèces protégées/listes rouges faisant l'objet d'actions de gestion et/ou de protection et/ou de suivis scientifiques**: faune : 19 ; flore 4



*Suivis avec protocoles standardisés, réalisés à des échelles géographiques et pas de temps divers suivant les espèces suivies

** Protection nationale ou régionale (hors status. Ex ; Convention CITES)

***Hors suivis portés par les acteurs cynégétiques non recensés par le Parc



- **Mise en place d'un Observatoire du patrimoine naturel – volet milieux agricoles** : en cours de préfiguration
- **Nombre d'actions d'accompagnement technique auprès des propriétaires forestiers (mesure C.2.3)** : non renseigné
- **Nombre d'actions pour limiter l'impact des activités humaines** : 12
 - Information/sensibilisation des grimpeurs à la sensibilité au dérangement de l'avifaune rupestre (affichettes posées au départ des voies + information dans les lieux d'accueil du public ;
 - Lancement d'une étude d'impact du piétinement du lit de la rivière dans le Grand Canyon du Verdon ;
 - Animation du SAGE Verdon ;
 - Portage d'un Arrêté Préfectoral de protection de biotope « Grand Canyon du Verdon » pour encadrer les activités d'eau vive susceptibles d'impliquer un piétinement du lit de la rivière ;
 - Organisation de formations auprès des professionnels des activités de pleine nature de l'eau vive ;
 - Dispositif d'information et de sensibilisation des écogardes ;
 - Démarche REGAIN sur le plateau de Valensole pour favoriser l'évolution des pratiques culturelles vers des pratiques plus durables (agro-écologiques)
 - Aménagements pour prévenir/diminuer le dérangement de colonies de chauves-souris ;
 - Porters à connaissance du Parc dans les documents de planification (PLU, SCOT) et les divers projets d'aménagements ;
 - Animation du Plan de gestion du Lac de Sainte-Croix ;
 - En 2014, lancement de la régie (aménagements de sites sensibles et stratégiques pour l'accueil du public) ;
 - Animation de la démarche Natura 2000

- **Nombre de sites d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc faisant l'objet de démarches de gestion/protection** : 10 sur 16
- **Nombre d'inventaires permettant d'améliorer les connaissances des habitats d'espèces pour favoriser le maintien et préserver ces espèces** : 2
- **Nombre de sites faisant l'objet d'une démarche de protection réglementaire/surface/nombre de conventions** : indicateur à redéfinir
- **Surface des sites protégés par maîtrise foncière (CEL/CEN/ENS)** : non renseigné

3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ **Pertinence** – *Les objectifs de la charte en matière de préservation de la diversité biologique et de la géodiversité correspondent-ils aux enjeux du territoire ?*

Le pourtour méditerranéen est un des hotspots (points chauds) de la biodiversité mondiale. A ce titre les enjeux de préservation de la diversité biologique y sont encore plus importants qu'ailleurs. Tous les enjeux qui y sont liés sont inscrits à juste titre dans la charte.

2/ **Cohérence** – *Les moyens alloués à la préservation de la diversité biologique permettent-ils d'atteindre les objectifs ?*

Moyens humains : la stratégie menée sur le Patrimoine naturel nécessitait un renfort et confortement de l'équipe technique du Pôle Patrimoine naturel. De 2 ETP en 2008, le Pôle Patrimoine Naturel compte dorénavant en 2015 5 ETP dont ½ ETP partagé avec le Pôle « Diffusion des connaissances ». Cette situation demeure cependant fragile car 2 ETP sont affectés entièrement à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, ce qui limite de fait le développement de certaines actions au-delà des sites Natura 2000. Le renfort à partir de mars 2015 d'un chef de secteur écogardes-technicien naturaliste demeure également précaire (CDD sans garantie de reconduction). Enfin, l'insuffisance pendant plusieurs années (de 2008 à 2014) des moyens humains affectés à la mise en œuvre du plan d'actions sur les zones humides a fragilisé la mise en œuvre de ce dernier (cf. SAGE Verdon) ainsi que l'appropriation des enjeux de préservation des zones humides par les acteurs locaux. En 2015, un ¼ temps a été affecté à cet enjeu. Cependant, il est encore trop tôt pour savoir s'il pourra être poursuivi à partir de 2016 dans l'attente de la faisabilité de l'extension du périmètre du Syndicat mixte pour la compétence SAGE et de la reconnaissance du Parc ou non comme acteur pour la mise en œuvre de la loi GEMAPI. Enfin, la mise en œuvre d'actions de gestion sur des zones humides demeure également en grande partie suspendue à ce que le Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) proposé par le Parc soit entériné par la Commission Régionale Agroenvironnementale et climatique (CRAEC) début 2015 et sous réserve des financements disponibles.

Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques publiques et du territoire ?

Les actions du Parc s'inscrivent dans la Stratégie globale pour la biodiversité animée par le Conseil **régional**, avec prochainement la signature de sa **charte** d'adhésion. La mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) à l'échelle du territoire du Parc nécessitera une déclinaison plus fine, territorialisée, de la Trame verte et bleue (TVB). En effet, du fait de l'échelle cartographique du SRCE, certains enjeux de notre territoire ne ressortent pas dans ce dernier. C'est le cas en particulier des espaces pastoraux qui, tels que cartographiés dans le SRCE, ne reflètent pas la réalité et les enjeux de notre territoire.

3/ Efficacité – Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Critère évaluatif (définis avec les élus)	Commentaire évaluatif
Mise en œuvre des modalités de protection contractuelle ou réglementaire adaptées aux enjeux des sites écologiques majeurs (dont zones humides)	Dynamique à poursuivre sur les sites et zones d'intérêt écologique au Plan de Parc. Il est nécessaire de relancer une stratégie d'actions en faveur des zones humides .
Animation pour la mise en œuvre des objectifs Natura 2000	2 ETP sont affectés à l'animation de 6 sites Natura 2000. Ces derniers présentent des enjeux agro-environnementaux prépondérants. A noter que si le montant alloué au PAEC (élaborée fin 2014) du Parc est entériné, il permettrait d'aller au-delà du renouvellement des engagements des années précédentes : ainsi, le Parc pourrait mettre en œuvre de manière satisfaisante des documents d'objectifs Natura 2000 et répondre correctement aux enjeux de biodiversité sur les sites Natura 2000.
Limitation de l'impact des activités humaines sur les sites sensibles (barrages, érosion, dérangement, déchets, pollution, dégradation, urbanisation, espèces invasives...)	Il s'agit d'actions de fonds (SAGE, écocardes, formations sur les APN), dont la mise en œuvre et les effets ne peuvent être évalués à court terme et nécessitent une continuité des financements sur la durée de la charte.
Suivi de l'évolution de l'impact de l'agriculture sur le paysage et l'environnement (déprise/enfrichement/intensification...)	L'observatoire de la biodiversité, en préfiguration et renforcé par une entrée agroécologique en 2014 avec la démarche REGAIN menée sur le plateau de Valensole, devrait permettre de disposer de premiers indicateurs de l'évolution de la biodiversité dans les espaces agricoles. Il faudrait également étendre cette réflexion aux espaces pastoraux (landes, garrigues et pelouses d'altitude).
Sauvegarde, suivi et réintroduction d'espèces	La charte du Parc prévoit que ce dernier puisse animer et/ou accompagner des programmes de réintroduction d'espèces. A ce jour, la réintroduction du Vautour fauve (1997) puis du Vautour moine (2008) ont été les seules menées. Depuis sa 1 ^{ère} charte, la faisabilité de la réintroduction du Bouquetin des Alpes est également régulièrement au cœur des discussions. A ce jour, aucune décision n'a été prise concernant ce projet de réintroduction, dans un contexte financier général peu propice à ce type de démarche nécessitant un accompagnement sur plusieurs années.
Restauration de milieux naturels (dont continuités écologiques)	La déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire du Parc constituera un outil permettant de mieux évaluer et cibler les secteurs où une restauration des milieux naturels serait la plus judicieuse et pertinente. La restauration hydromorphologique et de la fonctionnalité écologique du Colostre constitue également un programme ambitieux sur la période 2015-2020.

La Géodiversité	Partenariat à relancer avec la Réserve Géologique Nationale de Haute-Provence (Conseil Général des AHP)
-----------------	---

<p style="text-align: center;">CE QU'IL FAUT CONFORTER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les suivis scientifiques qu'il faut pérenniser (indicateurs de l'état de conservation des habitats et de l'évolution de la biodiversité sur le territoire du Parc) ▪ Conforter et développer le nombre de sites gérés/préserverés sur le territoire du Parc en faveur de la biodiversité ▪ Concrétiser et valoriser l'Observatoire de la biodiversité 	<p style="text-align: center;">CE QU'IL FAUT FAIRE EVOLUER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des moyens d'animation insuffisants dédiés à la préservation et gestion des zones humides ▪ Mettre en place un schéma de préservation et valorisation de la géo diversité
<p style="text-align: center;">NOUVEAUX ENJEUX / ACTIONS A TRAITER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faisabilité de porter des MAEC en dehors des sites Natura 2000 ▪ Actions agroécologiques à développer (maintien/reconquête des infrastructures agroécologiques en système de grandes cultures et préservation des sols agricoles) ▪ Décliner la TVB à l'échelle du territoire du Parc 	<p style="text-align: center;">POINTS DE VIGILANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des moyens d'animation du Pôle Patrimoine naturel fragilisés car très dépendants financièrement d'un seul programme financier (Natura 2000) ▪ La mise en œuvre des suivis scientifiques, en lien avec l'évaluation de la Charte, nécessite une pérennisation des moyens financiers sur la durée.

Réorientation :

- Suivis scientifiques à pérenniser (indicateurs de l'état de conservation des habitats et de l'évolution de la biodiversité sur le territoire du Parc)
 - Conforter et développer le nombre de sites gérés/préserverés sur le territoire du Parc en faveur de la biodiversité
 - Mettre en place un schéma de préservation et valorisation de la géodiversité ;
 - Concrétiser et valoriser l'Observatoire de la biodiversité
 - Passer à l'opérationnel dans la préservation et gestion des zones humides
 - Décliner la TVB à l'échelle du territoire du Parc...
- En vue de l'évaluation finale, il serait intéressant d'analyser la manière dont les politiques nationales ou régionales impactent la charte et de pouvoir quantifier le temps passé par les techniciens du pôle Patrimoines naturels à donner des avis (avis du bureau, PAC, avis techniques portés en réunion, échanges avec les services de l'Etat/partenaires/maîtres d'ouvrage...) et enfin de pouvoir déterminer leur impact (analyse de l'efficience).

OBJECTIF 3 : GERER DE MANIERE CONCERTEE LES RESSOURCES NATURELLES (EAU, SITES NATURELS ...) ET PAYSAGERES

1. Rappel du contexte territorial et évolution 2008-2014

Le territoire du Verdon est particulièrement riche et diversifié en matière de patrimoines bâtis, paysagers et naturels. On recense ainsi 7 entités paysagères, du plateau de Valensole à l'Artuby, en passant par les Basses Gorges, le lac de Ste Croix, les collines du Haut Var, les gorges, et les lacs et montagnes du Verdon.

Le territoire compte 59 monuments historiques classés/inscrits, une ZPPAUP, 8 sites classés et de nombreux sites inscrits (14 sur le 04, 9 côté 83).

Toutefois, le **petit patrimoine bâti non protégé joue un rôle lui aussi très important dans les paysages du territoire et l'identité des villages**. Un inventaire mené par le Parc a donné lieu à la réalisation de 1628 fiches sur ces édifices. Il a pu mettre à jour l'état préoccupant d'une partie des édifices mais aussi des interventions parfois inadaptées sur un bâtiment ancien. **Certains sites naturels sur le territoire du Verdon sont soumis à une très forte pression touristique, souvent inadaptée à leur caractère naturel** : on recense environ 1,5 millions de visiteurs par an, 900 000 sur les Gorges du Verdon et 700 000 autour du lac de Ste Croix.

Ainsi, parce que **les ressources naturelles et paysagères font l'intérêt et l'attrait du territoire, tant pour les populations résidentes que pour les touristes, il est nécessaire de les préserver**. Pour cela, le Parc tente de coordonner des démarches concertées de gestion pour concilier les différents usages et de prendre en compte les sensibilités paysagères, l'état des ressources naturelles et des fonctionnalités écologiques dans les projets d'aménagement et de gestion des sites naturels. **L'action des écogardes** (information, sensibilisation, promotion, accueil, observation, ...) en est un exemple.

L'Opération Grand Site, conduite sur le Grand Canyon du Verdon, est une démarche de labellisation qui vise un objectif d'équilibre entre préservation et accueil sur des sites classés. Le programme d'actions a été signé en 2010, pour 5 ans : il prévoit des aménagements de sites touristiques, de belvédères, des activités sportives, sentiers de randonnée, de la signalétique touristique avec une mise en valeur générale des gorges.

La **régie d'aménagement et de gestion des espaces naturels fréquentés a été créée fin 2013** afin de proposer une boîte à outils pour les projets d'aménagement des communes du Parc, où elles ont parfois des difficultés pour intervenir vu la complexité des enjeux.

En ce qui concerne les paysages bâtis, les extensions urbaines très récentes, les lotissements ou encore l'habitat isolé constituent viennent parfois ternir l'image des villages traditionnels du Verdon. Les documents d'urbanisme constituent un levier d'action important en faveur ou en défaveur de ces patrimoines, d'où l'importance, pour le Parc, de s'impliquer dans leur suivi, en concertation avec ses partenaires. Début 2014, 11 communes ont approuvé un PLU et une commune a réalisé sa carte communale. En matière de patrimoine bâti, le Parc mène une action de sensibilisation et de formation auprès des maîtres d'ouvrage, des artisans, des élus et agents communaux. Il accompagne à la restauration traditionnelle du patrimoine bâti. De nombreux édifices publics du petit patrimoine ont été restaurés entre 2008 et 2013, dont 19 édifices par le biais de chantiers grands publics co-organisés par le Parc et effectués par des bénévoles.

Enjeux

- Des ressources naturelles et paysagères gérées collectivement.
- Les questions de sensibilité paysagère et de bon état des ressources naturelles et des fonctionnalités écologiques intégrées dans les documents de planification.
- Attribution et reconnaissance d'un statut particulier aux sites les plus emblématiques (opération Grand Site des Gorges du Verdon).
- Réduction des conflits d'usage.
- Une forte fréquentation touristique (temporelle et spatiale) à juguler.

Ce que dit la charte du parc

- A.1.2 - Protéger et gérer les sites remarquables
- A.2.1 - Rechercher un fonctionnement hydraulique et écologique satisfaisant³⁵
- A.2.3 - Aller vers une gestion solidaire de la ressource¹
- A.2.4 - Assurer une qualité des cours d'eau permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques¹
- A.2.5 - Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec la préservation des milieux et le respect des autres usages¹
- A.3.2 - Révéler la richesse culturelle des paysages
- B.1.2 - Développer une approche ethnologique des paysages
- C.2.3 - Intégrer le patrimoine naturel et forestier dans la gestion durable
- C.3.1 - Préserver et protéger l'environnement et les ressources patrimoniales associées au tourisme
- C.5.3 - Contribuer à l'amélioration des dispositifs d'assainissement
- D11 - Maitriser les extensions de l'urbanisation

2. Actions menées et résultats

Commissions référentes : Urbanisme et paysages ; Agriculture ; Forêt ; Tourisme durable ; Eau ; Culture.

Critères d'évaluation :

- Mise en œuvre des modalités de protection contractuelle ou réglementaire adaptées aux enjeux des paysages identitaires.
- Prise en compte de la sensibilité paysagère (dont patrimoine bâti) dans les documents de planification (SCOT, PLU...) et les projets d'aménagement.
- Prise en compte de l'état des ressources et des fonctionnalités écologiques des milieux naturels et agricoles dans les choix faits dans les documents de planification (SCOT, PLU...) et les projets d'aménagement.
- Requalification paysagère de sites dégradés et sauvegarde et restauration du patrimoine bâti.
- Définition d'objectifs partagés de gestion quantitative et qualitative de l'eau (SAGE) dans le respect des équilibres naturels et de la ressource et des usages.
- Aide aux communes, intercommunalités et partenaires dans leurs opérations de planification, gestion et mise en valeur des patrimoines à enjeux (naturels, géologiques, paysagers, culturels....).
- Mobilisation des acteurs concernés autour de projets de sauvegarde du patrimoine culturel, notamment en archéologie.

³⁵ NB : les engagements liés à l'eau et à la mise en œuvre du SAGE sont traités dans les fiches 11, 12, 13, 14 et 15.

- Respect des orientations de préservation du Plan de parc dont la protection des monuments naturels emblématiques du grand paysage (aménagements d'infrastructures ou superstructures).

Principales actions engagées :

PERIODE 2008-2010		
Priorité	Synthèse des actions	Commentaire
Révéler la richesse culturelle des paysages	Valorisation du petit patrimoine bâti (intégration au SIT de l'inventaire réalisé en 1995 avec mise à jour, puis travaux de restauration éventuels)	1600 fiches patrimoines créées et diffusées sur le SIT
	Mise à jour de la signalétique Parc (logos entrée de parc et entrée de communes)	Fait
	Animation de la charte signalétique	Fait dès 2009 : St André les Alpes, St Julien du Verdon
Miser sur l'exemplarité des espaces et équipements publics	Elaboration d'une convention avec la Fondation du patrimoine, et animation	Convention signée en 2010 et reconduite en 2013
	Résorption des points noirs paysagers (enfouissement des réseaux, aménagements paysagers,...)	Avis sur les projets d'électrification côté 04
	Etude d'aménagements paysagers de la queue de retenue de St-André les Alpes (pour l'accueil du public et la préservation de la biodiversité)	Etude faite Aménagements non réalisés
L'animation et la médiation auprès des activités de pleine nature	Sensibilisation des professionnels de la pleine nature aux problématiques environnementales	
	Gestion des sites fréquentés par les sports de nature: petits aménagements de site	
Plan de gestion des domaines de Valx et Félines	Mise en place de l'irrigation sur le domaine de Valx ; Réhabilitation des truffières de Valx ; Accueil association Kokopelli ; Aménagement pastoraux pour favoriser l'installation d'un chevrier ; Constitution et suivi du troupeau conservatoire de chèvres communes provençales	Projet agricole sur Valx en cours. Kokopelli accueilli et reparti. Elaboration du projet de construction d'une ferme caprine pédagogique.
	Equipements de mesure et de régulation des prélèvements d'eau sur le domaine de Valx	Suivi des débits des canaux
	Réhabilitation de la bergerie de Valx	Reporté – En cours de réalisation (2014)
	Réhabilitation de l'ancienne bergerie de Félines	Par un chantier de bénévoles internationaux
	Mise en œuvre et aménagements des espaces collectifs extérieurs de Valx	Fait

Aménager, gérer les sites fréquentés, et sensibiliser les visiteurs	Définition et la mise en œuvre du Plan de gestion et de développement du lac de Sainte-Croix	N'a pas abouti tel quel. Animation a permis de créer une dynamique collective mais pas un plan de gestion formalisé
	Sensibilisation du public par les écocardes	Réalisé (équipe saisonnière + coordinateur à l'année) chaque année
	Mise en place d'aménagements et d'équipements de sites et d'espaces d'accueil	Installation de panneaux d'information du public autour du Lac de Sainte-Croix. Installation de toilettes sèches (Moustiers-Sainte-Marie et Les Salles par exemple) Ouverture de la Maison nature et patrimoines à Castellane (combinant plusieurs espaces d'exposition et le point relais des écocardes)
	Validation par l'État du programme de l'Opération Grand Site des gorges du Verdon et début de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site des gorges du Verdon	Phase étude de l'Opération Grand Site terminée Convention Opération Grand Site signée en mai 2010. Phase travaux depuis cette date. Premières études d'aménagement menées
	Sur le lac de Sainte- Croix, mise en place d'outils juridiques	Première tentative d'harmonisation des arrêtés municipaux relatifs au stationnement, au camping sauvage et aux feux Elaboration et signature d'un nouvel arrêté inter-préfectoral réglementant les activités nautiques

PERIODE 2011-2013 (Source : synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013)

Dispositif	Synthèse des actions prévues et avancement ³⁶	Commentaire	Gouvernance	Niveau de transversalité axes de la charte
La biodiversité au quotidien : un enjeu pour notre territoire	Porters à connaissances pour favoriser la prise en compte de la biodiversité et des continuums écologiques dans les documents d'urbanisme	7 porters à connaissance faits (Demandolx, Ste Croix, Angles, Sillans, Bauduen, Les Salles, Rougon)	4 réunions de chargés de missions	

³⁶ En gris : terminé / en vert : se passe comme prévu / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable / en rouge : est à l'arrêt, importants problèmes rencontrés / en bleu : non initialement prévu au programme d'actions.

Mise en place d'un plan d'actions du patrimoine géologique sur le territoire du Parc	Information dans le cadre des porters à connaissance	Le Parc a réalisé un porter à connaissance auprès de la Réserve géologique de Haute-Provence ainsi que 7 porter à connaissance faits (Demandolx, Ste Croix, Angles, Sillans, Bauduen, Les Salles, Rougon)	4 réunions de chargés de missions	
Pour une intégration harmonieuse des constructions nouvelles dans les paysages	Etudes complémentaires dans les PLU	Etudes pré-PLU Quinson, Peyroules, St Julien du V (objectif 9)	4 réunions de COFIL et 3 réunions en CM	
	Guides pour l'intégration des bâtiments gros volume	Absence de financement		
	Action pour l'intégration des panneaux solaires individuels, paraboles, climatiseurs	Action réalisée dans le cadre du dispositif patrimoine	2 commissions 5 groupes de travail	
Vers un développement urbain plus respectueux des patrimoines du Verdon	Incitation à l'élaboration de PLU	Action pérenne d'accompagnement des PLU (se reporter à l'objectif 9). 4 réunions d'information en conseil municipal 5 cahiers des charges fournis 14 PLU accompagnés 3 diagnostics pré-PLU		
Plan de résorption des points noirs paysagers	Programme d'intégration des infrastructures touristiques	Porté dans le cadre d'un projet interparc	6 groupes de travail	
	Mise en œuvre de la charte signalétique	Diagnostic et préconisations faits à La Palud, Valensole, Moissac, Castellane, Roumoules	2 groupes de travail	
	Correction et réédition de la charte signalétique	Absence de financement		
	Intégration des équipements publics (mobiliers urbains, postes et lignes électriques...)	Activité d'avis sur les projets d'électrification		
Programme de valorisation des patrimoines bâtis du	Programme de restauration du patrimoine bâti	Poste technicien patrimoine pérennisé grâce à des financements européens	2 commissions 5 groupes de travail	

Verdon et de transmission des savoirs faire	Accompagnement de la réhabilitation des restanques du domaine de Valx	800 m linéaire de restanques restaurées pour préserver ou remettre en état les terres agricoles du domaine. Sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral		
	Définition des mesures d'intervention sur la ferme de Valx	Première tranche de travaux en 2014 (grange) Programmation sur le reste du bâtiment en 2015	3 comités de gestion de Valx-Félines.	
Aménagement raisonné des sites naturels	Définition des objectifs de gestion sur les sites fréquentés et mise en œuvre de ces objectifs	Quelques sites concernés comme le site de Sulagran (commune de Bauduen), propriété du Conservatoire du littoral.	4 comités de gestion du site	
	Aménagement de sites touristiques fréquentés et sécurisation de sentiers de randonnée	Retard lié à la question du portage sur certains projets d'ampleur (comme la remise en état du sentier de l'Imbut, malgré une forte implication du Parc). D'autres projets (comme la restauration du sentier Blanc-Martel) ont abouti.	Multiples COPIL	
	Elaboration et mise en œuvre d'une politique globale à l'égard des camping-cars	Retard sur une cartographie des hébergements par manque de temps. Avis de passage et concertation avec les communes en cours.	Groupe de travail	
	Mise en œuvre de solutions concernant l'érosion des berges des lacs et du Verdon	Plusieurs projets réalisés sur les Salles sur Verdon et Sainte-Croix-du-Verdon	Une dizaine de réunions de calage	
	Installation de toilettes sèches	Plusieurs unités installées (Moustiers-Sainte-Marie, Aiguines...) Quelques projets ont pris du retard	Réunions de coordination pour chaque projet d'installation	
	Sécurisation des plans d'eau	Schéma directeur des activités nautiques et balisage sur le Lac Sainte-Croix non réalisés (problème de portage)	Quelques réunions de travail	
	Amélioration des modes de déplacements sur les sites touristiques	Expérimentation d'une navette touristique à Moustiers Ste Marie en 2013		

Animation territoriale et médiation entre acteurs	<p>Médiation avec les services de l'Etat et conciliation des usages. Définition d'une politique à l'égard des camping-cars, des activités motorisées (motos...) et de pleine nature. Journée de sensibilisation avec les élus sur loi de 91 + Réflexion pour la création d'une plaquette de sensibilisation des usagers (non aboutie)</p>	<p>Plusieurs accompagnements de communes (Solheillas, Peyroules, Moustiers...) dans la création d'arrêté municipal afin de gérer la présence des véhicules terrestres à moteur.</p>	
	<p>Avis sur toutes les manifestations sportives réalisées sur le territoire du Parc et sur l'utilisation des bateaux à moteur thermique sur les retenues du Verdon. Accompagnement de 6 manifestations dans l'éco-responsabilité, adaptation des tracés, convention...</p>		
	<p>Définition et animation du plan de gestion du moyen Verdon. Programme d'actions spécifiques pour chaque portion de la rivière. 5 sections déterminées entre Castellane et le Pont du Galetas.</p>	<p>Mise en œuvre du plan de gestion : - Programme de formation pour favoriser la réduction des impacts des pratiques d'eau-vive (randonnée aquatique) sur les milieux naturels. - Formation en partenariat avec les groupements de pros, les fédérations d'usagers de la rivière (Fédération de pêche) et les services de l'Etat (ONEMA) ; - Edition de l'aquaguide ; - Aide à la rédaction d'un APB en concertation avec les services de l'Etat</p>	
	<p>Mise en place d'un observatoire des impacts humains sur les milieux naturels (gorges)</p>	<p>- Protocole d'observation et de définition de la capacité d'accueil des sites de pratique. Etude en partenariat avec le CETE ; - Régulation de la fréquentation en concertation avec les groupements de professionnels ;</p>	
		<p>Plus d'une cinquantaine de réunions en groupes de travail, COPIL</p>	

Outils de gestion de la pratique de l'escalade.	Outil escalade : réalisé mais pas encore opérationnel car besoin d'appropriation par les professionnels et la LPO.
---	--

Chiffres clés sur la période 2011-2013

Préservation des paysages et préservation du patrimoine bâti

- **Part des PLU approuvés utilisant l'article L 123 -1 – 5** ou EBC pour protéger les éléments du patrimoine : 100 % (Sillans, Les Salles, St Jurs, Aups)
- **Nombre de porters à connaissance** : 7 porters à connaissance faits (Demandolx, Ste Croix, Angles, Sillans, Bauduen, Les Salles, Rougon)
- **Nombre d'édifices restaurés dans le cadre des actions du Parc** : 19 dans le cadre de chantiers grand public, 1 dans le cadre d'un chantier de formation, 8 dans le cadre d'un accompagnement
- **Nombre de conventions de partenariat signées** : 4 dans le cadre du patrimoine bâti (Fondation du Patrimoine, Maisons Paysannes de France, Programme RESTOR, Ecole d'Avignon)
- **Nombre de cahier des charges réalisés** (mesure A .3.3) : 0
- **Nombre de plans de paysages réalisés** (mesure A .3.3) : 0
- **Nombre d'avis émis par le préfet reprenant les prescriptions de la charte** : 2 (UTN Taulanne, Carrière Gréoux)

Sensibilisation, éducation et formations liées aux savoir-faire et aux techniques de valorisation

- **Nombre et type de supports de valorisation réalisés** : 2 (guide architecture et expo pigeonniers)
- **Nombre d'actions** : 18
- **Nombre de bénéficiaires des actions** (mesure A.3.2) : 120
- **Nombre (et type) de partenaires mobilisés sur les concertations** (mesure A.3.2) : 10 (associations de patrimoine, fondation du patrimoine)
- **1 634 fiches d'inventaire du patrimoine bâti réalisées**
- **Convention de partenariat pour développer une approche ethnologique des paysages** (nombre, objectifs, nature) (mesure B.1.2) : 0

Aménagement et forêt

- **Nombre d'opérations d'aménagement menées (OGS...)** : plusieurs pré-études, pas d'aménagement (sauf sentiers Martel et Basse Gorges par le CG 04)
- **Nombre et nature des équipements réalisés sur les sites à enjeux** (mesure C.3.2) : 1 (mise en place des panneaux du lac)
- **Nombre d'instances de pilotage des opérations de planification, gestion et mise en valeur des patrimoines à enjeux auxquelles le Parc participe** : 23 instances (16 PLU, 1 SCoT DLVA, 1 PLH DLVA, 1 plan de déplacement DLVA, 1 agenda 21 CCLDV, 1 SRADT, 1 COPIIL berges Verdon, 1 COPIIL extensions urbaines DLVA)
- **Nombre de cahier des charges fournis par le Parc** : 0
- **Nombre d'actions d'accompagnement technique auprès des propriétaires forestiers** (mesure C.2.3) : 0
- **Prise en compte de la forêt dans les documents de planification** : 5 (4 PLU et 1 SCoT)
- **Niveau d'intégration dans les programmes de gestion forestière du patrimoine naturel et du paysage** (mesure C-2.3) : 100 %

Médiation

- **Nombre d'avis émis par le Parc en matière de circulation motorisée, de survols, de manifestations sportives, d'activités industrielles ou d'installations diverses (mesure C.5.2) : 75 avis³⁷ (4 en 2008, 11 en 2009, 11 en 2010, 8 en 2011, 14 en 2012, 25 en 2013)**

Travail des écogardes (2009-2014)

- **Nombre d'infractions constatées à la loi n°91-2 du 3 janvier 1991 (relative à la circulation motorisée dans les espaces naturels) : 5 785**
- **Nombre de personnes contactées (lorsqu'un écogarde fournit une information) : 112 332**
- **Nombre de camping-car installés en infraction : 3 513**
- **Nombre de cas de camping sauvage constatés: 1 053 installations**
- **Nombre de feux de camps démontés: 37 25**
- **Nombre de faits d'abandon de déchets : 99 498**
- **Nombre de faits d'abandon d'encombrants (armoire, machine à laver, épaves de voitures...): 764**

3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs de la charte en matière de gestion concertée des ressources naturelles et paysagères correspondent-ils aux enjeux du territoire ?

Les objectifs de la charte sont globalement pertinents : quelle que soit l'entrée (paysage, biodiversité, eau, patrimoine bâti), le travail partenarial et la concertation reste privilégiés, même s'ils aboutissent parfois à des outils réglementaires (arrêté préfectoral sur le Verdon). Les effets sur le terrain sont difficilement visibles puisqu'ils s'inscrivent souvent sur un temps long, en particulier en matière de paysage. De plus, les projets sur le lac de Ste Croix ou autour du grand site des gorges du Verdon se sont souvent heurtés à des difficultés de portage opérationnel : difficile de trouver un maître d'ouvrage pour des sites très touristiques sur des communes de taille très réduites ou encore sur un territoire faisant fi des limites administratives.

En matière de paysage, les outils prévus dans la charte ne sont pas les plus pertinents aujourd'hui : ZPPAUP ou AVAP avec future loi patrimoine, plans de paysage, etc. Les outils prévus par le code de l'urbanisme dans les PLU ainsi que l'aspect sensibilisation sont aujourd'hui privilégiés.

2/ Cohérence – Les moyens alloués à la gestion concertée des ressources naturelles et paysagères permettent-ils d'atteindre les objectifs ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

³⁷ Dont 51 sur des manifestations sportives ou relatives à des terrains de sport.

Les moyens mis en œuvre sont assez hétérogènes selon les thématiques : des moyens humains ont été mis sur les activités de pleine nature, l'accompagnement des manifestations sportives, la gestion des sites, le patrimoine bâti. Ils commencent à porter leurs fruits. Sur d'autres aspects tels que les zones humides, les activités motorisées ou les paysages, les moyens mis en œuvre sont insuffisants (humains notamment), et n'ont pas permis d'aller assez loin au regard de ce qui était prévu dans la charte. La seconde période de la charte est donc fondamentale.

Concernant la valorisation du patrimoine archéologique, les objectifs fixés dans le la charte ne tiennent pas suffisamment compte de l'existence des acteurs compétents dans ce domaine (service régional d'archéologie).

3/ Efficacité – Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Critère évaluatif* (défini avec les élus)	Commentaire évaluatif
Mise en œuvre des modalités de protection contractuelle ou réglementaire adaptées aux enjeux des paysages identitaires.	Aucun plan paysage n'a été réalisé. Par ailleurs, aucune ZPPAUP ou AVAP n'a émergé, surtout en raison des modifications législatives. L'aspect conseil a été privilégié : animation de la charte signalétique et conseil aux acteurs économiques, guides sur l'insertion des bâtiments agricoles, sur les plantations aux abords des maisons, et sur l'architecture traditionnelle (très souvent annexés au règlement des PLU).
Prise en compte de la sensibilité paysagère (dont patrimoine bâti) dans les documents de planification (SCOT, PLU...) et les projets d'aménagement.	Depuis 2009, le Parc réalise des porters à connaissance pour les documents d'urbanisme élaborés . Il participe par ailleurs en tant que personne publique associée aux procédures d'élaboration et émet ensuite un avis sur les documents arrêtés. De ce fait, la préservation des éléments du patrimoine bâti inventoriés, des zones humides, des ripisylves, des gîtes à chiroptères figure systématique dans les PLU élaborés depuis .
Prise en compte de l'état des ressources et des fonctionnalités écologiques des milieux naturels et agricoles dans les choix faits dans les documents de planification (SCOT, PLU...) et les projets d'aménagement.	Les réserves non prises en compte portent davantage sur des questions de consommation foncière excessive (zones U et AU de Gréoux, ZA les Salles, ZA de Sillans) et de mauvaise intégration paysagère des zones d'extension urbaine (SCoT de la région de Manosque). 3 études paysagères et environnementales pré-PLU ont été réalisées (St Julien du V, Quinson, Peyroules) afin de sensibiliser les élus en matière de paysage, une entrée trop souvent oubliée en matière de planification urbaine. Plusieurs ciné-débat avec les habitants ont par ailleurs été organisés sur le territoire sur ses questions d'identité villageoise, de formes urbaines. Malgré tout, on constate que la prise de conscience est lente (habitants, élus) et qu'une réelle prise en compte des enjeux ne peut se faire sans un important travail de sensibilisation/médiation Ces approches sont complémentaires.
Requalification paysagère de sites dégradés et sauvegarde et restauration du patrimoine	En matière de patrimoine bâti, les résultats sont assez probants, en particulier depuis 2010, date à laquelle a débuté un dispositif sur la valorisation des patrimoines bâtis et la transmission des savoir-faire , qui faisait lui-

bâti.	<p>même suite à un inventaire : 19 édifices ont été restaurés dans le cadre de chantiers grand public, 1 dans le cadre d'un chantier de formation, 8 dans le cadre d'un accompagnement</p> <p>En matière de paysages, on est davantage sur une réflexion à long terme et les résultats ne sont pas encore visibles.</p> <p>Des études pré-opérationnelles ont été menées (schéma des belvédères, projet de requalification paysagère du Galetas, diagnostic des points noirs touristiques – Ste Croix/Grand Canyon - par des étudiants paysagistes, diagnostic et préconisations en matière de signalétique sur les communes de La Palud, St Julien du V, St André, Moissac, Les Salles, Roumoules, Valensole, Castellane), tandis que les travaux de requalification devraient intervenir dans la seconde période de la charte.</p> <p>Un travail sur une méthode concertée de résorption des points noirs paysagers a été mené en interparc, afin de trouver des moyens de travailler aussi sur les espaces privés (entrées de ville, ZA,...).</p>
Définition d'objectifs partagés de gestion quantitative et qualitative de l'eau (SAGE) dans le respect des équilibres naturels et de la ressource et des usages.	Voir les fiches 11, 12, 13, 14 et 15 liées au SAGE et au contrat de rivière.
Aide aux communes, intercommunalités et partenaires dans leurs opérations de planification, gestion et mise en valeur des patrimoines à enjeux (naturels, géologiques, paysagers, culturels...).	<p>Plan de préservation et valorisation des pigeonniers cabanons du plateau de Valensole.</p> <p>Panneaux de valorisation du patrimoine bâti.</p> <p>Cf. fiche 4.</p>
Mobilisation des acteurs concernés autour de projets de sauvegarde du patrimoine culturel, notamment en archéologie.	<p>Cf. fiche 2.</p> <p>En matière de patrimoine bâti, un vrai réseau a été constitué avec les associations du territoire dès la phase inventaire et dans les chantiers écoles réalisés.</p> <p>Concernant la valorisation du patrimoine archéologique, les objectifs fixés dans le la charte ne tiennent pas suffisamment compte de l'existence des acteurs compétents dans ce domaine (service régional d'archéologie) et les objectifs sont trop opérationnels. Par conséquent le Parc est amené à les solliciter pour intervenir et à regrouper les différents protagonistes autour d'une même table lorsqu'un projet se présente... Il est là pour créer du lien et être en quelques sortes un relais des initiatives locales. Dans les années avenir, il faut conforter cette position pour éviter de faire doublon avec d'autres structures.</p>

Respect des orientations de préservation du Plan de Parc dont la protection des monuments naturels emblématiques du grand paysage (aménagements d'infrastructures ou superstructures).	Cette orientation sur les monuments emblématiques du paysage étant opposable aux documents d'urbanisme, elle est respectée : les projets (éoliens, photovoltaïques) sur des monuments emblématiques, qui ne peuvent faire l'objet d'un avis favorable du Parc, sont en général abandonnés du fait des trop grands risques contentieux
--	---

Réorientation :

- Elaboration d'un plan paysages et biodiversité pour l'ensemble du territoire, pour faire le lien avec le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il viendra également préparer la nouvelle charte.
- En matière d'aménagement et de gestion des sites fréquentés, la mise en place de la régie vient répondre, dès 2015, aux difficultés de portage de projets lourds pour les petites communes. Des sites emblématiques (Point Sublime/Couloir Samson) et des belvédères devraient être aménagés, et des solutions mises en œuvre pour gérer la sur-fréquentation sur certains sites et la sécurisation des sites fréquentés du Lac de Ste Croix (en concertation entre les deux rives).
- Elaboration de la stratégie sur les activités motorisées (2016), des actions très ponctuelles ayant été menées jusque-là, sans vision globale.
- Mise en place du plan de valorisation des patrimoines
- L'accompagnement des documents d'urbanisme est fondamental dans cette période où le contexte législatif (Loi ALUR) vient précipiter les choses et raccourcir les délais d'élaboration. Le travail de conseil et de sensibilisation en amont doit rester une priorité devant le rôle final d'arbitre. Il demande toutefois la mobilisation de moyens humains importants.

Partie 3. POUR QUE L'HOMME SOIT LE CŒUR DU PROJET (AXE B)

Rappel du contexte territorial et évolution 2008-2014

Le territoire du Verdon se caractérise par la diversité de ses cultures d'ici et venues d'ailleurs et nous interroge sur son identité future. En effet, plusieurs bouleversements (grands aménagements comme les lacs ou le camp de Canjuers, pressions urbaines, etc.) ont amené des changements humains (exode rural, perte de l'agriculture au profit du tourisme, arrivée de nouvelles populations, etc.) qui poussent le territoire à s'adapter.

L'**intégration de l'ensemble des populations et tranches d'âges dans la vie sociale des villages** est donc un enjeu fort de la charte du Parc, mettant au défi la structure de créer les conditions de cette osmose, du vivre ensemble. C'est à la structure et aux acteurs de faire connaître et diffuser les connaissances et enjeux de ce territoire, mais également de créer les conditions de démarches participatives favorisant la construction du Verdon, dans laquelle se reconnaissent ses habitants et se construit l'avenir du territoire.

Plus concrètement, l'équipe du Parc, élus et techniciens, favorisent la construction de supports de diffusion et les démarches participatives qui reposent sur un important **travail d'animation**. Cette animation privilégie une **approche transversale des enjeux**, permet de rendre compte de la complexité du territoire et contribue à créer des liens et à travailler avec les acteurs. Ce travail revêt différentes formes de conseil, de formation, d'assistance technique et financière, de construction d'outils, d'implication dans des démarches collectives.

De 2008 à 2013, le Parc s'est donc attaché à poursuivre cette mission en mobilisant des ressources et partenaires par des **approches éducatives, culturelles et de communication**. Des actions ont été menées et achevées, d'autres sont en cours ou en gestation. Mais toutes répondent à la volonté de **mieux appréhender les attentes, besoins et modes de communication des différents publics** afin de trouver les moyens de les mobiliser, sensibiliser et impliquer dans les projets de territoire.

Au final cet axe poursuit 2 objectifs généraux développés dans les fiches ci-après :

- **Informé et valoriser les connaissances auprès des différents publics**
- **Susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication.**

Portrait du territoire du Parc (Insee, 2014)

Très fort dynamisme démographique entre 1999 et 2011 (+ 8700 habitants), plus marqué que celui des territoires alentours, du au **solde migratoire** essentiellement. Arrivées de couples avec de jeunes enfants et départ des étudiants.

Population localisée à 75 % à l'ouest du Parc, avec un **phénomène marqué de périurbanisation** dans les communes proches des pôles d'emploi.

Une population âgée : part des + de 60 ans plus importante qu'en PACA (31,5 % contre 26 %).

OBJECTIF 4 : INFORMER ET VALORISER LES CONNAISSANCES AUPRES DES DIFFERENTS PUBLICS

Enjeux

- Des connaissances diffusées dans des domaines variés et en mobilisant des outils/actions impliquant les publics.
- Connaissance des missions du parc et de ses actions ainsi que celle de ses partenaires.
- Reconnaissance du Parc comme lieu de ressources et de recherche.
- Production de ressources pédagogiques et engagement du parc dans des actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.
- Identification et adaptation des actions en fonction des différents publics (jeunes, nouveaux arrivants...).
- Des richesses culturelles, naturelles et paysagères connues et appréciées des habitants et des touristes.
- Un public sensibilisé à la forêt et sa gestion.
- Des événements culturels ou initiatives éducatives proposés régulièrement dans l'année pour valoriser ces patrimoines.
- Une valorisation pour une meilleure appropriation des enjeux patrimoniaux et incitation des publics à être acteur de leurs patrimoines.

Ce que dit la charte du Parc

- A.1.4 - Organiser le partage des connaissances
- A.3.2 - Révéler la richesse culturelle des paysages
- B.1.2 - Développer une approche ethnologique des patrimoines
- B.1.3 - Faire vivre collectivement une politique de développement culturel
- B.2.2 - Faire du Parc un outil de valorisation au service du territoire et de ses acteurs
- C.2.4 - Sensibiliser le public à la forêt et à sa gestion

1. Actions menées et résultats

Commissions référentes : Education, Communication, Patrimoine naturel, Tourisme durable.

Critères d'évaluation :

- Diffusion d'information sur les patrimoines et les enjeux du territoire
- Diffusion d'Information sur les différents acteurs intervenants dans la mise en œuvre de la charte (dont la structure Parc)
- Accessibilité des données issues des actions de la structure Parc et de ses partenaires
- Production et diffusion de ressources pédagogiques
- Reconnaissance de la structure Parc comme lieu d'accueil, ressource et de recherche
- Identification des patrimoines à valoriser prioritairement
- Pilotage ou accompagnement de projets de valorisation des patrimoines

Principales actions engagées:

PERIODE 2008-2010		
Priorité	Synthèse des actions	Commentaire
Diffusion des connaissances et des actions du parc	<p><u>Diffusion papier</u> : édition des numéros du Courrier scientifique du Parc : en 2008, édition d'un hors-série sur l'Outarde canepetière. Parutions annuelles du double journal Par Nature/Inf'Eau, diffusion de communiqués de presse donnant lieu à articles dans la presse, présence dans la presse et passages à la télévision.</p> <p><u>Diffusion radio</u> : partenariat effectif avec Radio Verdon à partir d'avril 2009.</p> <p><u>Diffusion en ligne</u> : le site web du Parc animé afin d'être un support vivant. Diffusion d'une offre de proximité dans le carnet découverte ou le journal Par Nature.</p> <p>Gestion administrative (réalisé jusqu'en 2010 par l'association Art et culture Fabri de Peiresc partenaire du projet) et amélioration du site Internet de l'annuaire culturel (www.annuaire-culturel-verdon.org).</p> <p>Développement du système d'information territorial (SIT) : création de bases de données sur différentes thématiques, travail exploratoire avec la commune d'Aups sur les besoins spécifiques des communes et l'élaboration d'un module au service des communes.</p> <p><u>Diffusion événementielle</u> : Organisation de la Fête du Parc en 2008 aux Salles-sur-Verdon, en 2009 à Castellane et en 2010 à Vinon-sur-Verdon dans le cadre de l'opération « La Région fête les Parcs naturels régionaux ».</p>	<p><u>Quelques chiffres pour 2010</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Site Internet = 91 295 visiteurs différents pour 120 000 visites * Près d'une centaine d'articles parus dans la presse locale * 3 éditions du journal Par nature / Inf'eau * Radio Verdon : en 9 mois, le Parc a occupé plus de 45 heures d'antenne en 2009, soit l'équivalent de 7 minutes par jour. <p>Le SIT a pris une place visible en 2010, avec l'aboutissement de la base de données sur le patrimoine bâti, le développement du travail avec les collectivités et la mise en ligne de différentes données issues d'inventaires réalisés par le Parc (www.pnrpaca.org)</p>
Valorisation des patrimoines	<p>Travail de valorisation du petit patrimoine bâti</p> <p>Mise en valeur des musées</p>	
Prémices d'une politique culturelle	<p><u>Avant 2010</u> : développement de l'annuaire de la culture vivante autour du Verdon (mis en place en partenariat avec le Pays A3V et l'association Art et Culture Fabri de Peiresc). Différents partenariats avec des associations ou des artistes ont débouchés sur des animations diverses dans le cadre des rencontres Paroles d'ici</p> <p><u>En 2010</u>, naissance de la commission Culture avec l'arrivée de sa chargée de mission. Définition du champ culturel concerné : 1/ patrimoine culturel (monumental, statique, historique ; etc.), 2/ expression populaire, expression du terroir et culture des campagnes, 3/ culture vivante et modes d'expression artistique d'ici et d'ailleurs.</p>	<p>Absence d'une commission et d'un chargé de mission culture avant 2010. Cependant, un certain nombre d'actions relatives à cette orientation ont été réalisées. La commission Culture a identifié ses enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en réseau acteurs, actions et événements, - Accompagner les dynamiques culturelles - Créer un mouvement de réflexion, rencontres et échanges entre acteurs. - Améliorer la connaissance des pratiques culturelles et des identités du territoire. - Favoriser les liens entre locaux et nouveaux arrivants,

		- Avoir une vie culturelle à l'année et sur tout le territoire. - Définir une politique culturelle
Mise en place d'une politique d'accueil	En 2010, test d'un accueil renforcé à la maison du Parc pendant les deux mois de fréquentation touristique Réflexion sur le relais du Parc à la Maison nature et patrimoines.	

PERIODE 2011-2013 (Source : synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013)				
Dispositif et avancement ³⁸	Synthèse des actions prévues	Commentaire	Gouvernance	Niveau de transversalité (axes de la charte)
Informer et s'informer pour aider à comprendre	<p><i>Communication externe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Présence sur les manifestations * circulation des expositions via la diffusion d'un guide, * définition des priorités d'intervention et rôle du Parc sur les événementiels (stage) * Liens confortés avec les médias : envois de communiqués de presse réguliers (1 à 2 par semaine), émissions avec Radio Verdon (convention) * implication dans les réseaux sociaux : création et animation d'une page facebook * Refonte du site web : en projet depuis 2011 en cours de réalisation. * Edition de 2 numéros du journal Par Nature et Inf'eau: par an <p><i>Informer et favoriser l'appropriation de la charte du Parc et des projets par les élus du territoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Affichage des CR synthétiques des bureaux et CS et mise en ligne sur l'intranet ; agenda des réunions ; rapports d'activité. 	Création du site du Parc : refonte réalisée en 2014.	4 réunions de l'intercommission communication	

³⁸ En gris : terminé / en vert : se passe comme prévu / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable.

Accueillir pour mieux mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> * Signalétique d'accueil réalisée sur le Domaine de Valx, mobilier d'accueil à la maison du Parc. * Amélioration de l'accueil au Relais du Parc à Castellane : mutualisation avec la mairie d'un poste à l'année * Organisation chaque année de la Fête du Parc avec particulièrement le Congrès national des Parcs en 2012 * Organisation des Caminades en 2011 * signalétique d'entrée des communes 			
Promouvoir et valoriser pour donner envie d'agir	<ul style="list-style-type: none"> * Promotion de l'offre de découverte marquée Parc et du territoire : éditions (Carnet découverte, Carte touristique, Fiches randonnée, posters sur les patrimoines et savoir-faire du Verdon, Classeur en consultation dans les OT) * Partenariats renforcés avec les acteurs de la promotion (CRT, ADT, OTSI) qui donnent lieu à des actions conjointes : création d'un blog Mes escaparcs, éductours, éditions 		Réunions des offices de tourisme en amont et en aval de la saison touristique chaque année.	
Valorisation pédagogique de données et ressources spécifiques au territoire du Verdon	<ul style="list-style-type: none"> * Réalisation des fiches ressources. Thématiques traitées : pastoralisme, énergie, outils de protection de l'environnement * Création de malles pédagogiques : « Habiter le Verdon » et « Ecouter le Verdon ». 		Délibération en bureau x 3 Commission marque Parc x1	
Structuration et mise en réseau des acteurs culturels	* Mise en place du portail culturel - évolution de l'annuaire culturel avec un espace de ressources, un annuaire, un espace d'échanges. : stage + recherche de financements	A pris du retard en raison de la difficulté de mobiliser les financements.	Commission x 2 Groupe de travail x 3	
Organisation et diffusion des ressources du Parc	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place du centre de ressources du Parc pour valoriser nos données : préparation pour stage 2014, recherche de partenaires * accès à la documentation et à quelques études à la maison du Parc et sur internet 	Difficulté de trouver un écho en interparc d'où du retard et le besoin de recentrer la mission sur le volet culturel et patrimonial et Verdon	CODIR Et plusieurs réunions interparc x 2	
Mise en place de la politique culturelle	<ul style="list-style-type: none"> * Enquête sur les pratiques et attentes des habitants * état de lieux du territoire pour définir un programme d'actions 	Réflexion menée sur comment mieux appréhender les attentes des publics et comment mobiliser les acteurs dans la valorisation du territoire.	Commission x 2 Réunions sur le territoire x 3	

Création d'une dynamique culturelle à l'année par une action annuelle et thématique	3 actions (contenant volets recherche, rencontres, éditions) : 2011 : 160 ans du soulèvement républicain de 1851 2012 : les figures du Verdon 2013 : Raconte-moi ton Verdon	Volonté de diffuser des connaissances patrimoniales et culturelles par l'événementiel.	Commission (3) et groupes de travail pour le suivi des projets (9 soit en moyenne 3 réunions par projet)	
Diagnostic préalable au plan de préservation et de valorisation des patrimoines	Projet « raconte-moi ton Verdon » pour définir les cultures locales, les éléments patrimoniaux autour desquels les habitants s'identifient. Mise en place d'une série d'éditions sur les patrimoines culturels des communes ou monuments du Verdon	Dans cet objectif : uniquement phase 3 - événementiel de 2013 pour diffuser l'œuvre artistique et débattre avec les habitants. Et édition pour restituer les travaux. Non réalisation de la série d'éditions.	COPIL x 4	
Programme de valorisation des patrimoines bâtis du Verdon et de transmission des savoir-faire	Promotion et développement des savoir-faire (réalisation d'un document de référence sur les architectures du Verdon et des documents de communication) Développement du SIT en matière de petit patrimoine. Transmission des savoir-faire.	Poste technicien patrimoine pérennisé grâce à des financements européens. Développement du SIT et réalisation de nouveaux panneaux amorcés en 2013(réalisés en 2014).	2 commissions 5 groupes de travail	
Acquisition au partage des connaissances naturalistes	* Edition du Courrier scientifique (pas que naturaliste) - 2010 : HS n°2 « Riez, de la cité antique au diocèse médiéval » - 2011 : n°2 (numéro pluri thématique) - 2012 : HS n°3 « 1851, un soulèvement pour la République » * Projet d'ouvrage grand public sur le patrimoine géologique et sa carte géologique simplifiée (lectures de paysage, les matériaux de construction utilisés dans le Verdon...) * Projet de livrets « A la découverte de la faune du Verdon »	*Edition du Courrier scientifique 2013 : parution reportée faute de financements. *Ouvrage sur le patrimoine géologique : situation de blocage. Action reportée faute de stratégie éditoriale établie. *Livrets « A la découverte de la faune du Verdon » : situation bloquée. Action reportée faute de stratégie éditoriale établie.	Courriers scientifiques : 2 Conseil scientifique Pour les autres sujets de réflexion à relancer pour 2015 en commission	
La forêt : biodiversité et patrimoine naturel	Communication et sensibilisation sur les arbres morts/sénescents à destination des propriétaires, gestionnaires forestiers (+ livret champignons de l'Artuby 2006-2007)	Action recentrée sur la préservation et valorisation de la Hêtraie du Grand Margès.		

Mise en place expérimentale des outils d'observation du territoire et d'évaluation de la charte	Animation de l'outil SIT et mise en place d'observatoires : - SIT FAUNE : utilisé par les techniciens du pôle Patrimoines naturels. - Observatoire de l'eau - Préfiguration d'un observatoire du patrimoine naturel	* Partenariat avec la démarche régionale SILENE favorisant le partage des données naturalistes entre acteurs à l'échelle régionale. * Bonne dynamique interparc sur le SIT FAUNE. * Par contre, pas de valorisation tournée davantage vers le grand public (ex : fiches ressources) faute de temps, d'un projet clairement établi et de moyens alloués.	COPIL SIT en interparc une fois par an	
---	--	---	--	---

Chiffres clés sur la période 2011-2013

Tout type d'événements

- **Nombre (et période) de manifestations ou actions réalisées (mesure B.1.3) :** 98 (chiffres 2012 – 2013)
- **Nombre de manifestations où le Parc a été présent :** 110 (chiffres 2012 – 2013)

Politique culturelle

- 1 projet de portail culturel
- **Nombre et type d'outils pour le réseau culture :** 1 charte des valeurs culturelles ; préparation de 2 formations ; préparation d'1 portail culturel.
- **Conventions de partenariat établies avec les organismes associatifs, scientifiques ou techniques (mesure B.1.2) :** **113 (dont associations et communes en majorité pour les rencontres organisées dans les communes du Parc + quelques scientifiques)**
- **Nombre et nature des associations mobilisés dans la politique culturelle initiée :** une quinzaine dans la commission et 80 acteurs interrogés lors du diagnostic sur 3 réunions, et 186 personnes interrogées sur l'enquête habitants.
- **Autres types de partenariats (mise en réseau, aide à recherche de partenaires financiers et techniques, ...)(nombre, objectifs, nature) :** 1 mise en réseau des acteurs culturels (se connaître et partager sous la forme de rencontre et d'un site internet) ; organisation de réunion avec les acteurs concernés par un même sujet avec les organismes compétents (1 pour l'émergence d'un collectif, 1 pour un projet de protection d'une gravure rupestre, 3 pour mobiliser des fonds et mettre en relation avec les organismes compétentes pour des projets).
- **Nombre d'événementiels culturels :** 21 répartis sur l'année hors période estivale.
- **Nombre d'acteurs mobilisés pour les événements culturels :** 18

Perception et image

- **Evolution de la perception du Parc et de son action (mesure B.1.2) :** à venir dans une étude portée par la chargée de communication dans le cadre de la refonte de la stratégie de communication.

Nature des moyens de diffusion entre 2012 et 2013

- **Nombre d'actions presse** : 127 communiqués de presse et 391 articles parus ; 8 dossiers de presse
- **Nombre de présence sur les réseaux sociaux** : 49 événements, 16 articles et environ 1 000 abonnés
- **Nombre de conventions média** : 1 convention avec Radio Verdon
- **Nombre de vidéos** : 13
- **Nombre et types d'éditions** : plaquettes, livres, contributions, magazine soit environ 99
- **Nombre de thèmes traités dans les supports de diffusion** : tous, mais non renseigné de manière précise.

Nombre et type de supports d'information diffusés

- **Nombre de parutions du Courrier scientifique** : 3 éditions de courriers scientifiques classiques et hors-série.
- **Nombre d'outils de valorisation des données sur le patrimoine bâti** : 51 applications métiers à destination des techniciens du parc et de leurs partenaires, 6 bases de données et applications développées en interparc et 41 cartes interactives diffusées sur le SIT
- **Type de thèmes traités dans les supports de valorisation** : archéologie, histoire, patrimoine bâti, sociologie – ethnologie
- **Nombre et type de supports de diffusion de ces données** : 4 types dont édition, spectacle, interview/articles, conférences
- **Nombre des documents produits en fonction des publics cibles (mesure A.1.4 – patrimoine naturel)** : 2 cahiers de la biodiversité ; des fiches ressources, 2 expositions.

SIT (indicateurs renseignés entre 2012 et 2013)

- **Nombre de connexion sur le SIT** : environ 8 000 connections par an.
- **Nombre d'applications SIT** : 44 (pour l'externe et l'interne entre 2012 et 2013)
- **Nombre de conventions d'échange de données** : 19
- **Nombre de cartes réalisées** : 150
- **Nombre de consultations des données de l'observatoire de la biodiversité (mesure A.1.1)** : l'observatoire n'est pas encore opérationnel.

Valorisation des patrimoines

- **Nombre de patrimoines identifiés à valoriser** : petit patrimoine vernaculaire et religieux (1 300 édifices recensés), cabanons et pigeonniers du plateau (300 édifices recensés), patrimoine lié à la mémoire - événements de 1851) ; patrimoine liés à la vie locale – ethno et socio (ce qui fait Verdon) ; transhumances et migrations
- **Nombre de projet de valorisation** : cf. ci-dessous « nombre et type d'actions de valorisation »
- **Nombre de sollicitations du public** : trop large – non renseigné cf. les autres indicateurs plus détaillés par type de projet.
- **Nombre de sollicitations des partenaires** : trop large – non renseigné cf. les autres indicateurs plus détaillés par type de projet.
- **Nombre et type d'actions de valorisation des patrimoines** : chantiers (cf. indicateur correspondant) ; conférences / débat / rencontres (cf. indicateurs correspondants), 1 spectacle (7 représentations)
- **Nombre de supports de valorisation réalisés (mesures B.1.2 et A.3.2)** : 1 guide ; 1 exposition, 1 Courrier scientifique hors-série, 1 livret, 1 co-édition d'une revue locale soit 5 supports
- **Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation intégrant la forêt (mesure C.2.4)** : cf. fiche 3 (dispositif écocarde)

- **Nombre d'actions de valorisation des espaces forestiers (mesure C.2.4) :** 3 types d'actions (projet sur la hêtraie d'Aiguines, contrats forestiers Natura 2000, projet truffes)
- **Nombre d'édifices restaurés dans le cadre des actions du Parc :** 19 dans le cadre de chantiers grand public, 1 dans le cadre d'un chantier de formation, 8 dans le cadre d'un accompagnement.
- **Nombre de conventions de partenariat signées :** 4 dans le cadre du patrimoine bâti (Fondation du Patrimoine, Maisons Paysannes de France, Programme RESTOR, Ecole d'Avignon).

Pédagogie

- **Nombre de thèmes traités dans les formations :** 17 (approches pédagogiques, le conte, connaissance du Parc, Forêt ONF, forêt ONCFS, Paysage, Jeu de rôle, Malle urbanisme, barrage de Ste Croix, patrimoine du Haut Verdon, géologie, législation en milieu scolaire, handicap, agriculture, préhistoire, Natura 2000, Transhumances et migrations)
- **Nombre de thèmes traités dans les supports de valorisation :** 6 thèmes (malle urbanisme, malle Parc enjeu, fiches ressources : énergie, pastoralisme, outils de l'environnement, pierres sèches)
- **Nombre et type d'acteurs/publics ciblés :** non renseigné – trop large.

2. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs de la charte en matière d'information du public et de valorisation des connaissances correspondent-ils aux enjeux du territoire ?

Dans la perspective de la seconde charte, un bilan critique avait été dressé à la fin de la première charte. Il mettait en avant le fait que le Parc (au sens du Syndicat mixte) était considéré comme **trop centré sur lui-même et perçu comme seul garant de la bonne conduite de la charte**. Cette **remise en cause du Parc a forcé la structure à s'ouvrir**, générant alors de fortes attentes. C'est pour cette raison qu'un important travail a été mené dans ce sens depuis 2008. A mi-parcours, on peut donc dire que globalement les objectifs de la charte correspondent aux enjeux et attentes du territoire. **Le forum et les échanges avec les différents acteurs ont permis de mettre en évidence que la direction prise était la bonne mais qu'il y avait une marge de progrès** importante pour améliorer les actions menées offrant de nouvelles perspectives pour la deuxième partie de la charte. L'action **Raconte moi ton Verdon**, dont l'un des objectifs était d'améliorer la connaissance des cultures et les identités du Verdon à travers une approche multiple a obtenu un franc succès auprès du public (600 spectateurs lors de 7 représentations), témoignant ainsi de la pertinence de cette action du Parc en terme de valorisation des connaissances.

2/ Cohérence – Les moyens alloués à l'information du public et à la valorisation des connaissances permettent-ils d'atteindre les objectifs ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Suite à l'évaluation de la première charte et à l'identification des enjeux pour la deuxième charte, **d'importants moyens ont été mobilisés pour stabiliser et surtout renforcer les moyens humains et financiers** dévolus à cet objectif : pour la mission éducation, **stabilisation d'un 2^{ème} poste et création d'un 3^{ème}, création d'un poste sur la mission culture.**

Le Parc dispose d'un ensemble d'outils pour informer et valoriser les connaissances, patrimoines ou projets. Ils sont multiples (éditions, événements, journaux et articles, accueil, promotion, outil pédagogiques...) et ciblés selon les attentes des publics (jeune, visiteur, habitant, partenaire...). Malgré un effort d'harmonisation, les outils manquent parfois de cohérence entre eux. Il est primordial de **définir les besoins avant de se lancer dans toute action de communication, information, valorisation.** Le Parc dispose de personnes compétentes dans ces domaines, les moyens alloués existent ou sont mobilisables dans les différents projets menés. Il faut seulement que **chaque mission du Parc anticipe ses besoins et considère la diffusion d'information et la valorisation comme partie intégrante de leur projet.** Des efforts sont donc à faire pour harmoniser les projets et surtout pour **prioriser les sujets sur lesquels il faut communiquer.** La structure Parc a souvent envie de communiquer sur tout.

Au-delà des outils, **le Parc s'appuie sur des partenaires qui jouent le rôle de relais de l'information** et des connaissances. Il y a des **partenariats formels** s'appuyant sur d'autres dynamiques territoriales (conventions avec Art et culture, Radio Verdon ; actions menées avec les professionnels de la marque Parc), mais également des relations **informelles qui se nouent en fonction des projets**, des personnes que l'on mobilise autour d'une action (relais communal ou intercommunal, associations, etc.). La **connaissance des patrimoines et des acteurs en présence est un des éléments clés sur lequel le Parc est attendu par les partenaires institutionnels qui font appel à lui comme un acteur de terrain, de proximité.** C'est une des missions à conserver et à améliorer. **Globalement les actions menées prennent appui sur les besoins du territoire, même si une meilleure cohérence reste à trouver avec l'ensemble des acteurs** en présence (exemple : développer des relais élus dans les communes pour communiquer auprès des habitants, dans les bulletins...).

3/ Efficacité – Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Critère évaluatif* (défini avec les élus)	Commentaire évaluatif
Identification des patrimoines à valoriser prioritairement	Depuis ses débuts, le Parc mène des actions sur les patrimoines : inventaires et actions de préservation des patrimoines bâtis, suivis d'espèces... Mais c'est vraiment en 2013 que la question globale des patrimoines a été abordée, incluant la dimension immatérielle et sentimentale des habitants du Verdon, avec un travail autour des patrimoines emblématiques et identitaires. Pour la seconde partie de la charte, le travail qui reste à mener est la qualification de ces patrimoines et la priorisation des thématiques (paysages témoins de l'activité humaine, ressources naturelles puisées par les habitants, eau comme élément utile et maîtrisé, résistances face au changement, terre de passage entre migrations et transhumances...).
Diffusion d'information sur les patrimoines et les	Les supports sont assez variés et s'adressent aussi bien à un public scientifique qu'au grand public. Certains peuvent manquer de vulgarisation : c'est un élément à améliorer car il y a une vraie attente de la part du public. Il faut donc privilégier l'approche pédagogique, développer des outils éducatifs et adapter nos outils comme le SIT pour les différents publics. Au-delà des thématiques évoquées dans le

enjeux du territoire	paragraphe ci-dessus, certains patrimoines à enjeux méritent un effort de valorisation : le bâti, la géologie, l'oralité, le pastoralisme. Au Parc, un effort est fait pour informer les différentes structures des enjeux du territoire, via les porters à connaissance réalisés lors de projet de PLU des communes. En effet, au-delà du simple avis, le Parc fait passer aux communes toutes les données dont il dispose ainsi que les recommandations pour en tenir compte.
Diffusion d'Information sur les différents acteurs intervenants dans la mise en œuvre de la charte (dont la structure Parc)	Le Parc s'appuie sur de nombreux partenariats pour mettre en œuvre la charte. Cela passe par des prestations, mais surtout par des relations de partenariats ainsi que par l'accompagnement des partenaires dans l'appropriation et le portage des enjeux du territoire. Pour parler d'une action, la communication passe souvent par la promotion d'une action exemplaire portée par un ou plusieurs acteurs : la marque Parc est par exemple valorisée à travers les partenaires qui bénéficient de cette marque et que l'on retrouve dans le carnet découverte. C'est un objectif à maintenir et à renforcer, d'autant que les sollicitations des partenaires pour rencontrer le Parc et les autres acteurs sont nombreuses. La mission du Parc de mobiliser, créer et faire vivre des réseaux d'acteurs, créer des dynamiques communes et collectives à travers des projets concrets est réaffirmée (marque Parc, réseau culture à travers le portail culturel...).
Accessibilité des données (documents administratifs, données scientifiques, socio-économiques, etc.) issues des actions de la structure Parc et de ses partenaires	L'accessibilité des données est l'un des enjeux fondamentaux en tant que structure publique possédant des données et des connaissances scientifiques sur le territoire. Pour répondre à cette attente, mais aussi pour organiser nos données, des outils sont développés ou en cours de construction : système d'information territorial pour les données géolocalisées, centre de ressources (opérationnel en 2015) pour les données documentaires, affichage des comptes-rendus des instances du Parc dans toutes les communes, intranet des élus... Les différentes publications sont également un moyen de les rendre accessibles. Au final les outils sont identifiés mais certains sont encore très techniques / trop scientifiques. Il reste à les développer (faire connaître et donner envie de les utiliser) pour les rendre véritablement accessibles à toute personne, néophyte ou connaisseur. A la structure Parc de les adapter, de proposer différents niveaux de lecture, et d'avoir dans certains cas une approche plus pédagogique. A titre d'exemple, le Parc a mis en place en 2014 un blog des rencontres, pour prolonger les événements.
Production et diffusion de ressources pédagogiques	Parmi les actions portées par la mission éducation, la production de ressources pédagogiques est centrale (nombreux outils développés à destination des partenaires éducatifs pour les aider à concevoir et à accompagner leurs animations). Les outils type malle pédagogique sont toujours suivis d'une formation pour savoir les utiliser. D'autres, comme des fiches ressources, informatives, sont livrées en l'état. Cette production de ressources est à maintenir voir à développer pour donner des outils aux partenaires pour parler des enjeux du territoire. Parmi les thématiques à traiter : l'eau, la géologie... L'ensemble de ces ressources est utilisé par les partenaires mais peut-être pas assez. Le Parc doit mieux les promouvoir et créer des liens entre les outils pour les rendre davantage complémentaires. En 2015, le Parc accueille un stagiaire pour « évaluer les actions pédagogiques». Ce sera l'occasion de faire un bilan sur les outils pédagogiques.
Reconnaissance de la structure Parc comme lieu d'accueil, ressource et de recherche	La structure Parc est aujourd'hui implantée sur le domaine de Valx. De nombreux travaux ont été engagés pour développer un accueil sur le domaine : aménagement d'espaces de parking, sentier découverte, et développement d'une activité caprine avec une ferme pédagogique (2015). L'objectif n'est donc pas encore atteint mais la volonté de poser les pierres d'un véritable accueil sur le territoire prend forme : au-delà de cet accueil pédagogique, un espace ressources documentaire se structure, un projet de réaménagement de l'accueil est prévu. Ces actions demandent d'importants moyens financiers, ce qui a aussi été un frein au développement de ce volet. Si on voit au-delà du lieu, la

	structure Parc devient une structure référente sur le territoire en termes de connaissances scientifique, de recherche et prospectives. Là encore une marge de progrès est grande mais des liens progressifs se nouent avec des organismes de recherche et souvent des partenaires s'appuient sur la structure comme ressource pour développer leurs activités.
Pilotage ou accompagnement de projets de valorisation des patrimoines	Accompagner et piloter des projets relevant du patrimoine revêt plusieurs facettes faisant appel à un ensemble de compétences : mise en tourisme, aménagement, culture et histoire, restauration, suivi ou recherche... Aujourd'hui les sollicitations sont nombreuses et il est difficile de répondre à tous ces projets faute de stratégie , de pilotage défini. Le plus souvent, le Parc pose un regard transversal sur les projets menés en interne ou sur lesquels il est sollicité pour expertise. A l'avenir, il apparaît important de mieux organiser l'action de la structure Parc pour ce type de sollicitation : quelle est l'attente du partenaire qui nous sollicite ? Quelle pertinence du projet ? Quelle réponse apporter ? Les patrimoines à valoriser sont-ils en cohérence avec les patrimoines identitaires et emblématique du territoire que nous avons identifiés ? Le Parc a les moyens de répondre aux différentes sollicitations mais doit mieux organiser son cadre d'intervention à l'avenir pour être plus efficace (ex : des démarches simples sont en cours comme sur les sentiers de Saint Martin de Brômes et Saint Julien le Montagnier.)

Réorientation :

- **Définir une stratégie de communication avec une vigilance particulière envers les actions menées pour les élus** (*-relais du Parc dans leur commune*) car de fortes attentes sont exprimées sur le besoin de **mieux diffuser, d'organiser les éditions, de mieux cibler les outils en fonction des publics** et d'arriver à jouer sur la communication de proximité.
- Diffusion des données : allier entre vulgarisation et diffusion de données scientifiques brutes, pour **assoir la structure Parc comme une interface entre des données et des acteurs.**
- Amener les publics à mieux comprendre le pourquoi des projets / opérations menées ou accompagnées par le Parc et les mettre en avant (dimension concrète).
- **Faire de certains projets des exemples pour les autres**, arriver à les valoriser pour inciter les autres (notamment les communes) à les reproduire.
- **Accentuer l'offre de formation des élus** et partenaires.
- Renforcer les animations des réseaux existants, créer des rencontres entre réseaux pour enrichir les regards des uns et des autres.
- Continuer le travail avec la jeunesse mais privilégier l'intergénérationnel.
- Créer de nouveaux outils de valorisation de nos contenus (pour *relier* les patrimoines) comme par exemple les routes...

OBJECTIF 5 : SUSCITER L'INTERET ET LA PRISE DE CONSCIENCE POUR FAVORISER L'IMPLICATION

Enjeux

- Une population qui s'approprié son territoire et qui développe une conscience citoyenne.
- Des lieux d'expression et de débat nécessaires à l'expression et à l'implication de tous.
- Une offre large d'actions éducatives et de rendez-vous culturels favorisant l'action et la sensibilisation.

Ce que dit la charte du parc

- A.3.2 - Révéler la richesse culturelle des paysages
- B.1.3 - Faire vivre collectivement une politique de développement culturel
- B.2.1 - Ouvrir les instances de propositions aux acteurs
- B.2.2 - Faire du Parc un outil de valorisation au service du territoire et de ses acteurs
- B.3.1 - Faire vivre une politique éducative concertée
- B.3.2 - Mettre en réseau les acteurs de l'éducation
- B.3.3 - Mettre en œuvre ensemble des actions pédagogiques
- B.3.4 - Utiliser la formation comme un outil pour mettre en œuvre la charte
- C.2.4 - Sensibiliser le public à la forêt et à sa gestion

1. Actions menées et résultats

Commissions référentes : Education, Communication, Patrimoine naturel, Tourisme durable.

Critères d'évaluation :

- Création d'espaces de participation
- Reconnaissance du Parc dans l'action d'EEDD
- Transmission des savoir-faire lié aux territoires (construction, artisanat, naturaliste,...)
- Appropriation des richesses du territoire favorisant des comportements plus respectueux
- Acquisition de compétences liées au développement durable par les acteurs du territoire
- Mobilisation des partenaires du territoire
- Portage d'actions d'éducation au territoire, aux différents enjeux en direction des différents publics

Principales actions engagées :

PERIODE 2008-2010		
Priorité	Synthèse des actions	Commentaire
Expérimentation de la participation citoyenne	Poursuite des « chantiers participatifs » durant lesquels les habitants sont partie prenante dans la restauration des patrimoines naturel ou bâti.	Succès de la fête du Parc qui est comme une vitrine de l'inventivité du territoire - environ 2 000 participants à chaque édition et plus d'une centaine de stands. Mise en place de 5 chantiers dont la majorité autour de la pierre sèche, et 1 sur le patrimoine naturel.
Implication des acteurs (élus, partenaires...) au sein du Parc	<p>* Evolution de la posture du Parc en lien avec la nouvelle charte (groupe de travail en interne qui a fait de nombreuses propositions sur le thème de la participation, de la gouvernance, du partenariat...). Plusieurs séances de travail en bureau et en CS pour définir les priorités, la posture du Parc dans le « aider à Faire ».</p> <p>* Renforcement du rôle des délégués communaux : journée d'accueil suite aux municipales en 2008, diffusion à tous les conseillers municipaux d'un doc de présentation du Parc, mise en place de journées d'information et de sensibilisation régulières (comités syndicaux thématiques) ; mise en place d'outils pour faciliter l'échange d'information (agenda des élus, lettres aux délégués, intranet...).</p> <p>* Poursuite de l'animation des commissions thématiques.</p> <p>* Appui à la création et à l'animation du conseil de développement du Parc naturel régional du Verdon : animation d'une mission de réflexion et de constitution appuyée par l'ARDL PACA en 2008 qui a débouché en 2009 sur un appel à candidature et la création d'une association autonome , appui à la communication puis portage administratif en 2010 d'un emploi d'animateur mis à disposition du conseil.</p>	<p>En 2010, 554 visiteurs pour 883 visites sur l'Intranet, qui a été ouvert à l'ensemble des membres des commissions.</p> <p>Sur le fonctionnement des instances, voir le bilan du fonctionnement des commissions (partie 1 du chapitre 2).</p> <p>9 commissions thématiques dans la mandature 2008-2014.</p>
Education au développement durable	<p>Actions en faveur de tous les publics (habitants, visiteurs, scolaires...) pour développer une conscience citoyenne.</p> <p>En milieu scolaire, projets développés avec une trentaine de classes (6 de collèges, 5 maternelles et 19 primaires) du territoire et de communes limitrophes.</p> <p>Hors milieu scolaire : plusieurs actions lancées avec 4 centres de loisirs.</p> <p>Poursuite des rencontres « Parole d'Ici » destinées au grand public.</p> <p>Réalisation de supports pédagogiques : un jeu de construction d'une maquette illustrant des</p>	<p>Succès des rencontres « Paroles d'Ici » avec 37 éditions dans 27 communes.</p> <p>Éducation au développement durable en milieu scolaire : des projets développés avec 24 classes (5 collèges et 19 primaires) du territoire et de communes limitrophes.</p>

	<p>problématiques du territoire a été créé. Démarrage du projet du CrieuR du Verdon (animation théâtralisé à destination du grand public pour diffuser, présenter, échanger ou mettre en débat, des informations, des initiatives, des expériences). Lancement du programme ETTRA en 2010 (Education au Territoire Transfrontalière) en coopération avec le parc du Po Cuneese en Italie (financement par l'Europe : programme ALCOTRA) programme financier pour l'ensemble des actions éducatives.</p>	<p>Le CrieuR du Verdon : 9 interventions sur 8 communes et 5 chroniques sur Radio Verdon.</p> <p>Dans le cadre du programme ETTRA, lancement de 3 nouveaux projets : création d'une malle sonore, accueil d'un groupe de collégiens italiens, ateliers d'échanges entre les acteurs des 2 territoires.</p>
--	---	--

PERIODE 2011-2013 (Source : synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013)				
Dispositif et avancement ³⁹	Synthèse des actions prévues	Commentaire	Gouvernance	Niveau de transversalité axes de la charte
Partenariat avec l'Education Nationale pour une éducation au territoire pour un développement local et durable	<ul style="list-style-type: none"> * Animation d'espaces de concertation et de coopération entre les cadres de l'éducation nationale et les représentants du Parc. * Projets scolaires inhérents au territoire du Verdon pour y appréhender un développement durable. * Organisation de formation pour les enseignants. * Accompagnement des structures du territoire qui organisent des « classes Parc » 	Les séjours de la Maison des Gorges sont en attente.	5 commissions EEDD (abordé en commission) 4 groupes de travail public scolaires spécifiques aux projets	
EDD à destination du grand public	<ul style="list-style-type: none"> * rencontres Paroles d'ici (cycles de conférences, rencontres participatives,... au printemps et à l'automne). * mise en place de chantiers participatifs dans le domaine du patrimoine bâti, des milieux 	Ces actions ciblent chantiers participatifs orientés principalement sur le patrimoine bâti peut être au détriment d'autres thématiques	5 commissions EEDD (abordé en commission)	

³⁹ En gris : terminé / en vert : se passe comme prévu / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable.

	naturels et de l'agriculture. * suivi du projet du CrieuR du Verdon.			
Projets éducatifs hors temps scolaire	* actions d'éducation populaire auprès des enfants et adolescents dans les villages du PNR du Verdon. * projet jeunes interparc de la Région pour les jeunes (13-16 ans). * projet quartiers libres : actions pour les jeunes (15-18ans) des zones urbaines sur le principe de solidarité Urbain-Rural.	Difficultés de mettre en place le projet quartiers libres, malgré les recherches de structures et la sélection d'un partenaire, la formation, et le premier séjour d'immersion : arrêt du projet par manque de mobilisation des jeunes du centre partenaires par les animateurs, et manque de temps de notre part pour relancer.	5 commissions EEDD 4 groupes de travail public hors temps scolaire	
Marque Parc Actions éducatives/ valorisation pédagogique de données et ressources spécifiques au territoire du Verdon	* Marquage des actions éducatives proposées par les acteurs locaux. * Elaboration et animation du plan de formations des opérateurs.	*Constitution d'une commission marque Parc en 2012. *marquage de 11 actions sur 17.	1 groupe de travail marque Parc 1 commission marque Parc	
Accompagnement des missions techniques du Parc concernant des démarches socioéducatives, éducatives ou de formation	* suivi de la stratégie éducative du volet C du contrat de rivière: forum, projet scolaires, rencontres "paroles d'ici". * Domaine de Valx-Félines : aide au montage du programme éducatif, avis sur le recrutement des chevriers. * Patrimoine Naturel: coordination et animation d'inventaires communaux de la biodiversité (2012 : Allons, 2013 Ginasservis et production de livrets).	Projet pédagogique de Valx tardif par rapport aux autres volets du projet : vraie implication de l'équipe dès 2013 et surtout à partir de 2014. Pour les inventaires : partenariat avec l'association Bio-scène pour une valorisation internet de la démarche et permettre aux habitants de mettre en ligne leurs photos, de continuer à faire vivre la démarche après la phase de l'inventaire etc.	*Sur le contrat de rivière pas de réunion de suivi spécifique à cette thématique. *Sur le domaine de Valx, un groupe de travail mais pas de délibération dans le COPIL. *Pour les inventaires communaux de la biodiversité : 2 commissions Patrimoine naturel, 2 commissions EEDD	

<p>Coopération et travail en réseau entre acteurs d'EDD et des espaces naturels protégés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * suivi et participation au réseau interparc PACA- groupe éducation. * suivi et participation au réseau "éducation" de la Fédération des Parcs. * suivi et participation au REEMA groupe EPA (espaces protégés alpins). 	<p>Echanges d'expériences et projets collectifs.</p>	<p>12 journées d'échanges interparc 2 séminaires du réseau <i>Education</i> de la fédération 1 rencontre du REEMA (dans le Verdon)</p>	
<p>Renforcer le rôle des délégués communaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> *journées d'informations et de sensibilisation des élus *améliorer les échanges d'information entre élus (agenda des élus, intranet...) *évolution des méthodes d'animation des CS pour favoriser les débats (ateliers, métaplan...) 	<p>Meilleur taux de participation des élus au regard du dernier mandat. Formule des CS thématiques appréciée. L'outil choisi pour l'intranet s'est avéré peu pratique et maniable et a progressivement été délaissé : nouvel outil plus convivial en construction en 2014.</p>	<p>25 bureaux 11 comités syndicaux 4 CS thématiques</p>	
<p>Développer la participation citoyenne via le conseil de développement et les commissions thématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> * élargir le cercle des participants au conseil * construire une dynamique collective sur les sujets suivants : la jeunesse, les évolutions de l'agriculture * répondre aux saisines du Parc: recevabilité sociale de l'épandage des boues de STEP * participer à la dynamique collective des conseils de développement de la Région 	<ul style="list-style-type: none"> *Le nombre de participants au CDD a baissé. *l'action sur l'agriculture a été abandonnée *l'action sur la jeunesse a été conduite (diagnostic, rencontres, film) mais n'a pas généré de dynamique ou d'appropriation par les élus. *la saisine du Parc sur la réception sociale de l'épandage des boues de STEP a été menée en lien avec un sociologue et a permis l'animation d'un groupe de réflexion citoyen, plusieurs de leurs propositions ont été validées par le SM du Parc et prolongées par le CDD (en cours, mais s'essouffle). *plusieurs démarches proposées ou accompagnées par le CDD : conférences sur la réforme des collectivités, ...). 	<p>Conférences de citoyen (GREC)</p> <p>Réunions du conseil de développer : donnée non renseignée</p>	
<p>Evolution des pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Formation de l'équipe sur l'animation 	<p>Déploiement retardé d'EVA : volonté de ne pas</p>		

<p>professionnelles de l'équipe du Parc pour mieux répondre aux enjeux de la nouvelle charte</p>	<p>territoriale, conduite de réunions, les démarches participatives, l'évaluation, la recherche de financements....</p> <p>*amélioration des connaissances sur le territoire : capitalisation des données, développement des outils de suivi.</p> <p>*développement progressif des démarches projet, outils de pilotage et de suivis des actions du Parc.</p> <p>*en 2013 : démarrage de l'évaluation à mi-parcours de la charte : méthodologie en interparc ; construction du référentiel.</p> <p>*Implication des salariés dans les décisions liées à l'organisation du travail : mise en place d'une commission paritaire (non obligatoire).</p>	<p>mettre l'outil avant la définition des objectifs.</p> <p>Intérêt de l'évaluation intermédiaire pour faire évoluer notre organisation politique et technique.</p>		
--	---	---	--	--

Chiffres clés sur la période 2011-2013

Education à l'environnement et au territoire

- **Nombre d'actions pédagogiques mise en place sur le Verdon** (mesure B.3.3) : 297 actions menées (103 projets scolaires, 45 projets jeunes hors temps scolaire, 38 paroles d'ici, 17 chantiers, 64 interventions du CrieuR et 28 chroniques radio, 2 inventaires citoyens de la biodiversité)
- **Nombre d'actions éducatives valorisant les données collectées** (mesure A.1.4) : 297 projets, 2 malles pédagogiques, 117 fiches ressources, 20 expositions
- **Nombre de personnes (ou de structures) touchées par les actions éducatives** (mesure B.3.3) : environ 10 683 personnes touchées (4667 élèves, 1657 jeunes dans le cadre des loisirs, 1721 personnes durant les rencontres du Parc, 1920 personnes rencontrées par le CrieuR, 438 participants aux inventaires, 280 participants aux formations) sans compter les auditeurs de radio Verdon.
- **Niveau d'implication dans les actions éducatives** : concertation, consultation, groupe de projet / co-construction
- **Nombre de classes/d'enfants ayant bénéficié d'actions éducatives** (mesure A.1.4) : 142 classes pour 4667 enfants ont bénéficié d'actions éducatives
- **Nombre de thèmes traités dans les actions éducatives** : 19 (eau, forêt, agriculture, pastoralisme, transhumance et migrations, biodiversité, géologie, paysage, urbanisme, patrimoine bâti, histoire, savoir-faire, culture locale, tourisme, énergie, transition, outils de protection de l'environnement, développement durable, aménagement, métiers locaux)
- **Nombre de partenaires intervenants dans les actions scolaires** (mesure B.3.2) : 17 dans la démarche marque Parc + 5 non marqués

- **Nombre et type de réseaux d'éducation relative à l'environnement auxquels le Parc adhère** (mesure B.3.2) : 3 réseaux à différentes échelles territoriales (interparc au niveau régional, groupe éducation de la Fédération nationale des PNR au niveau national, REEMA-ALPARC au niveau international (Arc Alpin))
- **Nombre et type (public, privé...) de partenaires impliqués dans le réseau éducation** (mesure B.3.2) : 54 associations, 9 entreprises et 35 institutions (communes, intercommunalités, EPCI...)
- **Nombre d'acteurs mobilisés par manifestation ou actions** (mesure B.1.3) : entre 1 et 5 selon les actions.
- **Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation intégrant la forêt** (mesure C.2.4) : 2 formations, 1 rencontre sur le BRF et 6 projets scolaires
- **Niveau d'intégration des espaces forestiers dans la politique éducative et de développement touristique du Parc** (mesure C.2.4) : non renseigné
- **Nombre d'actions de sensibilisation, d'éducation, de formations liées aux savoir-faire et aux techniques de valorisation/restauration** (mesure A.3.2) : 17 chantiers, 8 projets scolaires, 10 projets hors temps scolaire
- **Journées de formation des enseignants** : 6
- **Convention avec l'éducation nationale** : 1
- **Nombre de partenaires impliqués dans le réseau hors-temps scolaires** : 15 structures ACM (accueil collectifs de mineurs) et 42 intervenants (associations, auto-entrepreneurs, artisans, ferme pédagogique, AMM, BE...)

Participation des acteurs

- **Nombre de réunion publique** : non renseigné car trop large
- **Nombre de concertation / consultation** : non renseigné car trop large
- **Nombre de groupe de projet et fréquence de rencontre** : non renseigné car trop large
- **Nombre et type de partenaire impliqué** : non renseigné pour la période mais un mot-clé été ajouté dans EVA
- **Nombre de partenariats formalisés avec des organismes de formation** (mesure B.3.4) : 1 CNFPT (formation techniques de constructions sur le patrimoine bâti)
- **Nombre de réunions de la commission et des groupes de travail éducation** (mesure B.3.1) : 87 commissions plénières et 8 rencontres de groupes de travail
- **Nombre de formation pour les acteurs de l'éducation marqués Parc** : 22 formation pour une équivalence de 38 journées d'intervention
- **Nombre et thématiques développés dans les formations de la commission** : 16 thématiques pour 22 formations (utilisation du conte dans l'EDD, approche pédagogique, connaissances du Parc, forêt ONF, forêt ONCFS, Paysage, Jeux de rôles, Malle urbanisme (x2), barrage de Ste Croix (x2), patrimoine du haut Verdon (x2), Géologie (x2), législation des sorties en milieu scolaire, handicap, agriculture, préhistoire, Natura 2000, transhumance et migration)
- **Nombre et type d'actions de mobilisation, de mise en réseau et qualification** (Portail culturel, ...) : 2 types pour les acteurs culturels (portail/annuaire culturel + rencontres) ; 3 types pour les acteurs de l'éducation (formations, accompagnements personnalisés, rencontres interprofessions) ; 2 types pour les offices de tourisme (rencontres en amont et aval de saisons, contribution aux et distribution des supports d'information).

Participation du public

- **Nombre de partenaires impliqués dans les actions grands public** : 48
- **Nombre d'interventions du CrieuR** : 64

- **Nombre de rencontres Paroles d'ici** : 38
- **Nombre de projet participatif impliquant les habitants** : 17 chantiers et 2 inventaires
- **Niveau d'implication dans les projets participatifs** : concertation, consultation, groupe de projet / co-construction
- **Nombre et type (public, privé, secteur de l'environnement, de la culture, de l'économie...) de participants** (mesures B.2.1et B.3.1) : non renseigné- la plupart du temps habitants du Parc mais pas de segmentation faite.
- **Niveau d'intégration des enjeux dans la politique éducative et de développement touristique du Parc** : non renseigné
- **Nombre d'intervention de techniciens du Parc dans des formations (mesure B.3.4)** : 45 journées d'intervention pour ID, 3 interventions MG et OG, 2 interventions AZ et EBa, 1 intervention MD+AG+AF+DC+DI+LC,
- **Nombre de lieux d'accueil développés** : 2 accueils fixes (maison du Parc et relais de Castellane) et des accueils temporaires par les écocardes dans des campings ou lieux touristiques.
- **Nombre et type de projet co-construit pour les projets pédagogiques** : 297 projets éducatifs (détails renseignés ci-dessus)
- **Nombre et type de projet co-réalisé pour les projets pédagogiques** : 59 projets éducatifs (2 projets jeunes hors temps scolaire, 38 paroles d'ici, 17 chantiers, 2 inventaires citoyens de la biodiversité).

2. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs de la charte pour impliquer le public correspondent-ils aux enjeux du territoire ?

L'évaluation de la première charte du Parc a mis en évidence le **manque de mobilisation et d'implication des acteurs locaux**. La deuxième charte a donc pour objectif **d'ouvrir le Parc à la participation des acteurs**. C'est pour cela qu'un ensemble d'actions a été listé (création du conseil de développement...). A mi-parcours, **les objectifs fixés sont perçus comme trop larges et manquant de précision**. Alors que de nouveaux champs sont à réaffirmer ou à préciser (éducation), d'autres sont à développer : **implication des élus dans la participation au projet de territoire** (en les mobilisant dans des actions ou en leur donnant un rôle de relais sur leur commune, voir même d'ambassadeur des valeurs Parc ayant un rôle à jouer dans le processus de mobilisation des citoyens et acteurs). Parmi les autres éléments clés ressortis, **l'articulation actuelle entre la structure Parc et le conseil de développement est à retravailler**.

2/ Cohérence – Les moyens alloués à l'implication du public permettent-ils d'atteindre les objectifs ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Depuis le début de la charte les **moyens humains ont été confortés et renforcés** autour de ces questions d'éducation (1 poste maintenu, 1 poste stabilisé, 1 poste créé) et de participation (portage administratif du poste d'animateur du conseil de développement à ses débuts). **Les moyens financiers se sont développés** au fil des ans, allant même jusqu'à **l'intégration des enjeux de participation, d'implication citoyenne et de mobilisation des acteurs locaux dans les projets des différentes missions du Parc** (articulation EDD/conseil de développement). Il en ressort une vision des projets qui a évolué, **avec la question**

de l'appropriation des enjeux au cœur de nos actions. C'est là une reconnaissance forte des actions éducatives même s'il reste à définir une vraie stratégie à l'avenir (en 2015) pour les partenaires pour plus de clarté. L'objectif est de prioriser.

Vis-à-vis des autres structures du territoire, il faut travailler à mieux mobiliser les réseaux pour mettre en cohérence l'ensemble des acteurs en présence dans le Verdon, en ayant une **attention toute particulière à l'implication des communes**. Un travail de fond reste à mener auprès des élus même si les valeurs de la charte semblent progressivement être de plus en plus appropriées.

3/ Efficacité – Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Critère évaluatif* (défini avec les élus)	Commentaire évaluatif
Création d'espaces de participation	<p>Dans chaque projet mené, le Parc se pose la question du degré de participation (information, consultation, concertation, co-réalisation, délégation...). Des questions se posent alors : comment, qui, pour qui, informer ou impliquer ?... C'est le premier niveau (information) que nous mobilisons à minima. Puis vient la consultation des partenaires à travers l'ouverture de certaines instances dont les comités de pilotage élargis, où chacun est amené à proposer ou suivre les projets. Sur certaines actions, pour une adhésion plus large au projet et une vraie prise de conscience citoyenne, le degré de participation va jusqu'à l'idée de « mettre la main à la pâte » (actions type inventaire citoyen de la biodiversité...). Cette forme de participation est l'une des spécificités du Parc, sur lequel il est attendu et un des points sur lesquels l'action du Parc a le plus de visibilité et d'impact. Nous pourrions aller plus loin en allant jusqu'à la délégation, niveau qui permet la prise de décision par un tiers désigné. Ce serait le rôle attendu par le conseil de développement du Parc. Or ce niveau n'est pas atteint en raison du manque de lien entre cette instance et la structure Parc, malgré quelques tentatives comme la mobilisation citoyenne autour de l'épandage des boues de stations d'épuration sur le plateau de Valensole. Le conseil de développement a du mal à trouver sa place et peine à faire émerger une vraie dynamique collective. A ce stade, il semble primordial de mener un bilan sur l'articulation entre les deux structures et de s'interroger sur son appropriation citoyenne : a-t-elle été imposée « par le haut » (Syndicat mixte et partenaires institutionnels) ou répond-elle à une demande citoyenne ? La forme prise par le conseil de développement est-elle la meilleure pour ce type de démarche ? Plus globalement, le Parc doit se positionner sur la nécessité d'atteindre un tel niveau de participation (délégation) et de se recentrer sur des projets locaux et concrets.</p>
Portage d'actions d'éducation au territoire, aux différents enjeux en direction des différents publics	<p>Face la multiplicité des actions engagées (parfois depuis la première charte), une évaluation des actions éducatives est programmée en 2015 pour rendre compte de leur effectivité et leur pertinence, afin de proposer aux partenaires une véritable stratégie.</p>

Reconnaissance du Parc dans l'action d'EEDD	<p>La mission d'EEDD développe des actions depuis bien longtemps et s'est structurée autour de 3 publics : les jeunes en milieu scolaire, les jeunes en hors-temps scolaire et les adultes – habitants. A partir de ces publics des projets se sont progressivement montés, structurés. Il y a une reconnaissance forte par les partenaires de l'éducation et officielle par l'Education Nationale (convention).</p> <p>Bien que ces actions soient porteuses et visibles, elles manquent de reconnaissance sur le territoire et sont encore trop peu portées localement en dehors des structures (le Parc a fait le choix de ne pas avoir d'animateur mais de privilégier l'intervention de partenaires formés). Cela commence à changer (courrier envoyé aux communes où il y a eu un projet chaque année, obligation de communiquer sur le partenariat Parc...). C'est un des points à améliorer.</p> <p>Enfin, l'objectif d'éducation à l'environnement et au développement durable est de plus en plus intégré en amont dans les différents projets du Parc : dans les projets liés à l'eau par exemple, un volet communication et éducation est prévu en essayant d'identifier les enjeux sur l'eau à traiter au sein des actions EEDD.</p>
Transmission des savoir-faire lié aux territoires (construction, artisanat, naturaliste)	<p>La transmission des savoir-faire est l'une des missions fondamentales du Parc visant à partager les pratiques et à favoriser une réappropriation par les habitants. Comprendre ce qui anime ce territoire, le faire vivre.</p> <p>Au renouvellement de la charte, des moyens humains et techniques ont été mis en place autour de ces questions-là à travers le développement d'outils : des formations, des inventaires participatifs, des chantiers, etc. Certains domaines sont aujourd'hui approfondis comme le patrimoine bâtis et les techniques de constructions liés à ces bâtis traditionnels. D'autres sujets restent à explorer : les pratiques liées à l'environnement ou celles liées à l'agriculture dont les savoir-faire écologiques paysans.</p>
Appropriation des richesses du territoire favorisant des comportements plus respectueux	<p>C'est un des enjeux forts du Parc qui privilégie souvent les actions basées sur la sensibilisation des publics. En témoigne l'action écocardes menée avec succès et plébiscitée par de nombreux partenaires institutionnels et privés.</p> <p>Plus que de la sensibilisation, les actions engagées cherchent pour certaines à former les citoyens d'aujourd'hui et de demain (domaine de l'éducation, en hors-temps scolaire notamment) en évitant l'écueil moralisateur du donneur de leçons. Elles ont pour but l'appropriation des enjeux par les publics afin que chacun soit dépositaire de son environnement et porteur de ses valeurs. Former des citoyens est une démarche longue dont les résultats sont difficiles à quantifier (impact et efficacité se mesurent sur le long terme par des changements de pratiques). Un des freins rencontrés est de faire accepter à ceux qui détiennent ces richesses de les partager, de considérer que c'est dans ce partage que l'on donne envie à d'autres d'être porteurs de ces richesses, et de les respecter.</p>
Acquisition de compétences liées au développement durable par les acteurs du territoire	<p>Les acteurs socio-économiques sont les principaux concernés par l'acquisition de compétences liées au développement durable afin d'en être porteurs et vecteurs. Pour cela le Parc s'est engagé autour de programmes de formation, de temps d'échanges et de débats (débat citoyens ou débats d'élus lors des comités syndicaux). C'est aujourd'hui dans le domaine de l'éducation et du tourisme que ces questions-là ont souvent trouvé leur place.</p> <p>L'enjeu est d'aller plus loin en consolidant cette approche, en ouvrant les temps de formations à d'autres types d'acteurs, et en</p>

	ayant une vision plus globale et stratégique. Le Parc est d'ailleurs attendu pour favoriser les rencontres entre les différents réseaux de professionnels par des approches multisectorielles et transversales.
Mobilisation des partenaires du territoire	Il apparaît essentiel de mieux définir cette notion de partenariat, des formes qu'il peut prendre et des degrés d'implication des partenaires. La conséquence directe de cela est le manque de lisibilité pour les partenaires, qui peuvent se sentir exclus, ou ne pas comprendre comment s'impliquer (quelles sont les attentes de la structure ?...).

Réorientation :

- Dans la future stratégie de communication, mener un vrai travail vis-à-vis de l'implication des élus dans la vie de la structure. Penser à l'accueil des nouveaux élus pour les intégrer et leur donner envie de s'engager dans le projet Parc (pack d'accueil avec des documents, journée de bienvenue...).
- Porter un regard critique sur les actions pélagiques et les outils en établissant une nouvelle stratégie.
- Dans les actions éducatives, les événements, privilégier les rencontres intergénérationnelles, renforcer les actions qui portent sur le vivre ensemble, le lien social.

Partie 4. POUR UNE VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES (AXE C)

OBJECTIF 6 : PRESERVER UN TISSU ECONOMIQUE DIVERSIFIE ET EQUITABLEMENT REPARTI SUR LE TERRITOIRE

Enjeux

- Le développement d'une offre et d'un accueil touristiques.
- Maintien d'une agriculture écoresponsable génératrice d'une activité économiquement viable fondée sur de nouveaux débouchés locaux
- Gestion équilibrée du patrimoine forestier.
- Des activités économiques qui se pérennisent (dont la diversification) et se renouvellent (transmission et accueil de porteurs de projets)
- Foncier agricole stabilisé et accessible.
- Accroissement du nombre d'exploitations et d'agriculteurs – transmission des exploitations. Maintien du tissu agricole

Ce que dit la charte du parc

- A.2.5 - Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec la préservation des milieux et le respect des autres usages⁴⁰
- C.1.1 - Préserver les espaces agricoles par le renouvellement des exploitations
 C.1.3 - Soutenir les démarches de diversification
 C.2.1 - Connaître le patrimoine forestier pour une gestion durable
 C.2.2 - Diversifier et valoriser les produits forestiers
 C.3.2 - Piloter la mise en œuvre d'un tourisme durable
 C.3.3 - Développer et promouvoir une offre touristique de découverte des patrimoines des territoires du Verdon, labélisée Parc
 C.4.1 - Contribuer au maintien de la création d'entreprises
- D.1.3 - Contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière exemplaire

1. Actions menées et résultats

Commissions référentes : Tourisme, Agriculture, Forêt, Développement.

Critères d'évaluation :

- Connaissance des spécificités économiques du territoire
- Non « spécialisation » de l'activité économique par zone territoriale
- Diversification et complémentarité des activités économiques et sociales
- Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise / création d'activités
- Connaissance et définition d'objectifs de valorisation raisonnée des ressources naturelles du territoire (forêt)

⁴⁰ NB : les engagements liés à l'eau et à la mise en œuvre du SAGE sont traités dans un référentiel indépendant (cf. fiches 11,12, 13, 14 et 15).

- Prise en compte de la charte dans les politiques économiques des institutions du territoire. Complémentarité des actions du Parc / autres partenaires (intercommunalités, consulaires, pays et recherche/enseignement/programme LEADER....)
- Montée en compétence du territoire (professionnalisation) autour des enjeux économiques
- Structuration, mise en réseau des acteurs (notamment autour de filières touristiques de découverte du territoire et de ses patrimoines : itinérance, culture....)
- Répartition de la fréquentation touristique dans l'espace et dans le temps
- Préservation du foncier agricole

Principales actions engagées:

PERIODE 2008-2010	
Priorité	Synthèse des actions
Engagement dans la charte européenne du tourisme durable (CETD)	Reconnaissance du tourisme durable du Parc au niveau européen (Europarc-CETD). Schéma du tourisme durable. Candidature interparc Innovation touristique en milieu rural non retenue.
Communication autour du tourisme et structuration des acteurs.	Nouvelle carte touristique du Verdon : document de référence destiné aux visiteurs pour présenter l'offre de découverte du territoire (travail en collaboration avec les agences de développement touristique du 04 et 83). Accompagnement des communes riveraines du Lac de Sainte-Croix dans la définition, la conception et la réalisation de 15 panneaux d'information et d'accueil du public. Actualisation du classeur du Parc : « <i>Le grand livre, pour découvrir le Parc naturel régional du Verdon</i> » et mise à disposition dans les lieux d'accueil (Offices de Tourisme, musées...). Expérimentation d'une patrouille d'écogardes à Sillans-la-Cascade. Structuration des acteurs touristiques dans l'Artuby vers la création d'un OIT ⁴¹ et d'un plan d'actions.
Maintien de la SAU et de l'activité agricole	Inventaire et préservation des espaces pastoraux dans les grandes gorges (La Palud-sur-Verdon, Rougon, Blieux et Castellane) et des espaces agricoles dans le Haut Var (communes d'Aups et de Moissac-Bellevue). Contribution aux Plans locaux d'urbanisme (Bauduen, Les Salles, Moustiers, Angles et Gréoux les-Bains). Anticipation dans la transmission des exploitations dans le Haut Var (Comps, Trigance, Aiguines, Les Salles, Bauduen, Régusse).
Pastoralisme	Développement et validation du plan de gestion du domaine de Valx-Félines et de son projet d'installation d'une activité caprine fromagère. Mise en place expérimentale de parcs de fin d'après-midi de plusieurs hectares pour limiter les problématiques de prédation sur trois sites (Blieux, Canjuers, Castellane).
Permettre une prise de conscience des enjeux agricoles par l'ensemble des	Deux ateliers en comité syndical thématique sur la question de la relation agriculture et eau. Organisation d'une journée porte ouverte à Valx sur le thème « renouer avec son terroir ». La fête du Parc 2010, portant sur les thèmes de l'agriculture et de la biodiversité, a été l'occasion de communiquer sur certaines des actions initiées par le Parc (animations foncières) et de mettre en

⁴¹ OIT : Office Intercommunal du Tourisme.

acteurs du territoire	avant les projets envisagés. Conférences débats : deux rencontres « Paroles d'ici » ont concerné l'agriculture (« la transmission d'exploitation » aux Salles-sur-Verdon et « du producteur au consommateur » à Puimoisson).
Suivi des outils forestiers sur le territoire et réflexion sur la stratégie 2011-2013	Le Parc est un des partenaires techniques du Pays A3V qui a initié une Charte forestière de territoire signée par 11 communes du Parc. Sont ajoutées les notions de valorisation du potentiel forestier et de biodiversité. Les aspects « sensibilisation » et « communication » sur les enjeux forestiers sont aussi largement abordés.
Montée en compétence du territoire autour des questions économiques et de la formation	Plate-forme de formation du Haut Var-Verdon pour proposer des formations à destination des acteurs locaux, des salariés ou des jeunes du territoire du Haut Var Verdon dans les domaines correspondant à des enjeux de développement locaux (petite enfance, tourisme, bois, agriculture). Ce projet n'a pas abouti pour des raisons liées à la capacité de portage de l'association, mais également par la difficulté à développer des projets en lien avec la formation <u>en milieu rural</u> (décalage entre les moyens nécessaires et les retombées immédiates).
Entreprendre autrement	Organisation d'un café-débat « <i>Entreprendre autrement</i> » à Aups. Parce que les Parcs ont une mission d'expérimentation et un devoir d'envisager d'autres façons d'aborder le développement, ce café-débat a été l'occasion de présenter aux citoyens et acteurs locaux les nouvelles formes de l'entreprise et les nouvelles organisations du travail (plus coopératif, mutualisé ou partagé, souple et adapté au monde rural).

PERIODE 2011-2013 (Source : synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013)

Dispositif	Synthèse des actions prévues et avancement ⁴²	Commentaire	Gouvernance	Niveau de transversalité axes de la charte
Animation territoriale et médiation entre acteurs		Voir la fiche 3.		

⁴² En vert : se passe comme prévu / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable / en rouge : est à l'arrêt, importants problèmes rencontrés.

<p>Aide à la structuration des acteurs du tourisme (CETD)</p>	<p>1/ Accompagnement individuel et collectif des professionnels du tourisme ;</p> <p>Qualification de l'offre par le biais de la marque accueil du Parc ;</p> <p>2/ Accompagnement de la mise en place d'une organisation locale du tourisme mutualisé ;</p> <p>3/ Le Verdon une destination pour tous</p>	<p>1/ Action financée par le FEADER et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur débutée en novembre 2011 et prorogée en février 2014 pour un an supplémentaire. Concernant la marque, les référentiels ont été déposés auprès de la commission nationale de la marque (hébergement / APN). Création de la commission marque en lien avec les missions EDD et développement. Les objectifs quantitatifs sont tenus pour l'accompagnement des professionnels (30 entreprises). La qualification via la marque accueil du Parc est plus difficile à organiser. L'objectif de 20 prestataires devrait être acquis avec une part de renouvellement pour des professionnels déjà marqués. Il faut reconnaître un manque de rythme dans l'animation et une difficulté à tenir les objectifs de l'accompagnement individuel. Les professionnels ne sont pas tous impliqués avec la même conviction. Certains (notamment les bénéficiaires de la marque accueil) sont demandeurs d'un accompagnement plus soutenu.</p> <p>2/ 4 projets en émergence à l'échelle intercommunale :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Projet Haut Var Verdon piloté par le CG83 (Maison des territoires Aups + service informatique du CG) > Projet à l'échelle du Pays A3V : mutualisation des OT, définition d'une stratégie marketing commune, partage d'outils (système d'information touristique et site Internet portail) ; > Projet CCAV (Artuby) autour de la candidature LEADER. Recrutement d'un agent de 	<p>1/ Une moyenne de 7 réunions interparc/ an ;</p> <p>3 ateliers collectifs/an ;</p> <p>1 COFIL / an avec le groupement de bureaux d'étude (GAME)</p> <p>2/ 3 COFIL pour le projet Haut Var Verdon</p> <p>1 COFIL pour le projet Pays A3V (projet en arrêt suite à un problème avec le bureau d'étude)</p> <p>1 COFIL pour le projet CCABV</p> <p>3/ 3 à 4 réunions par an du groupe de travail tourisme et handicap et 1 journée de sensibilisation /an</p>	
---	--	---	---	---

		<p>développement touristique et projet d'office de tourisme intercommunal ;</p> <p>> Projet CCABV : étude de positionnement piloté par l'OT du Pays de Digne. Difficultés rencontrées avec Moustiers qui ne se reconnaît pas dans un positionnement commun avec la CCABV.</p> <p>3/ Aide à la structuration des professionnels et réflexion sur l'offre pour les handicapés. Acquisition d'un matériel adapté (Joëlettes, Module Tout Chemin). Sensibilisation grand public, et formation des professionnels du tourisme en lien avec la DDCSPP. 1 journée de sensibilisation par an sur l'adaptation de l'offre aux différentes formes de handicap.</p>		
	Mise en place d'une stratégie concertée de promotion des activités touristiques du Grand Verdon.	Projet initié en lien avec le Pays A3V et les ADT 04 et 83 dans le cadre de LEADER. Projet abandonné suite aux difficultés de partenariat entre les 2 ADT, qui pose la question de la répartition des rôles de chacun (gouvernance).		
Gestion et diffusion des flux touristiques	Observation du tourisme	Abandon de l'action relevé des prix avec le Conseil général du Var	4 réunions en groupe de travail technique et 1 restitution en intercommission Tourisme / Développement	
	Maîtrise des flux sur les sites fréquentés	Réalisation du Schéma des belvédères des Gorges du Verdon et expérimentation d'une navette touristique entre le village de Moustiers-Sainte-Marie et le Lac de Sainte-Croix.	COPIL de suivi du Schéma des belvédères (4 réunions et une visite sur sites). COPIL de suivi de la mise en place de la navette (3 COPIL + nombreuses réunions techniques)	
Structurer les acteurs autour des filières locales et proposer des nouveaux outils de développement	Accompagnement de projets structurants dans une stratégie de valorisation des filières et des ressources locales (création d'un centre de formation au tournage du bois à Aiguines). Amélioration	L'étude pour la création d'une entreprise adaptée pour la valorisation des rémanents de coupes forestières en plaquette forestière dans le Haut Var Verdon n'a pas eu lieu. La journée des métiers d'art dans le Verdon n'a pas eu lieu. Dans le cadre des itinéraires	4 réunions de la commission Développement	

<p>des connaissances sur les enjeux locaux des différents secteurs d'activité (mise à jour de l'étude Insee en 2014) et définition des enjeux liés à l'artisanat. Sensibilisation des élus et des entrepreneurs à de nouveaux outils de nouvelles organisations du travail.</p>	<p>artistiques : la diffusion de l'expérience de la maison Gaston à Bargème (galerie d'art associative) n'a pas eu lieu. Diagnostic des forces et faiblesses de structurelles de l'hébergement touristique n'a pas été réalisée. A la place, le Parc a mené un dispositif de soutien à la requalification des hébergements (LEADER).</p>		
<p>Appui au développement et à la structuration de la filière Vélo et élaboration d'une stratégie pour favoriser la randonnée.</p>	<p>Filière vélo : partenariat avec Vélo Loisir Luberon devenu Vélo Loisir Provence. Etat des lieux de l'offre et propositions partagées de stratégie ; Suivi et aide à la coordination du projet d'animation et de gestion des bases VTT du bas Verdon.</p> <p>Filière randonnée : état des lieux et définition de la stratégie randonnée en interne. Projet de création d'un réseau d'itinérance GR de Pays. Recrutement d'un technicien randonnée à mi-temps. Organisation d'un comité randonnée regroupant les instances fédérales et les CG 04 et 83. Définition des compétences pour animer et gérer le réseau d'itinérance.</p>	<p>Filière vélo en phase étude : 2 groupes de travail (aménagement et structuration de l'offre) 2 COPIL et 3 réunions de sensibilisation Filière randonnée : 2 commissions Tourisme 10 rencontres sur le projet itinérance ; 2 comités randonnées Plusieurs rencontres à l'échelle de chaque projet : CCMV, CCABV, DLVA....</p>	

Favoriser l'installation agricole, la mobilisation de foncier pour l'agriculture et la transmission des exploitations ⁴³	Installation d'une activité caprine-fromagère dans l'ancienne bergerie de Valx. Valorisation des espaces agricoles par des équipements et des aménagements (réseau d'irrigation). Prise en compte des objectifs de préservation du patrimoine naturel et adaptation des productions et des itinéraires techniques au milieu.	Installation réussie en 2014 et implication de la mission Agriculture dans la sélection des candidats. Les enjeux agricoles ne sont cependant pas totalement pris en compte dans le projet de Valx-Félines. Une ouverture aux autres pratiques pourrait être étudiée.		
Renforcer l'appropriation des enjeux agricoles par l'ensemble des acteurs à travers le plan de gestion de Valx-Félines : (installation d'un élevage caprin et création d'une ferme pédagogique)	Information et sensibilisation des élus et des acteurs locaux sur les enjeux agricoles. Veille foncière et mise en place d'actions pilotes et de démarches visant la mobilisation de foncier pour l'agriculture. Organisation progressive d'un observatoire de l'installation et de la transmission. Développement d'espaces-test agricoles. Mise en œuvre d'une charte foncière pilote sur le territoire du Verdon.	Mise en œuvre du projet Espaces-test agricoles un voyage d'étude et la création du comité local d'accompagnement (13 partenaires de l'installation) et le recrutement en 2013 d'une animatrice.	Commission Agriculture (9 réunions) - Comité local d'accompagnement (6 réunions)	
Favoriser l'adaptation des systèmes pastoraux	Prospective sur l'avenir des systèmes pastoraux Maintien et réhabilitation d'espaces pastoraux Prise en compte des problèmes de prédation et aide à la recherche de solutions Réflexion sur la valorisation de production Prévention et gestion du risque incendie	Participation à un projet national CASDAR sur le pastoralisme (déclinaison des cas-types pastoraux provençaux) Maintien des espaces pastoraux limité au domaine Valx-Félines par des actions de réouverture et de mise en pâture par voie de concession. Participation à la mise en place des suivis des populations de loup		

	Accompagnement de l'activité pastorale sur Valx Félines	uniquement, pas de recherche de solution. PMPFCI du plateau de Valensole (Parc-DLVA)		
Opération de valorisation du potentiel forestier et des modes de gestion	Développement de la filière bois énergie. Sensibilisation et promotion de la construction bois. Valorisation du bois précieux (caverne d'Ali Baba), des sous-produits et des coproduits de la forêt et des rémanents de haies et de ripisylves. Aide au développement du sylvopastoralisme et accompagnement de la mise en place d'un plan d'aménagement forestier.	Le projet Caverne d'Ali Baba n'a pas vu le jour. BRF ⁴⁴ : en cours de réalisation Filière bois : point mort (énergie et construction). Sylvopastoralisme : cf. fiche 9 (DFCI) Aménagement forestier sur Valx-Féline : peu de volonté du Conservatoire du littoral	Commission Forêt – commission Développement économique. Copil BRF : 3	
Favoriser l'adaptation des systèmes pastoraux	Prospective sur l'avenir des systèmes pastoraux. Maintien et réhabilitation d'espaces pastoraux. Prise en compte des problèmes de prédation et recherche de solution. Prévention et gestion du risque incendie et réflexion sur la valorisation de production.	Stratégie pastoralisme : en cours de construction – beaucoup de retard. Réhabilitation d'espaces pastoraux : projets terminés (Rougou – Castellane - ...). Prise en compte du problème de prédation : étroitement lié à la stratégie pastoralisme, pas de décision politique. Prévention et gestion du risque incendie : en cours, avec du retard (MAE DFCI).	Bureaux sur la prédation – pastoralisme : 2. Participation au groupe national loup : 5 Animation du groupe interparc. Gestion et risque incendie : intégrée dans la réflexion sur la DFCI.	

⁴⁴ Bois raméal fragmenté (mélange non-composté de résidus de broyage (fragmentation) de rameaux de bois (branches)).

Chiffres clés sur la période 2011-2013 : données non renseignées.**Forêt**

- **Nombre de données géoréférencées** (mesure C.2.1) : données truffes référencées en 2014
- **Nombre de mesures de gestion établies** (mesure C.2.3)
- **Nombre de journées d'animation consacrées à la forêt** (ETP/an) (mesure C-2.2) : l'équivalent d'1/2 ETP.
- **Diversification des voies de valorisation des produits forestiers** (mesure C.2.2)

Aide à la structuration des acteurs du tourisme (CETD) et soutien aux porteurs de projet

- **Engagements des entreprises au plan d'action** (cf. critères méthode respect)
- **Nombre d'actions d'animation, de formation et de sensibilisation réalisée** (C.3.2)
- **Nombre d'actions d'animations, de formations réalisées** (C.4.1)
- **Nombre d'entrepreneurs aidés dans le cadre du point d'accueil** (C.4.1)
- **Nombre de bénéficiaires des actions de formation, d'animation** (C.4.1)
- **Nombre de candidats accompagnés / installations mixtes sur le territoire du Parc** (C.3.2)
- **Nombre d'installations existantes intégrant des pratiques durables et nature de cette évolution** (mesure C.3.2) (CETD)
- **Nombre de dossiers techniques (et études de projet) montés par le Parc pour le compte des partenaires** (AMO) (mesure C.3.2)
- **Nombre de visiteurs touchés par les actions de sensibilisation, d'animation et d'événements exemplaires** (mesure C.3.2)
- **Nombre et nature (origine) des bénéficiaires de ces actions** (mesure C.3.2)
- **Prise en compte des problématiques du développement durable et des enjeux de la charte dans les politiques des partenaires sur le Verdon** (mesure C.3.2)
- **Retombées économiques générées par l'offre Parc** (nombre de visites, chiffres d'affaires) (mesure C.3.3)
- **Nombre de démarches collectives et structurantes accompagnées**
- **Nombre de filières organisées et valorisées** (randonnée, vélo...)
- **Nombre de prestataires engagés**

Agriculture

- **Nombre d'installation agricole sur le territoire** (mesure D.1.3)
- **Nombre et type d'actions d'expérimentation sur la diversification des exploitations agricoles** (mesure C.1.3)
- **Nombres d'exploitations agricoles engagées dans une démarche de diversification** (mesure C.1.3)
- **Nombre d'études et d'expérimentation menées sur les voies de diversification agricole** (ou non agricole) (mesure C.1.3)
- **Nombre d'actions de sensibilisation, d'animation, d'accompagnement réalisés par le Parc** (mesure C.5.2)
- **Nombre de reprises d'exploitation sur le territoire** (mesure D.1.3)
- **Nombre et type d'actions d'expérimentation sur la diversification des exploitations agricoles** (mesure C.1.3) : 1 expérimentation concernant la lutte contre la prédation : parcs d'appui au gardiennage, 2 agriculteurs engagés.

- **Nombre d'opérations de gestion mise en place avec des propriétaires ou des communes initiées par le Parc** (mesure C.1.4) : 3 projets de réouverture de milieux, dont 1 création d'association forestière pastorale (Castellane).

Entrepreneuriat et artisanat

- **Prise en compte des problématiques du développement durable par les entreprises touristiques du Parc** (mesure C.3.2)
- **Nombre d'actions d'animation, de formation réalisées pour promouvoir un développement économique respectueux** (mesure C.4.1)
- **Nombre de bénéficiaires des actions de formation, d'animation** (mesure C.4.1)
- **Nombre d'entrepreneurs aidés dans le cadre du point d'accueil** (mesure C.4.1)
- **Nombre d'actions de promotion des produits artisanaux réalisés** (mesure C.4.2)
- **Nombre d'études de marché**
- **Performances économiques**

2. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs de la charte pour préserver un tissu économique diversifié et bien réparti sur le territoire correspondent-ils aux enjeux du territoire ?

Dans un territoire dont les **logiques de développement sont à deux vitesses entre l'est et l'ouest, l'enjeu d'équilibrage** est très important afin qu'il n'y est pas une scission trop importante du sentiment d'appartenance au Verdon au-delà de la double césure géographique que représentent le linéaire du Verdon et le Montdenier d'est en ouest et les gorges du Verdon du nord au sud. Au-delà des distorsions démographiques, il existe des **distorsions économiques** liées notamment à la **prégnance du secteur touristique estival autour d'un tourisme de pleine nature** dont il est toujours difficile de réduire les effets négatifs et répartir les retombées malgré les stratégies et les infrastructures développées notamment autour de la randonnée, des patrimoines, de la qualification de l'offre... **La nécessité de maintenir un tissu économique diversifié** est toujours importante notamment dans les secteurs agricoles et des services à la population. La **création de modèle de développement en milieu rural est un enjeu fondamental** pour les élus et la charte du Parc, d'autant plus que le Parc présente une vraie vitalité démographique due au solde migratoire (+ 700 habitants/an entre 2006 et 2011).

Les enjeux liés au maintien d'un tissu économique diversifié sont réellement abordés dans la charte, surtout en ce qui concerne le tourisme et l'agriculture. La charte incite à encourager de nouvelles économies mais les mesures préconisées sont incomplètes, notamment parce que le contexte a évolué (développement des intercommunalités qui prennent des compétences dans le domaine du développement économique, réforme territoriale à venir...). La charte n'aborde par exemple pas la question des NTIC et les enjeux de la transition écologique n'y sont que très peu développés. Les objectifs liés à l'élevage ne sont que peu décrits dans la charte, qui n'exprime pas non plus de positionnement sur la prédation. Le Parc s'est néanmoins saisi de ces questions (numérique, transition, pastoralisme...) en inscrivant bon nombre de projets dans ses programmes d'actions. Quant aux enjeux liés à la forêt, largement inscrit dans la charte (4 mesures), ils ont peut-être mal été partagés par l'ensemble des acteurs et la stratégie globale serait à revoir.

Concernant les enjeux liés à la prédation, la présence du loup s'est fortement accrue depuis la rédaction de la charte. Les élus ont travaillé depuis fin 2014 sur une position vis-à-vis des problématiques entre le pastoralisme et la prédation, position qu'ils ont entérinée en janvier 2015.

2/ Cohérence – *Les moyens alloués à la préservation d'un tissu économique diversifié et bien réparti sur le territoire permettent-ils d'atteindre les objectifs ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?*

Les moyens ne sont jamais suffisants. Cependant, il faut faire le rapport entre la population, les revenus du territoire et les moyens qu'il faut y consacrer sans déséquilibrer le reste des actions. **Le Parc mise sur la transversalité du développement** pour mixer les actions et les moyens humains du syndicat mixte afin que chaque mission contribue aux enjeux de développement. Le Parc travaille également sur une **logique de faire ensemble et de montée en compétence des acteurs du territoire** notamment sur ces questions de développement. Beaucoup d'acteurs comme les intercommunalités se saisissent aujourd'hui du développement local et sont compétents pour le faire. De même des associations ou des acteurs professionnels se mobilisent. Le Parc doit alors se positionner en **coordinateur des initiatives et insuffler des logiques de développement durable** dans les projets des partenaires sans assumer le portage de l'ensemble des actions et des enjeux, sans faire « à la place de ». Dans une logique de faire-ensemble, le Parc apporte une plus-value aux acteurs sur la dimension durable et prospective. En 2008, les élus du Parc ont ainsi créé la commission Développement dans une approche transversale afin de croiser les enjeux agricoles, touristiques, énergétiques, sociaux... du territoire et démontrer la plus-value d'un Parc en matière de développement.

3/ Efficacité – *Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?*

Critère évaluatif* (défini avec les élus)	Commentaire évaluatif
Connaissance des spécificités économiques du territoire	Des outils ont été créés en interne au travers de système d'information territorial ou bien avec des analyses, portraits de territoire spécifiques commandés auprès de l'Insee. Ces outils sont complétés par des analyses thématiques plus fine comme des enquêtes de fréquentation touristique ou bien des diagnostics territoriaux comme le bilan énergétique du territoire ou la mobilité. On ne peut cependant pas parler d'observatoire économique du territoire dont nous n'avons pas les moyens de supporter le coût et l'ingénierie mais un certain nombre d'indicateurs ont été identifiés et suivis notamment au travers des porteurs à connaissance que l'on fait auprès des communes dans le cadre de la planification urbaine.
Non « spécialisation » de l'activité économique par zone territoriale	Cet objectif est partagé sur l'ensemble du territoire et chaque secteur recherche à maintenir un tissu diversifié d'activité. La spécialisation est un problème général au Verdon notamment dans le secteur « tout tourisme » ou dans le secteur agricole avec la nécessité de maintenir les actifs . Le Parc doit d'ailleurs lutter contre une tendance de fond (classique) qui est celle de l'attractivité touristique estivale . La promotion du hors-circuit et hors-saison est développée mais l'impact des actions est difficile à mesurer. Il faut donc continuer de s'interroger sur la dépendance croissante de certaines communes au tourisme et sur l'économie présentielle.
Répartition de la	Cela reste un des grands objectifs de l'action du Parc mais difficile à évaluer sans un observatoire touristique du territoire qui

fréquentation touristique dans l'espace et dans le temps	<p>demande beaucoup de moyens. Sur cet objectif, le Parc est à contre-courant d'un mouvement « naturel » ou général (périodes de vacances, attrait de l'eau, des paysages et du soleil...). C'est donc un travail qui nécessite de ne jamais relâcher les efforts aussi bien du Parc que de l'ensemble des acteurs.</p> <p>Le Parc s'est focalisé sur l'émergence d'une offre alternative « offre Parc » mais également à la structuration micro locale des acteurs (ex : OT de l'Artuby). Aujourd'hui le Parc doit davantage mobiliser de moyens pour la promotion et la mise en tourisme.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement du certificat CETD, une évaluation de notre schéma du « tourisme durable » doit être réalisée en 2015.</p>
Diversification et complémentarité des activités économiques et sociales	Ce critère a été pris en compte plus tardivement. Jusqu'à maintenant la valeur sociale des projets économiques n'était pas forcément prise en compte (CETD, ESS...).
Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise / création d'activités	<p>L'approche généraliste de l'accompagnement / reprise d'activités a été mise de côté car les réseaux départementaux se sont structurés pour renforcer leur présence dans le Verdon au travers par exemple de la maison de l'économie du Haut Var Verdon ou le réseau des acteurs de la création des Alpes-de-Haute-Provence. Le travail du Parc s'est orienté ces dernières années vers la plus-value sociale et solidaire en renforçant ses liens avec les acteurs comme les Pôles d'économie sociale et solidaire ou en ciblant des publics spécifiques comme les porteurs de projet en agriculture au travers notamment du dispositif espaces-test agricoles.</p> <p>L'approche de la création/reprise d'entreprise telle que prévue dans la charte s'est montrée peu efficace malgré des porteurs accompagnés et des partenariats noués. Cette évaluation nous conduit à non pas abandonner mais repositionner la plus-value du Parc sur cet enjeu.</p>
Connaissance et définition d'objectifs de valorisation raisonnée des ressources naturelles du territoire (forêt)	<p>C'est une préoccupation constante. Le Parc apporte systématiquement son expertise que ce soit dans les secteurs agricole (MAE), forestier (Charte forestière, plans d'aménagement forestier), touristique (capacité de charge des sites naturels et aménagement d'accueil), énergétique (préservation des terres agricoles)...</p> <p>L'évaluation à mi-parcours interroge l'action du Parc sur la gestion de la ressource forestière. L'absence de partage de la stratégie conduit à une mobilisation faible des moyens et des acteurs. C'est un axe de progrès au prisme des nouveaux enjeux de valorisation pour 2015-2020.</p>
Prise en compte de la charte dans les politiques économiques des institutions du territoire. Complémentarité des actions du Parc / autres partenaires	<p>Très variable en fonction des partenaires et des projets. A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calage en cours avec les intercommunalités peu structurées jusqu'au 1 janvier 2014. Difficultés de travailler ensemble pour articuler missions de Parc et compétences des intercommunalités. - partenariats ponctuels avec les consulaires dans les secteurs agricoles et touristiques, - entente stratégique avec les pays notamment au travers des programmes LEADER qui sont co-portés,

(intercommunalités, consulaires, pays et recherche/enseignement/ programme LEADER....)	<p>- des liens sans doute insuffisants avec la recherche et l'enseignement (cf. conseil scientifique)</p> <p>- des résultats variables en fonction des schémas régionaux ou départementaux avec une bonne prise en compte des enjeux de Parc dans le volet tourisme mais des difficultés à reconnaître les objectifs de la charte dans certaines politiques ; comme par exemple pour l'implantation de projets économiques.</p>
Montée en compétence du territoire (professionnalisation) autour des enjeux économiques	En cours. Cependant les questions de l'accès à la formation et de la gestion territoriale des compétences ne sont pas abordées par le Parc ou par d'autres acteurs alors que des enjeux sur la structure de l'emploi sont importants. Le Parc n'est pas forcément pleinement légitime sur ces questions.
Structuration, mise en réseau des acteurs (notamment autour de filières touristiques de découverte du territoire et de ses patrimoines : itinérance, culture....)	<p>Filières touristiques :</p> <p>- <u>Randonnée et itinérance</u> : après un travail important entre 1997 et 2008, les moyens ont été réorientés pour laisser notamment les CG, ADT et intercommunalités user de leur compétence. L'évaluation à mi-parcours fait ressortir là également la nécessité de se ressaisir de ces thématiques.</p> <p>- <u>Ecotourisme</u> : le Parc du Verdon a prioritairement mis les moyens sur le développement de la marque « Accueil du Parc » à destination des prestataires d'activités de pleine nature ou de la découverte des patrimoines au sens large, le tout dans un cadre régional et national de déploiement de la charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés. Le Parc a été labélisé en 2010. Le réseau Accueil du Parc représente une trentaine d'entreprises en 2014.</p> <p>Filières agricoles</p> <p>- <u>Circuits courts alimentaires</u> : la dynamique sur cette approche a démarré en 2010 avec un travail conjoint entre le Parc et les deux chambres d'agriculture du Var et des Alpes-de-Haute-Provence autour d'un projet de recherche-action financé sur les fonds CASDAR du Ministère de l'Agriculture. Cette phase a permis de monter en compétences sur cette thématique et d'accompagner des porteurs de projet (point de vente collectif, marchés paysans...) relayés également par l'aide à l'investissement du programme LEADER. C'est un enjeu qui est relié aujourd'hui aux dynamiques d'installation agricole et à la relocalisation de la production alimentaire.</p> <p>- <u>Microfilières</u> : elles sont représentées par l'accompagnement des producteurs vers la marque Produit du Parc dont les cahiers des charges ont été développés pour les productions suivantes : plantes aromatiques et médicinales, safran et miel puis vin en 2014. Un travail en coopération à l'échelle régionale a été conduit sur la trufficulture entre 2012 et 2014. Cela a conduit à la production d'un état des lieux très précis de cette filière dans le Verdon et à l'engagement d'une dynamique truffe et tourisme entre acteurs notamment autour du projet de maison de la truffe d'Aups. C'est un enjeu fort en matière de diversification et de création de valeur ajoutée dans le territoire sur lequel le Parc doit renforcer son action.</p>

	<p>Filières culturelles (cf. fiche 8 et 4)</p> <p>Des projets structurants « territoires artistiques » ont été fortement accompagnés par le Parc. C'est le cas du programme Art en Artuby, qui proposait une programmation événementielle de qualité en milieu rural mais également mettait en valeur le patrimoine artistique de la commune de Trigance (qui a recélé pas moins de 6 disciples de l'école des Beaux-Arts). La structuration d'un réseau de galerie d'art associative a également été tentée à partir de l'expérience de la maison de Gaston à Bargème. Faute de moyens humains et face à des modèles économiques fragiles et peu soutenus, ces démarches se sont arrêtées. Toutefois, le Parc pilote aujourd'hui une vraie stratégie de mise en valeur culturelle dans d'autres directions avec les acteurs locaux (cf. axe B).</p> <p>Filières artisanat :</p> <p>Deux filières identitaires ont fait l'objet d'un accompagnement : la faïence à Moustiers Sainte Marie (cf. fiche 8) et le tournage sur bois à Aiguines. Pour ce dernier, c'est la commune d'Aiguines qui a énormément investi dans la création d'une école de tournage (école d'Escoulen) et d'un musée consacré à cette histoire et ce savoir-faire. Le Parc est notamment intervenu au travers du programme LEADER et par un accompagnement au montage du projet de l'école.</p>
Préservation du foncier agricole	Malgré des actions ponctuelles et le regard et les avis du Parc en matière d'urbanisme, ce n'est que récemment au travers du travail sur l'installation agricole que le Parc trouve une plus-value sur cette question du foncier agricole.

Réorientation :

- Des questions se posent sur l'accompagnement des dynamiques artisanales locales et plus particulièrement l'artisanat d'art ou celui qui valorise des savoir-faire anciens. Les moyens humains du Parc ne suffisent pas à porter de dynamique ni même seulement à les relancer. Une réflexion est à avoir autour de cette thématique avec les partenaires type consulaire. La situation est identique sur l'appui aux microfilières.
- Ouvrir à de nouveaux modèles et types d'économie autre que le tourisme ou l'agriculture. Accueil de nouvelles activités et vers de nouvelles filières.
- Redéfinir une stratégie de gestion et de valorisation forestière.
- Intégrer dans le projet d'installation agricole et de ferme pédagogique sur Valx-Félines une dimension plus ouverte sur les enjeux agricoles du Verdon par notamment la création d'espaces de ressources, formation et transformation (à étudier) sur la base des ressources agricoles.
- La charte ne prévoit pas de mesure spécifique liée au maintien et à l'adaptation des services publics locaux. Aujourd'hui, les services publics participent pleinement au développement de l'activité économique du territoire et à la qualité de l'accueil des populations, visiteurs ou habitants. C'est pourquoi le Parc doit intégrer dans ses stratégies (touristique, numérique, transition écologique...) les ambitions de maintien et de renouvellement des services publics.

OBJECTIF 7: ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AUX MUTATIONS ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ET PREPARER LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Enjeux	Ce que dit la charte du Parc
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance de la vulnérabilité du territoire et observation de l'évolution des pratiques et des tendances. ▪ Des consommations d'énergie maîtrisées ou réduites. ▪ Expérimentation de nouvelles pratiques plus durables. ▪ Développement et promotion des énergies renouvelables et gestion des déchets. 	C.2.2 – Diversifier et valoriser les produits forestiers C.5.4 - Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables C.5.5 - Promouvoir une politique exemplaire de gestion des déchets

1. Actions menées et résultats

Commissions référentes : Développement, Agriculture, Urbanisme et paysages.

Critères d'évaluation :

- Connaissance et prise de conscience de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et à la transition énergétique
- Evolution des pratiques, des produits et services du territoire vers une plus grande prise en compte des exigences environnementales et sociales
- Exploration de nouveaux « modes de vivre » le territoire
- Relocalisation de l'économie dans une logique de proximité et de durabilité
- Réduction des consommations d'énergie et des ressources
- Promotion et développement des énergies renouvelables
- Gestion des déchets

Principales actions engagées:

PERIODE 2008-2010		
Priorité	Synthèse des actions	Commentaire
Réaliser un bilan énergétique du territoire	Bilan des consommations énergétiques du territoire par approche sectorielle (agriculture, industrie, habitat, tertiaire, transport, patrimoine communal); bilan de la production d'énergie. Adoption d'un plan d'actions préfigurant un futur PLEE (voir plus bas).	
Gestion environnementale des hébergements touristiques et Itinéraire	Sélection de 10 hébergeurs pour participer à une démarche de diagnostic énergétique et environnemental en vue d'une écolabellisation de leur établissement. Labellisation de 5 nouveaux gites Panda – Itinéraire Eco 3 – Partenariat avec les CCI des Alpes-de Haute-	Réalisation en supplément par le Parc de 3 pré-diagnostic énergétiques chez des hébergeurs volontaires.

ECO3 ⁴⁵	Provence et du Var pour l'accompagnement à l'écotourisme de 8 hébergements.	
Plan local énergie environnement (PLEE) «Verdon, maîtrisons nos énergies» (année 2010)	<p>Plan basé sur l'approche « Négawatt » (économies d'énergies, l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables) : mise en place d'outils de sensibilisation, de temps de formation et d'une étude sur la question de la mobilité sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Session de formation à destination des agriculteurs, organisée à Aups sur la maîtrise de l'énergie en agriculture et les énergies renouvelables (partenariat Chambre d'agriculture du Var). ▪ Communes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement de l'appel à projets régional « Collectivités lauréates pour l'énergie » : les 7 communes candidates ont été retenues (objectif : élaborer une politique énergétique locale) ; ○ Animation d'un cycle de sensibilisation sur l'urbanisme durable dans le cadre de comités syndicaux thématiques. ▪ Expérimentation d'un cycle de « Visites de l'Habitat Durable » : animation de visites de maisons chez des particuliers, pour des particuliers, mettant en œuvre des approches et procédés écologiques (système constructif, isolation, équipements divers). Ex. d'une maison bioclimatique à Valensole, en partenariat avec l'Espace Info Energie de Digne-les-Bains. <p>Mise en œuvre d'une démarche d'éco-responsabilité (Collecte de ressources et capitalisation sur l'éco-responsabilité, animation d'une démarche interne au Parc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Programme réalisé au 2/3, avec report partiel d'actions sur la période 2011-2012. ▪ Une seule commune est restée dans le dispositif, jugé trop lourd à animer par les autres. ▪ Expérimentation concluante, reconduite à raison de 3 visites par an. ▪ Animation permanente. <p>Rapprochement avec le PNR du Luberon et Réseau régional « commande publique & développement durable » sur ce thème.</p>
Expertise sur projets relevant d'un avis du bureau lié à des révisions de documents d'urbanisme.	Accompagnement et préparation des avis du bureau sur 15 projets de parcs photovoltaïques (Allemagne en Provence (2) ; Demandolx ; Esparron-de-Verdon ; Gréoux les Bains (2) ; Moustiers Sainte Marie (2) ; Saint Martin de Brômes ; Esparron-de-Verdon, Ginasservis, La Verdrière, Saint-Julien-le-Montagnier, Trigance et Vinon sur Verdon).	

⁴⁵ Dispositif pour inciter les acteurs du tourisme à limiter leur impact sur l'environnement.

PERIODE 2011-2013 (Source : synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013)				
Dispositif	Synthèse des actions prévues et avancement ⁴⁶	Commentaire	Gouvernance	Niveau de transversalité axes de la charte
Plan Local Energie Environnement (période-2010-2012)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Obj. 1 - Mieux connaître les enjeux énergétiques et climatiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'une exposition itinérante sur les enjeux énergétiques, climatiques et la construction écologique. ○ Poursuite des « Visites de l'habitat durable ». 	Action « Animation d'une action de sensibilisation dans une commune de l'est du territoire, sur l'isolation de l'habitat » : annulée faute de commune candidate.	3 visites/an	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Obj.2 - Inciter les collectivités à s'engager dans la lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuite du cycle de sensibilisation sur l'urbanisme durable dans le cadre de comités syndicaux thématiques. ○ Réalisation de 2 guides : « Guide de recommandations » pour une approche durable de l'urbanisme. – Guide « Architecture et arts de bâtir traditionnels du Verdon ». ○ Sensibilisation des communes sur le Conseil en énergie partagée (CEP) ○ Promotion de l'éco-responsabilité (expérimentation d'une commande groupée en papier recyclé avec des communes volontaires). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une session sur le concept d'éco-quartier (voyage d'étude à Limans (04). ○ Action reportée à une date non fixée (faute de données collectées). ○ Non prévu mais réalisé : formation de gérants relevant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air (SHPA 04) : 3 sessions, 70 participants en 2011. 		
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Obj. 3 - Faire de l'énergie un enjeu social et de solidarité entre les hommes et les territoires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'un diagnostic sur la précarité 	Diagnostic réalisé mais pas de besoins avérés		

⁴⁶ En gris : terminé / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable / en rouge : est à l'arrêt, importants problèmes rencontrés.

	énergétique sur le territoire de la CCMV.	des communes.		
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Obj. 4 : Repenser nos modes de déplacement <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation de deux investigations sur la mobilité 	Etude globale sur la mobilité. Etude sur la faisabilité technico-économique de navettes de proximité (étude a débouché sur l'expérimentation de la navette Estelline sur Moustiers (été 2013).		
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Obj. 5 - Promouvoir un développement économique sobre en énergie et respectant l'environnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Recherche de filières de valorisation des déchets issus de l'agriculture. 	Report sur 2014 : étude de gisement sur la filière méthanisation.		
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Obj. 6 - Réduire la dépendance aux énergies fossiles <ul style="list-style-type: none"> ○ création d'un fonds à la Maîtrise de l'énergie à partir des revenus générés sur les projets communaux ou privés de production industrielle d'électricité pour permettre la création d'un service de Conseil en Energie Partagé pour les communes. ○ Promotion du solaire thermique en habitat individuel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Démarchage réussi d'opérateurs du solaire pour abonder le fonds (en plus de l'aide mobilisable Région/ADEME) mais le bureau du Parc n'a pas souhaité s'engager. ○ Organisation d'une formation pour les artisans (9) sur l'optimisation des installations. Reconduction en 2014. 		
Adapter les activités et les modes de vie au changement climatique, aux enjeux énergétiques et aux enjeux de l'économie numérique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation et accompagnement des collectivités et des professionnels dans la prise en compte des enjeux énergétiques (plan Environnement Energie 2010-2012) ○ Gestion environnementale des zones d'activités du Verdon. ○ Accompagnement des entreprises et des acteurs des services en milieu rural aux solutions numériques (étude sur le télétravail, visioconférence, réseau numérique...). 	L'action création des Ecotrophés du Verdon n'a pas été réalisée car d'autres actions ont été prioritaires : Eco3 et marque Parc.	COPIL sur la mobilité : 1 (sur étude mobilité) ; 2 sur l'étude sur une navette de proximité.	

Chiffres clés sur la période 2011-2013

Energies renouvelables

- **Solaire PV au sol :**
 - 60 MWc, 150 Ha de surface mobilisés.

- 1 avis favorable du bureau du Parc sur 3 projets examinés.

- **Nombre de documents d'urbanisme qui ont une position (principes d'installation) sur les énergies renouvelables** : 20.
- **Surface mobilisées pour les projets d'énergies renouvelables de type industriel** : non renseigné
- **Nombre d'avis émis sur des projets de centrales photovoltaïques** : 16 sur la période 2008-2013

Numérique

- **Couverture accès-internet du territoire** : non renseigné
- **Nombre d'actions favorisant le télétravail** : non renseigné
- **Nombre d'actions/études où la problématique « transport/déplacement » est prise en compte** : non renseigné
- **Nombre d'actions de réalisation accompagnées auprès des communes** : non renseigné
- **Nombre de points de visio-conférence** : non renseigné

Assainissement et gestion des déchets

- **Nombre d'actions de sensibilisation, d'éducation réalisées dans le domaine de la gestion des déchets** (mesure C.5.5) : non renseigné
- **Transférabilité des initiatives expérimentales conduites** (mesure C.5.5) : non renseigné
- **Nombre d'actions d'accompagnement techniques auprès des communes dans le domaine de la gestion des déchets** (mesure C.5.5) : non renseigné
- **Nombre d'actions d'accompagnement technique auprès des professionnels dans le domaine de l'assainissement** (mesure C.5.3) : non renseigné

2. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – *Les objectifs de la charte en matière d'adaptation aux mutations environnementales et économiques et de préparation de la transition énergétique correspondent-ils aux enjeux du territoire ?*

La rédaction de la présente charte a été réalisée entre 2004 et 2008. Malgré les engagements et la prise de conscience de la nécessité de prendre en compte la dimension « durable » depuis la conférence de Rio, **le Parc a dû animer une phase de sensibilisation et de qualification des enjeux face à ces nouvelles réalités que sont le changement climatique dont enjeu de la ressource en eau ou la dépendance de notre territoire aux énergies fossiles.** Par manque donc de connaissance et de débat portant sur ces sujets, **la charte n'a pas prévu l'ensemble des mesures pertinentes et des actions à mener. Cette lacune est en cours de correction** et fait partie des débats les plus réguliers avec les élus autour d'une stratégie énergie et transition.

En matière de **valorisation de la forêt et de développement de la filière bois-énergie, là aussi les objectifs sont à réécrire** : en effet, le Parc et une partie des communes n'ont pas pu enclencher des dynamiques de valorisation et de gestion de la forêt. La stratégie (mesure C.2.2 : *Diversifier et valoriser les produits*

forestiers est à **rebâtir avec les acteurs en repartant des contraintes fortes et les atouts du territoire** et en tenant compte de la structuration périphérique de la filière et des enjeux d'approvisionnement des grandes unités régionales.

2/ Cohérence – *Les moyens alloués à l'adaptation aux mutations environnementales et économiques et à la préparation de la transition énergétique permettent-ils d'atteindre les objectifs ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?*

Depuis 2008, le Parc **s'est doté d'une ingénierie interne en reprenant le travail du Syndicat mixte des Pays du Verdon qui avait porté un PLEE** au début des années 2000. Le croisement des enjeux s'est fait à partir de cette expérience. Elle a été actualisée grâce à de nouveaux outils préconisés notamment par la Région et l'ADEME (agence qui donne le cap en matière de stratégie énergétique). **Nous avons ainsi réalisé le bilan énergétique du territoire avec une méthode permettant d'actualiser les observations tous les 6 ans et en mobilisant l'observatoire régional.** Il a également été envisagé de lancer un programme de Conseil en énergie partagée à l'échelle du Parc. Cependant le **comité syndical du Parc et les communes n'ont pu valider ce projet en raison du contexte de montée en compétence des intercommunalités sur les questions d'énergie** et aussi en raison de l'effort financier supplémentaire pour mettre en œuvre ce projet. La multiplicité de territoires intercommunaux engagés dans des démarches similaires pourrait entraîner un parasitage des actions et l'épuisement des acteurs par des sollicitations répétées. Par ailleurs, il y a aussi une difficulté de l'exercice prospectif chez la plupart des acteurs face à ces enjeux (climat, énergie), les problématiques n'étant pas encore tangibles.

La **stratégie énergétique du Parc est en évolution constante et se fonde sur les diagnostics locaux, le schéma régional et les plans climat départementaux.** En 2015, en **accord avec les objectifs de la Fédération des PNR visant une autonomie énergétique des Parcs à 2030** et suite à la **loi de 2014 sur la transition énergétique**, les élus débattent de l'autonomie énergétique et du niveau **d'engagement dans la production des énergies renouvelables** (pour laquelle un schéma d'implantation serait nécessaire) mais également des questions de souveraineté alimentaire et de dépendance aux énergies fossiles. Les débats seront alimentés par une **étude globale sur la vulnérabilité du territoire.** Le Parc participe également activement au réseau interparc de Provence-Alpes-Côte d'azur dans le cadre duquel les parcs **proposeront en 2015 une charte commune sur la plus-value des parcs en matière de transition énergétique et écologique.** Enfin, la politique énergétique du Parc passe beaucoup par de la sensibilisation des citoyens à ces enjeux et par des approches participatives car la plupart du temps, le Parc n'a pas vocation à agir directement, d'autant plus que les intercommunalités s'impliquent de plus en plus sur ces questions. Il y a donc un vrai besoin d'articulation entre les différents acteurs afin de rendre plus lisible la plus-value du Parc.

3/ Efficacité – *Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?*

Critère évaluatif* (défini avec les élus)	Commentaire évaluatif
Connaissance et prise de conscience de la vulnérabilité du territoire au changement	Malgré un important travail continu auprès de tous les publics depuis 2008 pour les sensibiliser à la transition, les efforts restent à poursuivre car une phase plus opérationnelle est attendue.

climatique et à la transition énergétique	Etude de vulnérabilité en cours et discutée en premier semestre 2015.
Evolution des pratiques, des produits et services du territoire vers une plus grande prise en compte des exigences environnementales et sociales	L'effort doit être continu depuis la sensibilisation jusqu'à la mise en place d'opérations exemplaires. Le mouvement est en marche vers une intégration des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans une logique de transition écologique et de relocalisation de l'économie du Verdon. L'action du Parc a aujourd'hui un effet positif sur la prise en compte de ces aspects par les acteurs.
Exploration de nouveaux modes de vivre le territoire	C'est une préoccupation majeure du Parc. Elle est difficile à mesurer mais de manière expérimentale, on peut affirmer que la majorité des actions des axes B, C et D sont construites dans cette optique.
Relocalisation de l'économie dans une logique de proximité et de durabilité	C'est également un mouvement en marche depuis la création du Parc mais avec une stratégie écrite et complémentaire des engagements de la charte depuis 2011 autour de l'engagement vers une transition écologique.
Réduction des consommations d'énergie et des ressources	Le territoire du Verdon est sensible à cet objectif. Cependant même des actions sont en place, un virage a été manqué lors du refus par les élus de la mise en œuvre d'une action globale et mutualisée : le Conseil en énergie partagé.
Promotion et développement des énergies renouvelables	Objectif pleinement assuré et assumé par le Parc garant de la compatibilité de ce développement et notamment des grandes unités de production avec le territoire et la charte (Plan de Parc). Les élus ont une position très ouverte et responsable en encourageant ces projets mais également en donnant des avis défavorables sur des projets mettant en danger l'activité agricole, la biodiversité ou les paysages.
Gestion des déchets	Globalement les objectifs n'ont pas été atteints. Il faut préciser que le rôle du Parc sur cette question se limite à promouvoir une politique exemplaire de gestion des déchets menant des actions de sensibilisation et d'accompagnement d'opérations expérimentales (ressourcerie...). Cf. réorientation ci-dessous.

Réorientation :

Un état des lieux de la forêt valorisable est programmé pour le premier semestre 2015 en lien entre les commissions Développement et Patrimoines naturels du Parc pour reposer les intentions des élus et rediscuter des objectifs de la charte. La question du rôle du Parc sur la gestion des **déchets est également à repositionner suite à la réorganisation de ce service et suite aux nombreuses sollicitations et attentes.** Là encore, la montée en compétence des intercommunalités et des syndicats départementaux réinterroge le Parc sur sa plus-value.

Des réflexions sont en cours sur la valorisation des résidus et la mise en œuvre de principes d'économie circulaire et de fonctionnalité.

OBJECTIF 8 : DONNER DE LA VALEUR A L'ENSEMBLE DES ACTIVITES SOCIALES et ECONOMIQUES PARTICIPANT A LA CREATION DE LIENS ET DE RICHESSES

Enjeux

- Une marque Parc connue et porteuse d'une réelle plus-value.
- Des productions agricoles et artisanales typiques soutenues et valorisées.
- Des circuits courts structurés et promus.

Ce que dit la charte du Parc

- C.1.2 - Valoriser les productions agricoles emblématiques
- C.3.3 - Développer et promouvoir une offre touristique de découverte des patrimoines des territoires du Verdon, labélisé Parc
- C.4.2 - Soutenir les productions artisanales locales

1. Actions menées et résultats

Commissions référentes : Développement, Agriculture et forêt, Tourisme durable.

Critères d'évaluation :

- Renforcement des débouchés sur les marchés de proximité (circuits courts/circuits de proximité)
- Valorisation des productions et services porteurs des valeurs du Parc via l'utilisation de la marque Parc
- Accompagnement à l'émergence de filières valorisant les productions emblématiques ou naturelles du territoire (truffe, produits de la forêt, PAPAM...)

Principales actions engagées:

PERIODE 2008-2010		
Priorité	Synthèse des actions	Commentaire
Valorisation de l'agriculture et des circuits-courts	Deux ateliers en comité syndical thématique sur la question de la relation agriculture et eau et sur le développement et l'organisation des circuits courts. Démarrage du projet interparc LOCATERRE : en 2010, phase de diagnostic.	2010 est l'année de démarrage pour le Parc de la réflexion autour des circuits de proximité alimentaire.
Développement de l'offre culturelle, artistique et artisanale	Accompagnement grâce au programme LEADER de l'opération Arts en Artuby : évènementiels artistiques valorisant l'école de peinture de Trigance et développement artistique grâce à la création d'un réseau de galeries associatives. L'association des tourneurs sur bois de Provence à Aiguines, soutenue par la commune, propose des stages, qui sont le premier pas vers un projet plus ambitieux de centre du tournage.	Arts en Artuby n'a connu que deux saisons suite à la fin des aides LEADER. Le réseau de galerie associative n'a jamais vu le jour avec la fermeture de la Maison de Gaston à Bargème.

Qualification de l'offre touristique	Avant de proposer la marque Parc sur les hébergements, un partenariat a été construit avec les CCI 04 du et du 83 afin d'amener les entreprises vers des écolabels : c'est l'itinéraire ECO 3.	Bilan mitigé de cette opération car difficulté à mobiliser dans les temps les professionnels sur des démarches engageantes en termes de temps passé pour obtenir un label qui n'est pas forcément adapté à leurs besoins. Cela nous a conforté dans le choix de la marque Parc et a fait apparaître la nécessité de s'articuler avec les partenaires institutionnels pour accompagner les entreprises privées.
Marque Parc pour les actions éducatives	La marque Parc des actions éducatives : le cahier des charges a été approuvé par la commission de la Fédération le 10 mars 2009. La mise en place concrète de cette action a dû attendre par la suite la réponse concernant le projet ETTRA.	Cahier des charges de la marque Parc approuvé en 2009. Au printemps 2010, 5 actions éducatives sur 15 ont obtenu la marque.

PERIODE 2011-2013 (Source : *synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013*)

Dispositif et avancement ⁴⁷	Synthèse des actions prévues	Commentaire	Instance de gouvernance et nombre de réunions	Niveau de transversalité axes de la charte
Valoriser autrement les produits et les prestations du Verdon répondant aux critères de développement durable	Développement d'une démarche progrès via la marque Parc. Recherche de dynamisme pour la marque Produit et réflexion sur l'extension de la marque (vins biologiques et safran). Consolidation de l'offre marquée Accueil du Parc. Organisation et promotion des circuits-courts de produits alimentaires (projet LOCATERRE).	Concernant la marque Accueil : création de grilles et référentiels en interparc validées en commission nationale en juin 2012. Lien entre la CETD (démarche de progrès) et la qualification marque Parc via une méthodologie commune basée sur le référentiel RESPECT. Création de la commission interne marque pour gérer en concertation le suivi de la marque dans toutes ses déclinaisons : produits, accueil (éducation, APN, hébergement)		

⁴⁷ En gris : terminé / en vert : se passe comme prévu / en jaune : à pris du retard, mais pas de problème notable.

	Premier élan de la marque Savoir-faire du Verdon			
Accompagnement des professionnels vers le tourisme durable (CETD)	<p>Développement de la charte européenne du tourisme durable (CETD).</p> <p>Aide à l'installation, à l'évolution des pratiques et accompagnement des professionnels pour une prise en compte du DD.</p> <p>Attribution de la marque Accueil à des prestations touristiques.</p> <p>Soutien aux démarches collectives de tourisme durable (Gites Panda, HAN)</p>	<p>Le dossier de subvention a été prorogé pour 1 année supplémentaire et sera soldé en février 2015.</p> <p>Démarche initiée dans le contexte de la CETD à la suite de l'engagement sur le volet 1. Le périmètre du projet est à l'échelle de l'Interparc (5 + 1 Parcs). L'objectif est de structurer une offre touristique alimentant le positionnement de la Région sur les filières de l'écotourisme.</p> <p>A l'échelle du Verdon : Opération ouverte basée sur un engagement volontaire des prestataires (hébergements + APN)</p> <p>Depuis novembre 2011 : 30 prestataires engagées (15 hébergeurs / 15 APN) ; parmi les 30 : 10 ont validé un plan d'actions sur 3 ans.</p> <p>En parallèle à la démarche d'accompagnement sur la CETD, l'objectif affiché est d'accompagner 20 entreprises vers la qualification marque Accueil du Parc.</p> <p>A l'échelle régionale : accompagnement d'une centaine d'entreprises dans le volet 2 (démarche de progrès). Parmi la centaine, labellisation de 60 entreprises avec la marque Parc.</p> <p>Les démarches collectives autour des HAN et des gîtes PANDA se poursuivent à des degrés divers dus à des moyens d'animation parfois limités et à des difficultés rencontrées dans les partenariats (ex : WWF).</p> <p>> Le réseau des PANDA est constitué de 7 gîtes ; > Le réseau des HAN : 3 hôtels (1 hôtelier a quitté le label en</p>	<p>1 animation en interparc avec un rôle de coordinateur du réseau.</p> <p>moyenne de 7 rencontres/an du réseau interparc tourisme</p> <p>1 séminaire de 2 jours en 2013</p> <p>4 jours d'ateliers collectifs ;</p> <p>2 réunions de sensibilisation / information ;</p> <p>1 réunion de restitution des phases de diagnostic ;</p> <p>8 audits marque Parc</p> <p>6 pré-diagnostics énergétiques</p>	

		<p>2013) Réalisation par le Parc, en complément de l'accompagnement CETD (non prévu dans celle-ci) de pré-diagnostics énergétiques auprès d'hébergeurs touristiques volontaires</p>		
Gestion et diffusion des flux touristiques	<p>Mise en œuvre d'un plan de valorisation des patrimoines à but touristique. Emergence d'une offre touristique basée sur des thématiques identitaires. Elaboration de documents pour favoriser la découverte du territoire.</p>	<p>Elaboration d'un plan de valorisation des patrimoines (chantier 2014-2015 pour la commission Culture).</p> <p>Emergence du projet de structuration du réseau d'itinérance avec l'objectif d'une qualification et d'un positionnement autour du concept des Caminades Evénement des Caminades en 2011.</p> <p>Structuration de la filière vélo cyclotourisme en partenariat avec l'association Vélo Loisir Luberon. Extension des compétences de l'association VLL sur le territoire du Parc du Verdon. Evolution des statuts de l'association et changement de nom : Vélo Loisir Provence. Recrutement d'un animateur Verdon pour l'association.</p> <p>Expérimentation sur l'été 2013 d'une navette entre Moustiers et le Lac de Ste Croix (accompagnement technique du Parc auprès de la Commune de Moustiers = 100 jours techniciens).</p>		

Promouvoir l'offre et l'image du Verdon	Mise à plat de la stratégie de promotion du Parc. Réalisation d'outil de promotion par le Parc. Projet de Promotion du Grand Verdon	Projet Grand Verdon abandonné. Stratégie promotion dans la continuité avec éditions annuelles : carnet découverte FR et GB (entre 30 et 40 000 exemplaires) et carte touristique FR et GB en partenariat avec ADT 83 et 04. Actions partenariales avec le CRT : blog mesescaparcs, site écotourisme en Provence-Alpes-Côte d'azur, accueil de TO et agences spécialisées en écotourisme.	Réunions annuelles avec les ADT pour la réédition de la carte touristique (concertation et répartition des tâches pour l'édition)	
Recueil, valorisation, transmission et diffusion des savoirs écologiques paysans (SEP)	Collecte participative et valorisation des SEP pour répondre à des problématiques actuelles du territoire. Diffusion et transmission des SEP et participation à la démarche de coopération. Organisation d'un atelier de travail dans le Verdon	Vergers paysans du Verdon : conservatoire des variétés fruitières du Verdon dynamique et en archipel. Travail sur : - la connaissance des variétés, - la conservation des espèces et plantation, - perspective pour 2014 : la production de jus autour d'une presse « les vieilles branches du Verdon »	2 formations à la pomologie ; Réunions du groupe de travail vergers paysans.	
Attribution de la marque Parc aux actions éducatives/ (valorisation pédagogique de données et ressources spécifiques au territoire du Verdon)	* Marquage des actions éducatives proposées par les acteurs locaux. * Elaboration et animation du plan de formations des opérateurs.	Constitution d'une commission marque Parc en 2012 *marquage de 11 actions sur 17	1 groupe de travail marque Parc 1 commission marque Parc	

Chiffres clés sur la période 2011-2013 : données non renseignées.

Marque Parc

- **Evolution et nombre d'entreprises bénéficiant de la marque Parc** (mesure C.4.2)
- **Nombre de bénéficiaires de la marque Parc** (mesure C.1.2)

- **Nombre de produits bénéficiant de la marque Parc** (mesure C.1.2)
- **Nombre de prestataire qualifiés par la marque Accueil du Parc**
- **Nombre et nature des prestations impliqués dans l'offre Parc et marqués Parc** (mesure C.3.3)

Organisation des filières et valorisation

- **Appropriation par les opérateurs locaux des outils, circuits et prestations de l'offre Parc** (mesure C.3.3)
- **Nombre d'acteurs économiques impliqués dans les circuits courts** (mesure C.4.2)
- **Nombre de filières organisées et valorisées** (mesure C.3.3)
- **Nombre de sites ayant fait l'objet d'une valorisation** (lieu, nature) (mesure C.3.3)
- **Nombre d'actions de promotion des produits artisanaux réalisés** (mesure C.4.2)
- **Nombre d'opérations de promotion des produits réalisées** (mesure C.1.2)

Tourisme

- **Evolution qualitative de la fréquentation touristique** (dans le temps et dans l'espace) (mesure C.3.3)
- **Prise en compte des problématiques du développement durable par les entreprises touristiques du Parc** (C.3.2)
- **Prise en compte des problématiques du développement durable et des enjeux de la charte dans les politiques des partenaires sur le Verdon** (C.3.2)
- **Nombre d'installations existantes intégrant des pratiques durables** (C.3.2)
- **Nombre d'outils de communication** (CETD)
- **Protocole de suivi de la fréquentation**
- **Retour clientèle**
- **Seuils environnementaux et éthiques**

2. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ **Pertinence** – *Les objectifs de la charte en matière de valorisation des activités économiques et sociales correspondent-ils aux enjeux du territoire ?*

Le travail sur les circuits courts et la marque Produit du Parc ont permis entre 2004 et 2013 de répondre à l'enjeu de valorisation des productions emblématiques dans l'esprit d'une plus-value économique notamment touristique mais également de réappropriation par les habitants de ces productions. L'attente sur les circuits courts a émergé après la rédaction de la présente charte et s'est confirmée au fil des années. Le Parc a donc lancé des actions en ce sens. Le travail de conservatoire sur les vergers paysans est emblématique de l'action d'un Parc en matière de croisement des enjeux depuis un enjeu de conservation à la valorisation économique de niche en passant par une réappropriation par les producteurs et habitants de l'intérêt des vergers. C'est un schéma identique sur l'installation des chevriers sur le Domaine de Valx et le travail sur la race de chèvre commune provençale. Le projet mené en coopération sur la truffe noire *tuber melanosporum* est également exemplaire dans l'intérêt d'un partenariat entre territoires et filières à travailler sur tous

les champs d'un produit, de la production à la valorisation touristique. Cependant, **il y a encore des « manques » dans les productions comme par exemple les micro-filières sur les plantes aromatiques ou les produits de la ruche....**

Concernant la marque Parc Prestations éducatives, de nombreux prestataires sont engagés dans la démarche, porteuse pour eux d'une réelle plus-value économique. Toutefois, les moyens déployés pour animer cette marque sont conséquents et les cahiers des charges parfois lourds à administrer ce qui remet en cause la pertinence de cet outil. Lors de l'évaluation de la stratégie éducative en 2015, cette question de la pertinence sera débattue.

2/ Cohérence – *Les moyens alloués à la valorisation des activités économiques et sociales permettent-ils d'atteindre les objectifs ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?*

Le volet **valorisation touristique et les enjeux touristiques du territoire ont été et seront encore à l'avenir une grande priorité de la charte**. Des moyens importants y sont consacrés en lien avec l'aménagement et la gestion (création de la régie – cf. fiche 3) de sites naturels sensibles (comme les pourtours des lacs ou le grand canyon) mais également dans un souci de **médiation environnementale des activités**. Le **projet ambitieux de qualification de l'offre portes fruits avec en 2014 un « panel » d'acteurs engagés relativement important et de qualité**. Pour être plus efficace, ces démarches ont été conduites à l'échelle de l'Interparc Provence-Alpes-Côte d'azur.

La valorisation des productions agricoles repose aujourd'hui sur deux axes : le développement des circuits courts et le marque Produit du Parc. Les moyens alloués sont variables en fonction des opportunités de partenariat comme nous avons pu le connaître autour d'un financement CASDAR sur les circuits courts qui a permis de lancer des dynamiques (marchés paysans par exemple). La marque Produit souffre aujourd'hui d'un manque de développement et de suivi des producteurs. Enfin, des focus ont pu être faits sur certaines productions comme la truffe (dans le cadre du programme LEADER et de la coopération entre les G.A.L de Provence-Alpes-Côte d'azur) ou bien encore les variétés fruitières anciennes. Nous projetons de créer un outil et une gouvernance, pour servir d'appui ou microfillières.

A l'heure actuelle, il apparait clairement que les moyens du Parc et des partenaires ne sont plus suffisants pour poursuivre une politique ambitieuse et compléter le panel de production. Concernant l'offre qualifiée identifiée par le Parc, de grands moyens sont mis sur ce volet avec aujourd'hui une offre engagée tourisme durable assez conséquente sur l'hébergement et les activités de pleine nature. Les moyens humains sont conséquents sur ce dossier (en plus des partenariats en place en interparc ou avec les consulaires). L'identification Verdon espace naturel protégé du réseau europarc est une labellisation très engageante. Enfin, **le soutien aux filières artisanales est en décalage avec le reste des moyens consacrés**. En effet, l'action du Parc est aujourd'hui faible et mérite une réflexion sur l'approche et sur les métiers d'art. Cependant des communes ont pris le relais, comme Aiguines qui développe deux outils aboutis sur le tournage du bois : une école de tournage de renommée mondiale et un musée de la tournerie, équipement unique en France.

Dans le cadre de cet objectif, le Parc n'est pas le seul acteur à intervenir. **La plus-value du Parc sur les volets agricoles ou touristiques est plutôt bien identifiée avec par exemple le portage de la marque Parc, qui, dans son ensemble est conçue et développée dans le Verdon comme un outil de progrès basé sur la confiance et le partage de valeur entre le Parc et les bénéficiaires**. L'expérience nous fait penser que la légitimité du Parc est d'autant plus forte lorsque les approches sont croisées entre territoire, développement de filière et/ou liées à un volet patrimonial naturel ou de savoir-faire. Enfin, **un gain de**

cohérence interne a été fait au travers de la mise en place du comité de gestion de la marque qui gère « toute » la marque et apporte une vraie transversalité et transparence envers les bénéficiaires et les consommateurs.

3/ Efficacité – Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Critère évaluatif* (défini avec les élus)	Commentaire évaluatif
Renforcement des débouchés sur les marchés de proximité (circuits courts/circuits de proximité)	<p>Des résultats ont été obtenus entre 2010 et 2013, grâce à la mise en œuvre d'un programme CASDAR en partenariat avec les deux chambres d'agriculture du Var et des Alpes-de-Haute-Provence articulé également avec le programme LEADER Verdon 2008-2014 : marchés paysans depuis 2010 avec de nouveaux marchés créés, points de vente collectifs à La Palud et Valensole, magasin solidaire... Le RGA 2010 vient apporter une statistique de 30% de producteurs pratiquant les circuits courts et la vente directe. Sensibilisation des consommateurs (événements Paroles d'ici) aux côtés d'une vraie dynamique lancée en 2010.</p>
Valorisation des productions et services porteurs des valeurs du Parc via l'utilisation de la marque	<p>Le bilan sur le volet touristique est satisfaisant. Les objectifs notamment sur la mise en œuvre de la CETD et de la marque Accueil bien qu'ambitieux ont été qualitativement et quantitativement atteints.</p> <p>Le bilan sur le volet des productions agricoles prend plutôt la forme d'un maintien de l'existant (bénéficiaire de la marque) hormis la validation d'un nouveau cahier des charges sur le vin.</p>
Accompagnement à l'émergence de filières valorisant les productions emblématiques ou naturelles du territoire (truffe, produits de la forêt, PAPAM...)	<p>Des priorités sont données au fil des opportunités quant à l'accompagnement des microfilières ou des filières de poids basées sur une production agricole ou forestière. Le panel de production est bien identifié, cependant les acteurs et le Parc ne sont pas toujours prêts à déclencher les actions.</p> <p>Des succès ont été opérés sur le safran, la truffe, les fruits mais des filières sont en panne comme la forêt plus particulièrement le bois énergie, le pastoralisme ou les plantes aromatiques (congrès des simples en 2013 dans le Verdon).</p> <p>Une vraie réflexion et une attention particulière sont à apporter à ce travail, qui est porteur de diversification agricole des revenus, créateurs d'identité et porteur de retombées économiques tout au long de l'année (exemple du développement touristique pendant la saison de la truffe en hiver).</p> <p>Dans le secteur de l'artisanat, la filière de la faïence de Moustiers représentant une douzaine d'ateliers a fait l'objet d'un accompagnement à la dynamisation collective par l'intermédiaire notamment du dispositif PRIDES Activ'argile soutenu par le Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cependant même si quelques actions ont été lancées, le Parc du Verdon n'a pu soutenir le projet. En effet, la filière reste cloisonnée et ses acteurs semblent peu enclins à relever les enjeux collectivement. Dans ces conditions, le Parc n'a pu maintenir son soutien.</p>

Réorientation :

- Produire une nouvelle stratégie d'intervention sur la forêt et sur ses filières de valorisation.
- En lien avec la valorisation du patrimoine bâti, une attention particulière pourra être portée sur les activités artisanales liées à la rénovation et l'entretien des édifices.
- Promouvoir et faire connaître les circuits courts auprès des habitants – réappropriation par les habitants

Partie 5. POUR L'EXPERIMENTATION DE RELATIONS NOUVELLES ENTRE LES TERRITOIRES (AXE D)

OBJECTIF 9 : PROMOUVOIR UNE QUALITE D'AMENAGEMENT PERMETTANT L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LE RESPECT DES RESSOURCES

1. Rappel du contexte territorial et évolution 2008-2014

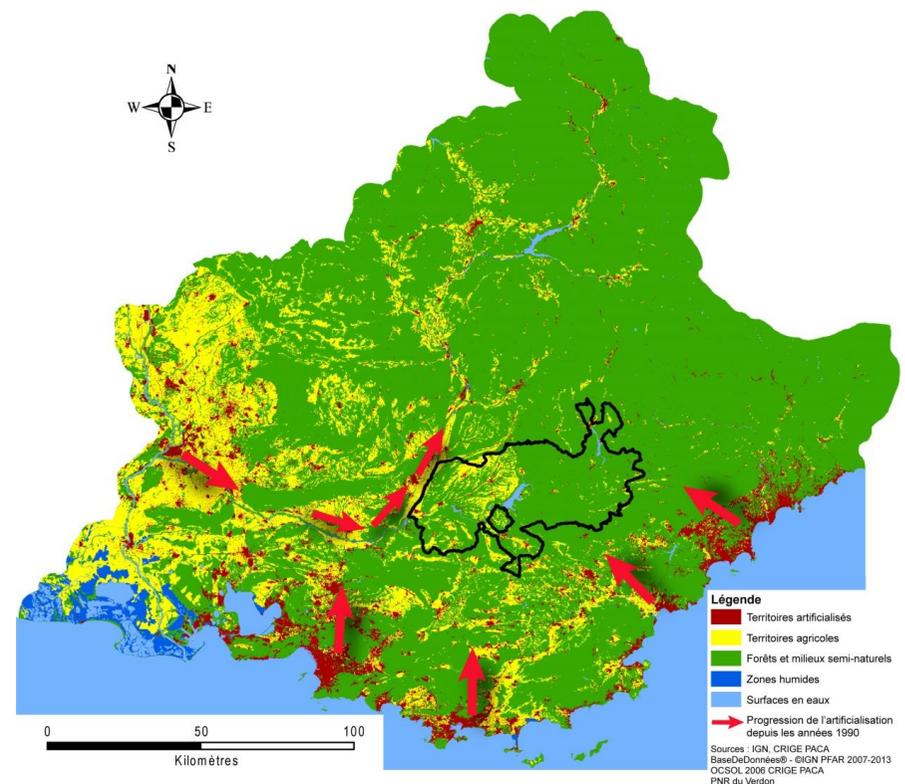
Dans les dernières décennies, le territoire du Verdon a subi une **pression foncière importante** à l'ouest, sous la poussée du **Val de Durance**, et au Sud, sous la poussée de l'**agglomération dracénoise et de la Provence Verte**.

L'occupation des sols est étudiée avec la base nationale CORINE land cover (CLC) pour les années 1999 et 2006. On y distingue des espaces qualifiés d'artificiels (en rouge), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts, aux milieux naturels et aux surfaces en eau. Il s'agit de zones urbanisées, industrielles et commerciales, d'infrastructures et d'espaces verts urbains.

En 2006, le territoire du Parc était artificialisé à hauteur de 3 688 hectares (soit 1.39 %) de sa surface, contre 3 602 hectares (soit 1.36 %) en 1999. L'étalement urbain est dû à des extensions récentes des noyaux villageois. En sept ans, dans un contexte de croissance démographique forte (près de 20 %), les surfaces artificialisées ont progressé au rythme de 12 hectares par an environ, avec de fortes disparités territoriales. La zone sud ouest du territoire est particulièrement affectée par le mitage périurbain (voir l'étude Insee 2014). L'artificialisation se fait avant tout au détriment des terres agricoles (perte de 40 hectares de « terres arables » et « surfaces agricoles ») et des espaces boisés (41 hectares). Les surfaces naturelles (prairie, garrigues, végétations arbustives) apparaissent relativement stables (seulement 4 hectares artificialisés). Cette dynamique est comparable à la tendance régionale (mais moins marquée que pour l'agglomération Aixoise et l'axe suivant l'autoroute A8 - Saint-Maximin-la-Sainte-Baume - Brignoles - Le Luc - Draguignan - Grasse - Vallée du Var et la Basse Provence, Plaine de la Crau). Cette artificialisation est à analyser au regard des tendances en matière de démographie et de logements.

Portrait du territoire du Parc (Insee, 2014)

Arrivée de nouvelles populations (700 habitants /an entre 2006 et 2011). Population localisée à 75 % à l'ouest du Parc, avec un **phénomène marqué de périurbanisation** dans les communes proches des pôles d'emploi.



Entre 1999 et 2010, le **nombre total de logements a augmenté de 21 % (+ 4749)** pour **7813 habitants** supplémentaires (+ 32%). Les **logements individuels** restent la norme même si quelques petits collectifs ont été construits. Les **résidences secondaires** connaissent un **tassement** : elles ont progressé de **5% contre 35 %** pour les résidences principales.

Dans les communes périphériques au sud et à l'ouest, moins éloignées des grands bassins d'emplois, **beaucoup d'actifs travaillent en dehors du territoire**. Au contraire, certaines communes relativement isolées ont su s'adapter, et sont plutôt autonomes en termes d'emplois. **L'attractivité touristique du territoire**, en particulier autour des lacs, induit par ailleurs une pression forte liée à la **concurrence des résidents secondaires** : les **prix élevés de l'immobilier** se retrouvent **déconnectés** des niveaux de **revenus** relativement **faibles** des habitants.

En 2008, seules **5 communes** sur les 46 du Parc disposaient d'un **PLU** ou d'une **carte communale**. En 2014, elles sont au nombre de **12**, auxquels s'ajoutent **12 PLU en cours** d'élaboration. On recense par ailleurs 1 SCoT (région de Manosque), qui concerne 10 communes du Parc du Verdon.

Enjeux

- Inciter les communes à planifier leur développement via des PLU, cartes communales et SCoT vertueux.
- Qualifier les extensions urbaines.
- Préserver le cadre de vie et les paysages.
- Réduire les risques naturels, en particulier le risque incendie.
- Maintenir les espaces naturels et agricoles en maîtrisant l'étalement urbain et le mitage
- Permettre la mixité sociale et fonctionnelle.

Ce que dit la charte du Parc

- A.1.4 - Organiser le partage des connaissances
- A.3.1 - Connaître la richesse culturelle des paysages
- A.3.2 - Révéler la richesse culturelle des paysages
- C.2.4 - Sensibiliser le public à la forêt et à sa gestion
- C.5.1 - Développer et diversifier l'offre de logements à l'année
- C.5.2 - Prévenir les risques de nuisances liés aux activités
- D.1.1 - Maitriser les extensions de l'urbanisation
- D.1.2 - Maitriser les projets d'aménagement
- D.1.3 - Contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière exemplaire

2. Actions menées et résultats

Commission référente : Urbanisme et paysages.

Critères d'évaluation :

- Respect du Plan de Parc (dont critères de l'axe A sur paysages, patrimoines, ressources).
- Définition d'une stratégie foncière territoriale visant une maîtrise rigoureuse de la consommation d'espace.
- Compatibilité des projets d'aménagements avec les orientations de la charte.
- Intégration qualitative des nouvelles activités au territoire : énergies renouvelables....
- Recherche d'exemplarité (intégration, accessibilité, efficacité énergétique, matériaux ...) des projets d'aménagement portés par les collectivités et le Parc.
- Amélioration de l'accès aux logements, à l'emploi local, aux services de proximité.
- Réduction des nuisances environnementales des installations soumises à avis du Parc

- Prise en compte des risques (incendie, inondation, érosion...) dans les politiques et projets d'aménagement.

Principales actions engagées:

PERIODE 2008-2010		
Priorité	Synthèse des actions	Commentaire
Prévention des risques	DFCI	
Maîtriser les extensions de l'urbanisation	Participation aux Commissions des Sites 04	Réalisé
	Suivi des documents d'urbanisme	Réalisé - Mission permanente du Parc
	Aide juridique en urbanisme (CU, Loi Littoral, Montagne, ...) et veille réglementaire	En particulier, étude Loi Littoral pour la DDT04 Réalisé
Maîtriser les projets d'aménagement	Suivi des projets d'aménagement communaux	Réalisé - Mission permanente du Parc
	Suivi des projets territoriaux (ITER, veille THT, Catalany)	Réalisé - Mission permanente du Parc
Contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière exemplaire	Définition d'une stratégie foncière et élaboration d'outils pour une politique foncière exemplaire	Réalisé - Organisation d'un CS thématique

PERIODE 2011-2013 (Source : synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013)					
Dispositif	Synthèse des actions	Avancement ⁴⁸	Commentaire	Gouvernance	Niveau de transversalité axes de la charte
Vers un développement urbain plus respectueux des patrimoines du	Incitation à l'élaboration de PLU		4 réunions d'information en conseil municipal 5 cahiers des charges fournis 14 PLU accompagnés 3 diagnostics pré-PLU	4 bureaux avec avis sur des PLU Environ 30 réunions personnes publiques associées (ou de travail	

⁴⁸ En gris : terminé / en vert : se passe comme prévu / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable / en bleu : non initialement prévu au programme d'actions.

Verdon	Développement d'opérations exemplaires		2 études préalables à des ZA 1 étude d'aménagement de place 1 projet de hameau nouveau accompagné	sur le PLU) 7 réunions de présentation dans les conseils municipaux 11 réunions de groupes de travail 6 réunions de commission urbanisme et paysages	
	Encourager une stratégie foncière.		Réflexion initiée mais actions plus complètes repoussées dans l'attente TVB		
	Outils et conseils pour une approche durable de l'urbanisme et de l'aménagement		12 permanences de l'architecte conseil 2 études préalables à des ZA 1 étude d'aménagement de place 3 diagnostics pré-PLU 1 CS thématique à Limans 3 cinémas débats sur l'urbanisme		
Définition d'une stratégie foncière			Non prévu initialement mais opportunité financière suite à une délibération de la Région		
Défense de la forêt contre les incendies	Sensibilisation et communication sur les OLD ³ et le risque incendie. Participation à l'élaboration d'un PIDAF ⁴ / PMPFCI ⁵ (sur Valensole) et suivi des PIDAF existants. Aide au regroupement des propriétaires. Réalisation d'aménagements nécessaires à la défense des forêts contre les incendies au domaine de Valx		PMPFCI Plateau de Valensole réalisé PMPFCI Montdenier coprésidé par Parc du Verdon – réalisé PMPFCI Préalpes de Castellane – portage par la communauté de communes de Castellane – en cours de réalisation. Travail en cours sur la compatibilité OLD – enjeux Natura 2000 Suivi des Pidaf : non réalisé DFCI sur Valx : OLD effectuées en 2012 ³ Obligations Légales de Débroussaillage ⁴ Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier ⁵ Plan de Massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies	PMPFCI Valensole : 5 COFIL PMPFCI Montdenier : 3 COFIL PMPFCI pré-Alpes de C : 1 COFIL	

Chiffres clés sur la période 2011-2013

- Part des PLU approuvés utilisant l'article L 123 -1 – 5 du C.U ou EBC pour protéger les éléments du patrimoine : 100 % (Sillans, Les Salles, St Jurs, Aups)
- Nombre d'avis émis par le Parc sur le nombre de projet porté : 23 sur 23 (4 en 2008, 4 en 2009, 5 en 2010, 3 en 2011, 4 en 2012, 3 en 2013)

- **Nombre d'avis favorables émis par le Parc** : 4/5^e d'avis favorables (Sillans, Les Salles, St Jurs, Aups)
- **Nombre d'avis défavorables émis par le Parc** : 1/5^e d'avis défavorables (SCoT de Manosque)
- **Nombre de cahier des charges fournis par le parc** : 4 cahiers des charges fournis
- **Nombre de porters à connaissance émis par le Parc** : 7 (Demandolx, Sainte Croix, Angles, Sillans, Bauduen, Les Salles, Rougon)
- **Nombre de document d'urbanisme élaboré en association avec le Parc** (mesure D.1.1.) : 15 documents
- **Part des réserves du Parc suivies** : la moitié des réserves du Parc suivies (trame verte et bleue : pris en compte ; consommation d'espaces notamment agricoles : non pris en compte)
- **Nombre d'instances de pilotage des opérations de planification, gestion et mise en valeur des patrimoines à enjeux auxquelles le Parc a pris part** : 23 instances (16 PLU, 1 SCoT DLVA, 1 PLH DLVA, 1 plan de déplacement DLVA, 1 agenda 21 CCLDV, 1 SRADT, 1 COPIL berges Verdon, 1 COPIL extensions urbaines DLVA) : co construction des projets pour favoriser la prise en compte des objectifs de la charte en amont
- **Nombre d'opérations foncières réalisées à l'instigation du Parc du Verdon** (C-IR) : 0
- **Mise en place d'un Observatoire du foncier** : non.
- **Nombre de journées d'animation consacrées à la forêt** (mesure C.2.2): équivalent d'1/2 ETP⁴⁹
- **Nombre d'actions d'accompagnement technique auprès des propriétaires forestiers** (C.2.3) : 2 concernant la DFCI⁵⁰

Animation et médiation entre acteurs

- **Nombre d'actions de sensibilisation, d'animation, d'accompagnements réalisés par le Parc sur les risques de nuisance** (C.5.2) : dispositif écocardes pour le grand public ; autres actions (élus, communes...)...
- **Nombre d'avis émis par le Parc en matière de circulations motorisées, de survols, de manifestations sportives, d'activités industrielles** (création, extension) ou d'installations diverses (mesure C.5.2) : 73 avis⁵¹ (4 en 2008, 11 en 2009, 11 en 2010, 8 en 2011, 14 en 2012, 25 en 2013)
- **Nombre de conflits d'usage résolus** (C.3.1 ; C.5 2) : non renseigné.

3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs de la charte en matière de promotion de la qualité de l'aménagement correspondent-ils aux enjeux du territoire ?

La qualité des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme est indispensable sur le territoire du Verdon. Si le développement n'est pas encadré, les paysages, les patrimoines peuvent se déqualifier et le territoire perdre son attrait. Les habitants et élus du territoire ont conscience de ces enjeux, même si leur mise en pratique n'est pas évidente, en particulier quand il s'agit de partager les objectifs de densité de l'habitat et d'économie d'espace (questions culturelles).

⁴⁹ Equivalent temps-plein.

⁵⁰ Défense de la forêt contre les incendies.

⁵¹ Dont 51 sur des manifestations sportives ou relatives à des terrains de sport.

En matière de foncier, les objectifs de la charte semblent trop ambitieux : le contexte a évolué, que ce soit avec la couverture du territoire par des intercommunalités compétentes en matière d'aménagement du territoire et d'action foncière, mais aussi avec l'arrivée d'un cadre législatif nouveau et notamment la question désormais prépondérante de la trame verte et bleue, qui change l'approche. Le Parc du Verdon est davantage attendu sur les paysages, l'agriculture et la trame verte et bleue que sur les autres questions foncières.

2/ Cohérence – *Les moyens alloués à la promotion de la qualité de l'aménagement permettent-ils d'atteindre les objectifs ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?*

Moyens humains : 2/3 du temps de travail de la chargée de mission urbanisme + quelques jours de travail des chargés de mission patrimoine naturel, forêt, agriculture, développement, énergie mobilité, tourisme et eau (environ 2 jours par an par personne et 5 jours par an pour le chargé du patrimoine).

Par le biais de son travail sur les documents d'urbanisme, le Parc mobilise beaucoup de temps de travail pour l'équipe technique (porter à connaissance depuis 2010, avis sur les projets arrêtés, aide au cahier des charges et à la consultation, réunions de travail thématiques et réunions PPA) et les élus du Parc qui délibèrent sur les avis. Dans la plupart des cas, ce travail aide à aboutir à un document d'urbanisme compatible avec la charte. Toutefois, **les réserves émises ne sont pas toutes prises en compte, justement quand elles concernent des projets en extension urbaine** (zones artisanales et zones urbaines diffuses sur du foncier agricole). La cohérence externe avec les services de l'Etat qui sont également censés faire appliquer la charte n'est pas toujours optimale, et certains SCoT (Manosque) ou PLU (Gréoux) largement incompatibles avec la charte du Parc ont été approuvés malgré les réserves émises.

En matière de foncier, le Parc doit s'assurer de la cohérence des actions des collectivités compétentes avec les objectifs de sa charte. Pour ce qui est du foncier agricole, les actions (animation foncière, réouverture des milieux) ont été trop ponctuelles : il manque une stratégie globale et réfléchie, qui devra démarrer dans cette deuxième moitié de charte.

De manière générale, l'ensemble des politiques mises en place, à l'échelle nationale, régionale, intercommunale, vont dans le sens de la charte du Parc en prônant une économie d'espace et une prise en compte des enjeux transversaux dans les projets d'aménagement.

3/ Efficacité – *Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?*

Critère évaluatif* (défini avec les élus)	Commentaire évaluatif
Respect du Plan de parc	Le Plan de Parc ne présente que peu d'éléments véritablement opposables. Les sites et zones d'intérêt écologiques ou encore les monuments emblématiques sont les seuls véritables espaces où le Plan de Parc peut sembler prescriptif. Aussi, que ce soit par le biais de porter à connaissance ou dans l'accompagnement des projets, cet objectif semble atteint : on peut citer des projets qui ont été modifiés ou abandonnés parce qu'ils remettaient en cause ces objectifs spatialisés dans le Plan de Parc (hameau nouveau à Bargème, parc photovoltaïque à Castellane). Il semble important de s'assurer de l'évolution des paysages et de ces espaces d'ici la fin de la charte : observatoire, exploitation de photos anciennes dans le centre de ressource, description des sites dans le diagnostic de la Trame verte et bleue...

<p>Définition d'une stratégie foncière territoriale visant une maîtrise rigoureuse de la consommation d'espace.</p>	<p>L'intervention des Parcs en général et du Parc du Verdon en matière de stratégie foncière n'est pas acquise, pouvant être perçue par les élus des communes comme de l'ingérence. La première moitié de la période de la charte a permis de convaincre les élus et partenaires qu'il y avait des enjeux importants qui pouvaient être portés par le Parc du Verdon en la matière. Cette prise de conscience est à la fois récente et fragile. Le Parc a ainsi commencé par informer et diffuser les outils d'intervention foncière. Il faut également noter que le contexte territorial a fortement changé depuis 2008 : peu structuré avec un seul SCoT et des parties de territoire sans EPCI, les intercommunalités sont montées en puissance depuis peu et prennent en main ces questions de stratégie foncière (SCoT, PLH, ...).</p>
<p>Compatibilité des projets d'aménagements avec les orientations de la charte.</p>	<p>La charte n'est pas directement opposables aux permis d'aménager : elle s'impose aux documents d'urbanisme, qui, en encadrant les projets, viennent assurer le respect des orientations de la charte. La couverture du territoire du Parc par des PLU ou cartes compatibles avec la charte avance rapidement depuis 2008, et tend à s'accélérer depuis 2013 et la Loi ALUR. Le Parc est un interlocuteur clé de la planification urbaine sur son territoire. Sur les projets ne nécessitant pas d'avis du Parc, les porteurs n'ont pas toujours consulté le Parc. C'est le cas notamment des projets de lotissements privés, de création ou déménagement d'infrastructures publiques au cœur d'une zone urbaine (école, hôpital,...). Toutefois, le Parc est associé (COPI, demande d'avis, apport de données) à un très grand nombre de projets d'aménagement sur le territoire : gros travaux sur des sentiers de randonnée emblématiques, sur des sites naturels sensibles – St Maurin, cascade de Sillans -, zones d'activités et implantations de grosses infrastructures industrielles (projet de l'occitane sur Valensole), projets d'aménagement en cœur de village (programme d'aménagement solidaire), sites de pratiques sportives (APN), projets touristiques (chalets de La Maline, Ecociné, Vauplane,). Souvent, le Parc peut ainsi influencer favorablement le contenu et les objectifs des projets. Les projets véritablement incompatibles avec une mesure précise de la charte sont jusqu'à maintenant abandonnés (parc photovoltaïque sur un monument emblématique du paysage, projet mettant en cause une zone humide ou un site d'intérêt écologique majeur,...).</p>
<p>Intégration qualitative des nouvelles activités au territoire : NTIC, énergies renouvelables.</p>	<p>Le contexte a fortement évolué depuis l'écriture de la charte : celle-ci n'avait pas prévu l'arrivée en nombre de projets de parcs photovoltaïques. Le Parc est un interlocuteur clé en la matière : les opérateurs ont ainsi compris qu'il est indispensable d'intégrer de façon optimale leurs projets dans les paysages, sur un territoire de Parc naturel régional. Les projets recueillant un avis défavorable du Parc (en moyenne 1/5) sont le plus souvent abandonnés (sauf quelques exceptions : Gréoux, Esparron) et les principes fixés par le comité syndical du Parc en 2010 deviennent un critère préalable. .</p>
<p>Recherche d'exemplarité (intégration, accessibilité, efficacité énergétique, matériaux ...) des projets d'aménagement portés par les collectivités et le Parc.</p>	<p>Le Parc a porté pour certaines communes des études préalables à des projets d'aménagement avec une visée environnementale forte (dossier outils et conseil pour une approche durable de l'urbanisme et de l'aménagement) : zones d'activités, place publique. Il a accompagné l'établissement puis la mise en œuvre du programme d'aménagement solidaire de la CCLDV. Depuis 2012, les permanences de conseil en architecture et aménagement durable ont permis</p>

	d'accompagner certains petits projets d'aménagement public.
Amélioration de l'accès aux logements, à l'emploi local, aux services de proximité.	Le Parc, dans son rôle d'accompagnement des PLU, SCoT, PLH, a pu défendre les objectifs de mixité, de diversification de l'économie, de maintien des commerces et activités dans les centres villageois. Ses réserves sur des documents d'urbanisme ont été prises en compte (Les Salles, St Julien le Montagnier) pour empêcher la concurrence entre des commerces en périphérie et en centre villageois. Son rôle ne se cantonne pas aux aspects naturalistes et paysagers, mais il défend un équilibre global qui prend tout son sens depuis 2013 avec une réflexion sur la transition énergétique.
Réduction des nuisances environnementales des installations soumises à avis du Parc (carrières, CSDU, ICPE, circuit motocross, zones d'envol et aérodromes).	Les nouveaux projets d'installations ayant des nuisances, relativement rares (2 carrières, 1 CSDU, 1 circuit), possèdent des études d'impacts relativement complètes et sont développés avec des objectifs de réduction et compensation des enjeux environnementaux. Cependant, de nombreuses installations, en particulier des décharges sauvages, sont présentes sur le territoire. Un travail d'identification avait été mené au sein du Parc, mais une réactualisation est nécessaire, pour faire émerger une prise de conscience par les services ayant les pouvoirs de police. Les citoyens attendent et sollicitent le Parc sur ces questions, ne comprenant pas le rôle du Parc (pas de pouvoir de police ni pouvoir réglementaire). Les élus doivent se positionner sur l'intervention du Parc en la matière, en particulier quant aux infractions (sensibilise ? dénonce ?).
Prise en compte des risques (incendie, inondation, érosion...) dans les politiques et projets d'aménagement.	Depuis l'établissement de la charte, de nombreux drames en France sont venus démontrer la nécessité de prendre en compte les risques dans les projets d'aménagement. Bien plus que le Parc, les services de l'Etat sont particulièrement attentifs quant à la prise en compte de ces enjeux. L'objectif est donc atteint, pour les nouveaux projets.

Réorientation :

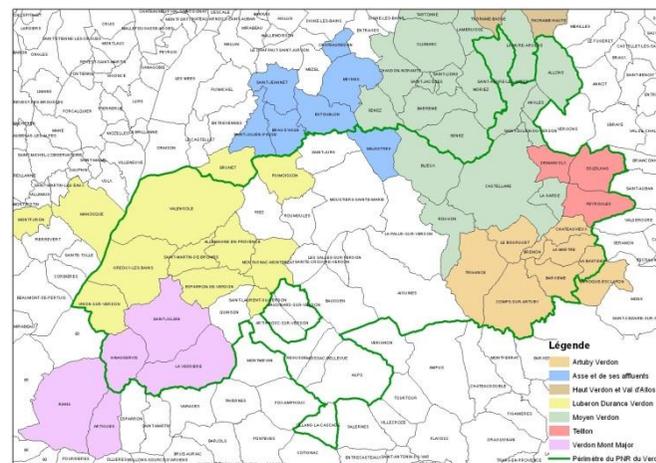
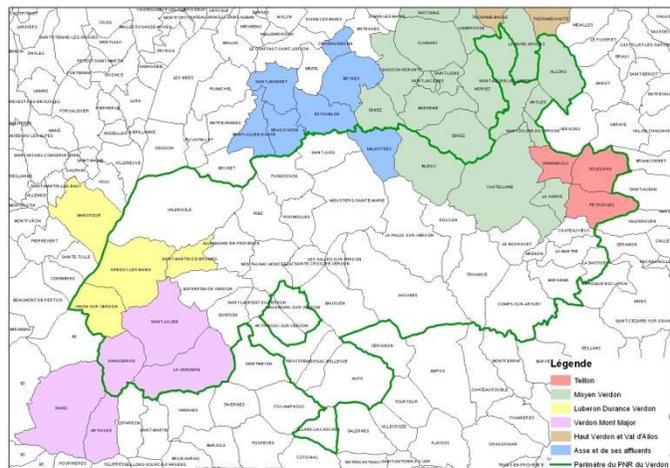
- mettre en œuvre une stratégie de **réduction des décharges sauvages**.
- mettre en œuvre une **stratégie foncière globale et réfléchie en matière agricole**.
- **d'élargir la réflexion sur les risques pour une approche plus globale**

OBJECTIF 10 : RENFORCER LA COOPERATION A DIFFERENTES ECHELLES ET POURSUIVRE L'EXPERIMENTATION

1. Rappel du contexte territorial et évolution 2008-2014

Evolution de la couverture du territoire en intercommunalités :

	2004	2008 (nouveau périmètre)	2010	2014
Communes faisant partie d'un EPCI	11	16	30	46
%	24%	35%	65%	100%



Le paysage institutionnel a évolué depuis 2008, date d'approbation de la charte actuelle. Plusieurs intercommunalités se sont étendues ou même créées :

- **pays** : A3V en 1999 et par extension des communautés de communes : Haute Provence, Provence Verte et Pays dignois en 2014
- **communautés de communes** : Moyen-Verdon (1994), Artuby-Verdon (2009), Teillon (2001), Lac et gorges du Verdon (2014), Provence Verdon (fusion de 2 anciennes communautés de commune en 2014), Asse Bléone Verdon (fusion et rattachement de 4 communes du Parc en 2013)

- **communauté d'agglomération** : Durance Lubéron Verdon Agglomération (2013).

Au-delà de l'évolution territoriale des intercommunalités qui progressivement ont recouvert l'ensemble des territoires du Verdon, on note également une évolution importante en termes de compétences de celles-ci. En effet, les statuts se sont étoffés progressivement et plusieurs communautés de communes ont intégré certains des projets initiés par le Parc. Un récapitulatif des compétences des communautés de communes et d'agglomérations superposant le territoire du Parc est disponible.

Enjeux

Des structures intercommunales effectives et une mise en réseau de ces structures.
 Une complémentarité du Parc avec les intercommunalités.
 Participation active du Parc dans les réseaux régionaux et nationaux.
 Des actions de coopération décentralisée à tester.
 Conduite d'actions expérimentales.

Ce que dit la charte du parc

D.1.4 - Mettre en œuvre un outil d'observation du territoire pour le suivi et l'évaluation de la politique du parc
 D.2.1 - Encourager l'émergence de structures intercommunales locales
 D.2.2 - Formaliser la complémentarité avec les territoires de projet
 D.2.3 - Développer une collaboration avec les agglomérations
 D.3.1 - Prendre une part active dans les réseaux régionaux et nationaux
 D.3.2 - Initier des actions de coopération décentralisée

2. Actions menées et résultats

Instance référente : bureau et direction.

Critères d'évaluation :

- Formalisation des objectifs de coopération
- Coopération opérationnelle (mutualisation des moyens, implication dans les actions, cofinancement...)
- Intégration de la politique du Parc (la charte) dans les statuts, les stratégies, les documents d'objectifs et les schémas portés par les EPCI, les pays, les agglomérations, les organisations professionnelles...
- Participation réciproque aux instances.
- Implication dans les réseaux régionaux et nationaux de protection de l'environnement et de développement durable et coopération avec des espaces naturels protégés
- Repérage, recherche de partenariat, d'expérience ou de moyens concourant à la réalisation concrète de la charte et la valorisation du territoire
- Portage d'expérimentation et transferts d'expérience
- Qualité des actions de coopération décentralisée engagées
- Mise en place de dispositifs de suivi et d'observation du territoire et d'évaluation de la charte et des politiques publiques

Principales actions engagées :

PERIODE 2008-2010	
Priorité	Synthèse des actions
Partenariat avec les intercommunalités et les structures intercommunales	Transformation progressive des SIVOM en EPCI. Les relations ont surtout été « opérationnelles » et le Parc n'a pas directement été actif dans l'aide à la constitution des intercommunalités (à l'exception de l'Artuby : envoi d'un porteur à connaissance de la charte au moment de la rédaction des statuts). Les communautés de communes sont invitées au comité syndical et aux commissions du Parc. En septembre 2010, le bureau a établi une première stratégie d'amélioration de l'articulation avec les EPCI.
Réseaux	Participation régulière aux réseaux nationaux (Fédération des Parcs, Grands sites de France...) et régionaux (RREN, interparc PACA...).
Coopération décentralisée	Participation à des actions pilotées par la Région PACA (par exemple : trame des aires protégées du Brésil).

PERIODE 2011-2013 (Source : synthèse des dispositifs du plan d'actions 2011-2013)				
Dispositif et avancement ⁵²	Synthèse des actions prévues	Commentaire	Gouvernance	Niveau de transversalité axes de la charte
Mise en place expérimentale des outils d'observation du territoire et d'évaluation de la charte	Mise en place de l'outil EVA et du système d'évaluation.	L'arborescence de la charte a été entrée sous EVA et nous avons aussi procédé à une phase expérimentale sur différents modules du logiciel avec la saisie de différents dispositifs du programme d'actions 2011-2013. Construction du référentiel d'évaluation de la charte	Comité technique EVA à la fédération des PNR COFIL charte et convention d'objectifs	

⁵² En gris : est terminé / en vert : se passe comme prévu / en jaune : à pris du retard, mais pas de problème notable / en bleu : non initialement prévu au programme d'actions.

<p>Définir et faire vivre un plan de coopération des acteurs intercommunaux du Verdon</p>	<p>Une première démarche organisée avec le soutien de Mairie Conseil en janvier 2011 permet de réunir toutes les EPCI et de lancer une démarche de coopération.</p> <p>Intégration des EPCI aux commissions, et à l'animation du programme leader 2008-2014.</p> <p>Projet de convention préparé avec la CCLDV (non aboutie).</p> <p>Réunions régulières sur des thèmes précis</p> <p>Accompagnement de la création de la CC Lacs et Gorges du Verdon rassemblant les dernières communes isolées du Verdon.</p> <p>2014 : proposition d'intégrer les EPCI au syndicat mixte lors d'une prochaine modification des statuts.</p> <p>Principales actions de coopération : développement de la randonnée, écoville, appui au montage de projets touristiques et patrimoniaux, structuration des acteurs touristiques dans l'Artuby, étude d'intégration paysagères des zones d'activités, mise en œuvre du PMPFCI, accompagnement plateforme formation, toutes les actions du contrat rivière portées par les EPCI... + participation aux projets des EPCI (ex : PLH, PAS, aménagements des berges du Verdon....)</p> <p>Depuis 2011, une démarche de rapprochement/fusion du Parc et du Syndicat mixte des pays du Verdon a permis progressivement le transfert des missions, d'une partie des moyens (humains, cotisations...) et la disparition du SMPV.</p>	<p>Une période de construction de leurs projets et de mise en place a beaucoup occupé les intercommunalités et n'a pas laissé beaucoup de place aux partenariats.</p> <p>Progressivement la situation évolue autour des sujets du développement économique, de l'eau, de l'énergie.</p> <p>Le rapprochement entre les 2 syndicats mixtes œuvrant sur le territoire est une étape « historique » au regard du long travail fait par le SMPV pour préparer la création du Parc.</p>	<p>Bureau</p>	
<p>Coopération interparc</p>	<p>Outre la participation régulière au réseau national des Parcs régionaux, le Verdon s'est particulièrement investi en 2012 avec l'accueil du Congrès des Parcs à Aups.</p> <p>Au niveau régional, en 2011 les PNR ont souhaité davantage travailler en réseau. La dynamique a été accompagnée par le Conseil régional qui a mis à disposition un animateur à partir de 2012.</p>		<p>Bureau</p>	

	<p>De nombreuses démarches ont été menées en commun et plusieurs outils mutualisés ont vu le jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis commun interparc exprimé sur différents schémas ou politiques régionales (SCAP, EDD, SDAGE, SRADDT...) - Des réponses groupées à deux appels à projets du MEDD (sur la déclinaison dans les parcs de la TVB, l'intégration des points noirs paysagers), le portage de candidature... communes avec le Parc du Luberon (TEPOS, ...) - Système d'information territorial, développement de la charte européenne du tourisme durable, la charte de l'éducation au développement durable, charte de la transition énergétique, commandes groupées interparc...) - Présence coordonnée sur manifestations et événementiels (ANDD, fête des Parcs....) <p>Les actions du réseau ont fait l'objet d'un bilan à part entière (annexe 18).</p>			
Favoriser l'échange d'expériences avec les territoires de PNR en cours de constitution	<p>Echanges d'expériences, participation à des réunions, transferts d'outils ou de procédures, aide à la mobilisation citoyenne pour les projets de Parc voisins des Préalpes d'Azur et de la Sainte Baume.</p> <p>Intervention dans un séminaire de préparation de la charte du projet de Parc du Morbihan.</p>			
Coopération avec d'autres territoires de projet	<p>Ex / autres GAL ALCOTRA</p>			
Coopération décentralisée	<p>Au-delà des accueils de délégations étrangères liées à des projets (délégation de Sardaigne / gestion des lacs, québécoise / création de parc, algérienne / gestion d'espaces protégés....) ou la participation à des actions pilotées par la Région PACA ; le Parc du Verdon a développé une coopération plus approfondie avec la Fédération de communes de Jezzine au Sud Liban pour aider à la structuration d'un projet de développement durable du territoire, pour décliner</p>	<p>L'initiative et la demande d'implication du Parc dans ces projets a toujours été d'origine régionale.</p>	<p>Aucune commission spécifique ne suit ces projets qui sont pilotés par le</p>	

	localement le concept de Parc naturel régional (diagnostic du territoire, accompagnement de la mobilisation des acteurs publics et privés, identification des principaux enjeux à traiter, projets prioritaires...)		Président	
--	---	--	-----------	--

Chiffres clés sur la période 2011-2013

- **Nombre de conventions signées entre les Pays et le Parc sur le nombre total de Pays (mesure D.2.2) :**
Historiquement le territoire du Parc était concerné par le Pays A3V avec lequel une convention cadre de partenariat a été signée au milieu des années 2000. Depuis, le partenariat avec le pays s'est essentiellement traduit par le co-pilotage de 2 programmes LEADER et la construction en 2014 d'une troisième candidature. Les Pays de Haute Provence, Dignois et de la Provence Verte se sont étendus plus récemment sur le territoire du Parc au gré des regroupements/extensions des communautés de communes. Les premières conventions ont été signées avec eux à l'occasion de la préparation de la candidature LEADER en 2014.
- **Nombre de conventions de partenariats établies entre le Parc et les EPCI (mesure D.2.1 Encourager l'émergence de structures intercommunales locales) :**
Une convention cadre a été préparée avec la CCLDV et n'a pas été signée : elle a été reportée car la transformation en communauté d'agglomération était imminente. Depuis, la volonté politique a orienté le travail vers des partenariats plus opérationnels : ainsi plusieurs conventions liées à des actions précises ont été signées. D'autre part, des partenariats importants existent sur d'autres actions mais ne sont pas formalisés (exemple de l'accompagnement du Parc pour le plan d'entretien de la ripisylve).
- **Nombre de journées de participations à des travaux des réseaux (mesure D.3.1) :**
Difficile de comptabiliser le nombre de journées. Les principaux réseaux dans lesquels le parc s'implique régulièrement sont les suivants :

 - Réseau régional des espaces naturels : 4-5 jours par an
 - Fédération des parcs : 50 jours techniciens par an + présence des élus aux instances (AG, congrès, commissions...) + cas particulier de l'année 2012 où la participation a été beaucoup plus forte en raison de l'accueil du congrès des Parcs.
 - Réseau interparc de PACA : structuration progressive du réseau depuis 2010, et une participation moyenne de 30 jours techniciens par an depuis 2012,
 - Réseau des grands sites de France : 3 jours par an + présence d'élus aux instances
 - ...
- **Nombre et types de rencontres organisées pour le compte de ces réseaux (mesure D.3.1) :**
De nombreuses rencontres ont été mises en place pour le compte des réseaux auxquels participe le Parc (séminaire EDD, rencontres tourisme durable, congrès national des Parcs en 2012, universités de parcs de PACA et Colloque des grands lacs alpins en 2014....) mais aucun comptage exhaustif n'a été réalisé sur les 6 premières années de la charte. Ce point est à améliorer.

▪ **Réponses aux sollicitations extérieures (mesure D.3.2) :**

De la même manière aucun comptage exhaustif n'a été réalisé, mais les expériences ont été nombreuses : accueil de classes d'étudiants de Carmejane et de différentes écoles, de délégations étrangères ou venant d'autres PNR ou projets de PNR, des interventions dans d'autres territoires pour présenter notre expérience (eau, APN, Education...).... . Ce point est à améliorer.

3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ **Pertinence** – *Les objectifs de la charte pour renforcer la coopération et l'expérimentation correspondent-ils aux enjeux du territoire ?*

Malgré la grande évolution de la structuration intercommunale du territoire, **cet objectif de renforcement de la coopération reste plus pertinent que jamais**. Le renforcement progressif des compétences des intercommunalités en fait des partenaires incontournables pour le Parc et multiplie les sujets possibles de coopération.

D'autre part, **de plus en plus de projets exigent des échelles d'intervention supérieures ou différentes de celle du Parc** et nous poussent à développer des coopérations avec les territoires voisins et les intercommunalités.

Enfin, pour mettre en place l'ensemble des objectifs de la charte, le **Parc ne peut agir seul et doit renforcer ses actions de partenariat pour démultiplier son action** sur le territoire.

2/ **Cohérence** – *Les moyens alloués pour renforcer la coopération et l'expérimentation permettent-ils d'atteindre les objectifs ? Les actions du parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?*

Il n'existe pas de moyens spécifiques attribués à ces objectifs. Même si **les modalités d'intervention du Parc permettent à l'ensemble de l'équipe d'y contribuer** indirectement, **l'absence de moyens dédiés explique l'atteinte partielle de ces objectifs**. Cette situation s'explique également en partie par les choix politiques des **élus qui n'ont pas souhaité que le Parc soit partie prenante dans la structuration des intercommunalités**.

Malgré la volonté du Parc de favoriser la mise en cohérence des politiques intercommunales avec celle du Parc, force est de constater que **la structuration des intercommunalités conduite à marche forcée en 2012-2013 n'a pas permis la reconnaissance du travail fait par le Parc et la prise en compte des priorités de la charte dans leurs stratégies**. Il s'agit d'un enjeu pour la seconde moitié de la charte. . La répartition des rôles entre le Parc et les intercommunalités doit se préciser, le Parc étant davantage positionné sur l'émergence des projets et l'expertise, et les communes et les intercommunalités prenant le relais pour la mise en œuvre des projets.

Concernant l'interparc, techniciens et élus estiment que le Parc du Verdon donne beaucoup d'énergie et de temps à la structuration du réseau et que ce n'est pas le cas de tous les autres parcs. Les résultats de l'interparc sont par ailleurs difficiles à percevoir sur le court terme et la communication autour de ces résultats n'apparaît pas comme suffisante.

3/ Efficacité – Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Critère évaluatif* (défini avec les élus)	Commentaire évaluatif
Formalisation des objectifs de coopération	<p>Intercommunalités – Pays</p> <p>Les objectifs de coopération avec les intercommunalités n'ont pas été formalisés. Une tentative de convention a été élaborée avec la CCLDV mais n'a pas aboutie (peu de temps disponible de leur côté lors de la transformation en communauté d'agglomération – DLVA). En revanche, une convention de partenariat existe avec le Pays A3V : des objectifs communs ont été définis dans le cadre de la construction et du co-pilotage du programme LEADER 2007-2013. En 2014, la construction du nouveau programme LEADER a permis d'élargir cette coopération en terme de contenus et avec les Pays dont les territoires se sont étendus sur le Parc avec l'évolution des intercommunalités (Pays de Provence Verte, de Haute Provence et Dignois). Cela a donné lieu à la signature de conventions définissant les objectifs et les modalités de travail. La mise en place des Contrats régionaux d'équilibre territorial va nécessiter d'aller plus loin pour la période 2015-2017.</p> <p>En revanche les objectifs de développement du partenariat avec les agglomérations (villes-portes) ne sont pas atteints, faute de moyens d'animation.</p> <p>Grands partenaires :</p> <p>Dès 2008, deux partenariats essentiels à la mise en place de la charte et du SAGE ont été formalisés et ont produit des résultats importants : avec EDF et la SCP. Ils ont permis d'asseoir la légitimité et la plus-value du Parc dans la défense des intérêts du territoire, la mobilisation de moyens financiers (solidarité aval-amont dans le financement des projets communaux...) et l'interface avec ces deux grands acteurs d'échelle régionale.</p>
Coopération opérationnelle (mutualisation des moyens, implication dans les actions, cofinancement...)	<p>Progressivement la coopération opérationnelle se développe : elle nécessite une stabilisation des structures intercommunales et une évolution dans l'organisation du Parc. C'est souvent la première étape avant de passer à une coopération plus globale qui permet d'apprendre à se connaître, à travailler ensemble, à repérer les complémentarités...</p> <p>L'animation et la gestion du programme LEADER reste un facteur important de coopération avec le Pays A3V et les intercommunalités.</p> <p>D'autre part, plusieurs projets ont été menés en coopération avec les chambres consulaires et les différents groupements</p>

	<p>professionnels : CASDAR circuits courts, espaces-tests, relance de la trufficulture et évolution des pratiques agricoles avec les Chambres d'agriculture ; évolution des entreprises touristiques avec les Chambres de commerce....</p>
Intégration de la politique du Parc (la charte) dans les statuts, les stratégies, les documents d'objectifs et les schémas portés par les EPCI, les pays, les agglomérations, les organisations professionnelles...	<p>Il s'agit d'un objectif de long terme, qui nécessite beaucoup de temps, d'énergie... de portage technique et politique. Cela passe aussi par la présence dans de nombreuses instances, réunions... et c'est très chronophage. La réorganisation opérée en 2014 devrait permettre une meilleure représentation politique (rôle partagé entre le Président et les vice-présidents) et technique direction/responsables de pôles.</p> <p>Une analyse des statuts des EPCI faite en 2014 montre déjà que certaines ont intégré des objectifs portés par le Parc (annexe 19). A partir de 2015, les propositions d'intégration des dispositions pertinentes de la charte dans les SCOT et l'intégration des objectifs de la charte dans les Contrats régionaux d'équilibre territorial portés par les 4 Pays devraient permettre d'aller plus loin sur ce critère.</p> <p>Notons également que les objectifs portés par les Parcs de la Région PACA ont été globalement bien repris dans les schémas régionaux (schéma de développement touristique, SRCE, SRADDT...).</p> <p>Le Parc du Verdon représente depuis plusieurs années les Parcs de PACA au Conseil économique et social régional et au Comité de massif des Alpes afin d'y faire connaître le point de vue des Parcs.</p>
Participation réciproque aux instances	<p>Les représentants des communautés de communes, des pays sont conviés aux réunions du comité syndical du Parc et aux réunions des commissions ouvertes. Dans la pratique ils ne participent que très rarement. Ponctuellement quand des projets le nécessitent, des représentants du Parc ont été invités dans les commissions des communautés de communes.</p>
Implication dans les réseaux régionaux et nationaux de protection de l'environnement, du développement durable et de l'économie sociale et solidaire	<p>Le Parc participe très largement au niveau politique comme au niveau technique à des réseaux à plusieurs échelles (nationale, régionale, ou européenne) : réseaux des Parcs de PACA, réseau régional des espaces naturels, ALparc, Europarc, Fédération nationale des Parcs + divers réseaux thématiques (OGM, RENETA, Grands sites de France, RRGMA, SAGE...). L'implication dans la vie de la Fédération des Parcs s'est traduite concrètement en 2012 avec l'accueil du congrès des Parcs à Aups.</p>
Coopération avec des espaces naturels protégés ou d'autres territoires. Repérage, recherche de partenariat, d'expérience ou de moyens concourant à la réalisation concrète de la charte et la valorisation du territoire	<p>Le Parc mène de nombreuses actions de coopération avec d'autres Parcs de PACA depuis la création du réseau interparc PACA et la mise en place de groupes de travail interparc thématiques.</p> <p>Le volet de coopération du programme LEADER a également permis de développer des actions de coopération avec d'autres territoires et pays (ex : relance de la truffe). Un partenariat transalpin avec le Parc du Po (Italie) a produit de bons résultats sur les questions d'éducation à l'environnement.</p>
Portage d'expérimentation et	<p>Plusieurs actions et outils expérimentaux ont été développés avec succès et ont permis de tester des approches innovantes</p>

transferts d'expérience	(espaces test d'installation agricole, savoir-faire écologiques paysans, projet Quartiers libres, voyage interparc...) et des techniques (bois raméal fragmenté, stabilisation de berges par des techniques végétales...) qui ont été reprises par la suite par d'autres acteurs ou développées ailleurs sur le territoire.
Qualité des actions de coopération décentralisée engagées	Certaines actions de coopération décentralisées ont permis de mobiliser des moyens importants, de créer des outils ou de stabiliser l'équipe (ex Alcotra et actions EDD), d'autres se sont révélées plus difficiles et longues à mettre en place (Liban, Brésil...) et n'ont pas généré de véritable retour sur le territoire (sauf peut-être une intensification du partenariat avec la Région).
Mise en place de dispositifs de suivi et d'observation du territoire et d'évaluation de la charte et des politiques publiques	La manière de travailler au Parc a évolué depuis 2008 avec la création du SIT : la connaissance du territoire a considérablement augmentée notamment en matière de données géoréférencées. Cette évolution vient du fait de la structuration des données et de son accès internet. A ce jour, le portail SIT contient 113 cartes et bases de données métiers (dont une cinquantaine accessible au grand public), 601 tables (couches d'informations SIG) et 67 documents indexés. D'autres études ont été lancées notamment un portrait de territoire réalisé par l'Insee (2014). Par ailleurs, la démarche d'évaluation a commencé avec la mise en place du référentiel d'évaluation et la définition de critères et de questions évaluatives (définies avec les élus). En 2015, le rapport d'évaluation intermédiaire de la charte sera disponible. De plus, le déploiement du logiciel EVA pour capitaliser l'information permet une harmonisation progressive du protocole de saisie de l'information et des actions portées par le Parc. Un important travail de saisie des fiches dispositifs reste à fournir.

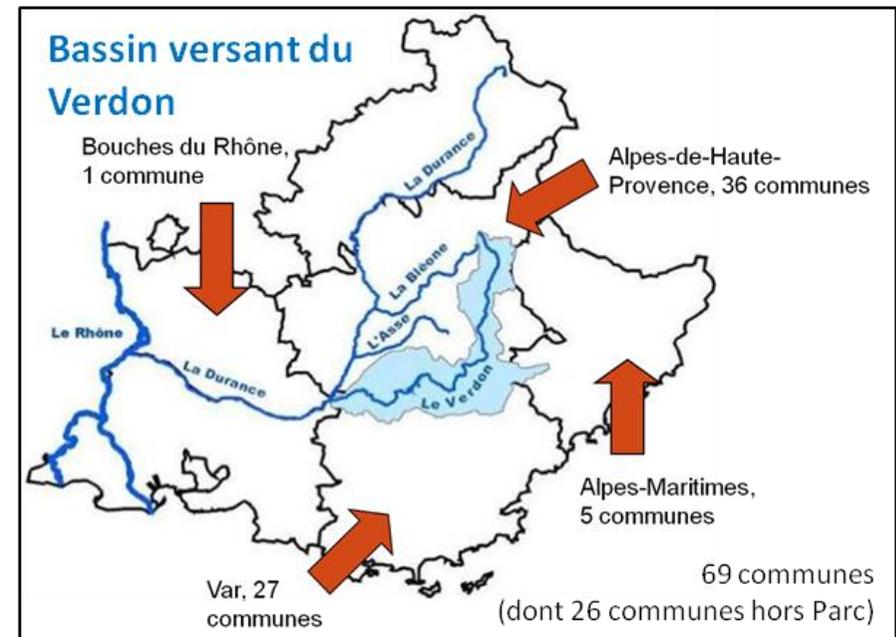
Réorientation :

Depuis peu la raréfaction des moyens des collectivités et la généralisation du système des appels à projets rendent obligatoire la coopération entre les territoires et poussent la mutualisation des moyens, notamment pour ne pas se retrouver dans des situations de concurrence entre territoires. La montée en puissance d'autres acteurs sur le territoire du Parc nous oblige à nous questionner systématiquement sur une nouvelle répartition des rôles et une évolution des missions prioritaires du Parc. Le positionnement stratégique et partenarial du syndicat mixte ainsi que sa capacité à mobiliser des financements seront donc cruciaux pour réussir à mettre en œuvre l'ensemble des objectifs de la charte et donc à assurer son renouvellement. Ce positionnement ne pourra réussir qu'en bonne articulation avec les partenaires fondateurs du Parc que sont les départements, l'Etat et en particulier la Région.

Partie 6. GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU (SAGE / CONTRAT RIVIERE)

Rappel du contexte territorial et évolution 2008-2013

La loi sur l'eau de 1992 a reconnu la gestion concertée de l'eau par bassin versant ; la pertinence et l'efficacité de cette gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants sont maintenant unanimement admises. Dès la création du Parc en 1997, l'eau représentait l'un des trois objectifs prioritaires de la charte, qui demandait « d'assurer une gestion intégrée de la ressource en eau ». **Le Parc du Verdon s'est donc positionné comme la structure gestionnaire du bassin versant du Verdon**, en portant et animant les **démarches de gestion globale et concertée** : mise en place d'un *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux* (SAGE) et d'un *contrat de rivière*. À ce titre, il **intervient sur l'ensemble du bassin versant** (69 communes, dont 26 communes hors Parc), pour porter des études, faire émerger et coordonner les projets, aider à leur mise en œuvre (élaboration de cahiers des charges, appui à la recherche des financements, suivi des projets...), et, dans le cadre du SAGE, **définir en concertation avec tous les acteurs du bassin les objectifs d'une politique de gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques**. En animant les instances de gouvernance que sont la CLE et le Comité rivière, il travaille à la définition d'une politique de l'eau tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux, économiques, et intégrée aux politiques d'aménagement du territoire. Une cartographie liée à l'eau est disponible (annexe 20).



Le SAGE :

Le bassin versant du Verdon, qui possède des milieux naturels et des espèces remarquables, est particulier en ce qu'il concentre pratiquement tous les usages et enjeux de gestion de l'eau pouvant exister à l'échelle des bassins : grands aménagements hydroélectriques, transferts d'eau hors bassin, prélèvements d'eau potable, agricole et industrielle, usages touristiques et de loisir sur les lacs et les rivières, neige de culture... Ces usages souvent contradictoires nécessitaient donc un **outil adapté pour organiser le partage de la ressource, pour garantir la satisfaction durable de ces usages dans le respect des équilibres naturels**. La démarche SAGE, fondée sur une large concertation des acteurs locaux afin d'aboutir à des objectifs partagés et à un document de planification de la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, était la plus adaptée.

Pendant plus de 10 ans, l'ensemble des acteurs du bassin du Verdon concernés par la gestion de l'eau se sont réunis pour définir ensemble des objectifs et des mesures de gestion adaptées aux enjeux et problématiques locaux : amélioration du fonctionnement des grands aménagements hydroélectriques, préservation des zones humides, partage de la ressource, économies d'eau, préservation de la qualité...

Arriver à se mettre d'accord sur les objectifs, trouver des compromis, tout cela a demandé du temps et n'a pas toujours été facile. Mais l'implication de tous a permis d'aboutir, le 12 février 2014 à Riez, à la validation par la commission locale de l'eau (instance de concertation chargée d'élaborer le SAGE) du projet de SAGE Verdon.

Les enjeux :

Le Verdon, véritable épine dorsale du territoire du Parc naturel régional du Verdon, est au cœur d'enjeux forts qui dépassent largement le périmètre de son bassin versant. Son bassin présente à la fois de très nombreux atouts, et un fonctionnement très spécifique marqué par son artificialisation.

Les principaux **atouts et richesses** du bassin versant sont les suivants :

- des paysages et des sites exceptionnels, encore très naturels et qui exercent une très forte attraction,
- des milieux naturels très préservés, avec présence d'espèces rares et endémiques,
- un potentiel énergétique et d'alimentation en eau très important, constitué de 5 barrages en relation avec la Durance et d'un stockage d'1 milliard de m³ dont 660 Mm³ potentiellement disponibles via l'aménagement de la Société du Canal de Provence qui actuellement n'en consomme que 200 à 250 Mm³,
- la faible densité de la population permanente du bassin versant, ainsi que l'implantation ancienne des villages hors de la zone d'expansion des crues du Verdon,
- une qualité d'eau globale très bonne.

Par contre des **contraintes fortes s'exercent** sur le milieu et son fonctionnement du fait :

- des problématiques d'assainissement ponctuelles liées à la fréquentation touristique estivale et/ou hivernale,
- des modifications lourdes apportées au régime hydraulique par la gestion des grands aménagements, entraînant des perturbations physiques et biologiques,
- de l'impact des activités humaines de loisir sur le milieu naturel dans certains tronçons,
- des multiples cloisons existantes entre les différents territoires du bassin versant, qui limitent les liaisons fonctionnelles amont-aval qui peuvent exister sur d'autres bassins versants : il en résulte des fonctionnements très différenciés selon les territoires,
- de l'extrême saisonnalité des usages, principalement estivaux à l'aval de Beauvezer, mais avec une pointe hivernale très sensible sur la haute vallée.

Les acteurs, réunis au sein de la commission locale de l'eau, ont défini **5 enjeux prioritaires** traités dans le SAGE Verdon :

- Le **fonctionnement des cours d'eau** : « *rechercher un fonctionnement hydromorphologique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques* » : restaurer les fonctionnalités biologiques des milieux tout en garantissant les usages, avec un impact minimum sur la production hydroélectrique (augmentation des débits réservés, limitation de l'impact des éclusées, meilleure prise en compte de la

préservation des milieux dans la gestion hydroélectrique, ...), gérer le transport solide de façon à limiter les risques d'inondation, protéger les enjeux soumis au risque inondation, éviter le développement de nouvelles vulnérabilités...

- **Le patrimoine naturel** : « *préserver et valoriser le patrimoine naturel lié à l'eau, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes* » : pérenniser la mise en œuvre de programmes de restauration et d'entretien de la ripisylve, en tenant compte des enjeux économiques et sécuritaires liés aux sports d'eau vive ; améliorer les connaissances et la préservation des milieux et espèces aquatiques (ripisylves, zones humides, apron, castor, espèces inféodées aux milieux aquatiques....), restaurer les milieux impactés, restaurer les continuités écologiques...
- **La ressource** : « *aller vers une gestion solidaire de la ressource* » : atteindre l'équilibre quantitatif et améliorer le partage de la ressource dans les secteurs sensibles (définition de débits à vocation biologique, plans de gestion...) ; mettre en adéquation politiques et projets d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau (optimisation des prélèvements et adaptation à la ressource disponible, lutte contre le gaspillage et développement des économies d'eau) ; partager de façon la plus équitable possible la ressource en eau, en particulier en situation de crise (sécheresse), ainsi que les coûts engendrés par la préservation et l'amélioration de cette même ressource entre les différents utilisateurs, dans une vision prospective à l'échelle régionale (renforcer la solidarité financière régionale autour des eaux du Verdon, favoriser la prise en compte des objectifs quantitatifs définis par le SAGE dans la définition des politiques d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau à l'échelle régionale)...
- **La qualité** : « *assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques* » : définition d'objectif de qualité à atteindre et d'objectifs de traitement pour les stations d'épuration, lutte contre les pollutions par les pesticides et les pollutions agricoles diffuses...
- **Les activités touristiques** : « *concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux* » : gestion concertée des activités aquatiques, amélioration des connaissances de l'impact des activités humaines et mise en œuvre de mesures de gestion, actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux, permettre le développement durable des activités autour des retenues en officialisant des objectifs de cotes touristiques sur les retenues de Castillon et Sainte-Croix...

Bilan global 2008 - 2013

L'année 2008 a été très importante pour la mission eau du PNR Verdon : signature des **grands partenariats avec EDF et la SCP**, signature du contrat de rivière, validation par la CLE de l'augmentation des débits réservés à l'aval des barrages de Chaudanne et Gréoux...

Les années 2008 à 2013 ont vu le démarrage de nombreuses actions visant à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la reconnaissance du rôle du Parc, avec la signature d'un avenant au Contrat rajoutant un certain nombre d'actions, ainsi que la démarche de validation du SAGE.

OBJECTIF 11 : RECHERCHER UN FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE ET BIOLOGIQUE PERMETTANT LA SATISFACTION DES DIFFERENTS USAGES, LA PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS ET LA GESTION DES RISQUES

(Carte 1 : bassin versant, PNR Verdon et barrages / Carte 2 : cours d'eau du bassin versant - annexe 20)

1. Rappel du contexte territorial et enjeux

Les grands aménagements du Verdon ont entraîné une modification profonde du régime hydrologique. Les objectifs et actions concernant cette orientation permettront de **restaurer les fonctionnalités biologiques des milieux tout en garantissant les usages, avec un impact minimum sur la production hydroélectrique** (augmentation des débits réservés, limitation de l'impact des éclusées, meilleure prise en compte de la préservation des milieux dans la gestion hydroélectrique...).

D'autre part l'aménagement hydroélectrique du Verdon a été un support privilégié du développement touristique, à travers la création de plans d'eau renommée internationale. Ces nouveaux usages doivent être reconnus et les moyens mis en œuvre pour les pérenniser. Les objectifs et dispositions du SAGE visent donc à **donner les conditions favorables à la pérennisation des activités touristiques autour des retenues** (gestion des cotes, gestion des phénomènes d'érosion...).

Les confluent des différents affluents du Haut Verdon sont soumis à de forts volumes d'apports de matériaux, liés à des épisodes hydrologiques exceptionnels. D'autre part, les queues de retenue des grands aménagements sont soumises à des accumulations très importantes de matériaux, susceptibles d'entraîner des rehaussements notables des lignes d'eau en crue, et donc d'augmenter les risques d'inondation dans certains tronçons sensibles (Saint-André-les-Alpes et Vinon-sur-Verdon). Les objectifs et dispositions du SAGE devront permettre de **gérer le transport solide de façon à limiter les risques d'inondation tout en assurant l'approvisionnement de l'aval** en matériaux.

Concernant le risque inondation, des risques de rupture des endiguements existent dans les secteurs soumis à érosion progressive du fait de la présence des barrages. La situation hydraulique sur le Verdon est globalement bonne. Il existe dans le bassin versant des risques de dommages liés à la submersion d'ouvrages de protection entraînant l'inondation, souvent à fortes vitesses. Ce type de problématique est présent en quelques sites vulnérables du bassin versant, bien identifiés. L'importance de la fréquentation touristique du Verdon, qui se traduit notamment par la multiplication des campings souvent proches des cours d'eau, rend important la **mise en place de systèmes structurés d'alerte de crue**.

Les objectifs et dispositions du SAGE permettront **d'assurer la protection des secteurs soumis à l'enfoncement, la protection des enjeux soumis au risque inondation, l'absence de développement de nouvelles vulnérabilités et l'amélioration constante de la gestion en crue des grands aménagements**. Le Verdon est un contributeur important aux grandes crues de la Basse Durance. Un écrêtement volontariste des grandes crues du Verdon dans la retenue de Sainte-Croix, au-delà de l'écrêtement effectif déjà assuré aujourd'hui, est une action forte qui trouve sa justification dans le cadre plus large de la gestion des crues de la Durance.

Ce que dit la charte du Parc :

Axe A : Pour une transmission des patrimoines

Deuxième orientation : A.2 - Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Mesure A.2.1 Rechercher un fonctionnement hydraulique et écologique satisfaisant

Volet du contrat de rivière :

B1. Travaux de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de mise en valeur des milieux aquatiques, marins et de paysages, de protection des espèces piscicoles, nécessaires pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau.

B2. Actions de prévention des inondations et de protection contre les crues concernant les zones urbanisées (travaux et mesures réglementaires) et le cas échéant de prévention des submersions marines.

2. Actions menées et résultats

Commission référente : Eau et milieux aquatiques.

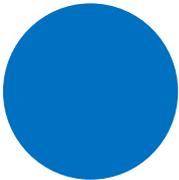
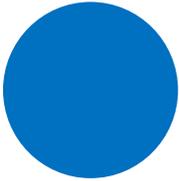
Critères d'évaluation :

- Amélioration de la gestion des grands ouvrages hydroélectriques vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux aquatiques
- Gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix
- Gestion du transport solide pour limiter les risques tout en assurant le bon état des cours d'eau
- Protection des enjeux soumis au risque inondation et amélioration de la gestion des crues

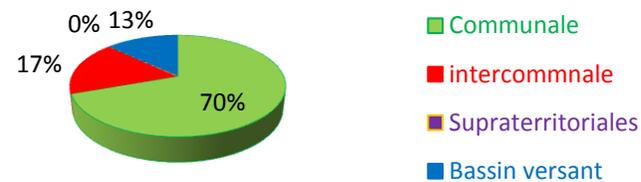
Principales actions engagées :

PERIODE 2008-2013				
Sous-volet du contrat de rivière	Synthèse des actions prévues	Avancement ⁵³	Commentaire	Niveau de transversalité axes de la charte
Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du débit réservé en aval des barrages de Chaudanne et Gréoux - Etude sur l'opportunité de mettre en œuvre des lâchers de décolmatage en aval des barrages de Chaudanne et Gréoux 		<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation des débits réservés est réalisée depuis le printemps 2011. - L'étude sur l'opportunité de lâchers de décolmatage est en cours en interne chez EDF. 	
Travaux de confortement et protection contre les crues	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'activités du Plan Est à Allos - Torrents affluents rive droite du Verdon à Castellane - Vinon sur Verdon - Fiabilisation de la digue de la Barricade à Castellane - Etude Recluse-Notre Dame à Castellane - Travaux Clastres et Mélaou à Castellane - Etude et restauration de deux secteurs de ponts sur la Maire à Moustiers - Villars-Colmars - Restauration du lit et des berges et des digues à Colmars-les-Alpes - La Foux d'Allos à Allos - Bouchier à Allos - Chadoulin à Allos - Issole à La Mure-Argens et Saint André les Alpes - Ravin de Valvachères à Riez - Aval du seuil de Gréoux-les-Bains 		Dossiers techniquement complexes (manque de compétences) et très lourds financièrement, avec de faibles financements	

⁵³ En vert : terminé / en bleu : se passe comme prévu / en jaune : à pris du retard, mais pas de problème notable / en violet : n'a pas démarré, sera reporté dans le prochain contrat / en gris : annulé.

<p>Gestion du risque</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de suivis topographiques du lit du cours d'eau - Mise en œuvre d'un système d'alerte des crues sur le Haut Verdon <p>Nota : les plans de restauration et d'entretien de la ripisylve participent aussi à cet objectif</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Travail en partenariat avec l'IRSTEA et Météo France pour le système d'alerte. - Secteur haut Verdon hors périmètre du Syndicat mixte : levés topographiques non réalisés (réalisés par le PNR sur Castellane et Gréoux-Vinon) 	
<p>Gestion des transports solides</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de gestion sédimentaire sur le haut Verdon - Maîtrise du transport solide sur le ravin de Séoune à Thorame-Basse - Curage de la queue de retenue du seuil de Gréoux-les-Bains 		<p>Seuil de Gréoux-les-Bains : projet en attente de la réalisation d'autres actions (études sur la restauration des continuités écologiques en cours)</p>	
<p>Actions conduites hors contrat de rivière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix : travaux de protection en techniques mixtes, expérimentations de protections en génie végétal, suivi des érosions, modalités de gestion de la cote par EDF - Améliorer l'information et la concertation des acteurs locaux sur la gestion du Verdon : animation de la commission Verdon, réalisation de la lettre électronique Info Lacs Verdon 		<p>Programme pluriannuels d'interventions défini dans le cadre du plan de gestion du lac de Sainte-Croix (étude EDF).</p>	

Territoires concernés par les principales actions sur la période 2008-2013 :



Commentaire : ne concerne que les actions inscrites au contrat de rivière

Chiffres clés sur la période 2008-2013

Amélioration de la gestion des grands ouvrages hydroélectriques vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux aquatiques

- *Date augmentation débit aval Gréoux : mi-avril 2011*
- *Date augmentation débit aval Chaudanne : fin mai 2011*
- *Date lancement réflexion sur l'impact résiduel des éclusées : sera à engager*
- *Réalisation étude opportunité de chasses de décolmatage : en cours*
- *Mise en place groupe de travail sur la gestion courante des grands aménagements / nombre réunions : à engager*
- *Nombre de réunions de la commission d'information sur la gestion du Verdon : 5 (9 depuis 2006)*

Gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix

- *Date de validation de la stratégie d'intervention (secteurs prioritaires...) : mai 2009*
- *Linéaire de protections de berges réalisée, coût : 190 + 250 m ; 800 k€*
- *Linéaire de berges protégées en génie écologique, coût : 150 m ; 30 k€*
- *Nombre de campagnes de suivi réalisées, coût : 5 campagnes (2008-2013) (43 000 €)*
- *Validation des modalités de gestion de la cote (validation SAGE) : 2014 ? ; mais intégré à la gestion EDF depuis 2010*

Gestion du transport solide pour limiter les risques tout en assurant le bon état des cours d'eau

- *Nombre de secteurs à enjeux ayant fait l'objet de suivis topographiques : 3 sur 6 à suivre*
- *Date engagement étude pour un plan de gestion sédimentaire et des espaces de bon fonctionnement du Haut Verdon : à engager*
- *Date de validation de mesures sur le respect de l'équilibre sédimentaire et de l'espace de bon fonctionnement (validation SAGE) : 2014 ?*
- *Date mise en place d'une gestion hydraulique de la retenue de Cadarache par EDF : transparences à Cadarache depuis 2008 ; mise en œuvre des modalités côté Verdon au printemps 2013 (pas de débit > 200 m³/s en aval du barrage de Gréoux de 2008 à 2012)*

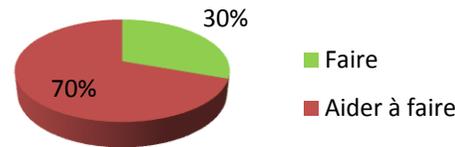
Protection des enjeux soumis au risque inondation et amélioration de la gestion des crues

- *Linéaires de protections réalisées - nombre d'habitants protégés / linéaire à réaliser : données à récupérer*
- *Linéaires de protection en génie végétal réalisées dans le cadre du plan d'entretien : 310 ml*
- *Nombre de porters à connaissance PLU : 7 (avec enjeu inondation : analyse à faire)*
- *Nombre de démarches engagées pour la mise en place de dispositifs d'alerte : 1 sur 4 à engager*
- *Réalisation d'une étude globale pour la gestion des risques sur le bassin du Colostre : sera à engager ?*
- *Date validation nouvelle gestion en crue des barrages du bas Verdon (lâchers anticipés) : janvier 2006*
- *Nombre de lâchers anticipés réalisés aval Gréoux : 2008, 2010, 2013 + déversés exceptionnels hors crue pour gérer les apports : 2014*

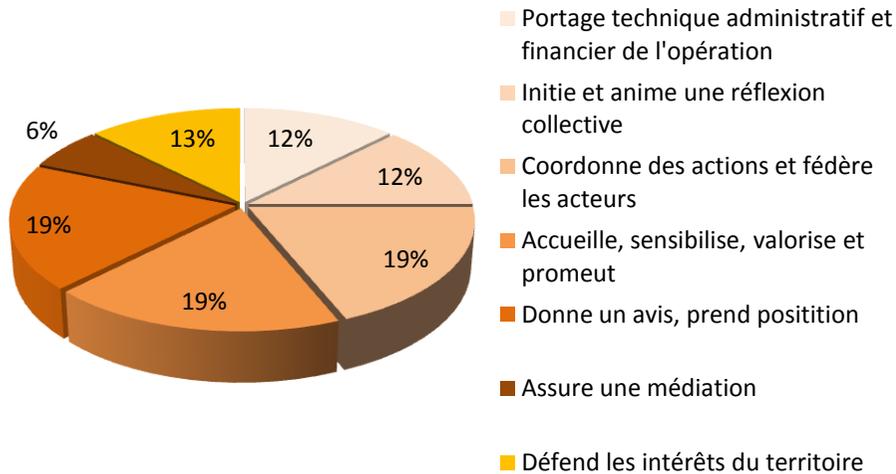
Moyens engagés :

- **Moyens financiers : 8 727 952€** (montant total prévisionnel des actions du contrat sur cet objectif) **dont 5 084 952€ mis en œuvre.**
- **Moyens financiers PNRV hors postes : 32 000 €**
- **Moyens humains :** 3 personnes du pôle Eau et milieux aquatiques affectées à l'objectif (part du temps de travail des ETP) + temps de travail d'autres membres de l'équipe (pôle Sites paysages et aménagement du territoire pour la gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix notamment)

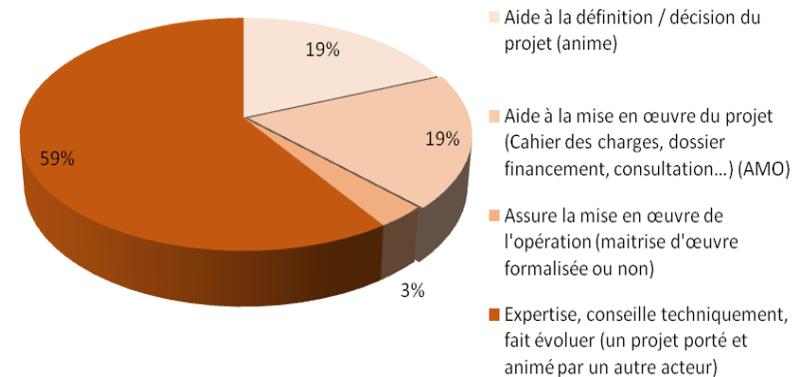
Rôle principal du Parc dans les actions de l'objectif sur la période 2008-2013 :



FAIRE



AIDER A FAIRE



3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs du Parc en matière de « fonctionnement » des cours d'eau répondent-ils aux enjeux du territoire ?

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de rivière 2008-2014, **les acteurs ont confirmé l'adéquation entre les objectifs du contrat (qui correspondent aux enjeux du SAGE et aux objectifs de la charte) et les enjeux du territoire.** De façon globale, les acteurs ont fait ressortir le classement suivant en termes de priorités pour le territoire : (voir le rapport bilan du contrat de rivière pour plus de détails, classement en fonction du type d'acteurs) :

1 – Gestion de la ressource

2 – Qualité

3 – Fonctionnement hydraulique, risques

4 – Milieux et activités touristiques / Communication sensibilisation

Le Verdon étant une rivière aménagée (5 ouvrages hydroélectriques), son fonctionnement est artificialisé et impacté par la gestion des ouvrages et nécessite de travailler à l'amélioration de cette gestion. Sur le Haut Verdon les enjeux liés aux inondations sont forts avec des cours d'eau torrentiels, traversant des villages aux berges très aménagées, avec des protections en très mauvais état (manque d'entretien, défauts de réalisation). Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, 73 % de l'ensemble des acteurs du territoire considèrent que cet objectif est prioritaire. **C'est donc un objectif toujours d'actualité pour le Verdon et d'autant plus pour le Parc si le choix est fait de récupérer la compétence GEMAPI.**

2/ Cohérence – Les moyens alloués permettent-ils d'atteindre les objectifs ?

Les actions en matière de « fonctionnement » des cours d'eau sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Les **moyens humains alloués par le Parc ont essentiellement été consacrés à la concertation autour des débits réservés**, beaucoup moins sur les autres sujets (manque de compétences sur l'hydraulique en interne). Le même constat peut être fait sur les moyens financiers (peu de financements disponibles pour la gestion du risque). **Ceci explique le retard sur la question de la mise à niveau des protections de berges** (pas de moyens humains au niveau des communes, peu d'accompagnement technique du Parc et peu de moyens financiers). **Le contrat a permis le financement par l'Agence de l'eau de l'opération de relèvement des débits réservés à l'aval des barrages de Chaudanne et de Gréoux**, issue du SAGE, emblématique pour le territoire et capitale pour l'amélioration des milieux aquatiques à l'aval des grands aménagements. Le rôle du Parc sur cet objectif évoluera en fonction du choix des intercommunalités pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

3/ Efficacité – Les résultats obtenus en matière de « fonctionnement » des cours d'eau sont-ils à la hauteur des objectifs fixés ?

Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, de façon globale, les acteurs ont fait ressortir le classement suivant en termes de résultats pour le territoire : (voir le rapport bilan du contrat rivière pour plus de détails) :

- 1 – Communication sensibilisation
- 2 – Qualité
- 3 – Fonctionnement hydraulique, risques**
- 4 – Milieux et activités touristiques
- 5 – Gestion de la ressource

Critère évaluatif* (définis avec les élus)	Commentaire évaluatif
Amélioration de la gestion des grands ouvrages hydroélectriques vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux aquatiques	<p>L'augmentation des débits réservés était l'enjeu majeur, le SAGE a permis une réelle plus-value par rapport à la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticipation du relèvement de 2014 à 2011 - Chaudanne : débit réservé de 0.5 ou 3 m3/s selon la saison, la réglementation imposait 0.7 - Gréoux : débit réservé 2.2 m3/s, la réglementation imposait 1.7. <p>Reste à conduire un travail sur l'impact résiduel des éclusées et sur l'opportunité de chasses de décolmatage, et sur l'impact de la gestion courante (manœuvre de vannes...). Les effets de l'augmentation des débits réservés ne sont pas encore quantifiables, suivis en cours à poursuivre.</p>
Gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix	La concertation a permis une prise en charge de cette problématique par EDF. Dans le cadre du partenariat avec EDF, un schéma global a été réalisé pour définir les priorités. Les premiers travaux ont été réalisés, un suivi est en cours (EDF). Une évolution de la gestion des cotes pour limiter l'impact sur l'érosion a été actée. Sujet traité, suivi nécessaire.
Gestion du transport solide pour limiter les risques tout en assurant le bon état des cours d'eau	Sujet abordé plus récemment car ce n'était pas dans les priorités du contrat de rivière. Nécessite une importante concertation et une évolution de la vision et des pratiques. Importante étude d'élaboration d'un plan de gestion des matériaux et des espaces de mobilité inscrite au prochain contrat en maîtrise d'ouvrage Parc.
Protection des enjeux socio-économiques soumis au risque inondation et amélioration de la gestion des crues	<p>Malgré quelques actions (système d'alerte Haut Verdon...) c'est l'objectif le moins atteint du contrat de rivière (manque de compétences locales des communes, des intercommunalités et du Parc, faiblesse des aides financières et nouvelles réglementations récentes très contraignantes).</p> <p>Se pose la question d'aller vers un PAPI (plan d'actions pour la prévention des inondations) pour pouvoir bénéficier de financements, mais la démarche est lourde. Les enjeux nécessitent-ils un tel engagement ? Le rôle du parc sur ce thème évoluera en fonction du choix des intercommunalités sur l'organisation pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.</p>

Préconisations :

Avec la relance d'une stratégie régionale sur l'hydraulique agricole, plusieurs projets sont en cours de réflexion sur le territoire du Verdon et nécessitent un positionnement transversal des élus du Parc.

NOUVEAUX ENJEUX A TRAITER	POINTS DE VIGILANCE
<p>Eaux de ruissellement : comment lutter contre les crues, les dégâts liés au ruissellement ? ⇒ <i>Etudes spécifiques sur secteurs à enjeux (Riez, Allemagne ...? : problèmes d'inondation liés à des ravins fonctionnant comme des « oueds » et dont les lits ont été aménagés) à inscrire au contrat ? A faire apparaître dans l'appel à projets</i></p> <p>Actions pour développer les bassins de rétention dans les nouvelles constructions (problème des inondations + Problème du ruissellement de l'eau sur les parkings (impacts sur la qualité)) ⇒ <i>Obligations réglementaires, que faire de plus ? A prendre en compte dans les porters à connaissance / avis, pas d'action spécifique.</i></p> <p>Interventions contre le ravinement : problème des coupes à blanc. ⇒ <i>Mission forêt, travail avec le CRPF et l'ONF ? Commission : pas de gros problèmes sur le bassin versant, le ravinement n'est pas un enjeu important nécessitant de lancer des actions spécifiques.</i></p>	<p>Anticiper le renouvellement des concessions hydroélectriques ⇒ <i>Voir ce qui peut-être intégré en terme d'obligations (maintien des capacités d'écoulement à l'aval (entretien) ; opérations / déficit sédimentaire ; opérations / état des ouvrages de protection ...)</i></p>

OBJECTIF 12 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL LIÉ À L'EAU, EXCEPTIONNEL MAIS FRAGILE ET SOUMIS À DE NOMBREUSES CONTRAINTES

(**Carte 3** : obstacles aux continuités et projets de restauration en cours / **Carte 4** : travaux d'entretien : structures compétentes, linéaires entretenus 2008-2013 / **Carte 5** : Zones humides / **Carte 6** : invasives / **Carte 7** : réservoirs biologiques et classements cours d'eau - annexe 20)

1. Rappel du contexte territorial et enjeux

Passant d'un climat montagnard à un climat méditerranéen, le Verdon possède une grande diversité écologique. 42 ZNIEFF ont été recensées sur le bassin versant du Verdon, dont 7 directement liées au cours d'eau. De nombreux biotopes remarquables se succèdent dans le temps et l'espace. Les paysages sont contrastés, depuis les reliefs escarpés de la haute montagne jusqu'aux plaines de Provence, et d'une grande beauté. Le bassin versant du Verdon constitue une entité naturelle très riche à l'interface entre la moyenne montagne méditerranéenne, les Préalpes et les Alpes, et qui abrite de nombreuses espèces animales et végétales remarquables.

Le SAGE demande de **pérenniser la mise en œuvre de programmes de restauration et d'entretien de la ripisylve, en tenant compte des enjeux économiques et sécuritaires liés aux sports d'eau vive, de la protection des milieux naturels et des espèces** : pour cela la pérennisation des missions des structures en charge de l'entretien est nécessaire, ainsi que la coordination entre les différentes structures compétentes, et la définition d'une organisation durable en favorisant notamment l'intégration dans les cahiers des charges des concessions hydroélectriques, lors de leur renouvellement, d'obligations en terme d'entretien.

La **gestion des herbiers dans les retenues du Verdon** fait l'objet de dispositions spécifiques du SAGE.

Le SAGE demande **l'amélioration des connaissances et la préservation des milieux et espèces aquatiques** (ripisylves, zones humides, apron, castor, espèces inféodées aux milieux aquatiques....), ainsi que la **restauration des milieux impactés et des continuités écologiques**, et la **prévention et l'anticipation** (espèces envahissantes, création de plans d'eau, introductions d'espèces...).

Ce que dit la charte du parc :

Axe A : Pour une transmission des patrimoines

Deuxième orientation : A.2 - Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Mesure A.2.2 Reconquérir et préserver les milieux naturels fragiles inféodés à l'eau

Volet du contrat de rivière :

B1. Travaux de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de mise en valeur des milieux aquatiques, marins et de paysages, de protection des espèces piscicoles, nécessaires pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau.

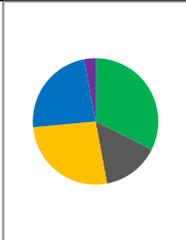
2. Actions menées et résultats

Commission référente : Eau et milieux aquatiques

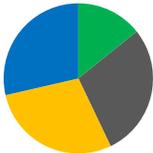
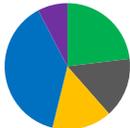
Critères d'évaluation :

- Gestion de la ripisylve tenant compte des différents usages, et de la protection des milieux naturels et des espèces
- Connaissance et préservation des zones humides
- Restauration des continuités écologiques et des milieux impactés
- Préservation des espèces à forte valeur patrimoniale
- Maîtrise raisonnée des phénomènes de prolifération végétale sur les retenues, permettant de gérer conjointement les gênes socioéconomiques et les risques environnementaux
- Lutte contre les espèces invasives et l'impact de la création de plans d'eau artificiels

Principales actions engagées:

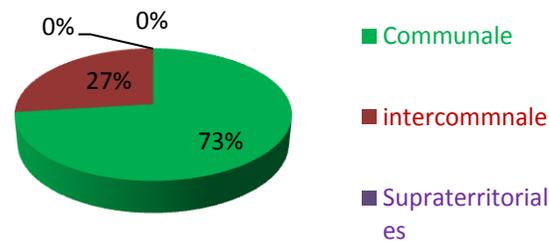
PERIODE 2008-2013				
Sous-volet du contrat de rivière	Synthèse des actions prévues	Avancement ⁵⁴	Commentaire	Niveau de transversalité axe de la charte
Restauration des continuités piscicoles	<ul style="list-style-type: none"> - Etude prise d'eau sur le Bouchier à Allos - Etude seuil du pont de la D902 à Villars Colmars - Suppression d'un gué à Castellane et travaux d'aménagement de la route en encorbellement du quartier d'Angles (étude et travaux) - Etude et travaux seuil EDF à Castellane - Diagnostic écologique et hydraulique de la Maire et élaboration d'un schéma directeur - Etude du seuil des Aoules à Trigance - Etude et travaux seuil des Passadoires à La Martre - Etude et travaux seuil des Listes à Castellane 		<p>Majeure partie des projets en fin de phase étude, qui laissent entrevoir des travaux courant 2015 (lourd montage administratif et technique au deuxième semestre 2014)</p> <p>Opération sur la Maire : étude sur les continuités écologiques n'a pour l'instant pas démarrée, la commune doit délibérer.</p>	

⁵⁴ En vert : terminé / en bleu : se passe comme prévu / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable / en violet : n'a pas démarré, sera reporté dans le prochain contrat / en gris : annulé.

	<ul style="list-style-type: none"> - Etude et travaux seuil de Gréoux les Bains - Etude et travaux seuils de Vinon-sur-Verdon - Etude et travaux seuil du moulin à Comps-sur-Artuby - Etude et travaux seuils du Bouchier à Allos - Etude et travaux seuils du Colostre - Etude et travaux seuil du Pont de bois à Villars Colmars - Etude et travaux continuités écologiques de la Maïre 			
<p>Réhabilitation des habitats piscicoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude et travaux de restauration du tronçon court-circuité de Chaudanne à Castellane - Restauration d'habitats de l'Artuby - Diversification d'habitats piscicoles du Haut Verdon - Reméandrage du Colostre - Etudes et travaux de restauration de l'habitat physique du Verdon du pont de la RN85 au pont de Soleils à Castellane 		<p>Bonne avancée des études.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La restauration du tronçon court-circuité de Castellane dépend des études réalisées sur le seuil des Listes. Plus difficile pour les travaux : attente d'autres dossiers et disponibilités et formation des entreprises locales problématiques. - Reméandrage Colostre : sera remplacé par opération de restauration hydromorphologique globale du Colostre 	
<p>Restauration et entretien des milieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point de techniques adaptées de maîtrise des herbiers dans les lacs - Mise en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve - Restauration hydromorphologique du Colostre : étude et travaux - Renaturation du torrent du Riou Tort et du marais de Châteaugarnier à Thorame-Basse : suivis et travaux - Etude et restauration des prairies humides du Plan de Luby à Seillans - Réhabilitation écologique et paysagère de la queue de retenue de Castillon - Mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve : sous bassin Alpes- Maritimes 		<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'entretien de la ripisylve fonctionnent bien pour bas Verdon, Artuby et haut et moyen Verdon. Secteur Alpes-Maritimes en stand-by, nécessité de désigner un nouveau porteur. - Problèmes financiers du CEN pour Plan de Luby - Problèmes fonciers sur château-Garnier. 	

<p>Actions conduites hors contrat de rivière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des zones humides du bassin versant du Verdon - Etude / travaux restauration continuités écologiques seuil de Taulane sur l'Artuby - Actions de restauration/gestion de zones humides : chantier restauration Plan d'Anelle à La Martre ; plan de gestion de la réserve de St Maurin, contrat Natura Bouges - Mise en place d'un partenariat avec le CRPF pour la prise en compte des zones humides dans les plans simples de gestion (forêts privées) - Gestion des espèces invasives : chantiers Berce du Caucase sur la Lane, partenariat avec le CBNA, le Club Méditerranée, le CEN PACA et le Parc des Préalpes d'Azur. - Le plan de gestion de la rivière dans le moyen Verdon participe à cet objectif par rapport à la préservation de l'apron et des milieux et espèces aquatiques : repris dans l'objectif 15. - Démarche préalable à la mise en place d'un plan de gestion sur la confluence Durance-Verdon <p>Remarque : Les inventaires, suivis... sont repris dans l'objectif 14 « gestion solidaire de la ressource » (mise en œuvre d'un observatoire de l'eau) : inventaire invasives notamment</p>		<p>Manque de moyens humains pour l'animation zones humides. Voir indicateurs de réalisation. Sur 57 ZH prioritaires, au moins 32 ne font l'objet d'aucune démarche, alors que le SAGE fixe des objectifs de résultats</p>	
--	---	--	--	--

Territoires concernés par les principales actions sur la période 2008-2013 :



Commentaire : ne concerne que les actions inscrites au contrat de rivière

Chiffres clés sur la période 2008-2013

Gestion de la ripisylve tenant compte des différents usages, et de la protection des milieux naturels et des espèces

- *Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'interventions/ linéaire à traiter par sous bassin :*
 - *SIVU : 625 km cours d'eau / 355 km cours d'eau avec intervention prévue / 277 km cours d'eau avec interventions réalisées (2009-2013)*
 - *CCAV : 108 km cours d'eau / 98 km cours d'eau avec intervention prévue / 92 km cours d'eau avec interventions réalisées / 51 km berges traitées au total (en intégrant doubles passages) (2007–2011)*
 - *SI3 Vallées : 32 km cours d'eau / 24 km cours d'eau avec intervention prévue / 9 km cours d'eau avec interventions réalisées / 18 km berges traitées au total (en intégrant doubles passages) (2007–2011)*
 - *PNRV : 39 km cours d'eau / 36 km cours d'eau avec intervention prévue / 28 km cours d'eau avec interventions réalisées / 107 km berges traitées au total (en intégrant doubles passages) (2009-2013)*
- *Nombre de chenaux de crue réouverts, surface d'écoulement gagnée :*
 - *SIVU : 5 ; 5 ha*
 - *CCAV : 6 ; 0.9 ha*
- *Nombre de bras secondaires réouverts, surface d'écoulement gagnée :*
 - *SIVU : 1 ; 0.4 ha*
 - *CCAV : 3 ; 270 m²*
 - *PNRV : 5 ; 3.6 ha*
- *Préservation des ripisylves : inscription de mesures réglementaires au SAGE (date validation SAGE) ; nombre de porters à connaissance PLU : 2014, 7 PAC*

Connaissance et préservation des zones humides :

- *Nombre et superficie zones humides recensées : 184 ZH ; 889 ha*
- *Coût des inventaires espèces, nombre de zones humides ayant fait l'objet d'inventaires : inventaire orthoptères/lépidoptères sur 13 ZH ; autres inventaires : données à compléter*
- *Nombre et type d'actions de sensibilisation : 1 plaquette de sensibilisation, 2 Paroles d'Ici, Partenariat avec le CRPF (forêts privées).....*
- *Nombre de zones humides ayant fait l'objet de mesures de gestion par type de mesures (chantier participatif, entretien dans le cadre plan entretien ripisylve, plan de gestion validé, MAE...) : sur 57 ZH prioritaires : 15 avec démarche protection – gestion / 10 avec information – sensibilisation usagers / 32 avec aucune démarche*
- *Engagement d'une démarche sur la confluence Verdon Durance : à engager*
- *Date de validation de mesures de protection réglementaire des zones humides (validation du SAGE) : 2014 ?*
- *Nombre de porters à connaissance PLU : 7 PAC*

Restauration des continuités écologiques et restauration des milieux impactés

- *Nombre d'ouvrages infranchissables avec démarche engagée / ouvrages à aménager (C-IR-C2.2) : 3 ouvrages aménagés / 48 ouvrages démarche en cours / inscrit contrat de rivière : 15 ouvrages, plus bassin versant du Colostre environ 80 ouvrages / 153 ouvrages recensés sur le bassin*
- *Nombre de secteurs (linéaires) concernés par des études / travaux de restauration de milieux : 3 (TCC Castellane, Artuby, Colostre)*

Préservation des espèces à forte valeur patrimoniale

- *Coûts total des actions d'amélioration des connaissances de l'apron (répartition, population, génétique, croissance, alimentation, impact du piétinement) : données à récupérer*
- *Date validation plan de gestion, date validation APPB : bureau 16/02/2011, 15/11/2012*

Maîtrise raisonnée des phénomènes de prolifération végétale sur les retenues, permettant de gérer conjointement les gênes socioéconomiques et les risques environnementaux

- *Nombre de campagnes de mise à jour de la cartographie des herbiers : 1 (2008)*
- *Coût des études d'amélioration de la connaissance des apports en nutriments : en cours, 83 000 € HT*
- *Coûts des expérimentations de méthodes de gestion (placettes test et suivis) : 145 600 € HT*

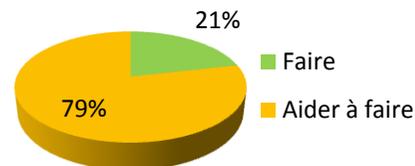
Lutte contre les espèces invasives et l'impact de la création de plans d'eau artificiels

- *Linéaires prospectés : 389 km de rives soit 194 de cours d'eau*
- *Nombres d'espèces inventoriées, linéaires de cours d'eau concernés par la problématique : 30 espèces floristiques (tous milieux y compris hors milieux aquatiques) / 10 espèces floristiques recensées inventaire PNRV / 5 espèces faunistiques aquatiques / 95 km de linéaire infestés (par les 10 espèces invasives végétales du stage de 2011 en l'état actuel des connaissances)*
- *Linéaire ayant fait l'objet d'intervention (ou surfaces traités) / nombre d'espèces : 247 m (Bas Verdon) + 4000 plants (6600 m²) berce Caucase sur la Lane*
- *Date de validation de mesures / limitation des invasives et encadrement création plans d'eau (date validation SAGE) : 2014 ?*

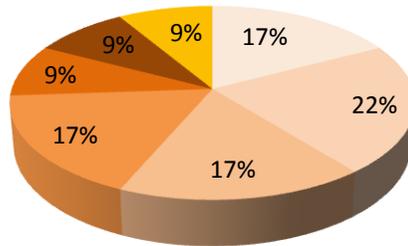
Moyens engagés :

- Moyens financiers : **7 110 806€** (montant total prévisionnel des actions du contrat sur cet objectif) **dont 3 633 555€ mis en œuvre.**
- Moyens financiers PNRV hors postes : **83 223 €**
- Moyens humains : 3 personnes du pôle Eau affectées à l'objectif (part du temps de travail des ETP) + temps de travail d'autres membres de l'équipe (pôle Patrimoines naturels notamment)

Rôle principal du Parc dans les actions de l'objectif sur la période 2008-2013 :

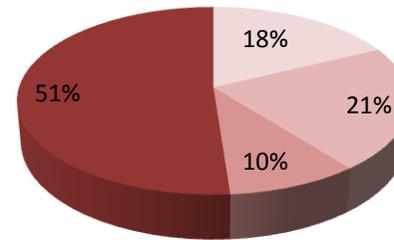


Faire



- Portage technique administratif et financier de l'opération
- Initie et anime une réflexion collective
- Coordonne des actions et fédère les acteurs
- Accueille, sensibilise, valrise et promeut
- Donne un avis, prend position
- Assure une médiation
- Défend les intérêts du territoire

Aider à Faire



- Aide à la définition / décision du projet (anime)
- Aide à la mise en œuvre du projet (Cahier des charges, dossier financement, consultation...) (AMO)
- Assure la mise en œuvre de l'opération (maitrise d'œuvre formalisée ou non)
- Expertise, conseille techniquement, fait évoluer (un projet porté et animé par un autre acteur)

3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives et le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs du Parc en matière de milieux aquatiques répondent-ils aux enjeux du territoire ?

Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, les acteurs ont confirmé l'adéquation entre les objectifs du contrat (qui correspondent aux enjeux du SAGE et aux objectifs de la Charte) et les enjeux du territoire. De façon globale, les acteurs ont fait ressortir le classement suivant en termes de priorités pour le territoire : (voir le rapport bilan du contrat rivière pour plus de détails, classement en fonction du type d'acteurs) :

- 1 – Gestion de la ressource
- 2 – Qualité
- 3 – Fonctionnement hydraulique, risques
- 4 – **Milieu** et activités touristiques / Communication sensibilisation

Les enjeux « milieux aquatiques » ne sont donc pas, de façon globale pour tous les acteurs, les enjeux prioritaires. Le résultat est différent si l'analyse est faite par type d'acteurs : **les enjeux sur les milieux se classent en premier pour les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs.**

Souvent ces sujets sont liés à des enjeux nationaux ou supra-locaux, réglementaires, ce qui peut entraîner une mauvaise appropriation locale, un sentiment de contrainte. Mais le fait que ce soit le Parc qui porte le SAGE a permis une plus grande appropriation des enjeux patrimoniaux, et l'expérience a montré que

la volonté du Parc et de la CLE était de prendre en compte les besoins des usages et les enjeux socio-économiques, et pas uniquement les objectifs « milieux » (choix des nouveaux débits réservés à l'aval des barrages, prise en compte des besoins en eau dans les projets de restauration des continuités écologiques, prise en compte des besoins actuels et futurs dans la définition des plans de gestion de la ressource ...).

2/ Cohérence – *Les moyens alloués à la préservation du patrimoine naturels liés à l'eau permettent-ils d'atteindre les objectifs ?
Les actions conduites en la matière sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?*

Les moyens humains sont sous dimensionnés vu la taille du bassin versant (69 communes) et **ses multiples enjeux**. Une réflexion sur les moyens est en cours dans le cadre de la démarche d'extension du périmètre du syndicat mixte. **L'accompagnement technique est ce que les élus ont le plus apprécié dans le cadre du bilan du contrat de rivière**. En effet, l'une des plus-values de ce contrat est d'apporter des moyens humains et financiers sur ces objectifs. Certains projets ont d'ailleurs bénéficié de taux d'aide supérieurs à 80 %. En interne, **le lien est fort lien avec le pôle Patrimoine naturel**.

Sur ces thématiques, le Parc a généralement pris la **position « aider à faire » pour accompagner des acteurs variés** (SIVU d'entretien des berges, intercommunalités, communes...). Avec l'évolution forte des compétences en cours et la réforme des collectivités **c'est tout un contexte qui est en cours de réorganisation** (notons par exemple la fin de la mission « brigades bleues » du Conseil général du 04) **et les incertitudes sont nombreuses notamment en ce qui concerne la mise en place de la compétence GEMAPI**.

Une difficulté reste au niveau de la prise en compte des zones humides en amont des politiques d'aménagement (il en est de même partout en France) : cela reste un sujet sensible, et la prise en compte se fait progressivement dans le cadre de l'élaboration des PLU (porters à connaissance, mise en compatibilité avec le SAGE approuvé). La seule approche règlementaire et les porters à connaissance ne peuvent pas à eux seuls permettre la prise en compte de ces milieux remarquables.

3/ Efficacité – *Les résultats obtenus en matière de milieux aquatiques sont-ils à la hauteur des objectifs fixés ?*

Critère évaluatif* * (définis avec les élus)	Commentaire évaluatif
Gestion de la ripisylve tenant compte des différents usages, et de la protection des milieux naturels et des espèces	Hormis la Lane (06), les plans d'entretiens ont été définis et mis en œuvre sur l'ensemble du bassin versant . Il est difficile d'évaluer les impacts en dehors des périodes de crues mais, à dire d'experts, les effets sont positifs. A contribué à assoir le rôle du Parc comme acteur de la gestion de l'eau. Le devenir du rôle du Parc dépendra du choix des intercommunalités concernant la compétence GEMAPI .
Connaissance et préservation des zones humides	Inventaire réalisé au moment de la révision de la charte, qui a suscité de nombreuses réactions (cf. enquête publique). Sujet sensible qui nécessite beaucoup de temps d'animation (information, porter à connaissance, aide à la gestion...). Malgré quelques actions (partenariat CRPF, chantier de réouverture de milieux, suivis botaniques...), l'inscription dans le SAGE et

	l'accompagnement des communes pour faire évoluer les projets impactant (hôpital de Castellane, STEP de la Martre et d'Aups, projet de retenue de la station de Soleilhas...), il reste encore beaucoup d'objectifs non atteints, nécessitant beaucoup de temps d'animation (pour toucher les propriétaires privés par exemple). Les moyens humains devront être renforcés sur ce sujet si l'on veut atteindre les objectifs fixés par le SAGE.
Restauration des continuités écologiques et des milieux impactés	Programme très ambitieux dans le contrat rivière 2008-2014 (11 projets). Sujet sur lequel il y a eu la plus grosse plus-value du contrat et de l'implication du Parc. C'est sur cette thématique que l'on peut affirmer que le contrat a permis d'impulser des projets qui n'auraient pas été engagés sans. L'accompagnement du Parc sur cette thématique est très important en temps de travail. Beaucoup de phases d'études réalisées, 2 projets en phase travaux. D'autres projets n'ont pas encore été accompagnés et il reste quelques seuils supplémentaires à étudier. Certains projets sont très onéreux. A venir, le grand projet de restauration hydro-morphologique du Colostre , très complexe et ambitieux, lourd pour le Parc, qui nécessitera des moyens spécifiques. Là aussi le rôle du Parc risque d'évoluer en fonction du choix des intercommunalités concernant la compétence GEMAPI.
Préservation des espèces à forte valeur patrimoniale	Trois espèces ont fait l'objet d'une démarche particulière (inventaires, éditions et PAC, actions de préservation allant jusqu'à un APPB, recommandation de gestion...) : l'Apron du Rhône, l'Ecrevisse à pieds blancs et le Castor d'Europe. L'augmentation des débits réservés a permis une explosion des populations du Chabot dans le bas Verdon. Récemment la Cistude d'Europe a été retrouvée dans un affluent de la retenue de Gréoux.
Maîtrise raisonnée des phénomènes de prolifération végétale sur les retenues, permettant de gérer conjointement les gênes socioéconomiques et les risques environnementaux	Suivi régulier fait (cartographie mise à jour tous les 10 ans), définition dans le SAGE des niveaux de qualité de rejets des STEP afin de réduire l'effet sur prolifération (le SAGE demande le traitement du phosphore sur certaines stations) et tests de méthodes de gestion qui n'ont pas donné les résultats escomptés. Problème globalement difficile à traiter, nécessitant de sensibiliser sur le rôle des herbiers et les risques encourus en cas d'éradication. La gestion des apports (niveaux de rejets fixés par le SAGE) ne donnera pas d'effet visible. Expérimentation d'une nouvelle méthode de gestion sur les sites à enjeu prévue au nouveau contrat de rivière.
Lutte contre les espèces invasives et l'impact de la création de plans d'eau artificiels	Inventaire des espèces invasives végétales en berges réalisé en 2010. Actions de gestion intégrées aux plans d'entretien de la ripisylve et actions de sensibilisation grand public (chantier participatif, éditions...). Mise à jour de l'inventaire à intégrer aux études bilan / nouvelles programmation des plans d'entretien, tous les 5 ans. Préoccupation croissante de la part des populations et des élus.

CE QU'IL FAUT CONFORTER	CE QU'IL FAUT FAIRE EVOLUER
<p>Entretien des cours d'eau/rives : intérêt de poursuivre ces actions réaffirmé.</p> <p>⇒ <i>Nécessité de pouvoir intervenir sur les petits cours d'eau (ravins non intégrés à la programmation annuelle), à intégrer à la DIG</i></p> <p>⇒ <i>Question de la réactivité : trouver les moyens de pouvoir intervenir dans l'urgence (modalités à intégrer aux marchés ?)</i></p> <p>Seuils, restauration des continuités écologiques</p> <p>Nécessité réaffirmée de prendre en compte l'ensemble des enjeux (patrimoniaux, paysagers, touristiques, usages : besoins agricoles, navigation ...). Prendre en compte la nécessité de maintenir les droits de passage et s'interroger sur la manière de maintenir les gués.</p> <p>⇒ <i>Veiller à la prise en compte de l'ensemble des enjeux dans les études</i></p> <p>Reméandrement du Colostre</p> <p>Le projet Colostre induit une augmentation du champ d'expansion de crue du Colostre</p> <p>⇒ <i>Demande de faire un diagnostic des pratiques agricoles en bordure du Colostre : associer étroitement la Chambre d'agriculture au projet ; phase de concertation avec les riverains suite à l'étude</i></p>	<p>Accentuer le travail sur les plantes invasives</p> <p>⇒ <i>Actualisation annuelle de l'inventaire dans le cadre des travaux d'entretien (ou lancement d'un inventaire exhaustif ?) : à discuter dans le cadre de l'élaboration du contrat</i></p> <p>⇒ <i>Travaux : organiser des chantiers participatifs en lien avec mission EEDD ; travaux à intégrer au plan d'entretien ; chantiers spécifiques hors plans d'entretien ?</i></p> <p>Zones humides</p> <p>Déterminer les zones humides prioritaires. Problème de périmètre et de zonage dans les communes, inventaire à réactualiser.</p> <p>⇒ <i>Relancer une mise à jour de l'inventaire à l'échelle du bassin versant ? (lourds moyens humains et financiers), ou traité au coup par coup en fonction des besoins / des projets ? (Rappel : pilotage stratégie zones humides par la commission Patrimoines naturels). Commission : lancement d'une mise à jour de l'inventaire à l'échelle du bassin + définition zone de fonctionnement des zones humides pas prioritaire de façon exhaustive. Un des moyens peut être de consacrer annuellement un certain nombre de journées d'expertise de la SCP sur les zones humides (expertise fonctionnement ; affiner délimitation....)</i></p>
NOUVEAUX ENJEUX A TRAITER	POINTS DE VIGILANCE
<p>-</p>	<p>Anticiper le renouvellement des concessions hydroélectriques (intégration obligation d'entretien ripisylves pour permettre le libre écoulement des eaux...)</p>

OBJECTIF 13 : ALLER VERS UNE GESTION SOLIDAIRE DE LA RESSOURCE

1. Rappel du contexte territorial et enjeux

Même si le bassin versant du Verdon n'a pas été identifié par le SDAGE comme bassin en déséquilibre quantitatif, certains sous bassins connaissent des pressions importantes pouvant perturber le fonctionnement des milieux aquatiques. D'autre part, les besoins sont susceptibles d'augmenter. Le SAGE fixe donc des dispositions visant à **atteindre l'équilibre quantitatif dans ces secteurs en améliorant le partage de la ressource** (définition de débits à vocation biologique, plans de gestion...).

Il demande de **mettre en adéquation politiques et projets d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau** (optimisation des prélèvements et adaptation à la ressource disponible, lutte contre le gaspillage et développement des économies d'eau).

L'eau du Verdon bénéficie également à des usagers éloignés du bassin versant, grâce aux aménagements de la Société du Canal de Provence. La question de la préservation de cette ressource est donc un enjeu à l'échelle régionale. D'autre part, les besoins hors bassin versant sont susceptibles d'augmenter en fonction de la politique de développement et d'aménagement du territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui ne serait pas sans conséquences sur le remplissage estival des retenues du Verdon et donc sur les activités touristiques autour de ces retenues, qui sont la base de l'économie locale. L'objectif à atteindre est de **partager de façon la plus équitable possible la ressource en eau, en particulier en situation de crise (sécheresse), ainsi que les coûts engendrés par la préservation et l'amélioration de cette même ressource entre les différents utilisateurs, dans une vision prospective à l'échelle régionale** (renforcer la solidarité financière régionale autour des eaux du Verdon, favoriser la prise en compte des objectifs quantitatifs définis par le SAGE dans la définition des politiques d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau à l'échelle régionale).

Enfin le SAGE préconise **d'améliorer les connaissances des milieux aquatiques, et d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions engagées**, grâce au développement d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques. Il demande également de développer des **actions de sensibilisation et de partage des connaissances**.

Ce que dit la charte du Parc :

Axe A : Pour une transmission des patrimoines

Deuxième orientation : A.2 - Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Mesure A.2.3 Aller vers une gestion solidaire de la ressource

Volet du contrat de rivière :

B3. Les travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, ainsi que la protection des ressources en eau potable

C : Communication, évaluation et suivis

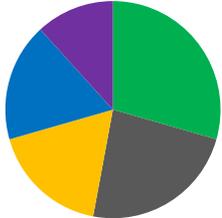
2. Actions menées et résultats

Commission référente : Eau et milieux aquatiques

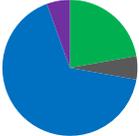
Critères d'évaluation :

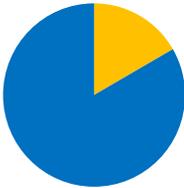
- Mise en œuvre d'une gestion globale, équilibrée et concertée de l'eau sur le bassin versant
- Atteinte de l'équilibre quantitatif dans les secteurs sensibles aux étiages
- Adéquation entre l'aménagement du territoire et la gestion durable de l'eau
- Partage équitable de la ressource et des coûts nécessaires à sa gestion, dans une vision prospective à l'échelle régionale
- Développement des économies d'eau
- Amélioration de la connaissance des eaux souterraines
- Connaissance et suivi de l'état des milieux aquatiques, et évaluation de la pertinence et de l'efficacité des actions engagées

Principales actions engagées:

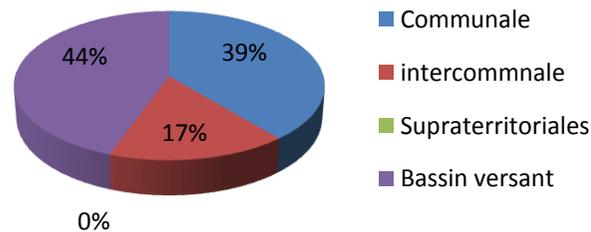
PERIODE 2008-2013				
Sous-volet du contrat de rivière	Synthèse des actions prévues	Avancement ⁵⁵	Commentaire	Niveau de transversalité axes de la charte
Gestion quantitative	<p>- Etude d'incidence des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant de l'Artuby et proposition de mesures de gestion</p> <p>- Etude de l'impact des prélèvements sur la commune d'Allos et définition de mesures de gestion</p> <p>- Animation de la démarche de gestion quantitative globale sur le bassin de l'Artuby</p> <p>Réhabilitation des réseaux AEP (alimentation en eau potable)</p> <p>La Garde</p> <p>La Mure-Argens</p> <p>Valensole (Rue Grande, Faubourg Jean Jaurès) ; Moustiers Sainte-Marie et</p>		<p>La plus-value du contrat de rivière sur les réseaux AEP</p>	

⁵⁵ En vert : terminé / en bleu : se passe comme prévu / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable / en violet : n'a pas démarré, sera reporté dans le prochain contrat / en gris : annulé.

	<p>de son stockage : création d'un réservoir, réseau, traitement UV</p> <p><u>Renforcement du réseau AEP</u> Saint-Martin-de-Brômes Vaumale à Aiguines ; étude ressource en eau de l'Ubac de Cordeuil</p> <p><u>Réalisation du schéma directeur d'eau potable</u> Saint-Julien-du-Verdon Bauduen Gréoux-les-Bains Puimoisson</p>		<p>n'est pas évidente (pas de plus-value financière, pas de plus-value technique : accompagnement par d'autres partenaires). Cela alourdit le travail de suivi administratif et financier du contrat, de plus les réfections de réseaux dépendent de nombreux autres paramètres, tels la réfection des routes.</p>	
<p>Animation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poste d'animateur du contrat de rivière - Poste "sports de nature et territoire" - Poste de technicien Rivière - Poste de chargée de mission Eau 			
<p>Suivis et évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi écrevisses - Fonctionnement de l'Observatoire de l'Eau - Suivis piscicoles du Colostre - Suivis topographiques du lit (profil en long) - Suivis Apron - Suivis pour évaluer l'effet de l'augmentation des débits réservés (EDF) : suivis hydrobiologiques, suivis habitats, suivis frayères, pêches d'inventaire - Suivis thermiques en continu - Suivi des débits de l'Artuby - Suivis de la qualité des eaux (CG 04) - Bilan final du contrat de rivière - Suivi piscicole du Colostre - Amélioration et valorisation des connaissances sur les canyons 		<p>Nombreux suivis réalisés, mais manque de moyens humains pour exploiter les données et faire avancer l'Observatoire de l'eau</p>	

<p>Communication et Sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête publique du SAGE Verdon - Mise en œuvre du partenariat avec l'EPTB (établissement public territorial de bassin) Durance - Edition et publication de la lettre d'informations Inf'Eau - Journées d'animation pour les acteurs de l'eau, manifestations grand public - Autres outils de communication / sensibilisation : plaquettes, expos - Apron : outils de communication - Apron : journées de formation des professionnels - Edition du SAGE Verdon 			
<p>Actions conduites hors contrat de rivière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la convention de partenariat avec EDF - Mise en œuvre de la convention de partenariat avec la SCP - Mise en œuvre de la convention de partenariat avec l'EPTB Durance - Réflexion sur l'organisation à l'échelle du bassin versant, démarche d'extension du périmètre du syndicat mixte - Participation aux démarches de planification régionales et du bassin Rhône-Méditerranée : SOURCE (schéma d'organisation des usages et de la ressource solidaire en eau) ; SDAGE... - Autres suivis : castors, zones humides... - Forum mondial de l'eau : forum des jeunes citoyens « faire couler de l'eau dans le Verdon » 			

Territoires concernés par les principales actions sur la période 2008-2013 :



Commentaire : ne concerne que les actions inscrites au contrat de rivière

Chiffres clés sur la période 2008-2013

Mise en œuvre d'une gestion globale, équilibrée et concertée de l'eau sur le bassin versant

- Nombre de réunions de la commission eau et milieux aquatiques : 13
- Nombre de réunions de la CLE : 9
- Nombre de réunions du comité technique du SAGE : 7
- Nombre de réunions du comité rivière : 6

Atteinte de l'équilibre quantitatif dans les secteurs sensibles aux étiages

- Nombre de secteurs sensibles avec plan de gestion validé : 1 sur 4 secteurs sensibles
- Nombre de secteurs sensibles avec plan de gestion en cours d'élaboration : 1 sur 4 secteurs sensibles
- Coût des études d'élaboration de plans de gestion : 172 000 € TTC

Adéquation entre l'aménagement du territoire et la gestion durable de l'eau

- Nombre de communes dotées d'un schéma directeur eau potable : données à récupérer
- Evolution des rendements de réseau ; volume économisé grâce à l'amélioration des rendements de réseau : données à récupérer
- Compatibilité des documents d'urbanisme avec la gestion équilibrée de la ressource en eau : nombre de porters à connaissance PLU ; élaboration d'un guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme : 7 PAC ; guide : en cours

Partage équitable de la ressource et des coûts nécessaires à sa gestion, dans une vision prospective à l'échelle régionale

- Montants dont a bénéficié le territoire du Verdon dans le cadre de la solidarité aval amont (convention SCP) : 1 025 k€ + 40 journées expertise
- EDF : Montant dont a bénéficié le territoire dans le cadre de la convention EDF : 905 k€ hors opération débit réservés ; 3 181 k€ avec débits réservés (sur 2008-2011)

Développement des économies d'eau

- Coût des actions de sensibilisation sur le bassin versant : à engager
- Coût des actions de sensibilisation sur les territoires desservis : données à récupérer
- Nombre d'opérations pilotes de recyclage des eaux, de récupération des eaux pluviales, de réalisation de bilans de consommation : 1 opération en cours (recyclage agricole eaux usées traitées)
- Nombre de démarches d'optimisation des techniques d'irrigation accompagnées, nombre d'agriculteurs, surfaces et volumes concernés : 1 démarche en cours (Artuby), 13 agriculteurs, 68 Ha irrigués
- Actions d'installation d'équipements hydro économes, d'optimisation des quantités d'eau utilisées pour l'arrosage des espaces verts : à engager

Amélioration de la connaissance des eaux souterraines

- *Nombre d'études de caractérisation en cours accompagnées / nombre d'études à réaliser : 1 étude nappe stratégique en cours sur 2 à réaliser ; + étude nappe plateau Valensole en cours*
- *Montant des études sur les eaux souterraines : données à récupérer*

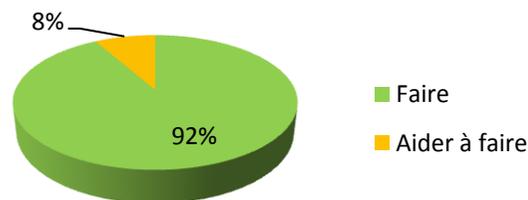
Connaissance et suivi de l'état des milieux aquatiques, et évaluation de la pertinence et de l'efficacité des actions engagées

- *Coûts des suivis réalisés (C-IR-A2.4) : 260 871 € (suivis inscrits au contrat uniquement)*
- *Moyens financiers mis en œuvre pour l'outil Observatoire de l'eau et des milieux aquatiques (C-IR-A2.4) : 15 000 €*
- *Cible enfants temps scolaire et hors temps scolaire : coûts des actions EEDD sur le thème de l'eau ; Nombre d'enfants touchés : 26 047 € pour 716 scolaires touchés (et environ 200 personnes tout public), 31 classes du territoire. Forum mondial de l'eau (hors contrat) : 243 enfants ; 13705 €*
- *Cible grand public : Nombre d'actions de sensibilisation ; Public touché : 10 paroles d'Ici et 4 criées tout public. Spectacle Les Olympides (3 500 €, moins de 10 participants).*
- *Coûts et nombre de documents de sensibilisation :*
 - *14 numéros d'Inf'Eau pour 33 436 € ;*
 - *36 591€ pour la réalisation d'une plaquette Riverains, plaquette sur le devenir des boues de stations d'épuration, une campagne d'information (exposition, cartes postales et affiches) sur l'impact des barrages de galets, une exposition sur l'augmentation des débits réservés (Le lutin et la clé), une affiche sur le bassin du Verdon et la publication d'un **Aqua-guide à destination des professionnels de l'eau vive**.*
 - *Création de posters (2 600€), de T-shirts (5 000€), d'une expo eau (1 300€) et d'une plaquette zones humides avec cartes postales (2 200€).*

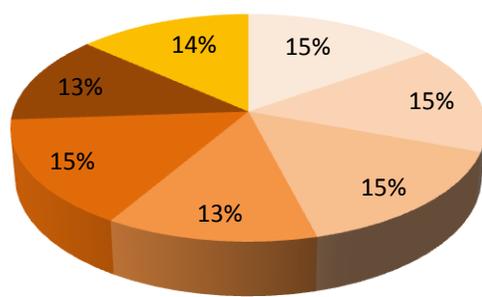
Moyens engagés :

- Moyens financiers : **2 844 401€** (montant total prévisionnel des actions du contrat sur cet objectif) **dont 1 436 448 € mis en œuvre.**
- Moyens financiers PNRV hors postes : **462 807 €**
- Moyens humains : 3 personnes du pôle Eau affectées à l'objectif (part du temps de travail des ETP) + temps de travail d'autres membres de l'équipe

Rôle principal du Parc dans les actions de l'objectif sur la période 2008-2013 :

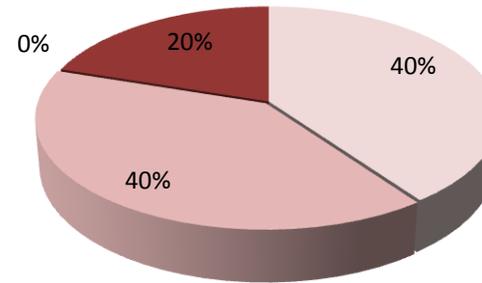


Faire



- Portage technique administratif et financier de l'opération
- Initie et anime une réflexion collective
- Coordonne des actions et fédère les acteurs
- Accueille, sensibilise, valorise et promeut
- Donne un avis, prend position
- Assure une médiation

Aider à faire



- Aide à la définition / décision du projet (anime)
- Aide à la mise en œuvre du projet (Cahier des charges, dossier financement, consultation...) (AMO)
- Assure la mise en œuvre de l'opération (maitrise d'œuvre formalisée ou non)
- Expertise, conseille techniquement, fait évoluer (un projet porté et animé par un autre acteur)

3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs du Parc en matière de gestion solidaire de la ressource répondent-ils aux enjeux du territoire ?

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de rivière, **le sujet est ressorti comme prioritaire** : les acteurs ont fait le classement suivant en terme de priorités : (voir le rapport bilan du contrat rivière pour plus de détails, classement en fonction du type d'acteur) :

- 1 – Gestion de la ressource
- 2 – Qualité
- 3 – Fonctionnement hydraulique, risques
- 4 – Milieux et activités touristiques / Communication sensibilisation

La ressource en eau du Verdon a un rôle très important au niveau régional. **Dans le passé, le territoire a plutôt subi les décisions liées à la gestion de l'eau, aujourd'hui il existe une volonté locale d'être davantage maître de cette gestion.** Cette volonté est accentuée par l'inquiétude liée au changement climatique (quelles évolutions de la ressource disponible ? Evolution des besoins) : ne pas être laissés pour compte.

2/ Cohérence – *Les moyens alloués permettent-ils d'atteindre les objectifs ?**Les actions en matière de gestion solidaire de la ressource sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?*

Moyens techniques sous-dimensionnés vu la taille du bassin versant (69 communes) et les multiples enjeux. Une réflexion sur les moyens est en cours dans le cadre de la démarche d'extension du périmètre du syndicat mixte. L'accompagnement technique est ce que les élus ont le plus apprécié dans le cadre du bilan du contrat rivière. Les élus sont très investis sur le sujet.

Par rapport aux autres politiques du territoire, l'approche intégrée de la gestion de l'eau permet d'améliorer la cohérence avec les autres politiques (aménagement du territoire, développement économique). C'est notamment le cas sur la thématique de la ressource (concilier les besoins avec la ressource disponible, optimiser la gestion des prélèvements et des aménagements, favoriser les économies d'eau...). C'est un sujet sur lequel le Parc est de plus en plus reconnu au niveau régional (le président de la commission a été élu président de la commission solidarités au sein de l'Agora (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères)).

3/ Efficacité – *Les résultats obtenus en matière de gestion solidaire de la ressource sont-ils à la hauteur des objectifs fixés ?*

Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, de façon globale, les acteurs ont fait ressortir le classement suivant en termes de résultats pour le territoire : (voir le rapport bilan du contrat rivière pour plus de détails) :

1 – Communication sensibilisation

2 – Qualité

3 – Fonctionnement hydraulique, risques

4 – Milieux et activités touristiques

5 – Gestion de la ressource

Les acteurs mettent en avant la plus-value du contrat en terme de communication : on peut l'expliquer par le fait qu'**ils ont particulièrement apprécié l'effet de la démarche sur la vision à l'échelle du bassin, sur l'approche globale multi acteurs et croisant les enjeux, sur l'amélioration de la « culture de bassin ».**

Le contrat a contribué fortement à mettre en place une dynamique collective sur le bassin versant, à la reconnaissance du rôle du Parc en tant que gestionnaire de bassin versant, à resserrer les liens avec l'ensemble des communes et intercommunalités, notamment celles situées hors Parc, dans le contexte de la démarche d'extension du périmètre du syndicat mixte.

Critère évaluatif* (définis avec les élus)	Commentaire évaluatif
Mise en œuvre d'une gestion globale, équilibrée et concertée de l'eau sur le bassin versant	La situation en termes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques a très fortement évolué depuis le début des années 2000 : cette gestion possède aujourd'hui un cadre, des outils et des moyens dédiés, ce qui n'était absolument pas le cas en 2000 (peu de connaissances, pas de démarche à l'échelle du bassin, pas d'organisation de l'entretien des cours d'eau hormis sur le haut bassin...). Les différentes démarches en cours (SAGE et contrat) ont fait que les acteurs ont appris à

	<p>travailler ensemble, se connaissent, commencent à appréhender la nécessité d'une réflexion globale à l'échelle du bassin, même si la situation n'est pas parfaite et qu'une certaine route reste à faire pour une véritable « culture de bassin »...</p> <p>Le SAGE Verdon a été validé par arrêté inter préfectoral du 13 octobre 2014.</p> <p>Le bilan du contrat 2008-2014 est positif (56 % d'actions réalisées soit 1 022 332 € (44 % de l'enveloppe prévisionnelle).</p> <p>La légitimité du Parc en tant que gestionnaire du bassin versant est aujourd'hui reconnue, tant au niveau local qu'au niveau régional (sollicitations du président de la commission eau et milieux aquatiques du PNR pour siéger au comité de bassin, pour présider une commission de l'AGORA...)</p>
Atteinte de l'équilibre quantitatif dans les secteurs sensibles aux étiages	Le SAGE a identifié 4 secteurs sensibles par rapport à la gestion quantitative de la ressource : Artuby, Jabron, commune d'Allos et Colostre. Des démarches ont été conduites sur 2 des 4 secteurs (études de type volumes prélevables) qui ont abouti à des plans de gestion validés en concertation avec les acteurs . Sur un 3 ^{ème} secteur, l'étude sera inscrite au prochain contrat de rivière.
Adéquation entre l'aménagement du territoire et la gestion durable de l'eau	Travail de fond et sur le long terme qui se traduit dans les porters à connaissance et dans le travail d'accompagnement de la rédaction des documents d'urbanisme , d'où l'intérêt du lien avec la mission urbanisme. La question de l'accompagnement des PLU hors-Parc se pose . Nécessite beaucoup de temps.
Partage équitable de la ressource et des coûts nécessaires à sa gestion, dans une vision prospective à l'échelle régionale	Implication du Parc aux démarches et réflexions à l'échelle régionale, afin que les enjeux et objectifs définis dans le cadre du SAGE soient pris en compte (SOURCE, Agora, ...).
	Au-delà, principale action menée : signature de la convention de partenariat avec la SCP pour traduire le principe de solidarité aval/amont .
	Président de la commission eau et de la CLE préside la commission « solidarités » qui vient d'être mise en place dans le cadre de l'Agora
Développement des économies d'eau	Sujet sur lequel on a moins avancé, volet peu développé dans le précédent contrat de rivière . A développer au prochain contrat, notamment sur les bassins bénéficiant d'un plan de gestion (voir ci-dessus).
	Cette priorité n'est pas forcément appropriée par les élus (sentiment de ressource abondante, de mesures d'économies à mener plutôt hors bassin).
Amélioration de la connaissance des eaux souterraines	Démarrage d'une étude portée par le BRGM et la SCP sur les nappes du plateau de Valensole : (projet COMETE). Pourrait devenir un sujet plus sensible en fonction de l'évolution de la réglementation liée aux gaz de schiste.
Connaissance et suivi de l'état des milieux aquatiques, et évaluation de la pertinence et de l'efficacité des actions engagées	Connaissance et suivi : beaucoup d'actions (suivis).
	Par contre, la valorisation via l'observatoire de l'Eau avance avec difficultés, faute de moyens humains . Des questions se posent sur la pérennité de certains suivis suite à la réforme des collectivités (suivis qualité portés par le département : reprise par le PNR ?)

CE QU'IL FAUT CONFORTER	CE QU'IL FAUT FAIRE EVOLUER	
<p>Chantiers participatifs de réhabilitation des objets du patrimoine : bassins, écluses, martelières / sources, puits, fontaines... ⇒ Voir ce qui peut être inscrit au contrat et si oui pour quelle plus-value ; en lien avec le pôle Sites et paysages qui porte ces actions</p> <p>Information/sensibilisation des élus et des habitants qui ne sont pas au courant des enjeux liés à l'eau. Prévoir des actions d'information des élus ⇒ Quels outils ? : éditions de supports, organisation de « formations », journées d'info.... Quels sujets ? (En lien avec le pôle Diffusion des connaissances). A creuser</p>	<p>Economies d'eau : amélioration des réseaux communaux pour limiter les fuites ; réutilisation de l'eau, favoriser l'installation de récupérateurs d'eau de pluie... ⇒ Amélioration des réseaux : à inscrire au contrat ? (pas de plus-value financière, pas de plus-value technique : accompagnement par d'autres partenaires). Cela alourdit le travail de suivi administratif et financier du contrat, de plus les réfections de réseaux dépendent de nombreux autres paramètres, tels la réfection des routes. Commission : valide le fait d'enlever toute la partie travaux réseaux de l'appel à projets pour le nouveau contrat ⇒ Favoriser les économies d'eau : actions de sensibilisations (quels outils ?) ; autres actions ? (diagnostics de bâtiments publics, achat matériel hydro économe...).</p> <p>Rechercher ce qui a pu être fait dans le cadre d'autres contrats, se rapprocher du groupe inter Parcs ressource en eau... : travail prévu pour l'Artuby dans le cadre d'un stage cette année, mais convention de stage vient d'être rompue pour arrêt maladie, à voir comment il sera possible d'avancer sur ce sujet.</p> <p>Diffusion des connaissances : mieux faire connaître ce qui est fait. ⇒ Quels outils privilégier ? (lettre d'info, SIT, plaquettes, radio, journaux ... ?)</p> <p>Que le nouveau contrat de rivière intègre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ⇒ Programme à bâtir pour le nouveau contrat en lien avec pôle Diffusion des connaissances</p>	
<p align="center">NOUVEAUX ENJEUX A TRAITER</p> <p>Forages : faire un recensement ⇒ A l'échelle de tout le bassin versant du Verdon ? Cibler territoires à enjeux ? ⇒ Rôle du Parc ? Rôle des services de l'Etat ? (déclaration des forages obligatoire ; forages propriétés privées) Commission : ce n'est pas le rôle du Parc, solutions seraient l'évolution de la réglementation et que cela passe par une obligation aux foreurs.</p> <p>Valorisation des cours d'eau Parcours santé aux bords de la rivière : faire prendre conscience aux gens qu'il y a une rivière dans leur village... petit espace ludique en bordure de rivière - Faire des panneaux d'informations en bordure de rivière ⇒ Aspects touristiques, paysagers ... à prendre en compte dans les projets d'aménagement (restauration continuités, restauration hydromorphologique des cours d'eau...) (sinon : commission Développement , commission Sites paysages et</p>		<p align="center">POINTS DE VIGILANCE</p> <p>Améliorer la connaissance sur les eaux souterraines</p> <p>Surveillance du changement climatique et le prévenir mettre en place des actions de préservation de la ressource en eau pour le futur</p>

aménagement du territoire. A faire apparaître dans l'appel à projets et voir si financements possibles dans le cadre du contrat

Réhabilitation des canaux d'arrosage : aspect patrimonial. Comment les pérenniser et les mettre en valeur ?

⇒ *Voir ci-dessus dans enjeux à conforter : chantiers participatifs*

⇒ *Besoin d'un diagnostic / canaux d'arrosage à l'échelle du bassin ? Commission : plutôt accompagnement des communes qui ont des besoins par rapport à l'irrigation de jardins...*

Valorisation des bois flottés

⇒ *Quels besoins / Parc ? En lien avec la commission Développement. Pas d'action proposée*

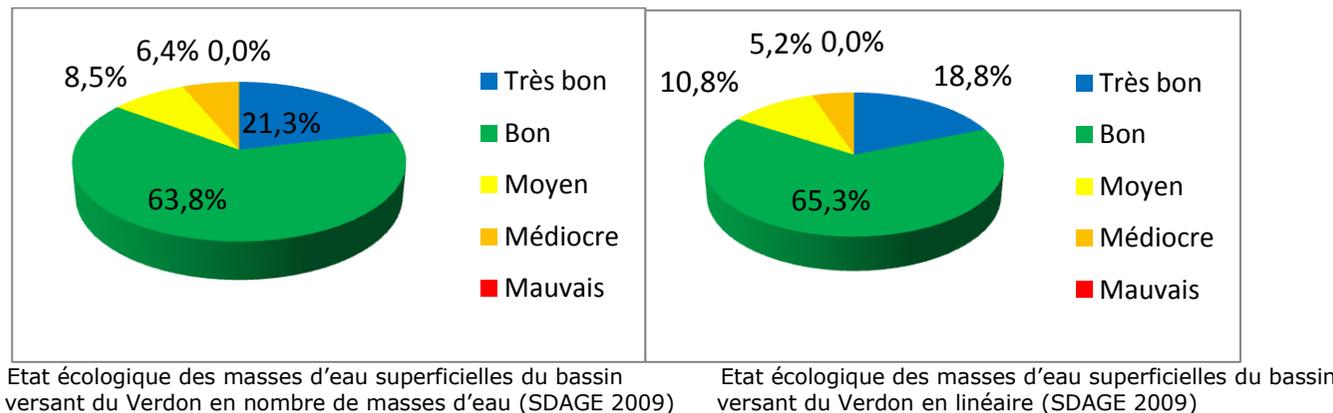
OBJECTIF 14 : ASSURER UNE QUALITE DES EAUX PERMETTANT LA SATISFACTION DES DIFFERENTS USAGES ET PRESERVANT LES POTENTIALITES BIOLOGIQUES

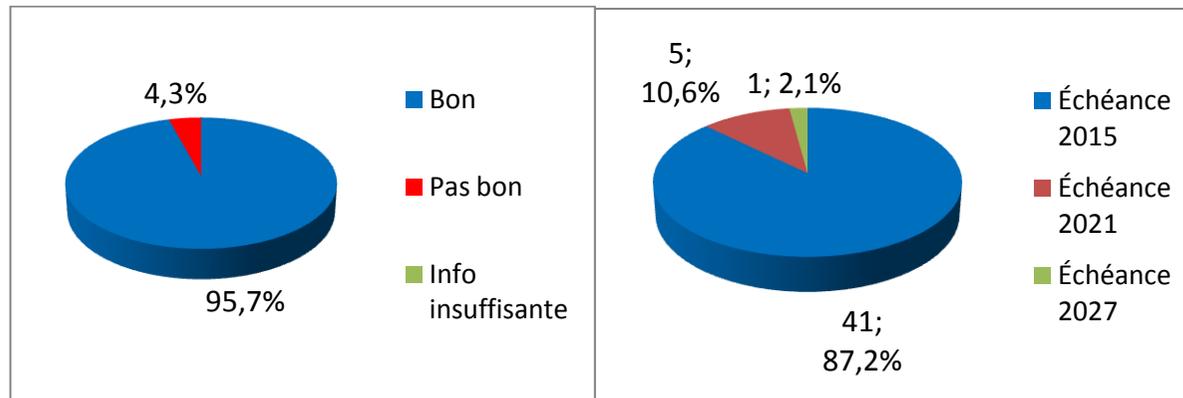
(**Carte 8** : état écologique des masses d'eau du bassin versant ; **Carte 9** : état chimique ; **Carte 10** : secteurs soumis à objectif sanitaire fixé par le SAGE ; **Carte 11** : stations d'épuration ; **Carte 12** : toilettes sèches ; Carte à faire : évolution de la qualité des eaux entre 2006 et 2013 (suivis CG04) - annexe 20)

1. Rappel du contexte territorial et enjeux

Sur le bassin versant du Verdon, on observe une bonne qualité globale de la rivière et de ses affluents. En revanche, une contamination bactérienne importante (linéaire touché) peut pénaliser les usages de loisirs aquatiques, importants sur le bassin. L'analyse précise de l'évolution de la qualité depuis l'adoption de la charte est difficile et nécessiterait un travail important de synthèse de données : l'outil de l'observatoire de l'eau que souhaite développer le Parc a notamment pour vocation de rendre plus lisible ce type d'information, mais il n'est pas encore opérationnel.

Selon l'état des lieux du SDAGE 2010-2015, 85 % des masses d'eau superficielles du bassin versant du Verdon sont en bon ou très bon état écologique. 96 % des masses d'eau superficielles du bassin versant du Verdon sont en bon état chimique. L'état des lieux du SDAGE 2016-2021 permettra de voir les éventuelles évolutions, mais l'interprétation restera difficile (l'état des lieux de 2010 était pour beaucoup de masses d'eau réalisé « à dire d'expert », plus que sur des résultats de suivis). La principale source de pollution sur le bassin versant est l'assainissement. Une masse d'eau est déclassée par un HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), une autre par les pesticides. Concernant les eaux souterraines : elles ont toutes un objectif de bon état 2015, sauf la masse d'eau souterraine du conglomérat du plateau de Valensole, déclassée pour le paramètre pesticides (dérogation bon état 2027).





Etat chimique des masses d'eau superficielles du bassin versant du Verdon en nombre de masses d'eau (SDAGE 2009) Echéance de l'objectif de bon état global (SDAGE 2009)

Pour les cours d'eau, le SAGE fixe des **objectifs de qualité pour les paramètres directement induits par les rejets des systèmes d'assainissement** à savoir la matière organique (DBO5) et l'azote. Pour les plans d'eau, le SAGE fixe des **objectifs de qualité visant à limiter le développement de la végétation aquatique**, sur les paramètres phosphore, azote et matière organique.

Le SAGE fixe aussi des **objectifs de qualité sanitaire sur les tronçons de cours d'eau et les portions de rivage des lacs sur lesquels des usages** (activités de loisirs liées à l'eau demandant une bonne qualité sanitaire (baignade, canyoning, randonnée aquatique, raft, canoë, kayak)) **sont connus**.

Concernant l'assainissement, le SAGE demande **d'améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement** afin de respecter les objectifs de qualité du milieu précédemment fixés. Pour cela il fixe :

- Des objectifs de rejet dans les cours d'eau pour l'azote et la matière organique
- Un mode de rejet dans les lacs
- Des objectifs de traitement du phosphore dans le cadre d'une réflexion sur les flux à l'échelle du bassin versant visant à limiter la prolifération végétale dans les lacs
- Des objectifs de rejet sanitaires
- Des conditions de mise en œuvre de zones de rejet intermédiaire

Certaines masses d'eau du bassin présentent une contamination importante par des résidus de produits phytosanitaires. Le SAGE fixe donc un objectif de **lutte contre les pollutions par les pesticides et les pollutions agricoles diffuses**.

Ce que dit la charte du Parc :

Axe A : Pour une transmission des patrimoines

Deuxième orientation : A.2 - Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Mesure A.2.4 Assurer une qualité des cours d'eau permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques

Volet du contrat de rivière :

A1. Qualité des eaux superficielles et souterraines

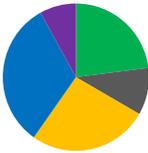
2. Actions menées et résultats

Commission référente : Eau et milieux aquatiques.

Critères d'évaluation :

- Atteinte des objectifs de qualité des eaux demandés par le SAGE
- Lutte contre les pollutions par les pesticides et les pollutions agricoles diffuses

Principales actions engagées:

PERIODE 2008-2013				
Sous-volet du contrat de rivière	Synthèse des actions prévues	Avancement ⁵⁶	Commentaire	Niveau de transversalité axes de la charte
Améliorer l'assainissement des effluents domestiques	<p>- Mise en place du traitement tertiaire (bactériologique) STEP Castellane (12 500 EqHab)</p> <p>- Etude pour l'optimisation du rejet de la STEP intercommunale de Beauvezer</p> <p><u>Etude et construction d'une STEP</u></p> <p>- Brenon (100 EH) ; Trigance (250 EH) ; hameau du Plan d'Anelle à La Martre : (50 EqHab) ; Montagnac (800 EH) ; Bauduen (100 EH) ; Les Salles sur Verdon (4 000 EH) ; Quinson (1 500 EH) ; Esparron de Verdon (1 800 EqHab) ; Hameau de Pardigaou à St Julien le</p>		Malgré un démarrage lent lié à la lourdeur administrative de montage de dossiers réglementaires et techniques, les opérations d'assainissement ont bien avancé.	

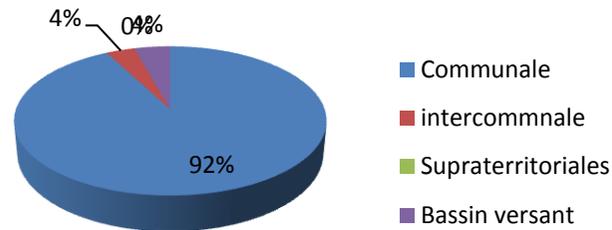
⁵⁶ En vert : terminé / en bleu : se passe comme prévu / en jaune : a pris du retard, mais pas de problème notable / en violet : n'a pas démarré, sera reporté dans le prochain contrat / en gris : annulé.

<p>Montagnier (180 EH)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vinon sur Verdon (8000 EH) ; Bargème (100 EH) ; Allemagne en Provence (950 EH) ; Rougon (500 EH) ; hameau du Pont à Aiguines (60 EH) ; Valderoure (600 EH) ; Le Bourguet (150-170 EH) ; Argens à La Mure - Argens (100 EH), Thorame Haute (600 EH) - Hameau de La Bâtie à Thorame-Basse (830 EH) ; zone artisanale de Castellane (300 EH) ; Saint Laurent du Verdon (400 EH) ; hameau des Combes à Beauvezer ; hameau de Chasse à Villars Colmars (04) - Hameau de Bellioux à Esparron de Verdon <p><u>Travaux d'amélioration des stations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Palud sur Verdon (1 700 EqHab) - Saint-Julien du Verdon ; Saint-Jurs (300 EH) - Hameau de la Mourotte à La Verdière <p><u>Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Martin de Brômes ; Saint-Julien du Verdon - Puimoisson <p><u>Réhabilitation des réseaux Assainissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sainte-Croix du Verdon ; Roumoules ; Castellane : hameau de La Palud - Esparron de Verdon ; Allemagne en Provence ; Castellane : hameau de La Palud 2^{ème} tranche ; Saint André les Alpes - Saint-Laurent-du-Verdon ; La Palud sur Verdon ; Moustiers-Sainte-Marie ; Thorenc à Andon - Valensole <p><u>Extension du réseau d'assainissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La-Palud-sur-Verdon : Hôtel des Gorges du Verdon, auberge de Jeunesse - Esparron-de-Verdon ; Valderoure ; La Palud-sur-Verdon : quartier 			
--	--	--	--

	<p>Chaumas</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Palud sur Verdon : quartier Bourbon ; hameau des Combes à Beauzezer ; hameau de Chasse à Villars Colmars - Lotissement "Le lac" à Saint-André-les Alpes ; Gréoux-les-Bains : quartier des Riayes, le Jas du Rocher / la Burlière ; Vinon-sur-Verdon 			
<p>Gestion des sous-produits de l'assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur le devenir des boues d'épuration et des matières de vidange sur le territoire du SIVOM Artuby – Verdon - Suivi expérimental d'épandage de boues de stations d'épuration en terrain agricole 		<p>L'étude inscrite au contrat de rivière ne s'est pas révélée pertinente. Le PNR Verdon a saisi son conseil de développement qui a conduit une démarche, toujours en cours, sur la réception sociale des épandages de boues, qui a abouti à des pistes d'action pour améliorer l'organisation des épandages.</p>	
<p>Gestion des rejets diffus</p>	<p><u>Installation de toilettes sèches</u></p> <p>Les Salles sur Verdon (prévu 1 fait 3) ; Moustiers-Sainte-Marie (prévu 1 fait 2) ; Esparron de Verdon (prévu et fait 1) ; Aiguines (prévu 3 fait 1) ; Quinson (prévu 1 fait 2) ; La Palud sur Verdon (prévu 1 fait 1 ?) ; Bauduen (prévu 1 fait 0) ; Montagnac-Montpezat (prévu 1 fait 1 ?) ; Sainte Croix (prévu 0 fait 0 ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération expérimentale de recyclage de rémanents issus de l'entretien de cours d'eau en BRF pour amender des parcelles agricoles - Bilan des apports en nutriments dans les lacs de Sainte-Croix, Quinson et Esparron. - Accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, pour une meilleure prise en compte de l'environnement - Pesticides non agricoles - actions de sensibilisation auprès des services techniques des communes (en lien avec agribio 04, une plaquette de 		<p>L'installation de toilettes sèches en sites isolés fréquentés à proximité du Verdon permet de limiter considérablement les rejets diffus lors des épisodes pluvieux estivaux.</p>	

	<p>sensibilisation + expérimentation à St Jurs) - plan de désherbage</p>			
<p>Gestion qualitative de l'eau potable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de réseaux AEP à Roumoules ; - Mise en place d'un traitement pour améliorer la qualité de l'eau de deux sources à La Bastide ; - Sécurisation des captages d'alimentation en eau potable de Thorame Haute - Réhabilitation des protections des captages d'alimentation en eau potable de Saint-Martin-de-Brômes - Mise en place de périmètres de protection des captages d'eau potable à Roumoules - Etude de captages communaux prioritaires sur le plateau de Valensole - Mise en place du périmètre de protection AEP de 6 captages à Castellane - Mise en place du périmètre de protection AEP de 2 captages à La Palud-sur-Verdon : Bonlau - les Graniers - Etude de la ressource stratégique de Canjuers - Mise en place du périmètre de protection AEP de Vaumale à Aiguines - Création d'une unité de traitement de l'eau potable intercommunale pour Les Salles sur Verdon et Aiguines 		<p>La plus-value du contrat de rivière sur la mise en place des périmètres de protection des captages, la sécurisation de captages n'est pas évidente (pas de plus-value financière, pas de plus-value technique : accompagnement par d'autres partenaires). Cela alourdit le travail de suivi administratif et financier du contrat, de plus les réfections de réseaux dépendent de nombreux autres paramètres, tels la réfection des routes.</p>	
<p>Actions conduites hors contrat de rivière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc - Etude sur les nappes souterraines du plateau de Valensole (intègre l'étude des captages prioritaires) 			

Territoires concernés par les principales actions sur la période 2008-2013 :



Commentaire : ne concerne que les actions inscrites au contrat de rivière

Chiffres clés sur la période 2008-2013

Atteinte des objectifs de qualité des eaux demandés par le SAGE

- *Nombre de stations d'épuration améliorées ou remplacées : 10 terminées, 12 en cours, réhabilitation réseaux : 3 terminés, 3 en cours*
- *Nombre d'EH supplémentaires traités : données à récupérer*
- *Nombre de kg de DBO5 / d'azote supplémentaires traités : données à récupérer*
- *Moyens financiers mis en œuvre pour l'amélioration de l'assainissement (C-IR-A2.4) : 12 148 282 €*
- *Nombre de schémas d'assainissement réalisés / à réaliser (C-IR-A2.4) : 2 réalisés sur 3 inscrits au contrat (3^{ème} réalisé hors contrat ?) ; nombre de communes sans schéma : données à récupérer*

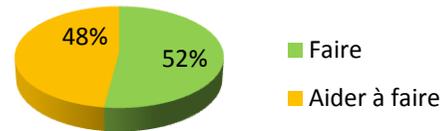
Lutte contre les pollutions par les pesticides et les pollutions agricoles diffuses

- *Nombre d'actions de sensibilisation / coûts pour les différents utilisateurs (collectivités, particuliers, agriculteurs, gestionnaires infrastructures transports) : à engager*
- *Nombre de communes engagées dans des démarches de réduction : 0 dans le cadre du contrat*
- *Nombre d'agriculteurs en bio, surfaces ; nombre d'agriculteurs utilisant des techniques alternatives au désherbage chimique, surfaces : 122 agriculteurs en bio (2011)*
- *Linéaire d'infrastructures de transport entretenues sans pesticides, évolution quantités utilisées : données à récupérer (linéaires routes CG 04) (non accompagné par le PNRV)*
- *Nombre de jardinerie engagées Charte 0 pesticides : 2 (Saint-André, Valensole) (non accompagné par le PNRV, action du CG 04)*
- *Lancement d'une démarche globale pour la restauration de la masse d'eau souterraine du plateau de Valensole : mise en place COPIL 18/06/14*
- *Validation d'un programme d'actions*
- *Nombre d'agriculteurs volontaires engagés*
- *Lancement d'une étude sur l'impact de l'activité pastorale sur la qualité des eaux du haut Verdon, montant : à inscrire au futur contrat*

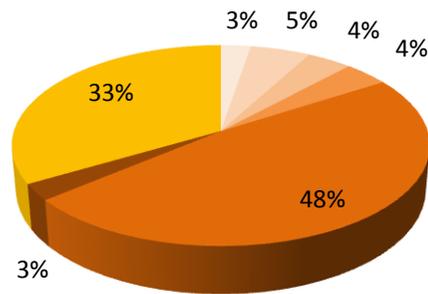
Moyens engagés :

- Moyens financiers : **26 166 676 €** (montant total prévisionnel des actions du contrat sur cet objectif) **dont 12 641 615 € mis en œuvre.**
- Moyens financiers PNRV hors postes : **0 €**
- Moyens humains : 3 personnes du pôle Eau affectées à l'objectif (part du temps de travail des ETP) + temps de travail d'autres membres de l'équipe

Rôle principal du Parc dans les actions de l'objectif sur la période 2008-2013

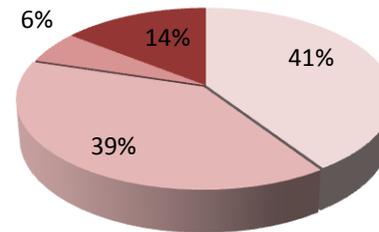


Faire



- Portage technique administratif et financier de l'opération
- Initie et anime une réflexion collective
- Coordonne des actions et fédère les acteurs
- Accueille, sensibilise, valorise et promeut
- Donne un avis, prend position
- Assure une médiation
- Défend les intérêts du territoire

Aider à faire



- Aide à la définition / décision du projet (anime)
- Aide à la mise en œuvre du projet (Cahier des charges, dossier financement, consultation...) (AMO)
- Assure la mise en œuvre de l'opération (maitrise d'œuvre formalisée ou non)
- Expertise, conseille techniquement, fait évoluer (un projet porté et animé par un autre acteur)

3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives et le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs du Parc en matière de qualité des eaux répondent-ils aux enjeux du territoire ?

Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, les acteurs ont confirmé l'adéquation entre les objectifs du contrat (qui correspondent aux enjeux du SAGE et aux objectifs de la charte) et les enjeux du territoire. De façon globale, les acteurs ont fait ressortir le classement suivant en termes de priorités pour le territoire : (voir le rapport bilan du contrat rivière pour plus de détails) :

- 1 – Gestion de la ressource
- 2 – Qualité**
- 3 – Fonctionnement hydraulique, risques
- 4 – Milieux et activités touristiques / Communication sensibilisation

La qualité des eaux constitue donc l'un des deux objectifs les plus importants pour les acteurs du territoire. C'est important puisque **le Verdon est une ressource en eau potable pour pratiquement toute la région Paca**. La CLE a d'ailleurs fixé pour les cours d'eau du bassin versant des objectifs de qualité plus ambitieux que ceux fixés par la réglementation (très bon état pour la matière organique et l'azote, objectifs de qualité sanitaire sur les tronçons fréquentés). **La qualité des eaux superficielles est plutôt bonne, mais c'est une responsabilité forte du territoire de maintenir cette qualité**, par rapport à la fourniture d'eau potable, par rapport aux milieux aquatiques, mais aussi par rapport à l'image du territoire et aux enjeux touristiques. Au début du contrat de rivière, il existait un gros retard sur la mise aux normes des stations d'épuration. Elles étaient très vieilles (plus de la moitié avaient plus de 20 ans). Le contrat a permis de combler ce retard, mais il reste encore beaucoup à faire.

2/ Cohérence – Les moyens alloués permettent-ils d'atteindre les objectifs ?

Les actions mises en œuvre pour assurer une bonne qualité des eaux sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Les moyens financiers sont de moins en moins importants (désengagement de la région, baisse des départements, évolutions des critères de financement par l'Agence de l'eau). Toutes les communes n'ont pas encore opté pour le transfert de cette compétence au niveau intercommunal, et il existe de gros problèmes d'exploitation des stations gérées en délégation de service public).

L'accompagnement technique du Parc est assez limité (d'autres structures très compétentes assurent cet accompagnement comme le SATESE), par contre **l'accompagnement financier a été une plus-value indéniable :**

- maintien des engagements de la Région pour les projets inscrits au contrat après son désengagement financier sur l'assainissement est également une plus-value importante du contrat qui a été très appréciée
- **plus-value de la convention SCP qui a permis de soutenir l'effort des communes dans cette recherche de qualité** (prise en charge d'une partie de l'autofinancement : 300 000 € /an)

3/ Efficacité – Les résultats obtenus en matière de qualité des eaux sont-ils à la hauteur des objectifs fixés ?

Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, les acteurs interrogés par questionnaire (élus et acteurs institutionnels, économiques et associatifs) ont fait ressortir le classement suivant en termes de résultats pour le territoire (cf. bilan du contrat rivière) :

- 1 – Communication sensibilisation
- 2 – Qualité**
- 3 – Fonctionnement hydraulique, risques
- 4 – Milieux et activités touristiques
- 5 – Gestion de la ressource

Les acteurs interrogés estiment donc qu'il y a eu un réel effet sur la qualité, alors que l'effet réel est encore difficile à mesurer concrètement (recul insuffisant)...

Critère évaluatif* (définis avec les élus)	Commentaire évaluatif
Atteinte des objectifs de qualité des eaux demandés par le SAGE	<p>Beaucoup d'actions ont été mises en œuvre mais le bilan de leur efficacité est difficile à faire, compte tenu du manque de recul. Importante plus-value du contrat sur la gestion des rejets diffus liés aux sites touristiques (toilettes sèches...). Aucune action du Parc/du contrat sur l'assainissement non collectif (rôle des SPANC).</p> <p>Suite aux études et à la concertation menée, les objectifs ont été fixés dans le cadre du SAGE. Ils sont très ambitieux. Gros volet assainissement dans le contrat de rivière 2008-2014 (moyens financiers conséquents) avec 16 stations créées ou réhabilitées. Plus-value de la convention SCP qui a permis de soutenir l'effort des communes dans cette recherche de qualité et qui a également rendu possible des travaux que les communes pensaient ne pas pouvoir financer seules et donc ouvert de nouveaux chantiers (non identifiés dans le premier contrat de rivière). Les crédits supplémentaires de la convention ont permis également de pousser plus loin l'approche qualitative en engageant des projets de traitement tertiaire de l'eau sur les stations d'épuration de plusieurs communes.</p> <p>Malgré ces premiers bons résultats, il reste encore un gros travail de mise aux normes des équipements communaux et d'amélioration des connaissances sur l'état réel de la qualité des nappes d'eau souterraines (par exemple du plateau de Valensole, en attente des résultats de l'étude COMETE en cours)</p>
Lutte contre les pollutions par les pesticides et les pollutions agricoles diffuses	<p>Sujet très complexe sur lequel le travail a démarré très récemment (projet REGAIN sur le plateau de Valensole). La mise en œuvre de cette démarche sera également dépendante des résultats et des préconisations de l'étude COMETE en cours (BRGM/SCP).</p>

Extension récente du zonage nitrates sur l'ensemble du plateau de Valensole.
Peu de motivations des communes pour s'engager dans des démarches de réduction des phytosanitaires.

CE QU'IL FAUT CONFORTER

Qualité / pollution. Question de la potabilisation des sources. Quelles actions à mettre en œuvre ?

⇒ *Pollutions liées à des résidus de produits phytosanitaires ou aux nitrates. Démarche en cours sur l'évolution des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, pour restaurer et préserver la qualité des eaux souterraines*

Pollutions bactériologiques récurrentes sur certains secteurs, empêchant les usages (baignade interdite à Vinon, en lien avec les STEP).

⇒ *Poursuite de l'amélioration des stations d'épuration*

⇒ *Mise en conformité avec objectifs fixés par le SAGE (objectifs de qualité sanitaire fixés sur tronçon fréquentés)*

Impact des épandages de boues ? ⇒ *Travail conduit par le conseil de développement du Parc sur l'acceptation sociale des épandages de boues et l'amélioration de l'organisation des épandages (amélioration de la diffusion de l'information ; gouvernance locale...)*

Déjections sauvages ⇒ *Poursuite de la démarche de mise en place de toilettes sèches sur les sites fréquentés*

Amélioration de l'assainissement ⇒ *Poursuite de l'amélioration des stations d'épuration*

Impact des déchets dans les cours d'eau ⇒ *Récupération des déchets dans le cadre des travaux d'entretien*

Se solidariser contre le gaz de schiste... et la masse touristique : drainer les flux, trouver des solutions pour étaler le tourisme dans le temps et sur le territoire, répartir la masse sur l'ensemble du territoire ⇒ *Gaz de schistes : mesures inscrites au SAGE Verdon / ⇒ Enjeux touristiques : pôle Développement*

NOUVEAUX ENJEUX A TRAITER

Pollution liée à la crème solaire

⇒ *Actions d'information / sensibilisation à prévoir (écogardes ?)*

Impact du pastoralisme sur les pollutions des cours d'eau. Problème d'accumulation des déchets lié au changement de la pratique car les moutons doivent rentrer à la bergerie le soir. Problème de pollution lié aux pédiluves.

⇒ *Etude sur l'impact du pastoralisme prévue, n'a pas pu être inscrite au précédent contrat faute de maître d'ouvrage : trouver un maître d'ouvrage...*

Prévoir une information sur les algues au bord des lacs

POINTS DE VIGILANCE

Changement climatique

Améliorer la connaissance sur les eaux souterraines

Boues d'épuration ⇒ *Veille sur les études concernant les molécules émergentes établies par les organismes de recherches*

Préserver la qualité de l'eau : moyens humains, moyens techniques ?

Préserver la qualité des eaux sur le lac de Castillon, problème des bateaux à moteur thermique (incompréhension : pourquoi pas de périmètre de protection sur Castillon contrairement aux retenues du bas Verdon)

OBJECTIF 15: CONCILIER LES ACTIVITES TOURISTIQUES LIEES A L'EAU AVEC LES AUTRES USAGES ET LA PRESERVATION DES MILIEUX

1. Rappel du contexte territorial et enjeux

Les grands aménagements du Verdon ont bouleversé le fonctionnement hydraulique et les milieux aquatiques de la rivière, mais ont également bouleversé sa fréquentation touristique. En effet, celle-ci a considérablement augmenté et les gorges et les lacs constituent les atouts principaux du bassin versant : une évolution très nette s'est opérée vers des loisirs utilisant le milieu naturel, et notamment les milieux aquatiques (baignade, sports d'eau vive, canyoning...), et les lacs sont devenus des centres d'activités importants. Le développement de ces loisirs aquatiques, outre les impacts potentiels sur la qualité des milieux, entraîne aussi des conflits de gestion du milieu naturel. La mise en place d'une gestion concertée des activités aquatiques apparaît donc indispensable à la protection de ces milieux

Les objectifs du SAGE visent à **limiter les impacts de la fréquentation des cours d'eau** (gestion concertée des activités aquatiques encadrées, amélioration des connaissances de l'impact des activités humaines et mise en œuvre de mesures de gestion, actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux).

L'aménagement hydroélectrique du Verdon a été un support privilégié du développement touristique, à travers la création de plans d'eau de renommée internationale. Par contre les usages touristiques ne sont pas pris en compte dans le cahier des charges des concessions. L'économie liée au tourisme est vitale pour ce territoire, le SAGE demande de **permettre le développement durable des activités autour des retenues en officialisant des objectifs de cotes touristiques** sur les retenues de Castillon et Sainte-Croix.

Ce que dit la charte du Parc :

Axe A : Pour une transmission des patrimoines

Deuxième orientation : A.2 - Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Mesure A.2.5 Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec la préservation des milieux et le respect des autres usages

Volet du contrat de rivière :

B1. Travaux de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de mise en valeur des milieux aquatiques, marins et de paysages, de protection des espèces piscicoles, nécessaires pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau.

2. Actions menées et résultats

Commission référente : Eau et milieux aquatiques

Critères d'évaluation :

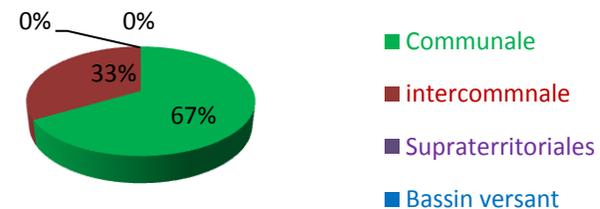
- Maîtrise de la fréquentation des cours d'eau
- Conditions du développement pérenne des usages touristiques autour des retenues

Principales actions engagées:

PERIODE 2008-2013				
Sous-volet du contrat de rivière	Synthèse des actions prévues	Avancement ⁵⁷	Commentaire	Niveau de transversalité axes de la charte
Diminution des impacts des loisirs aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des effets induits du piétinement sur les habitats et les espèces aquatiques du Verdon (dont l'Apron) - Aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière des sites du Pont de Castellane, du Pont de Taloire et de Chasteuil à Castellane 			
Actions conduites hors contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Animation plan de gestion de la rivière du moyen Verdon (formations à destination des professionnels, sensibilisation grand public, observation de la fréquentation, étude solutions permettant de favoriser les activités hors saison, étude transports collectifs, réflexion sur une mesure de gestion du couloir Samson, suivis scientifiques apron, mise en œuvre de l'APPB Apron...) - Définition objectifs de cote touristique des retenues de Castillon et Sainte-Croix, inscrites au SAGE 	Cf fiche n°3		

Territoires concernés par les principales actions sur la période 2008-2013 :

Commentaire : ne concerne que les actions inscrites au contrat de rivière



⁵⁷ En vert : terminé/ en bleu : se passe comme prévu / en jaune : à pris du retard, mais pas de problème notable / en violet : n'a pas démarré, sera reporté dans le prochain contrat / en gris : annulé.

Chiffres clés sur la période 2008-2013

Maîtrise de la fréquentation des cours d'eau

- *Nombre d'actions d'animation, de formation et de concertations réalisées (C-IR-C2.5) : 3 journées / an depuis 2008*
- *Nombre d'opérations d'aménagement réalisées (C-IR-C2.5) (embarquements) : 0 mais plusieurs études réalisées*
- *Encadrement des pratiques Castellane – Couloir Samson (arrêté)*
- *Mesure de gestion Couloir Samson : en cours / arrêté préfectoral depuis 2013*
- *Nombre de professionnels ayant participé aux formations 109 (35+20+12+6+36)*
- *APPB apron : date validation : 15/11/2012*
- *Etude de l'impact du piétinement : coût : en cours*
- *Observation de la fréquentation : mission CETE Méditerranée 2013*
- *Actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux (écogardes, barrages galets) : coûts, Aquaguides (environ 12 000€ touchant directement près de 150 professionnels et indirectement clients, scolaires – réédition 300 nouveaux exemplaires en 2014, nombre personnes touchées :*
- *Avancée réflexion sur confortement activité hors saison : nombre lâchers spécifiques EDF : données à récupérer*

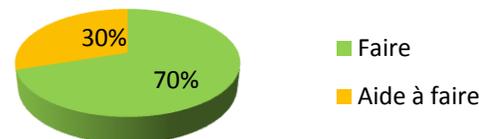
Conditions du développement pérenne des usages touristiques autour des retenues

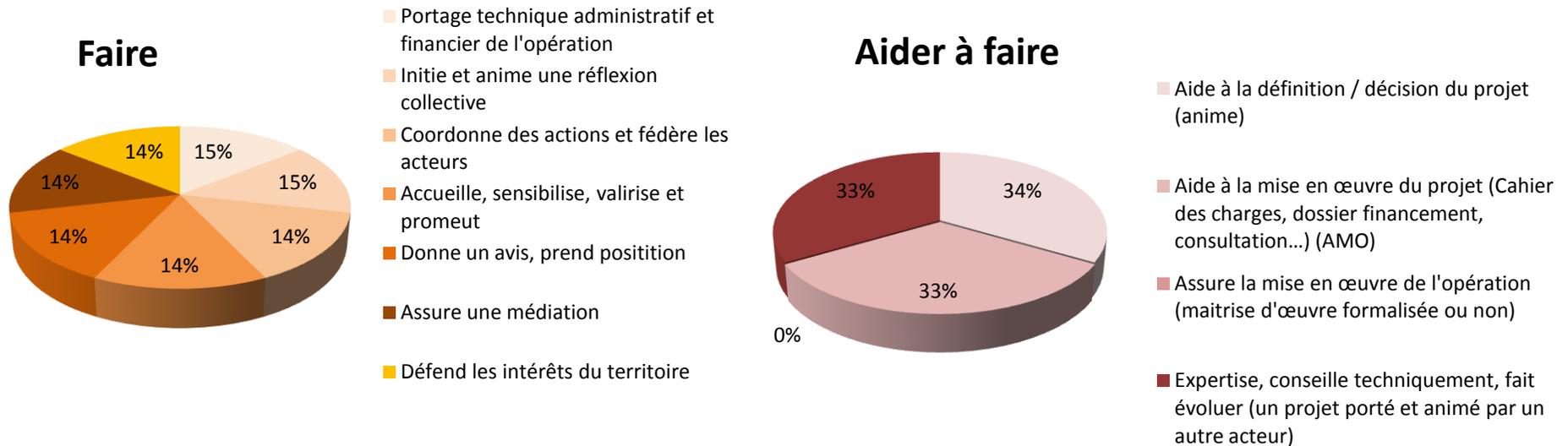
- *Inscription des objectifs de cote au SAGE : date de validation du SAGE : 2014 (mais intégré par EDF depuis (donnée à récupérer))*
- *Lancement réflexion sur la gestion des usages sur les retenues de Quinson et Gréoux : à engager (2014)*

Moyens engagés :

- Moyens financiers : **115 542€** (montant total prévisionnel des actions du contrat sur cet objectif) **dont 40542€ mis en œuvre.**
- Moyens financiers PNRV hors postes : **19 744 €**
- Moyens humains : 3 personnes du pôle Eau affectées à l'objectif (part du temps de travail des ETP) + temps de travail d'autres membres de l'équipe (pôle Développement, pôle Patrimoines naturels, pôle Sites paysages et aménagement du territoire pour le plan de gestion du moyen-Verdon)

Rôle principal du Parc dans les actions de l'objectif sur la période 2011-2013 :





3. Evaluation et perspectives

La réponse à ces questions évaluatives est le fruit de l'autoévaluation faite par l'équipe du Parc. Elle se nourrit également du travail effectué par les commissions ainsi que du forum organisé en juin 2014.

1/ Pertinence – Les objectifs du Parc en matière de gestion des activités touristiques liées à l'eau répondent-ils aux enjeux du territoire ?

Les activités touristiques constituent un enjeu économique fort pour le territoire, et la gestion et l'organisation des activités sont des sujets prioritaires de la charte du Parc depuis sa création. Même si les actions inscrites au contrat n'ont pas été réalisées à cause de la difficulté de portage des opérations (aménagement de sites d'embarquement), la concertation menée en 2010-2011 pour l'élaboration d'un plan de gestion de la rivière a montré que ces opérations restent une priorité pour la gestion et l'organisation des activités et la limitation de leurs impacts sur les milieux.

Dans le cadre du plan de gestion des gorges et de la conciliation des activités aquatiques avec la préservation des milieux et des espèces, la formation annuelle des guides est une action essentielle qui permet de définir le cheminement permettant de limiter les impacts, et de leur donner des éléments de connaissance permettant d'informer et de sensibiliser leur clientèle.

Le SAGE a officialisé des objectifs de cotes touristiques pour les retenues de Castillon et Sainte-Croix, qui permettent de garantir un bon fonctionnement des activités touristiques, dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des prélèvements et transferts d'eau. Il a également fixé des objectifs ambitieux de qualité sanitaire des eaux sur les tronçons fréquentés : les acteurs de la CLE ont donc considéré que les enjeux touristiques étaient forts et nécessitaient des efforts particuliers.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, les acteurs ont confirmé l'adéquation entre les objectifs du contrat (qui correspondent aux enjeux du SAGE et aux objectifs de la charte) et les enjeux du territoire. **Toutefois, les acteurs n'ont pas classé les enjeux touristiques en priorité par rapport aux**

autres enjeux de l'eau : de façon globale, les acteurs ont fait ressortir le classement suivant en termes de priorités pour le territoire : (voir le rapport bilan du contrat rivière pour plus de détails) :

- 1 – Gestion de la ressource
- 2 – Qualité
- 3 – Fonctionnement hydraulique, risques
- 4 – Milieux et **activités touristiques** / Communication sensibilisation

2/ Cohérence – Les moyens alloués permettent-ils d'atteindre les objectifs ?

Les actions conduites en matière gestion des activités touristiques liées à l'eau sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Pour cet objectif les techniciens de plusieurs pôles ont contribué (pôle Eau mais aussi Développement, Sites paysages et aménagement, et Patrimoine naturel). Le financement de l'Agence de l'eau sur les projets d'embarquements dans le cadre du contrat était une réelle plus-value. La mise en place récente d'une régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés permettra d'apporter une solution au problème de maîtrise d'ouvrage des projets.

3/ Efficacité – Les résultats obtenus en matière de gestion des activités touristiques liées à l'eau sont-ils à la hauteur des objectifs fixés ?

Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, de façon globale, les acteurs ont fait ressortir le classement suivant en termes de résultats pour le territoire : (voir le rapport bilan du contrat rivière pour plus de détails) : du plus au moins positif

- 1 – Communication sensibilisation
- 2 – Qualité
- 3 – Fonctionnement hydraulique, risques
- 4 – Milieux et **activités touristiques**
- 5 – Gestion de la ressource

Critère évaluatif* (définis avec les élus)	Commentaire évaluatif
Maîtrise de la fréquentation des cours d'eau	Plan de gestion des gorges, démarche de concertation ayant abouti à la validation des objectifs et actions par tronçons de rivière. APPB validé dans le secteur de présence de l'apron. Animation à poursuivre pour la mise en œuvre des autres actions. Malgré de grandes avancées dans la formulation des objectifs politiques issus de la concertation menée, la démarche s'essouffle et l'implication des professionnels n'est pas à la hauteur des attentes. Un temps d'animation très important est nécessaire pour maintenir cette implication sans cesse remise en question. Cela renvoie aux différents rôles possibles du Parc qui sont limités (pas de possibilité réglementaire....).

Conditions du développement pérenne des usages touristiques autour des retenues	Le SAGE a fixé les cotes objectifs touristiques des lacs de Castillon et Sainte-Croix qui permettent de garantir un niveau de remplissage suffisant pour les activités touristiques. Ces objectifs ont été respectés depuis.
---	--

CHAPITRE 4 : REGARD PORTE SUR LE PARC

Partie 1. METHODOLOGIE DU QUESTIONNAIRE

Pour faire le bilan des actions et analyser les réussites et les difficultés rencontrées par le Parc et par les personnes qui y ont participé, **un questionnaire d'évaluation pour la période 2008-2014 a été adressé en auto-administration à deux groupes** : les **anciens élus du comité syndical** et les **partenaires principaux du Parc** (institutions, services de l'état, associations, groupements de professionnels...). Il a été difficile d'obtenir le contact de certains anciens élus qui ne sont plus au Parc et qui ont quitté leur fonction de conseiller municipal. Pour le choix des partenaires, tous ceux dont l'adresse mail était indiquée dans la liste des membres des commissions thématiques ont été contactés (annexes 21, 22 et 23).

Lors de l'évaluation finale, il serait intéressant d'adresser ce type de questionnaire aux membres du conseil de développement, du conseil scientifique et de l'association des amis du Parc, que nous n'avons pu contacter faute de temps.

NB : au-delà de l'analyse attendue des résultats, ce travail d'enquête a été l'occasion de **tester un questionnaire et de tirer un certain nombre de conclusions qui seront utiles lors de l'évaluation finale de la charte**. Il aura notamment permis de tester des questions et des hypothèses.

La structure du questionnaire est la même pour les deux groupes - *6 parties*, avec des questions presque toujours similaires (42 pour les partenaires et 45 pour les anciens élus). Pour toutes les questions, la modalité de réponse « *ne se prononce pas* » (NSPP) a été proposée afin de ne pas biaiser l'analyse par des réponses arbitraires. Cela permet également de repérer les questions pour lesquelles les répondant ont eu des difficultés à répondre ou n'ont pas souhaité prendre position (question polémique / incomprise / trop subjective...). Lorsqu'aucun répondant n'a coché l'item « *ne se prononce pas* », cette catégorie n'a pas été représentée dans les graphiques afin de garantir une meilleure lisibilité. Pour les anciens élus, une même question a parfois été posée à deux échelles différentes (leur commune et le territoire du Parc) suivant l'hypothèse qu'ils sont en mesure porter des analyses aussi bien pour leur commune que pour le territoire. Il semble que cette hypothèse soit validée.

Pour les anciens élus, le questionnaire a été envoyé soit en version papier soit par mail (lien pour un questionnaire en ligne) à 107 personnes, avec **13 réponses** (soit un **taux de réponse très faible de 12 %**). Les partenaires ont quant à eux été contactés par mail uniquement. **22 ont répondu** à l'enquête (sur 193 personnes contactées, soit un **taux de réponse de 11,4 %**). Lors de l'envoi du questionnaire, le document « *L'essentiel du Parc en six questions* » a été proposé en pièce-jointe pour « mémoire ». Dans le cas des personnes contactées par e-mail, 1 relance a été envoyée en proposant un délai supplémentaire d'un mois pour répondre.

Seules trois personnes contactées par courrier ont envoyé leur réponse ! L'envoi par courrier est donc à éviter dans l'avenir. Il faut privilégier l'envoi par internet (poursuivre la mise à jour des adresses mail).

Par ailleurs, **le taux de réponse a été très faible dans le cas des deux publics (11-12%)**. Cela pourrait être dû à la longueur du questionnaire comme à la difficulté de certaines questions ou encore au manque d'intérêt éprouvés par certains pour se replonger dans une période révolue.

Par conséquent, il faut envisager ce genre de travail d'évaluation par questionnaire lors de séances particulières des instances concernées : y consacrer une séance du comité syndical en fin de mandat par

exemple, et en faire de même pour les commissions. Cela permettrait d'obtenir dans un premier temps l'avis des personnes les plus impliquées, pour ensuite contacter ceux qui n'auraient pas participé à l'atelier.

Partie 2. REGARD PORTE PAR LES ELUS ET LES PARTENAIRES

A. Profil des répondants

Au total : 35 réponses (13 élus, 22 partenaires). Pour les questions posées aux deux groupes, l'analyse a porté sur la totalité des réponses (en regardant si les tendances étaient les mêmes pour les deux groupes). En raison du faible nombre de réponses, nous n'avons pu réaliser que des tris à plat. Il faut donc garder à l'esprit que **les résultats ne sont que des tendances** qu'il conviendrait de vérifier sur un panel plus large de répondants. Les résultats se trouvent en annexe **24 et 25**.

Généralement, le profil des répondants est utilisé pour déterminer si certaines variables (sexe, âge, professions...) influent sur les réponses. Mais avec le faible nombre de réponses, nous ne pouvons pas faire ce type de statistiques croisées.

Il y a **plus d'hommes qui ont répondu que de femmes** (22 contre 13). Chez les élus le ratio homme/femme est équilibré. Pour ce qui est de l'âge, **les plus de 60 ans sont les plus représentés** (43 % et 11 sont retraités lors du questionnaire) A l'inverse, **seuls 6 % des répondants ont moins de 30 ans**. Entre 2008 et 2014, la plupart ont été actifs (29/35).

13 élus des communes suivantes ont répondu à l'enquête : Castellane ; Moissac Bellevue ; La Bastide ; Rougon ; Esparron de Verdon ; Châteauvieux ; La Palud sur Verdon ; Angles ; Montagnac- Montpezat ; Quinson (2) ; Riez. Parmi ceux-là, **7 étaient délégués titulaires, 4 suppléants**. Les élus des communes qui ont répondu sont probablement ceux qui comptaient parmi les plus impliqués au Parc, puisque 9 sur 13 ont participé à une commission thématique ou un groupe de travail.

22 partenaires ont répondu à l'enquête, certains de manière anonyme, d'autres non. On compte : **11 associations** dans les domaines du patrimoine, de la nature, de la culture, de l'art, de l'informatique, des loisirs, de la transmission des savoirs et de l'éducation ; **2 groupements de professionnels** (une coopérative et un GAEC) ; **3 entreprises** dans les domaines de l'agriculture, des activités de pleine nature et de l'accueil touristique ; un **office de tourisme** ; **2 services de l'Etat** [dont le CRPF] ; une association de type intercommunalité [Pays A3V] ; le **Conseil régional** et une autre collectivité territoriale anonyme.

La parole des associations a donc été bien représentée. Toutes les commissions thématiques ont été représentées par au moins 1 répondant (hormis l'agriculture). Mais il existe des disparités :

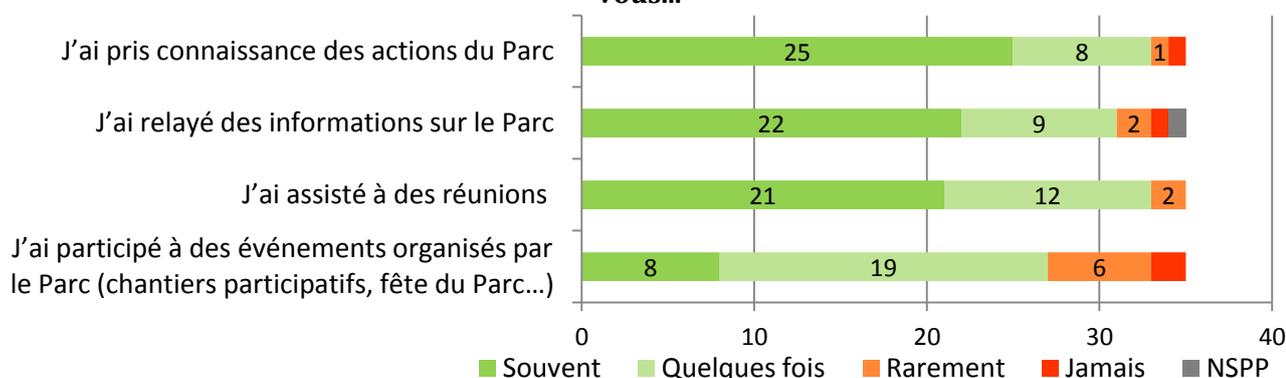
Communication : 1	Urbanisme et paysages : 3	EEDD : 6
Développement : 1	Eau : 4	Tourisme : 7
Forêt : 3	Patrimoine naturel : 5	Culture : 8

B. Implication dans la vie du Parc du Verdon

Fréquence de participation à diverses « activités » du Parc (graphique 1)

Il n'y a pas de différence dans les réponses entre les élus et les partenaires. Le premier niveau d'implication est celui de la prise d'information. **Plus de 70 % des répondants (25/35) ont « souvent » « pris connaissance des actions du Parc », ce qui constitue un premier degré d'engagement.** Le nombre de ceux qui ont « relayé des informations sur le Parc » « souvent » est légèrement moindre, quoiqu'élevé lui aussi (22/35). En ce qui concerne la présence à des réunions (auxquelles ils sont régulièrement conviés en qualité de membre du comité syndical ou des commissions thématiques), **plus de la moitié (22/35) déclare y assister « souvent », ce qui montre l'assiduité des personnes qui ont répondu à l'enquête.** Mais pour ce qui est de participer de manière volontaire à des événements du Parc, les chiffres sont moindres puisque seules 8 personnes y assistent « souvent » (contre près d'un quart « jamais » ou « rarement »). **Les répondants semblent tenir leurs engagements mais tous ne vont pas forcément au-delà, en participant par exemple à des événements.**

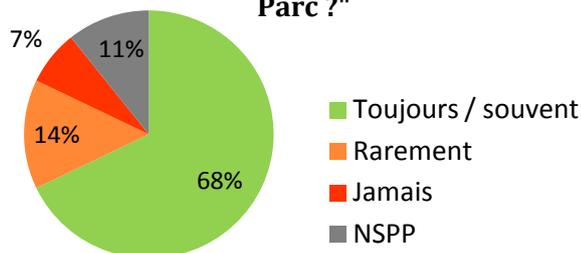
1. "Concernant votre implication au sein du Parc entre 2008-2014, diriez-vous..."



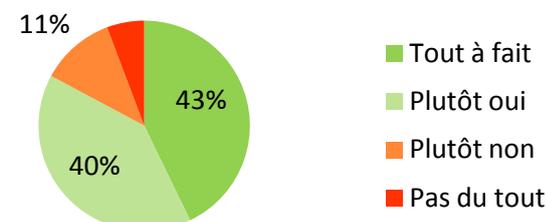
Rôle de relais de l'information joué par les élus et les partenaires (graphique 2)

68 % des répondants (24/35) ont déclaré faire « toujours » ou « souvent » des comptes-rendus dans les conseils municipaux (pour élus) ou dans leur structure (pour les partenaires). La tendance est la même pour les deux groupes. Les anciens élus étaient presque unanimes pour déclarer qu'ils faisaient également « toujours » ou « souvent » des comptes-rendus à d'autres élus (11/13) ou à des habitants (10/13). **Cela confirme le rôle que peuvent jouer les élus et les partenaires dans le relais de l'information.** Mais pour transmettre au mieux les informations concernant le Parc, disposaient-ils des informations suffisantes ? (graphique 3). Plus de 80 % des enquêtés sont satisfaits (« tout à fait » et « plutôt oui »). A l'inverse, six personnes sont insatisfaites (« plutôt non » ou « non »), mais n'ont pas précisé pourquoi (5 d'entre elles sont des partenaires).

2. "Dans votre structure / lors des conseils municipaux, faisiez-vous un compte rendu de ce qu'il se passe au Parc ?"



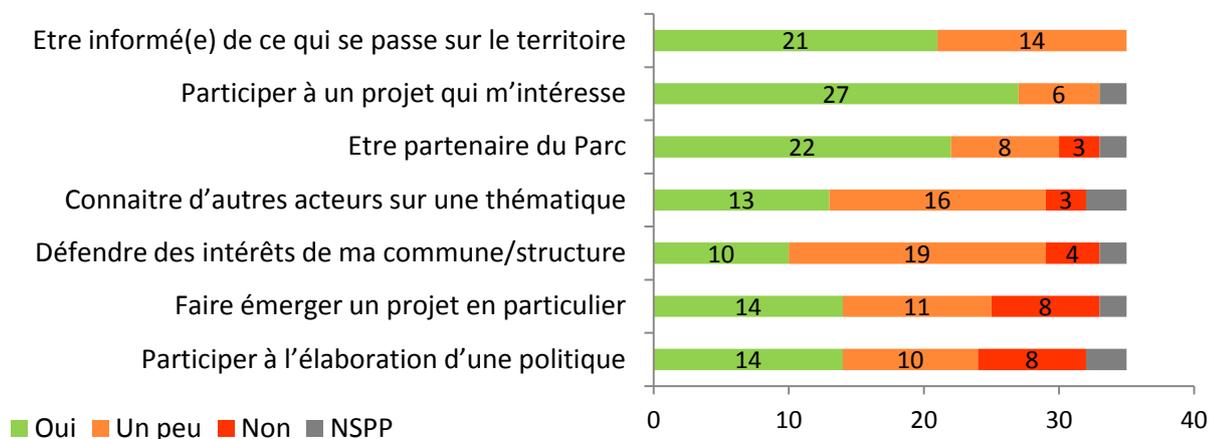
3. "Disposiez-vous de l'information nécessaire pour parler du Parc dans votre commune / structure ?"



Motivation pour participer au projet du Parc

A la question des motivations (graphique 4), peu de personnes ne se sont pas prononcées (jamais plus de 3 NSPP par proposition). La tendance des réponses est sensiblement la même pour les élus et les partenaires. **Les motivations qui font l'unanimité (« oui ») auprès de plus de 60% des enquêtés sont « être informé », « participer à un projet qui m'intéresse » et « être partenaire du Parc ».** Les motivations « faire émerger un projet », « participer à l'élaboration d'une politique », « connaître d'autres acteurs sur une thématique » et « défendre les intérêts de ma commune/structure » ont été nettement moins plébiscitées.

4. "J'ai participé / ma structure a participé à la vie du Parc pour..."



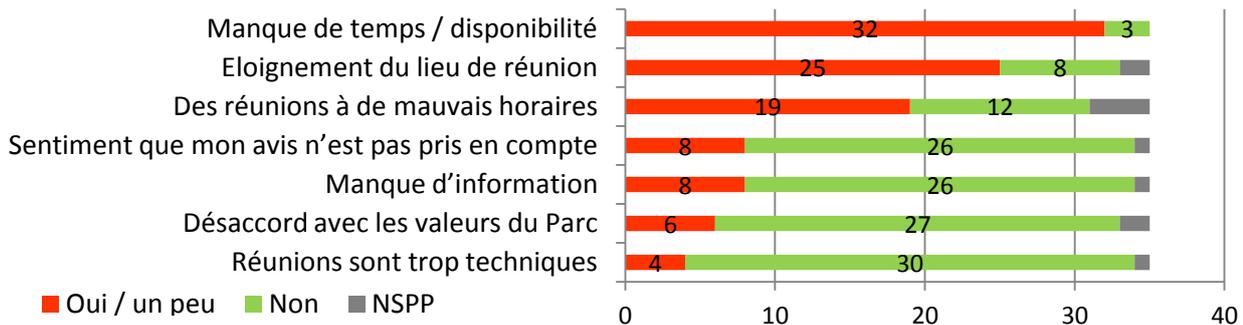
Freins à la participation (graphique 5)

La question de la participation des élus et des partenaires est primordiale pour les Parcs naturels régionaux. Peu d'enquêtés ne se sont pas prononcés. Les réponses sont sensiblement les mêmes pour les deux groupes. **Le manque de temps/disponibilité est le frein le plus consensuel.** L'éloignement du lieu de réunion (exacerbé par le fait que le Parc a une grande superficie) représente également un frein (« oui », « un peu ») pour plus de 70 % des répondants, tout comme le fait que des réunions soient prévues à des horaires qui ne les arrangent pas. **Point positif, plus des trois-quarts des sondés estiment ne pas être freinés par les raisons suivantes :** « sentiment que mon avis n'est pas pris en compte », « manque d'information », « désaccord avec les valeurs du Parc » et « réunions trop techniques ».

Avec la réorganisation en cinq nouvelles commissions, l'idée est d'aller vers des séances de travail plus transversales et moins nombreuses. Il faut continuer à proposer un nombre réduit de réunions. Par ailleurs, il est indispensable de poursuivre le travail engagé sur la visioconférence et sur une meilleure répartition géographique des lieux de réunions.

Parmi les autres freins évoqués : **manque de réciprocité de la part du Parc** [association] ; **manque de sollicitation** de l'association au bénéfice d'autres acteurs [association] ; disparition de la commission forêt [CRPF] ; appels à projets trop fermés sur le territoire du Verdon [association] ; mauvaise prise en compte d'un changement d'adresse mail [association].

5. "Quels étaient les éventuels freins à votre engagement ?"



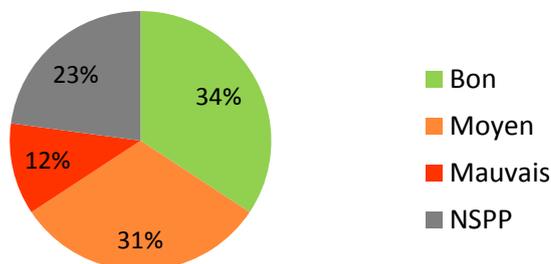
Implication de la commune / structure dans la mise en œuvre de la charte

A la question "Que pensez-vous de l'implication de votre commune / structure dans la mise en œuvre de la charte ?", presque **un quart des répondants ne s'est pas prononcé** (graphique 6). Il n'y a pas de différence dans les réponses des élus et des partenaires. Les avis sont très partagés.

Pour le tiers de sondés qui ont répondu « bon » (12), c'est surtout :

- pour les partenaires, en raison d'une implication d'un membre dans plusieurs commissions [association] ; de la diffusion de toutes les informations mises à disposition par le Parc et des renseignements sur les dangers et limitations de certaines activités de plein air [Office de tourisme] ; de l'aide financière et du suivi des actions [Conseil régional].
- pour les élus, en raison de la bonne implication du maire de la commune (2).

6. "Que pensez-vous de l'implication de votre commune / structure dans la mise en œuvre de la charte ?"



Pour les quatre personnes qui jugent l'implication de leur commune / structure « mauvaise », les raisons évoquées par les élus sont les suivantes : « engagement défaillant du maire (2) et conflit d'intérêts », ou encore « le Parc n'est pas un réflexe pour l'ensemble du conseil municipal qui connaît mal la charte ».

La question de l'implication du maire, qu'il soit délégué au Parc ou non, reste à approfondir. Il est nécessaire que ce dernier puisse orienter l'ensemble du conseil municipal vers une participation

active à la vie du Parc et au respect des engagements pris par la commune lors de la signature de la charte.

Implication des autres membres du Parc

A la question «*Pensez-vous que certains acteurs ne se sont pas suffisamment / trop impliqués dans la mise en œuvre de la charte ?* » plus de la moitié des partenaires ont répondu «*ne se prononce pas* ». Il semble que tous les partenaires ne soient pas en mesure de juger l'implication de l'ensemble des membres du Parc. La Région a cependant pointé les services de l'Etat et les départements comme insuffisamment impliqués, et une association a souligné que «*certaines mairies ne se sentent pas concernées* ». A l'inverse, une association de protection du patrimoine bâti a contesté l'implication trop forte de certaines associations en dépit de la leur.

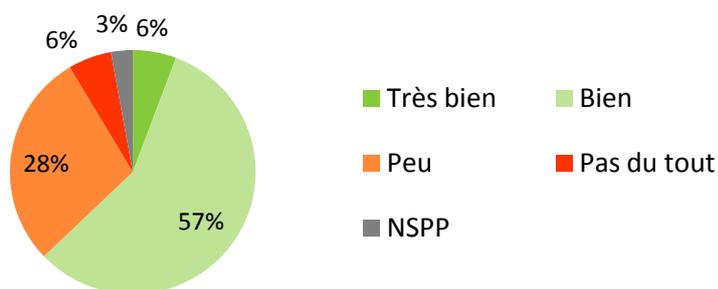
Cette question est pertinente mais difficile. Elle demanderait à être approfondie lors d'entretien avec certains partenaires (Conseil régional par exemple). Elle renvoie également à l'évaluation des engagements.

C. Appréciation de la stratégie développée dans la charte

Connaissance de la charte

Afin de savoir quel «*crédit*» accorder aux réponses, la question de la connaissance de la charte a été abordée (graphique 7) et une seule personne ne s'est pas prononcée. Les répondants qui affirment «*très bien*» connaître la charte sont peu nombreux (2) mais **près de 60 % estiment «*bien*» la connaître (20)**. La charte semble être plutôt bien appropriée par les répondants, et ce davantage pour le groupe des élus (3/11 la connaissent «*peu*» ou «*pas du tout*» alors que du côté des partenaires on est à 9/22). Cette tendance doit être relativisée au regard du faible nombre de réponses, mais si elle est confirmée, il faudrait peut-être insister davantage sur le travail d'appropriation de la charte par les partenaires lors des réunions des commissions thématiques.

7. "Diriez-vous que vous connaissez la charte..."

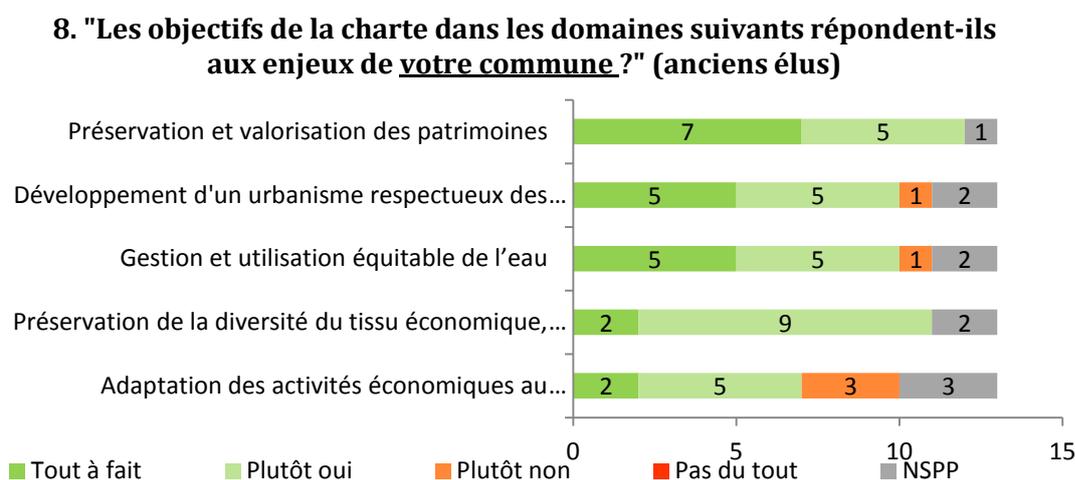


A la question «*Y a-t-il dans votre commune des enjeux pour lesquels les objectifs de la charte n'étaient pas (assez) satisfaisants ?* », 5 élus sur 13 ne se sont pas prononcés et 7 ont répondu «*non* ». Un élu a cité plusieurs enjeux insuffisamment pris en compte dans sa commune : préservation des paysages, signalétique, écoresponsabilité lors des manifestations (circuits courts, tri des déchets...), lutte pour le développement agricole local. **Pour les 60 % d'élus qui ont répondu «*non*» (7/11), on peut supposer que la charte est pertinente au regard des enjeux des communes.** Néanmoins le nombre important de

« *ne se prononce pas* » laisse planer le doute : les élus ont-ils hésité à proposer des enjeux ? La question a-t-elle semblée difficile / trop large ?

Pertinence de la charte aux enjeux communaux (vision des élus)

Pour résumer ce que fait le Parc, nous avons définis cinq champs d'action : patrimoines, eau et milieux aquatiques, urbanisme, développement économique et changement climatique et transition énergétique. Pour chacun des champs d'actions, la question de la pertinence a été posée aux élus par rapport aux enjeux de leur commune (graphique 8).

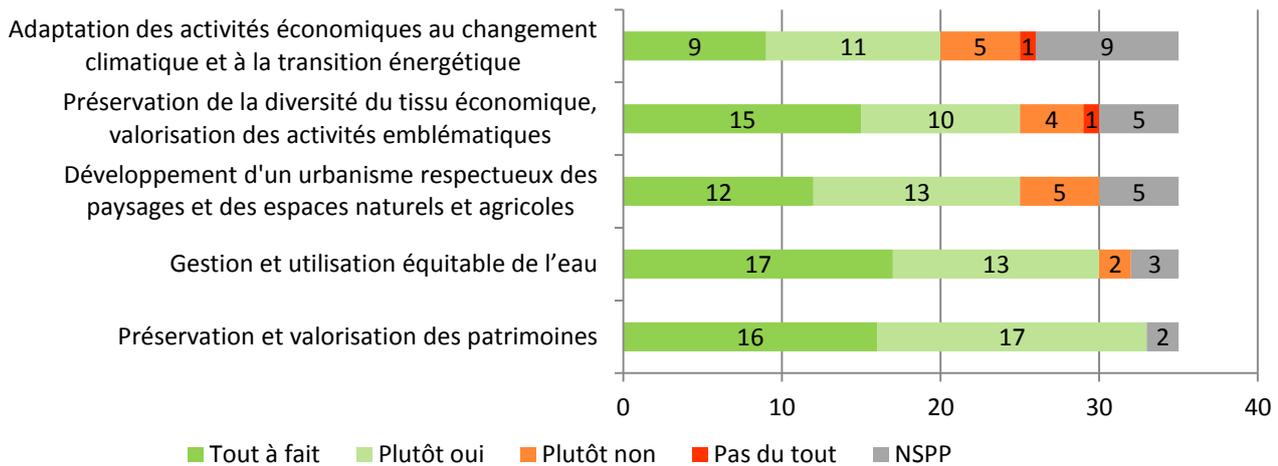


On observe un bon niveau global de satisfaction (aucun « *pas du tout* »). La mission phare des Parcs, celle liée aux patrimoines fait l'unanimité : presque tous les élus ont répondu « *tout à fait* » ou « *plutôt oui* ». Le niveau de satisfaction est également très bon pour les domaines liés à l'eau et à l'urbanisme. Le champ du développement économique remporte légèrement moins de suffrages positifs et les élus semblent plus hésitants sur la question. Quant au champ du changement climatique et de la transition énergétique, trois voix se sont élevées pour exprimer leurs doutes (« *plutôt non* »), et seulement deux personnes ont estimé que les objectifs de la charte répondent « *tout à fait* » aux enjeux de leur commune dans ces deux domaines là.

Pertinence de la charte aux enjeux du territoire du Verdon (vision des élus et des partenaires)

Pour chacun des domaines d'actions cités à la question précédente, élus et partenaires ont pu se prononcer sur la pertinence des objectifs à l'échelle du territoire (graphique 9). Les élus ont semblé globalement plus satisfaits de la pertinence des objectifs à cette échelle, ce qui témoigne sans doute d'une « plus forte attention/attente » pour ce qui touche à leur commune. La différence dans l'appréciation de la pertinence des objectifs aux enjeux de la commune et du territoire montre qu'il est légitime de poser la question aux deux échelles.

9. "Les objectifs de la Charte dans les domaines suivants répondent-ils aux enjeux du territoire du Verdon ? " (total des répondants)"



Les répondants sont globalement satisfaits de l'adéquation entre les objectifs de la charte et les enjeux du territoire car pour chaque domaine d'actions, au moins 60 % ont répondu « *tout à fait* » ou « *plutôt oui* ». La tendance des réponses est sensiblement la même pour les deux groupes. Comme précédemment, les domaines les plus consensuels sont le patrimoine et l'eau. Les champs d'actions liés à l'urbanisme et à l'économie font quelques mécontents : une association appelle le Parc à « ne pas privilégier le patrimoine au détriment de l'avenir économique », une autre à revoir la « contradiction entre l'impact touristique et le changement climatique ». Comme précédemment, le domaine « *Adaptation des activités économiques au changement climatique et à la transition énergétique* » pose « problème » aux enquêtés : un quart ne se prononce pas tandis que six personnes répondent la question « *plutôt non* » ou « *pas du tout* ». Cependant, si ces deux domaines ont suscité une moindre satisfaction, cela peut s'expliquer par le fait qu'il y a peu de représentants de la commission thématique Développement parmi les enquêtés.

Un groupement de professionnel, qui ne s'est pas du tout prononcé à cette question explique « *comme pour beaucoup d'habitants le Parc nous apparaît comme une énième structure un peu nébuleuse et chambre d'échos pour association environnementaliste* ».

Au regard des réponses, on voit que certains domaines laissent les répondants plus démunis (élus et partenaires ont eu du mal à exprimer une position). Faut-il envisager de communiquer davantage sur les actions du Parc liées à l'économie et au développement ainsi que celles liées au changement climatique et à la transition énergétique ?

A la question « Y-a-t-il des enjeux à l'échelle du Verdon pour lesquels les objectifs de la charte n'étaient pas (assez) satisfaisants ? », 24 personnes sur 22 ne se sont pas prononcées, ce qui laisse penser que les enquêtés ne se sont peut-être pas sentis légitimes pour y répondre, ou bien n'ont pas eu les « armes » (vision large de tous les enjeux du territoire, très bonne connaissance de tous les objectifs exprimés dans la charte...). Sept personnes ont répondu « *non* » et autant ont répondu « *oui* » :

- pour les élus : difficulté à mettre en route un conseil de développement et à atteindre les classes socialement défavorisées : "le Parc c'est une affaire d'intello ? Echec dans le "rassemblement".

- pour les partenaires : patrimoine moral très peu abordé (fondement et condition de l'enracinement des jeunes), mieux lier le développement économique à l'aménagement du territoire et mieux impliquer les acteurs locaux notamment les habitants, (association), meilleure prise en compte de la forêt, de sa

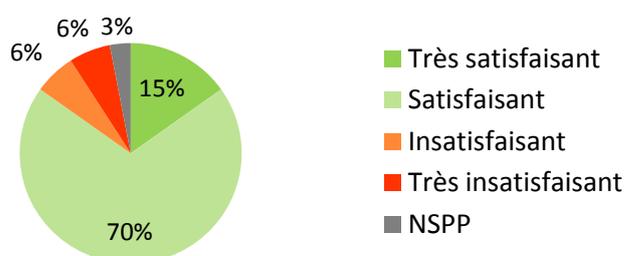
connaissance et de sa gestion durable tenant compte de sa multifonctionnalité (risques, protection, production, économie du territoire, cynégétique...) [CRPF].

D. Appréciation des actions menées

Efficacité des actions : quelle est la réussite des projets ?

Pour **85 % des sondés, le niveau de réussite des projets menés par le Parc avec ou pour leur commune / structure est « satisfaisant » ou « très satisfaisant »** (graphique 10). Seule une personne ne s'est pas prononcée et aucun élu n'a jugé le niveau « insatisfaisant ». Ceux qui jugent le niveau insatisfaisant (quatre partenaires), ont déclaré : « participation à deux appels à projets....énormément de temps consacré pour deux échecs » (association), «sur le sujet des boues [de STEP], le Parc ne s'est pas prononcé et a laissé les communes se débrouiller avec la pression existante » (groupement de professionnels).

10. "Quel est le niveau de réussite globale des projets menés par le Parc pour ou avec votre commune / structure ?" (sur 33, car 2 élus ont estimé qu'aucun projet n'avait été mené en commun)



Les enquêtés ont été invités à lister les projets réussis. Ils sont présentés par thématique dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'un chiffre est inscrit dans une parenthèse, il exprime le nombre d'occurrence du projet cité.

Anciens élus	Partenaires
Gestion de l'eau :	
<ul style="list-style-type: none"> - Étude sur la réutilisation des eaux traitées à la sortie d'une STEP pour permettre le développement agricole - Station d'épuration (2) - WC Secs - Contrat de rivière et SAGE - Convention avec EDF et canal de Provence 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des débits du Verdon - Etudes sur les continuités écologiques - Entretien de la ripisylve du Verdon - STEP de Quinson - Expérimentation sur la préservation des berges du lac de Sainte-Croix. - Contrat EDF pour l'eau et implication financière
Protection – restauration du patrimoine bâti :	
<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation patrimoine bâti - Rénovation des fontaines du village (Poiraque) - Chantiers participatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de patrimoine - Inventaires
Aide technique / ingénierie (architecture, urbanisme, énergie...)	
<ul style="list-style-type: none"> - Aide technique OGS - Aide à l'élaboration des documents d'urbanisme - Conseil en énergie pour les communes - Document "cadre" pour avis sur l'implantation de fermes photovoltaïques - Mutualisation gestion du relais du Parc-Maison Nature et Patrimoine 	

Médiation et tourisme	
<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'itinérance randonnée pédestres et VTT - Conseil aux conflits d'usages des sports d'eau vive - Action écocardes 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements des sentiers de randonnées en partenariat avec le CG04 (Martel, basses gorges) - Mise en place d'un sentier de randonnée pédestre + VTT - Travail sur les parcours VTT et concertation du projet vélo loisir Verdon - Mise en place de signalétique pour les randonnées et aménagements - Surveillance des sites et information du public (écocardes).
Protection des milieux naturels	
<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitations des bois incendiés, - Plan massif du plateau de Valensole - Ouverture et réouverture de milieu en zone Natura 2000 "Montednier/Chiran" 	<ul style="list-style-type: none"> - Natura 2000 : élaboration et animation - Inventaires participatifs de la biodiversité (2) - Concertation sur l'épandage des boues d'épuration à Valensole - Réintroduction des vautours - Zones humides et début de mise en route de contrat Natura 2000 forestier - Inventaires botaniques (escalade, participation aux inventaires communaux...)
Événements	
<ul style="list-style-type: none"> - La fête 	<ul style="list-style-type: none"> - Le CrieuR du Verdon
Développement et activités	
<ul style="list-style-type: none"> - Espaces-test agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Points de vente collectifs (pour producteurs locaux) - charte des vins marqués - Espaces-test agricoles. - Abandon de l'usine de "bio-énergie" sur la commune de Quinson
Education à l'environnement et au développement durable et culture	
<ul style="list-style-type: none"> - Education au territoire dans son ensemble - Domaine Valx Féline et la ferme pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions publique - conférences sur des thèmes liés à l'environnement ou le patrimoine et Implication du PNR dans le Festival de la Terre - Portail Culturel du Verdon (2) - Raconte-moi ton Verdon / Parole d'ici - Projets éducatifs avec les scolaires et HTS (2) - Projet culturel : 1851 en 2011 / Théâtre à domicile. - Interventions scolaires : mise en réseau d'acteurs du territoire.

On constate que peu de projets réussis ont été cités dans les domaines du développement économique et de l'agriculture, peut-être parce que peu de représentants de ces deux commissions ont répondu au questionnaire. Quatre enquêtés estiment qu'il n'y a eu aucune réussite dans les projets menés conjointement.

Echecs / difficultés ?

Sept enquêtés sur 33 (2 élus expliquent qu'il n'y a pas eu de projet commun) ont fait savoir qu'ils avaient rencontré des difficultés ou des échecs dans les projets menés avec le Parc (contre 12/33 qui disent ne pas en avoir rencontrés).

- difficultés exprimées par des élus : « contrat » rivière et « mauvaise reconnaissance par les communes et l'Etat : le Parc n'est pas le premier interlocuteur et ses avis sont ignorés ou mal pris en compte ».

- difficultés exprimées par les partenaires : itinérance et développement numérique, projet européen avec l'Italie, politique actuellement menée par le Parc autour du loup, rédiger une charte du vin alors qu'il n'y a que peu d'antécédents en France, désinvolture de "l'école d'Avignon".

D'autres projets souhaités ?

A la question « Y a-t-il des projets sur lesquels vous auriez souhaité que le Parc travaille davantage ? », 12 ont répondu positivement (contre « non » et 11 « NSPP »).

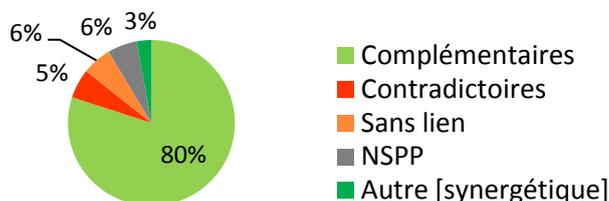
- souhaits des élus : « Contrat de rivière », « début de travail sur la marque Parc pour de la viande bovine qui n'a pas abouti », « aménagements, mais pas une forte demande des autres élus », « sentier thématique sur la truffe ... mais projet non validé par le maire à cause des relations polémiques entretenues avec la majorité de ses conseillers ».

- souhaits des partenaires : « projet de sentiers sur smartphone », « STEP de Gréoux les Bains, barrages de galets en période estivale, déversement des eaux thermales à l'aval du boudin », « musique - Histoire réelle », « éventuel inventaire communal biodiversité dans le Sud du Parc (Var), création d'outils pédagogiques innovants », « mémoire des villages, à certaines époques clé: 14-18, 39-45, actualité, liens culturels et artistiques, actions de mutualisation, établissement de règles de bonne conduite entre association », « parfaire l'inventaire en matière de patrimoine ».

Cohérence externe

Parce que le Parc n'est pas le seul acteur du territoire, il est intéressant de poser la question du lien entre les différentes politiques (graphique 10). Que ce soient les anciens élus ou les partenaires, **plus de trois-quarts des sondés ont estimé que leurs actions sont « complémentaires » avec celles menées par le Parc (28/35)**. Il semble donc y avoir une bonne articulation entre les différentes politiques. Deux partenaires ont répondu « *contradictoire* » (une association qui regrette de n'être pas assez sollicitée et un groupement professionnel qui estime ne pas avoir les mêmes intérêts que le Parc) et un « *sans lien* » à cause de l'absence de réciprocité dans l'échange de données.

10. "D'une manière générale, les actions menées par le Parc et celles de votre commune / structure sont..."



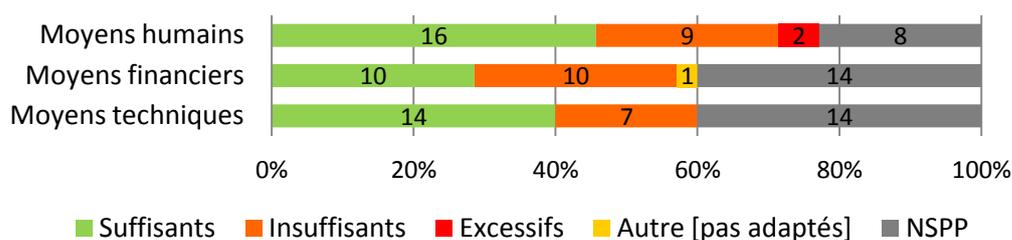
On a également posé aux élus la question de la **cohérence sous l'angle de l'adéquation de la politique menée par le Parc avec celle des autres structures du territoire. La cohérence semble être jugée moins bonne** : trois élus jugent les politiques redondantes car certaines actions se recoupent ou s'opposent : « par exemple sur les circuits courts : « pays gourmand, Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, le Parc... » ; « Comment développer le solaire lorsque les Architectes des Bâtiments de France sont contre dans les centres anciens ? ».

Cohérence interne

A la question « Que pensez-vous des moyens que le Parc a eu à sa disposition ? » (graphique 11), les enquêtés ont eu des difficultés pour se prononcer (40 % de « *NSPP* » pour les questions des moyens financiers et techniques).

A l'avenir, il faudrait envisager de diffuser un bilan des moyens utilisés par le Parc avant de poser cette question.

11. "Que pensez-vous des moyens que le Parc a eu à sa disposition ?"



En ce qui concerne moyens humains : 16 répondants pensent qu'ils sont « *suffisants* ». A l'inverse, neuf les jugent « *insuffisants* » (surtout des élus), notamment pour le pôle Eau et milieux aquatiques mais aussi en raison de « l'étendue du Parc », « de la masse de travail », « du trop grand nombre de dossiers », « des emplois précaires » et « du temps perdu pour la chasse aux financements et le travail envers les élus ». Deux partenaires pensent qu'ils sont excessifs : « une si grosse structure qui fonctionne comme une usine à gaz, 35 personnes c'est presque une par commune (...) quelle inertie ! » / « le Parc ? quel Parc ? Ah oui, le Parc de voitures ! ».

Concernant les moyens financiers, dix personnes pensent qu'ils sont « *insatisfaisants* » en raison de la diminution des subventions publiques notamment. Une élue du Conseil régional précise que **la part de la Région est trop prépondérante dans le budget du Parc et que ce dernier doit chercher à diversifier ses financements.**

Pour les moyens techniques, sept personnes les jugent « *insuffisants* » (3 élus évoquent la question de la petitesse des locaux au regard de l'équipe technique).

Posture du Parc

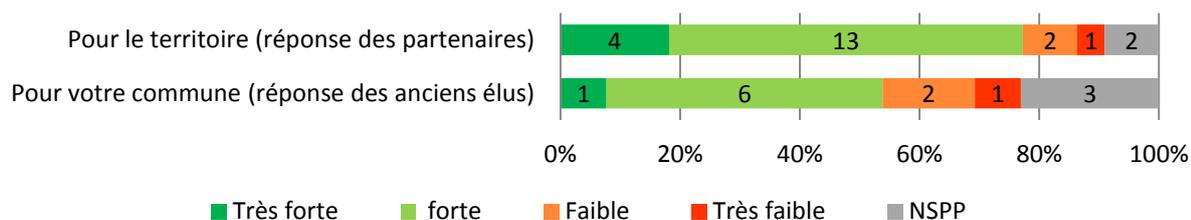
Pour les Parcs, la question de la posture adoptée est importante car elle reflète la manière principale d'agir. Parmi trois postures « *faire* », « *aider à faire* » et « *aider à ne pas faire* », laquelle est celle qui reflète le plus l'action du Parc ? **D'une manière générale les deux groupes ont estimé qu'en premier lieu, le Parc « aide à faire » (19/35) puis en deuxième « fait » (6/35).** La perception par les élus et les partenaires semble donc concorder avec la vision qu'a le Parc de son rôle de médiateur et de soutien aux initiatives.

E. Appréciation des impacts et perspectives

Utilité des actions pour la commune

A la question de l'utilité du Parc pour leur commune, **la majorité des élus estime qu'elle est « très forte » ou « forte »** (graphique 12). Parmi les élus qui l'estime « faible » (2), les raisons sont les suivantes : « Notre commune ne fait pas suffisamment appel au Parc pour les actions qu'elle doit mener » et « Petite commune de 70 habitants peu ouverte aux changements mais qui tient à sa survie ».

12. "L'utilité des actions du Parc a été..."



La même question de l'utilité a été posée aux partenaires pour déterminer **l'utilité du Parc cette fois-ci pour le territoire. Plus des trois-quarts des partenaires la qualifient de « très forte » ou de « forte »** pour les raisons suivantes : « Au fil des ans, le travail accompli porte ses fruits (protection de l'eau ou agriculture par exemple). Très bonne prise en compte du territoire et de ses enjeux indispensable pour l'avenir. Les connaissances acquises, le professionnalisme des agents du Parc sont un outil utile pour tous les acteurs, entrepreneurs, décideurs ; « le Parc joue le rôle de catalyseur : il aide à faire émerger des projets et à faire ensemble là où les gens ne feraient pas du tout. Il aide donc à faire, à faire mieux et plus grand. Il est également fédérateur : donne à lire ce que chacun fait dans son coin, permet de rendre visible une action. Il crée du mieux vivre ensemble, du lien social. Il œuvre à la préservation d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel » ; « Une vision globale, une somme de compétences et une neutralité politique (ou "de clochers") corrigeant (au moins partiellement) le niveau et contradictions des élus et conseils municipaux ».

Utilité du Parc pour les structures partenaires

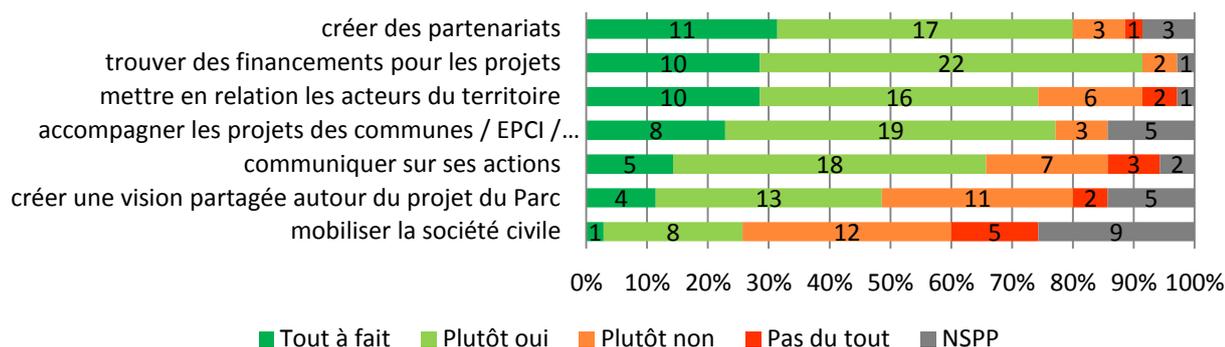
Les apports du Parc sont les suivants :

« Présence, disponibilité, aide en personnel et matérielle, professionnalisme, très bonne connaissance et appréciation du territoire » ; « Ingénierie, mise en réseau des acteurs, obtention de financements... » ; « le Parc a été relais des stratégies régionales sur son territoire et partenaires des actions conduites par la Région sur d'autres territoires (coopération LIBAN). Il témoigne souvent auprès d'autres territoires/acteurs des actions qu'il a pu conduire grâce au soutien de la Région et est en cela un promoteur des politiques régionales » ; « mise en réseau, connaissance du territoire et de ses acteurs, mutualisation de moyens et savoirs, formations, partenariat financier sous forme d'achat de prestations de service permettant, en interne, le maintien de postes d'animateurs ».

Apports du Parc

Pour aller plus loin dans l'analyse des apports du Parc, nous avons soumis aux enquêtés une échelle de satisfaction pour estimer l'utilité du Parc dans différents domaines (graphique 13).

13. "Etes-vous d'accord avec les propositions suivantes : entre 2008 et 2014, le Parc a su..."



Pour « créer des partenariats », « trouver des financements », « mettre en relation les acteurs du territoire », « accompagner les projets » et « communiquer sur ses actions », le Parc semble représenter une réelle plus-value pour près des deux-tiers des répondants (« *tout à fait* » ou « *plutôt oui* »). Sans surprise au vu des analyses qui ont précédées, « créer une vision partagée autour du projet du Parc » et « mobiliser la société civile » remportent moins de « succès » (« *plutôt non* » ou « *non pas du tout* » cités respectivement par 37 et 49 % des enquêtés).

Pistes d'amélioration évoquées

Plusieurs pistes d'amélioration évoquées par les élus concernent un travail de communication renforcée vis-à-vis des élus du Parc et du grand public : « une plus forte implication des élus avec un rapport suivi des réunions et commissions par les délégués, au niveau des conseils municipaux entre autre », « une plus grande lisibilité "grand public" pour une meilleure implication individuelle », « une présence accrue sur les communes avec une meilleure communication sur l'utilité du Parc et ses compétences ». Une autre amélioration souhaitée : « plus de soirées / débats / conférences sur le patrimoine floristique, faunistique, architectural ... dans chaque commune du Parc ».

Cinq partenaires ont exprimé un **besoin supplémentaire de communication pour obtenir un soutien plus large de la population et des municipalités** (présence renforcée lors des manifestations demandée). Pour se rapprocher des habitants, un partenaire propose au Parc de « pouvoir s'appuyer sur un conseil de développement pertinent et efficace ; ce qui lui permettrait de démultiplier son action en la diffusant mieux sur le territoire ». Quatre autres partenaires ont fait des suggestions concernant la manière de travailler du Parc :

« Etre encore plus à l'écoute des gens de terrain » ; « Des transferts de compétence (avec bien entendu les transferts ou apports de moyens financiers ou humains nécessaires » ; « S'ouvrir sur l'Europe, intelligemment et sans a priori. Coordonner des actions avec les Pays et les autres Parcs pour gamberger sur des " produits économiques " nouveaux, respectueux de l'environnement » ; « Que les dirigeants du Parc se rende compte que ce territoire est occupé depuis longtemps par des habitants et des acteurs économiques. Le bureau du Parc que j'ai rencontré avec d'autres agriculteurs n'a à mon avis aucune notion sur le côté entreprise agricole et gestion afférente à ces structures mais plutôt vision bucolique ».

Partie 3. PERCEPTION DU PARC PAR LES CITOYENS

A venir.

Dans le cadre de la refonte de la stratégie de communication (2015), le Parc va faire appel à un bureau d'études pour réaliser une enquête sur la perception du Parc et sur l'impact des outils et démarches de communication. Cette étude alimentera un diagnostic sur les besoins et attentes lié à la communication. Les résultats de ce travail de refonte de la stratégie de communication viendront compléter cette partie du rapport d'évaluation intermédiaire.

Partie 4. IMPACT DES OUTILS ET DEMARCHES DE COMMUNICATION

Idem.

CHAPITRE 5 : PRECONNISATIONS

Partie 1. RECOMMANDATIONS POUR L'ORGANISATION INTERNE ET LE SUIVI

Les recommandations qui vont suivre reprennent des points évoqués dans ce rapport. Elles concernent principalement des **modes de fonctionnement à faire évoluer ou des procédures à mettre en place**. Elles sont livrées en l'état et leur **prise en compte doit se faire dès 2015**. Pour rappel, les recommandations liées aux actions ont été placées au fil du texte (en vert).

1. Demander l'avis du CNPN et de la Fédération des Parcs naturels régionaux sur l'évaluation intermédiaire

Ce rapport est le fruit d'une démarche volontaire du Parc du Verdon, qui n'était pas concerné par la nouvelle obligation de réaliser des bilans intermédiaires. Pour autant, il serait intéressant **d'envoyer ce rapport au Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et à la Fédération des Parcs afin d'obtenir un avis** sur la méthode employée pour cette évaluation à mi-parcours ainsi que sur l'avancement de la mise en œuvre de la charte. **Cela permettrait d'acter dès 2015 certaines réorientations prises par le Parc ainsi que de valider la méthodologie utilisée.**

2. Des programmes d'actions composés de dispositifs moins nombreux mais plus transversaux

L'évaluation des dispositifs menés par le Parc a fait ressortir leur très grand nombre (plus de 70 pour 2008-2014). Il est difficile de communiquer sur autant de projets et cela entache la compréhension qu'ont les élus et le public de ce qu'est le Parc. Il est donc **souhaitable de réduire le nombre de dispositifs** à une vingtaine, comme le recommande la Fédération. Il ne s'agit pas de mener moins d'actions mais de **mettre en place des projets plus transversaux**. Le nouveau programme d'actions 2015-2017 devrait en compter 23 (plus 5 liés au nouveau contrat de rivière). Il faut pérenniser cette nouvelle manière de faire, en prenant garde à la façon dont sont nommés les nouveaux dispositifs. Ils doivent être « parlants ».

3. Utiliser EVA pour optimiser la capitalisation sur les actions menées

En parallèle du travail d'évaluation, une réflexion a été menée pour mieux utiliser le logiciel EVA, qui permet le suivi de la charte. Acquis par le Parc en 2011, le logiciel avait été jusqu'à présent en phase expérimentale. Les techniciens ont suivi une formation pour apprendre à renseigner cet outil de suivi-évaluation en continu. Un tutoriel a été créé :

Q:\ESPACE_COMMUN\CHARTER\EVALUATION_CHARTER\Logiciel_EVA\nOTICE_EVA_A_CONSULTER.

Le nouveau programme d'actions 2015-2017 est progressivement saisi dans le logiciel (les fiches dispositif et action sont maintenant à saisir dans le logiciel directement). **Le suivi de cette saisie et la relecture des fiches (projet, action et phase) du logiciel est un prérequis indispensable pour pouvoir exploiter le logiciel lors des années à venir** (exports du programme d'actions, des fiches actions et à terme des fiches évaluatives sur le modèle de celles réalisées pour l'évaluation intermédiaire). Une attention particulière doit être portée à la saisie des mots-clés (se reporter à la notice des mots-clés, disponible à la page 15 du document évoqué plus haut), notamment celui intitulé « *programme d'actions* ». Si ce mot clé n'est pas correctement renseigné (indiquer programme d'actions 2015-2017), l'export du tableau du programme d'actions sera incomplet. De plus, certains mots-clés évaluatifs (« *niveau de réalisation* » ; « *instances internes associées* ») devront être renseignés à la fin de chaque année. Cela **permettra de faciliter la réalisation des rapports d'activités annuels**. A noter qu'à ce jour les onglets du logiciel *budget* et *analyse des temps* (de travail) ne sont pas, ou peu, exploités.

4. Poursuivre le travail engagé sur les indicateurs

Le travail mené pour remettre à plat les indicateurs inscrits dans la charte a fait ressortir un problème de terminologie pour les indicateurs d'évaluation, qui, tels qu'ils sont mentionnés dans les mesures de la charte, renvoient plutôt à l'idée d'indicateur de territoire ou d'indicateur de perception. Par ailleurs, beaucoup d'indicateurs inscrits dans la charte sont redondants et tous ne sont pas pertinents. **Les indicateurs retenus sont inscrits dans le référentiel mais ne sont pas accompagnés des précisions attendues** (définition de l'indicateur, source des données, fréquence d'actualisation, technicien responsable de l'indicateur...) et sont encore **relativement trop nombreux**. Néanmoins, c'est sur cette base que les indicateurs devront être renseignés annuellement ou ponctuellement à la fin des programmes d'actions. Un travail reste donc à mener pour optimiser le renseignement des indicateurs. Enfin, une réflexion pour déterminer des indicateurs cibles (avec des valeurs à atteindre) serait une plus-value pour le Parc en termes d'amélioration de l'efficacité de son action.

5. Harmoniser le suivi des avis émis par le Parc

Le Parc joue son rôle de conseil et de garant de la protection des patrimoines à travers les avis qu'il rend sur les projets des autres structures. Un fichier Excel récapitulant les avis émis entre 2008 et 2013 a été créé et renseigné suivant la nouvelle typologie élaborée en 2014. Ce fichier récapitulatif ne reprend que les avis qui ont été envoyés par courrier (annexe 11).

Un nouveau document a été créé pour la seconde moitié de la charte, avec une feuille Excel par type d'avis :

Q:\ESPACE_COMMUN\LesINSTANCESduPARC\COMMISSIONS\Intercommission\SUIVIS_AVIS_PAC_PNRV\T ableau de suivi des avis. Ce document devra être systématiquement renseigné par les agents afin de pouvoir être exploité. Dans la mesure du possible, il devra également indiquer le « devenir » des avis, c'est-à-dire leur prise en compte par la structure ayant sollicité l'avis. Face à la difficulté et au temps nécessaire que cela demande (il y a parfois un long délai entre le rendu de l'avis et la mise en œuvre effective / abandon d'un projet, notamment dans le domaine des documents d'urbanisme), il serait judicieux de **cibler quelques projets majeurs pour lesquels le suivi devra être assuré**.

6. Evaluer les différentes instances du Parc

De même que le travail qui a été mené sur le fonctionnement du comité syndical et des commissions thématiques (chapitre 2 - partie 1), **l'évaluation du fonctionnement interne devrait être étendu aux autres instances** comme le conseil de développement, le conseil scientifique ou encore l'association des amis du Parc.

Le questionnaire d'évaluation qui a été envoyé aux élus du comité syndical de la période 2008-2014 ainsi qu'aux partenaires (chapitre 4) pourrait servir de support. Globalement bien reçu (peu de questions sans réponse⁵⁸) il demande quelques ajustement. Un document précisant lesquels a été produit (annexe 26).

Cette **autoévaluation des instances devrait être conduite à la fin de chaque programme d'actions**, lors de séances particulières de ces instances.

⁵⁸ La réponse « ne se prononce pas » est considérée comme une réponse. Une « non-réponse » est comptabilisée lorsqu'aucun item n'a été choisi.

Partie 2. PRECONISATIONS POUR L'ÉVALUATION FINALE DE LA CHARTE

L'un des objectifs du projet d'évaluation intermédiaire était de tester une méthode en vue de la révision finale de la charte. Voilà donc quelques recommandations :

1. Utiliser le référentiel d'évaluation et se reporter à la méthodologie (chapitre 1 – partie 2)

Le choix a été fait de constituer un nouveau niveau pour l'évaluation la charte : c'est le référentiel. Avec ses 15 objectifs, il a permis de synthétiser l'action du Parc et d'éviter les analyses redondantes. Son appropriation est cependant encore difficile, car il faut intégrer l'existence d'un troisième niveau qui fait le lien entre le niveau stratégique (la charte) et le niveau opérationnel (les programmes d'actions). L'évaluation de la charte par objectif du référentiel devra donc être maintenue, d'autant qu'elle sera facilitée par l'utilisation d'EVA. Lors de la saisie des fiches dans le logiciel, les techniciens devront veiller à toujours indiquer à quel(s) objectif(s) du référentiel sont liées leurs dispositifs ou actions. Grâce au renseignement des mots-clés, on pourra effectuer bon nombre d'analyses, comme celle liées à l'échelle de l'action ou encore au rôle joué par le Parc (faire/aider à faire...).

2. Actualiser les analyses

Plusieurs analyses ont été menées pour ce rapport et devront être actualisées afin d'avoir une vision d'ensemble sur la totalité de la charte. Pour le suivi de la participation des élus aux comités syndicaux (chapitre 2 – partie 1), un document Excel est tenu à jour par le secrétariat. Il serait intéressant de réaliser en fin de charte une carte de la participation des communes aux comités syndicaux, sur le modèle de celle réalisée dans ce rapport, afin de faire ressortir les communes dont les élus se sont fortement impliqués. Pour la participation des élus au bureau (chapitre 2 – partie 1), un document Excel a également été créé et renseigné pour la période 2008-2014 à partir des comptes-rendus. Il faudra veiller à le tenir à jour. Par ailleurs, la partie « avancement de la charte » (chapitre 3 – partie 1) devra être mise à jour en fin de charte pour déterminer si le Syndicat mixte a tenu ses engagements. Enfin, L'analyse des moyens financiers et humains constituera un élément important de l'évaluation finale (chapitre 3 – partie 2).

3. Evaluer l'implication de tous les membres du Parc (communes, départements, régions...) et des partenaires

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, menée en interne, le choix a été fait de **centrer l'analyse sur les actions menées par le Syndicat mixte**. Or le Parc est une entité plus large également composée des communes, départements, région(s), de l'Etat et des partenaires engagés dans la réalisation de la charte. Pour mener à bien le projet de territoire, chacun des signataires doit s'impliquer. Certains sont moins impliqués que d'autre et cela représente un frein à la réussite de certains projets.

Pour l'évaluation finale, il faudra donc également juger l'implication de tous les membres du Parc ainsi que le respect des engagements pris. Il serait nécessaire d'approfondir cette analyse sur l'implication des communes et les habitudes de travail qu'elles entretiennent avec le Parc. La méthode utilisée pour définir l'avancement de la mise en œuvre de la charte (chapitre 3 – partie 1) pourra également servir pour évaluer le paragraphe des mesures de la charte « *Implication des partenaires* ». Il serait également judicieux de croiser davantage les regards, c'est-à-dire de faire juger du respect des engagements des différents membres les uns par les autres.

4. Perception de l'image du Parc – donner la parole aux habitants

Lors de la première charte (1997-2008), le Parc était une structure nouvelle dont l'un des enjeux était d'user de pédagogie pour « se faire connaître ». Une étude a été menée par le sociologue Mathieu

Leborgne sur la réception sociale de l'action du Parc entre 1997 et 2002 ainsi que sur les attentes des habitants. Cette étude faisait notamment ressortir que le Parc, en tant que structure, était peu connu, et ce malgré les outils de communications développés. Qu'en est-il aujourd'hui ?

L'un des indicateurs de la charte actuelle concerne l'évolution de la perception du Parc. C'est généralement lors de la période de renouvellement de la charte qu'une étude est menée pour y répondre. Toutefois, dans le cadre de la refonte de la stratégie de communication (action pour 2015), une **enquête va être conduite pour déterminer la perception du Parc et l'impact des outils et démarches de communication** (chapitre 4 – partie 3 et 4). Cette enquête pourrait prendre la forme d'entretiens ou de questionnaires et se basera sur l'analyse de divers supports : les éditions liées aux actions Parole d'ici ou encore l'étude sur la stratégie de développement de l'image et de l'offre Parc naturel régional (rapport de stage d'Elodie Dubec, 2010). Il serait intéressant de reprendre certaines questions de l'enquête précédente pour pouvoir comparer.

L'évaluation finale devra reprendre ce travail, mais aussi proposer des ateliers de type forum, permettant de créer le débat et l'évaluation participative de la mise en œuvre de la charte.

INDEX DES SIGLES

04	Département des Alpes-de-Haute-Provence
83	Département du Var
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADT	Association départementale du tourisme
ANC	Assainissement non collectif
APN	Activité de pleine nature
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
CA	Chambre d'agriculture
CCABV	Communauté de communes Asse Bléone Verdon
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCMV	Communauté de communes du Moyen Verdon
CCLDV	Communauté de communes Lubéron Durance Verdon
CEN PACA	Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
CEP	Conseil en énergie partagée
CETD	Charte européenne du tourisme durable
CETE Méditerranée	Centre d'études techniques du ministère de l'équipement
CG	Conseil général
CLE	Commission locale de l'eau
COFIL	Comité de pilotage
CRT	Comité régional de tourisme
CS	Comité syndical
DDT	Direction départementale des territoires
DFCI	Défense de la forêt contre les incendies
DLVA	Durance Luberon Verdon Agglomération (communauté d'agglomération)
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
E(E)DD	Education (à l'environnement) et au développement durable
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ETP	Equivalent-temps-plein
FEADER	Fond européen agricole pour le développement rural
FPNR	Fédération des Parcs naturels régionaux
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
HQE	Haute qualité environnementale
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
LEADER	Liaison entre actions du développement économique rural
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
MAE	Mesure agroenvironnementale
MAET	Mesure agroenvironnementale territorialisée
MEED	Ministère de l'environnement et du développement durable
MSA	Mutualité sociale agricole
OIT	Office intercommunal de tourisme
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
OUGC	Organisme unique de gestion collective
OT	Office de tourisme

PAC	Porter à connaissance
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région)
PEFC	Pan European Forest Certification (programme de reconnaissance des certifications forestière)
PLEE	Plan local énergie-environnement
PLU	Plan local d'urbanisme
PMPFCI	Plan de massif pour la protection des forêts contre les incendies
PNR	Parc naturel régional
RG	Recensement général agricole
RNR	Réserve naturel régional
RREN	Réseau régional des espaces naturels
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utilisée (Insee)
SATESE	Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration
SCAP	Stratégie nationale de création d'aires protégées
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SCP	Société du canal de Provence
SDAEP	Schéma départemental d'alimentation en eau potable
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SEP	Savoir écologique paysan
SILENE	Système d'information et de localisation des espèces natives et envahissantes
SIT	Système d'information territorial
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SMAVD	Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
STEP	Station d'épuration des eaux usées
TEPOS	Territoire à énergie positive
TVB	Trame verte et bleue

GLOSSAIRE

ENJEU

Ce que l'on peut gagner ou perdre et qui est propre à un territoire⁵⁹. On peut définir un enjeu lorsque l'on a une bonne connaissance du territoire c'est-à-dire lorsque l'on connaît les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui lui sont propres. Lorsqu'il est inclus dans une stratégie, il a valeur de défi.

Conseil : ne s'exprime pas par un verbe, mais par un nom commun désignant un élément à conserver.

Exemple : *Des activités économiques variées et bien réparties sur chaque territoire du Parc.*

CRITERE EVALUATIF

Principe ou **élément de référence qui permet de juger**, d'estimer, de définir quelque chose⁶⁰. C'est ce sur quoi on juge l'atteinte d'un objectif.

Conseil : dans notre référentiel, s'exprime par un type d'action.

Exemple : *Portage de ... / développement de... / mise en œuvre...*

INDICATEUR

Variable qualitative ou quantitative qui permet d'apprécier un phénomène ou une action à partir d'une échelle de valeurs normatives et/ou comparatives. C'est un outil pour décrire un phénomène ou les résultats d'une action afin de porter un jugement.

Dans la charte, chaque Mesure est associée à des indicateurs de réalisation – pour rendre compte de ce que le Parc a fait et à des indicateurs d'évaluation pour juger les résultats.

Pour l'évaluation, nous avons choisi de renseigner des indicateurs :

- **de territoire** : descripteur de l'état d'un élément, ou la pression exercée sur cet élément.
- **de réalisation** : descripteur des actions menées.

QUESTIONS EVALUATIVES

Ensemble des questions d'ordre qualitatif auxquelles l'évaluation doit répondre. Exprimées de préférence sous la forme interrogative, elles doivent découler directement des objectifs de l'évaluation. Définies en amont ou en début d'évaluation, elles délimitent le champ des investigations et conditionne le contenu du rapport d'évaluation. Elles doivent être **choisies avec les acteurs concernés et priorisées** et sont définies au niveau des dispositifs.

Classiquement, on prend en compte les questions évaluatives suivantes :

- **PERTINENCE** : permet d'apprécier l'adaptation des objectifs de la politique par rapport aux problématiques et aux enjeux identifiés d'un territoire, d'une filière économique, etc.
- **COHERENCE** : apprécie les moyens mis en œuvre pour atteindre la stratégie et les objectifs définis. Elle analyse également les relations entre les différentes politiques susceptibles d'interagir sur un même territoire ou dans une même filière.
- **EFFICACITE** : analyse les réalisations et les résultats obtenus au regard des objectifs initialement fixés.
- **EFFICIENCE** apprécie les coûts et moyens investis pour les réalisations et résultats obtenus.

⁵⁹ Larousse.

⁶⁰ Idem.

OBJECTIF

But atteignable vers lequel tend une action. Il existe différents niveaux d'objectifs suivant s'ils sont généraux ou précis, c'est-à-dire suivant leur niveau d'opérationnalité. Définir un objectif c'est **prendre un engagement** pour lequel on se donne des moyens.

Conseil : s'exprime par un verbe car il s'agit la plupart du temps d'une action.

Exemple : *Organiser le partage des connaissances.*

REFERENTIEL

Cadre commun propre au Parc pour permettre l'évaluation intermédiaire de la charte. C'est un outil évolutif qui a été créé en concertation avec les chargés de mission. Il se compose des 15 objectifs transversaux définis à partir de la charte, des dispositifs associés du programme d'action 2011-2013, de critères évaluatifs et d'indicateurs.

STRATEGIE

Ensemble des **choix d'objectifs et de moyens** qui orientent à **moyen et long terme les activités d'une organisation**, d'un groupe »⁶¹. C'est un projet réfléchi et débattu qui cherche à **répondre à une finalité**. Il y a donc 3 notions clé : choix, durée dans le temps et groupe d'acteurs.

TABLEAU DE BORD

Outil type de suivi qui rassemble une série de données chiffrées ou de notations qui sont des indicateurs et permet d'établir un tout moment un état d'avancement du projet au regard de critères choisis. Il est conçu au regard de la spécificité du projet concerné, des objectifs des acteurs et des attendus prioritaires en matière de suivi et d'évaluation. Cinq règles principales doivent être respectées dans l'utilisation d'un tableau de bord :

1. Les informations / indicateurs doivent être compréhensibles par l'ensemble des acteurs concernés ;
2. Le tableau de bord doit reposer sur un nombre limité d'indicateurs (dans notre cas ceux indiqués dans la charte) ;
3. Le tableau de bord doit pouvoir être manié et modifié facilement ;
4. Le tableau de bord doit être renseigné régulièrement ;
5. Le tableau de bord doit résulter d'une réflexion partagée en amont de sa mise en œuvre, en particulier, avec les "producteurs" de l'information, de la donnée.

⁶¹ Trésor de la langue française.

ANNEXES

- ANNEXE 1. Référentiel d'évaluation de la charte 2008-2020 du Parc naturel régional du Verdon
- ANNEXE 2. Tableau de correspondance entre la charte et le référentiel d'évaluation
- ANNEXE 3. Données de l'étude Insee Analyse - Parc du Verdon – tableau Excel
- ANNEXE 4. Analyse de la participation au forum de juin 2014
- ANNEXE 5. Analyse de la présence au forum de juin 2014 – tableau Excel
- ANNEXE 6. Bilan de fonctionnement de la structure Parc : Journées de travail de l'équipe
- ANNEXE 7. Analyse de la participation aux réunions du bureau (2008-2014) – tableau Excel
- ANNEXE 8. Analyse de la participation des élus délégués au Parc aux comités syndicaux – tableau Excel
- ANNEXE 9. Bilan de fonctionnement des commissions
- ANNEXE 10. Typologie des avis émis par le Parc
- ANNEXE 11. Analyse des avis émis par le Parc (2008-2013) – tableau Excel
- ANNEXE 12. Analyse des conventions de partenariat (2009-2014) – tableau Excel
- ANNEXE 13. Analyse des conventions de partenariats (2009-2014)
- ANNEXE 14. Analyse du budget du Parc (2008-2014) – tableau Excel
- ANNEXE 15. Avancement de la mise en œuvre de la charte par l'organisme gestionnaire
- ANNEXE 16. Graphiques de l'avancement de la mise en œuvre de la charte – 2014 – tableau Excel
- ANNEXE 17. Bilan du programme d'actions 2011-2013 – tableau Excel
- ANNEXE 18. Liste des compétences des intercommunalités concernées par le territoire du Parc
- ANNEXE 19. Rapport d'activité de l'interparc (2012 – 2014)
- ANNEXE 20. Cartographie liée à l'eau
- ANNEXE 21. Questionnaire d'évaluation pour les anciens élus
- ANNEXE 22. Questionnaire d'évaluation pour les partenaires
- ANNEXE 23. Contacts pour le questionnaire d'évaluation – tableau Excel
- ANNEXE 24. Analyse brute des questionnaires
- ANNEXE 25. Analyse des questionnaires d'évaluation – tableau Excel
- ANNEXE 26. Questionnaire d'évaluation (élus) : analyse de la pertinence des questions et propositions